

DUPLICATE



HX00010634

Medecine L'EKAND

93. B. S. Germain. 93.

= PARIS =

CHAT DE BIBLIOTHÈQUES

Tél: Fleurus. 28.40.

188074

R141 F41

Columbia University  
in the City of New York

College of Physicians and Surgeons



Reference Library





UNE  
**CHAIRE DE MÉDECINE**  
AU XV<sup>E</sup> SIÈCLE

LIBRARY  
CONGRESS  
SERIALS

100-100-100

D<sup>r</sup> HENRI-MAXIME FERRARI

---

UNE  
CHAIRE DE MÉDECINE  
AU XV<sup>E</sup> SIÈCLE

Un Professeur à l'Université de Pavie

DE 1432 A 1472

---

Avec un fac-simile d'autographe et cinq gravures

---

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

Au coin de la rue Hautefeuille

---

1899

LIBRARY  
UNIVERSITY  
OF CALIFORNIA

Thed.

23-33440

R 141

F 41

1899

A M. CHARLES RICHET

PROFESSEUR DE PHYSIÛLOGIE  
A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ET

A M. LE D<sup>r</sup> ROBERT MOUTARD-MARTIN

MÉDECIN DE L'HOPITAL DE LA CHARITÉ  
EN HOMMAGE DE TRÈS RESPECTUEUSE AFFECTION

---

A M. LE D<sup>r</sup> PAUL RECLUS

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
CHIRURGIEN DE L'HÔPITAL LAENNEC



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
Open Knowledge Commons

Cette étude a été faite à l'aide de documents de famille et sur les nombreuses et précieuses indications qui nous ont été fournies par M. Manca, professeur de Physiologie à l'Université de Padoue. Qu'il reçoive ici nos plus respectueux remerciements.

Nous remercions également M. De Marchi, bibliothécaire en chef de l'Université de Pavie, et M. le professeur Filippo Prato, qui ont bien voulu guider nos recherches dans les Archives de Pavie; et M. Vaesen, archiviste paléographe, dont les conseils nous ont été fort utiles pour l'interprétation des textes.

Nous avons divisé ce travail en quatre parties :

1° Histoire de l'Université de Pavie au xv<sup>e</sup> siècle. — Vie de Ferrari.

2° La Médecine au moyen âge.

3° Quelques Consultations de Ferrari.

4° Bibliographie des ouvrages de Ferrari.

Index bibliographique des ouvrages consultés.

Pièces annexes.

Les documents reproduits dans les pièces annexes sont inédits.



UNE

# CHAIRE DE MÉDECINE

## AU XV<sup>E</sup> SIÈCLE

GIAMMATTEO FERRARI DA GRADO

PROFESSEUR

A L'UNIVERSITÉ DE PAVIE

DE 1432 A 1472

---

### ORIGINES DE FERRARI

Jean-Mathieu Ferrari da Grado (Johannes Matheus de Ferrariis de Gradi)<sup>1</sup> naquit à Milan dans les dernières années du xiv<sup>e</sup> siècle. Il était fils de Jean Ferrari qui fut membre du collège des médecins de Milan.

Contrairement à ce qui a été dit par ses biographes, le nom de Grado ne lui venait pas du lieu de sa naissance, il était porté depuis longtemps par une famille dont l'histoire de Milan fait mention au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Un oncle de Jean-Mathieu fut prieur de l'abbaye de Miramondo et mourut en 1400<sup>3</sup>.

Son frère Beventinus était notaire ducal et dressa, en

1. Il est aussi désigné sous la forme latine *ex Ferrariis* ou *Ferrarius de Gradibus*.

2. Voir l'ouvrage de Fagnano conservé à la Bibliothèque ambrosienne, L. F. t. II, p. 127 et sq.

3. Dans la description de cette abbaye se trouve le passage suivant:

« Questo stemma, si vede spesso accoppiato coll'iscrizione *F. Julius de Ferrariis de Gradi* e come sappiano, appartiene a quale illustre famiglia De

1450, l'acte complémentaire de la donation de Philippe-Marie Visconti à François Sforza.

Son oncle Antoine fut professeur à la Faculté de médecine de Pavie; il avait succédé à Pierre Rainoldi en 1387.

Enfin son neveu, Jean-Antoine, fut médecin de la duchesse Bone de Savoie, femme du duc Galeas-Marie, il est l'auteur d'un ouvrage sur les Fièvres<sup>1</sup>; Jean-Mathieu Ferrari parle à différentes reprises de ce neveu dans ses ouvrages<sup>2</sup>.

Les renseignements biographiques que nous donnent les écrivains médicaux modernes sur Ferrari sont généralement fort inexacts. Portal, dans son *Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie* (1770), avait tracé en quelques lignes une vie de Ferrari où l'on relève autant d'erreurs que de mots, et c'est cette biographie que tous les dictionnaires modernes ont copiée ou démarquée.

Mathieu de Gradibus, dit Portal, naquit à Grado, ville du Frioul, près de Milan. Il était de l'illustre famille des comtes de Ferrare, du nom de sa patrie... Il jouit d'abord d'une grande réputation dans sa patrie, ensuite il fut appelé à Pavie pour y professer la médecine. La duchesse de Mantoue le fit son premier médecin: il jouit de cet avantage pendant plusieurs années et mourut en 1460.

Comment un Milanais peut-il être né à Grado dans le Frioul? Le Frioul est-il près de Milan? Quel rapport y a-t-il entre Ferrari et les comtes de Ferrare et qu'est-ce que la duchesse de Mantoue? Le duché de Mantoue ne fut créé qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dechambre a fait mieux encore dans son *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*: il a donné deux biographies de Ferrari: il est bon d'ajouter qu'elles ne se ressemblent pas. A l'article FERRARI, celui-ci est né à Grado près de Milan et professe longtemps à Padoue; à l'article

Gradi che diede nel principio del 1400 un abate à Miramondo e di cui va ricordato il collegio per studente eretto a spese da questa famiglia in Pavia nel XV secolo. (*Archivio stor. lomb.*, 1891, p. 129.)

1. Excellentissimi artium et medicinis doctoris Antonii Gradii mediol, Tractatus insignis de Febribus, signa, causas, et curationes febrium complectens. Venetiis, MDLX.

2. Ut scribitur a clarissimo doctore mag. Joa. Antonio de Ferrariis de Gradi mihi affini et velut filio amantissimo. (*Consilia*, 76 et pas.)

GRADI, le biographe reprend la notice de Portal en l'écourtant.

Malgaigne qui s'est renseigné auprès des biographes italiens<sup>1</sup> a parlé de Ferrari avec plus d'exactitude.

C'est vers 1425, que Jean-Mathieu Ferrari vint à Pavie pour y étudier la médecine. Son père l'exerçant depuis de longues années devait désirer que son fils prît une carrière dont il pourrait lui faciliter l'accès; comme le père de Félix Platter, il devait parler à son fils de la considération dont jouissaient ces docteurs que Pétrarque nous représente « revêtus de robes d'une pourpre cramoisie avec des parements de diverses couleurs, des anneaux étincelants, des éperons dorés. » (Lettre à Boccace.)

Où prit-il ses degrés? Sans doute à Pavie, car nous savons qu'un décret de Philippe-Marie Visconti obligeait tous les sujets du duché de Milan à prendre leurs grades à Pavie sous peine de 600 florins d'amende<sup>2</sup>.

En 1432, il est nommé professeur de logique à l'Université à laquelle il restera attaché pendant toute sa vie.

C'est donc à cette époque qu'il faut se placer pour étudier le milieu scientifique dans lequel Ferrari a tenu une des premières places.

#### L'UNIVERSITÉ DE PAVIE

Le 13 avril 1361, un décret de l'empereur d'Allemagne Charles IV instituait l'Université de Pavie<sup>3</sup>.

Voulant accorder à Pavie ce que nous avons concédé à d'autres villes, nous avons décidé qu'une Université où seraient enseignés le droit civil et canon, la philosophie, la médecine et les arts libé-

1. Voir au chap. *Bibliographie* : Rienzi, Tiraboschi, Silvaticus, Argelati.

2. Prefatus dominus mandat et vult quod non sit aliquis scolaris predictarum civitatum et ducatus... volens in aliqua scientia doctrinari vel erudiri qui audeat vel presumat ire ad studium, neque filios mittere alibi, quam ad predictam civitatem Papiæ sub pœna rebellionis. (17 juillet 1412. [*Mem. et Doc. p. la St. de l'Univ. di Pavia*, t. II, p. 9.])

3. Voici la date de la fondation des principales universités : Paris 1200, Oxford 1206, Naples 1224, Padoue 1228, Toulouse 1229, Cambridge 1229, Salamanque 1259, Montpellier 1289. Avignon 1303, Heidelberg 1386, Bâle 1439, Trèves 1454, Iéna 1558, Wurzburg 1582.

raux, serait ouverte à Pavie, et, à cet effet, nous concédons à cette Université le droit de conférer les grades en toutes les Facultés.

Ces privilèges furent confirmés par une bulle du pape Boniface IX, en date du 16 novembre 1389<sup>1</sup>.

Ce qu'était Pavie à cette époque, une lettre de Pétrarque à Boccace nous le dira :

Il ne vous était pas difficile, en arrivant à Gênes, de faire un détour jusqu'ici<sup>2</sup>... Vous auriez vu la ville de Ticinum située sur les bords du Tessin. Les modernes la nomment *Papia*, ce qui, suivant les grammairiens, signifie admirable... Vous auriez vu une ville d'un air très salubre. Voilà déjà trois étés que j'y passe. Je ne me souviens pas d'avoir passé nulle part cette saison avec des pluies si peu fréquentes et si peu abondantes, des coups de tonnerre si faibles et si rares, des chaleurs si peu incommodes, des vents si continus et si doux ; vous auriez vu une ville dont la situation est admirable. Les Liguriens, peuple jadis puissant et de nos jours très puissant, occupent une grande partie de la Gaule cisalpine ; Pavie est au milieu d'eux. L'horizon est, de tous côtés, si dégagé et si libre que je doute que dans une ville située en plaine il soit plus étendu et plus agréable.

Cette situation de Pavie et les facilités de communication décidèrent Galeas Visconti à en faire le siège de la nouvelle Université. « La plupart des maisons, dit Muratori, étaient inhabitées, et l'on pouvait y avoir à volonté des logements à louer. Le vin et le blé étaient en abondance et à bon marché, le bois en grande quantité. »

Tobie Spinola, étudiant à Pavie, adressant au cardinal François Alciat un poème sur l'Université de Pavie, s'exprime ainsi :

Le Tessin coule si pur et si limpide à travers la ville qu'on peut voir le fond du fleuve.

1. « His omnibus et præsertim idoneitate dictæ Civitatis Papiensis, quæ ad multiplicanda doctrinæ semina et germina salutaria prolucendo inter cæteras civitates provinciæ Lombardiæ valde congrua et accommodata fore dicitur diligenti examinatione et pensatis auctoritate apostolica, præsentium tenore statuimus et etiam ordinamus ut in dicta civitate Papiensi de cetero sit Studium generale illudque perpetuis temporibus in ibi vigeat in sacra pagina jure canoneo et civili, nec non in medicina et qualibet alia litteraria licita facultate. »

2. Lettre de François Pétrarque à Jean Boccace, 14 déc. 1363, trad. Victor Develay. Flammarion, 1891.

De hauts remparts entourent la ville, prêts à la défendre contre les plus rudes assauts.

De belles et vastes campagnes richement cultivées, objets d'envie pour l'étranger, s'étendent de tous côtés.

Ni l'Égypte, ni l'Inde n'ont, au dire des voyageurs, un ciel plus doux, une nature plus verdoyante.

Les lièvres, les chevreuils, les sangliers, les faisans, les perdrix abondent sur les marchés ; les truites, les écrevisses, les anguilles dans les rivières.

Il faudrait un Homère pour chanter dignement la beauté, le charme, la fertilité de ce pays.

L'Université de Pavie a bien soin de faire valoir ses nombreux avantages : les logements à bon marché, les vivres pour rien, les meilleurs professeurs de l'Italie. A côté, d'ailleurs, Bologne, Padoue, et, à l'étranger, Montpellier, Toulouse, vantent également la beauté de la campagne, la salubrité de leur climat, les agréments que leur École réserve aux nouveaux écoliers. Lisez ce *prospectus-réclame* de l'Université de Toulouse :

Ce pays est une terre promise où coulent le lait et le miel, où verdoient les pâturages féconds, où pullulent les arbres fruitiers : *ubi Bacchus regnat in vineis, ubi Ceres imperat in arvis*. L'air y est supérieur à celui de toute autre région : à Toulouse, on trouve le vin, le pain, la viande, le poisson à bon marché.

L'organisation de la nouvelle Université fut lente et coûteuse. En 1374, année de famine, le Conseil de la Ville ne peut plus supporter les frais qu'entraînent les cours de l'Université, et il délibère pour savoir s'il ne conviendrait pas de les supprimer ou de les réduire. Cependant, grâce à la protection des ducs de Milan, Galeas II et Jean Galeas, l'Université peut traverser ces années d'épreuves. Elle commence à prospérer quand la peste de 1398 la menace dans son développement et dans son existence même. Tout le monde s'enfuit et déserte les leçons. Pour retenir les élèves, un décret du duc transfère à Plaisance les examens et les cours ; l'évêque de Pavie reste chancelier et peut conférer les grades. C'est en 1442 seulement que Philippe-Marie Visconti rétablit solennellement les cours de l'Université à Pavie.

Pendant toute la durée du xv<sup>e</sup> siècle, on trouve des traces de rivalité entre les deux villes.

Alberto de Ripalta raconte qu'en 1472 il fut envoyé à Milan auprès du conseil privé du duc pour intercéder en faveur de Plaisance à qui l'Université de Pavie voulait retirer le droit de conférer des grades aux étudiants de Pavie. Ce privilège n'appartenait qu'aux professeurs; or les docteurs de Plaisance n'enseignaient pas, puisqu'il n'y avait pas d'école à Plaisance. A cela, Albert répondait que 35 docteurs placentais pouvaient conférer des grades par privilège d'Innocent IV. Il demandait, en outre, que le duc ordonnât le transfert de l'Université à Plaisance : il fit devant le conseil ducal un grand discours qu'il nous a conservé<sup>1</sup>. Sa demande ne fut pas agréée; il rentra avec un décret qui confirmait les docteurs placentais dans leur ancien privilège, et « tibiis, ut aiunt, in pera compositis, magno cum dolore et tristitia ad suos rediit doctores ».

Pour venir en aide aux jeunes gens de Plaisance privés de l'enseignement universitaire, le cardinal Castiglione fonda, dans le courant du xv<sup>e</sup> siècle, un collège qui recevrait vingt-quatre étudiants placentais.

En revenant à Pavie, les professeurs se sont fait confirmer leurs privilèges et exemption de toutes charges personnelles. Ils ont obtenu l'augmentation de leurs traitements. Ils ont stipulé que trois cents maisons seraient réservées aux professeurs et aux étudiants. Le loyer de celles dont la valeur est inférieure à 500 florins devra être de 5 p. 100; pour celles qui dépassent ce prix, il sera de 4 p. 100. La commune aura dans ses greniers une réserve de 300 sacs de froment qui devront être vendus au prix maximum d'un florin le sac; la livre de viande ne devra pas coûter plus de 16 deniers.

Les Pavésans consentent à tout, et ce sera leur continuel

1. Et ne longo sermone dominationes vestras tædio afficiam, videretur. Patres optimi, ut posteaquam Civitas Papiæ tam longo tempore studio fuit impinguata et urbi Placentina reparatione indiget quam maxime studium generale residens Papiæ ad nos transmitteretur, quoniam scholares Papiæ Bononiæ et Ferrariæ studentes desideraverunt, desiderantque ibi studium firmari tanquam in medio itinere, sit constituta, annona abundantissima, ac cæteris gratissima et postea valat qui vetit Papiam et ibi Doctoratus gradum pro modico recipiat impensa, et nullam eis molestiam afferemus quam Papienses avaritia ducti afferunt maximam.

souci de défendre le privilège qui leur a été concédé et de mériter les bonnes grâces du Prince.

Mais les épidémies, l'interruption des cours qui a en été la conséquence, la concurrence des universités italiennes, de Padoue entre autres, qui attire à elle les étudiants du centre de l'Europe, ont porté atteinte à la prospérité de l'Université.

Aux habitants de Pavie, qui sollicitent sa protection<sup>1</sup>, le duc Philippe-Marie répond par l'assurance de ses bons sentiments; il rend des édits par lesquels il proclame la liberté la plus grande et l'hospitalité la plus généreuse pour les étudiants. Mais l'argent manque; il faut que la ville avance au comte de Pavie 1200 florins pour payer les professeurs, et ceux-ci, adressant au duc leurs félicitations à l'occasion de la prise de Monza, ajoutent qu'ils cesseront leurs cours s'ils ne sont pas payés :

*Prædicti doctores dispositi sunt non legerè aliquo modo quod erit maxime oprobrio et scandali hujus almæ et antiquissimæ civitatis vestræ in qua annis quinquagentis fuit Studium generale.*

Les Archives de Milan nous ont conservé la trace d'une curieuse affaire qui montre à quels procédés l'Université avait recours lorsqu'elle manquait d'argent.

1. *Serenissimo domino duci Mediolani et inclitissimo principi comiti nostro Papie Veroneque domino, etc.*

Hujus vetustissime urbis vestre Serenissime dux et inclitissime princeps noster, longève Logunbardorum regum sedis, hic pro maiori parte quiescens, hic priscis eorum regum nostrisque temporibus Studium generale perfloruit hos oratores videlicet dominum Simonem Speltam de Becaria, Luchenum de Astuffis, Andriolum de Guargaliis, et Blaxium de Octonibus viros siquidem elegantes, nobiles et prudentes ad Serenitatem vestram, pro republica omnibus anteponenda, comodorum suorum oblitos, duximus destinandos quorum relictibus, rempublicam et studium predictum pariter concernentibus vivarum vocum oraculis Serenitati vestre predictæ reservandis parte nostrum et totius comunitatis vestre Papie fidem indubiam benigne impartiri dignetur, Illustrissima ducalis dignatio sepe dicta, quam ut optat et optamus feliciter conservet altissimus. Datum Papie die xxv Augusti MCCCCXII.

Ejusdem ducalis dominationis fideles servitores prescidentes utilitate et negociis comunis vestri Papie et tota comunitas cum recomandatione.

In simili forma Domine Ducissæ Mediolani mutatis mutandis et adjectis ubi oportum fuit pro benevolentia sua captanda adjiaciendas. Datum ut supra.

(Extrait des minutes originales des actes de la commune de Pavie conservées dans les archives de l'Université.)

Le recteur des Juristes écrit au duc de Milan le 27 octobre 1447

Très Illustre Prince et très Cher Seigneur,

Nous avons dû souvent et particulièrement en ces derniers temps, pour payer les traitements arriérés, nous adresser au juif; cela nous donnait une très grande commodité et nous était fort utile : mais voici que maintenant le juif refuse de nous faire un prêt. Il en résulte une grande gêne pour la ville, pour les études et pour toute l'Université. Et comme cet Hébreu cause un grand dommage à notre Université nous avons décidé que nous supplions Votre Excellence de prendre des mesures pour obliger l'Hébreu à nous faire un prêt comme il en a l'habitude, car autrement si nous n'avons pas d'argent à notre disposition cela nous sera très préjudiciable. Nous en prions Votre Excellence à qui nous nous recommandons.

SEVERUS,

Recteur de la Faculté de droit de l'Université de Pavie.

Quand les honoraires des professeurs ne sont pas payés, c'est le désordre dans l'Université. Le duc de Milan, à la suite de nouvelles menaces des *lecteurs* leur adresse ses observations : « Ce que vous faites, leur dit-il dans une lettre du 27 août 1449, ne fait ni profit ni honneur à l'Université et me cause, à moi, honte et préjudice. »

Quelques années plus tard les professeurs réclament quatre termes de leur traitement, et n'obtenant rien, ils décident de suspendre leurs cours jusqu'au paiement intégral de ce qui leur est dû. L'Université est fermée, les étudiants font grand bruit dans la ville. Le référendaire de Pavie, Jean-Nicolas Rezonzi, en informe le cardinal Ascanio Sforza, oncle du duc de Milan.

Le cardinal réunit les professeurs et les supplie de reprendre leurs leçons; Rezonzi leur paiera immédiatement deux quartiers, le troisième dans quelques jours, le dernier dans un mois : en gage de cette promesse le référendaire donne ses biens personnels. Au jour dit, l'argent n'arrivant pas, les professeurs lui font sommation d'avoir à s'acquitter et se mettent en grève. Deux ou trois professeurs seuls

s'offrent « de bonissima volia<sup>1</sup> »; il faut s'exécuter : sur les instances de Rezonzi et, grâce aux juifs probablement, les professeurs sont payés et reprennent leurs cours.

Pendant les trente-cinq années du gouvernement de Filippe-Marie Visconti, l'Université eut environ trois cents professeurs : 192 pour le droit, 72 pour la médecine et la chirurgie<sup>2</sup>, 50 pour la littérature et la philosophie, 24 pour la théologie, 9 pour la physique et les mathématiques.

A la mort du duc Filippe-Marie, les Milanais proclamèrent leur indépendance, se constituèrent en République et invitèrent les habitants de Pavie à se joindre à eux. Ceux-ci répondirent en offrant à François Sforza le titre de comte de Pavie s'il s'engageait à confirmer les privilèges de l'Université. Une déclaration solennelle du duc, en date du

1. Lettre de J. N. Rezonzi, référendaire de l'Université de Pavie, à la duchesse Blanche Sforza Visconti (Arch. de l'État de Milan, Studi : Università Pavia : Professori : Mazzo 437).

« Ill<sup>ma</sup> et ex<sup>ma</sup> domina dna mi singularissima. Questi doctori legenti hanno prestabilito ordino fra loro, de non legere se non hanno prima lo pagamento integre, de quatro paghe li restano de l'anno proxime pasato, de che l'ho facto intendere al Illustré et R<sup>mo</sup> Monsig<sup>r</sup> Ascanio, la Sign<sup>ra</sup> del quale molto se adoperata in exortali et farli omni persuasione per fare che legeno, et io a la presentia de sua R<sup>ma</sup> Sig<sup>ia</sup> me li sono offerto de farli dare al presente da questo thesoro li danari de due paghe et un'altra infrà pochi di et la quarta ad tardius otto di del mese di februaryo proximo futuro, perche lo pagamento del mese de decembre, non se po fare per li danarii se non ala fine del mese presente per la suportatione hanno di luno mese in altro et acio essi doctori fusseno certi, non li fusse date parole in pagamento. Per rispetto de la commission hebbe de resercili due paghe lanno proximo pasato, la quale de presente me stato revocata et scripto li faza responder de tuto me ho voluto obligare verso loro per servicio publico cum ipoteka se tuti li miei beni pro premisis attendendis, in præsentia del prefato R<sup>mo</sup> Mons<sup>re</sup>. Tandem non li sonno valse persuasione de Sua R<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> la quale se ritrovatra de malia volia ne sua promissione, che da heri in qua non hanno voluto legere precipue li principali : hanno ben lezutoli institutarii, et Domine Pedrino Grasso quale se offerto de bonissima volia me pare in questo caso, habieno commisso grand' errore. Questo scrivo per mia excavatione a la vostra Ex<sup>cia</sup> la quala per lettere del prefato R<sup>mo</sup> Mon<sup>re</sup> sera informata piu ad plenum. Datum Papiæ die XI januarii 1477.

« Fidel<sup>e</sup>, serv<sup>e</sup> et obedien. M<sup>o</sup> Johannes Nicola de Rezonziis ibid. Referendarius. »

2. Pendant que l'enseignement de la médecine florissait en Italie, il n'était pas organisé officiellement à Paris : jusqu'en 1505 il fut laissé à la volonté de chaque docteur régent. Les cours se faisaient chez les professeurs ou dans les collèges libres ; à Wurzburg, on comptait, en 1586, trois chaires dont une de chirurgie. A Leipsig, d'après Puschmann, il y eut rarement, à cette époque, plus de quatre à six étudiants en médecine. De 1392 à 1520, Erfurt ne délivra que 5 diplômes de doctorat en médecine contre 120 en théologie et 20 en droit.

18 septembre 1447, acceptait l'offre des Pavésans et ratifiait leur demande <sup>1</sup>.

Pendant que Pavie se mettait ainsi sous la protection de François Sforza, les Milanais réduits à leurs propres ressources s'occupaient sans tarder, au milieu des difficultés d'assurer leur indépendance, de la création d'une Université. Nous connaissons par l'*Histoire des médecins milanais* les noms des professeurs qui en firent partie en 1448.

Mais la chute de la République de Milan en 1450 entraîna la fermeture de la nouvelle Université, Pavie resta le seul centre universitaire de la Lombardie, et jamais les Sforza n'oublièrent l'appui qu'ils avaient trouvé auprès des Pavésans. Comtes de Pavie, ils se plurent à fixer leur résidence à Pavie ou dans les environs, à s'intéresser à la prospérité de la ville, et chaque fois que le bruit courait d'un transfert ils s'empressaient de rassurer leurs fidèles sujets.

Cependant l'Université ne retrouve plus la protection éclairée des premiers Visconti. Déjà Philippe-Marie s'était montré protecteur moins habile et moins généreux que Jean Galéas : François Sforza, lui, soldat plus que savant, est trop occupé du soin de défendre sa principauté pour s'intéresser à la culture des lettres et des sciences. Il se borne à en exprimer ses regrets. « L'année prochaine, écrit-il le 23 octobre 1448, nous pourrons plus à l'aise donner toute notre attention aux choses de l'État, nous pourrons plus aisément nous dévouer au développement, au progrès de l'Université car c'est notre intention et notre désir. »

1. 18 septembre 1447. — Infrascripta sunt Capitula quæ supplicant Cives Papiæ, sibi concedi et confirmari ac irrevocabiliter observari debere per Illustr. Dominum D. Franciscum Sfortiam Vicecomitem, etc. (*omissis*).

Item teneatur præfatus Ill. Dominus manuteneri, ac tenere in hac Papiensi Civitate studium generale, prout hactenus solitum est, ac curare toto ejus posse, et sub fide, et verbo magnatum quod non fiat, nec teneatur aliquid aliud Studium generale in aliqua alia Civitate, seu terra ex Civitatibus et terris quæ solebant teneri per quondam Ill. D. Nostrum Ducem Mediolani, præterquam in hac Civitate Papiæ. Et quod solutio fiat mensuatim Doctoribus legentibus in hoc studio et aliis pro ipso Studio opportunis de intrata ordinaria dationum dictæ Civitatis, ejusque Comitatus quæ remansura est prælibatio Ill. D. nostro. Et quod nulla fiet retentio Doctoribus dicti Studii in futurum salariatibus, quod etiam Doctoribus hactenus ad legendum in dictæ Studio deputatis satisfacere teneatur prælibatus Dominus noster de eo quod restant habere debere pro eorum salariis. Et hoc de denariis debitis olim Camera Ducali a morte quondam Domini Ducis retro.

De temps à autre les bruits de transfert circulent.

En 1474, Galeas Marie est obligé de rassurer les Pavésans.

Chers et amis, leur écrit-il, on nous dit que le bruit s'est répandu que nous voulions transférer à Parme notre Université de Pavie. Nous ne savons pas d'où vient cela, sinon de gens ignorants et mal intentionnés, car nous n'avons jamais pensé à ce changement. Comment le pourrions-nous ? Puisque nous aimons notre ville plus que tout autre, nous lui portons une affection particulière, nous y faisons notre résidence habituelle, nous, notre épouse et nos fils. Aussi avons-nous décidé de vous écrire pour vous déclarer que notre intention n'est pas de restreindre les honneurs et privilèges de votre ville, ni de vous priver d'une Université qui est si profitable et si honorable, mais, bien au contraire, de la maintenir, de la protéger en tout ce qui nous sera possible. Faites connaître notre bonne disposition aux recteurs de l'Université, aux étudiants, au collège, citoyens et peuple.

Ludovic le More en arrivant au pouvoir suivait la tradition de ses prédécesseurs et, par un décret du 14 janvier 1496, il confirmait et étendait les privilèges des juriconsultes et des médecins de Pavie et les exemptait de tous les impôts extraordinaires<sup>1</sup>.

Les rois de France et d'Espagne, le Sénat de Milan continuèrent à soutenir les privilèges honorifiques concédés aux élèves et aux professeurs de l'Université ; mais la guerre avait épuisé toutes les ressources.

André Alciat écrivait à Francesco Calvi en décembre 1522.

Marliani qui préside le Sénat, et s'intéresse à l'Université de Pavie, aurait désiré me donner une chaire avec un beau traitement, mais cela n'a pas été possible en raison du complet manque d'argent dans le trésor ducal.

Et en février 1523 :

Je n'ai pas voulu professer dans cette Université, car présentement l'argent qu'on doit aux professeurs sert à payer l'armée : le duc ne peut leur donner que de bonnes paroles<sup>2</sup>.

1. A quibuscumque collectis talleis taxis præstitis, mutuis, etc., etiam tempore guerre et pestis, reservatis semper datii ordinariis ad quorum solutionem et contributionem teneri volumus.

2. Marq. Gudii Epist., n° 9.

Avec le xvi<sup>e</sup> siècle, la Lombardie devient un champ de bataille pour les princes qui s'en disputent la possession. Après la bataille de Pavie en 1525, la ville fut prise et saccagée trois fois.

Mais ce serait dépasser les limites de ce travail que de poursuivre au delà du xv<sup>e</sup> siècle cette courte notice historique.

LA VIE UNIVERSITAIRE A PAVIE — ÉTUDIANTS  
PROFESSEURS

Si l'on compare les statuts des différentes Universités d'Europe au xv<sup>e</sup> siècle, on constate que, sauf certains détails qu'expliquent la différence des mœurs et l'état de civilisation du pays, ces Universités se ressemblent beaucoup. A Montpellier, à Paris, à Padoue, à Bologne, à Pavie nous retrouvons les étudiants partagés en nationaux et étrangers, en étudiants libres et en étudiants de collège et jouissant de privilèges spéciaux. C'est la même vie corporative, les mêmes rapports entre professeurs et étudiants, le même enseignement, le même formalisme, si bien qu'après avoir esquissé à grands traits le tableau de la Faculté de médecine de Pavie au milieu du xv<sup>e</sup> siècle nous aurons montré ce qu'étaient les autres Facultés de médecine à cette époque.

L'étude de la vie universitaire du moyen âge nous donnerait l'origine de bien des usages qui, sous des formules modifiées, subsistent encore aujourd'hui : examens, grades académiques, cours, facultés, corporations, autant de traditions qui relient les Universités d'à présent à celles d'autrefois.

Les Universités du xv<sup>e</sup> siècle ont pour la plupart leur spécialité : les étudiants en théologie vont à Paris, les juriconsultes à Bologne ; Pavie, Padoue, Montpellier sont renommées pour les études de médecine.

A Paris, le gouvernement de l'Université appartient aux professeurs ; à Aix, les statuts placent à la tête du *Studium* un chancelier à vie, qui est l'archevêque ; l'unique recteur est nommé par le suffrage universel ; à Montpellier, par le suffrage restreint. A Bologne, les étudiants sont les vrais

maîtres de l'Université; ils nomment leurs professeurs. A Padoue, les recteurs sont nommés par les étudiants.

A Pavie, le duc de Milan, fondateur et protecteur de l'Université, est le grand maître; il délègue l'évêque, avec le titre de chancelier, auprès des écoliers, qui élisent un recteur. Celui-ci, aidé de douze conseillers, administrera les affaires de l'Université qui comprend deux Facultés : celle des Légistes maîtres en droit civil et canon, et celle des Artistes avec les maîtres en rhétorique, logique, grammaire, astrologie, philosophie, morale, médecine et chirurgie.

Il est à remarquer que la prospérité de Pavie suivit de près sa fondation et plusieurs causes expliquent ce rapide développement. Pavie était vraiment une ville universitaire. Elle n'existait que par et pour son Université. Tandis que les étudiants parisiens se réunissaient autour du bénitier de Notre-Dame, les écoliers de Pavie avaient à leur disposition des bâtiments spacieux<sup>1</sup>; l'administration et la police de la ville se préoccupaient avant tout d'assurer la tranquillité et le bon ordre des études<sup>2</sup>. Les Visconti et Sforza, pour maintenir leur renom d'amis des lettres et des arts, tenaient à honneur de protéger les étrangers nobles et riches qui faisaient à leur Université l'honneur de venir y étudier<sup>3</sup>; ils

1. L'ancienne Faculté de médecine de Paris, dit Corlieu, s'élevait entre la place Maubert et l'Hôtel-Dieu. Au mois de mars 1469, la Faculté arrêta qu'elle accepterait des Chartreux une vieille maison située en la rue de la Bûcherie, ce qui fut fait pour le prix de dix livres tournois de rente annuelle. En 1472, on jeta les premières fondations de la nouvelle Faculté : on était pauvre alors; il n'y avait cette année que *quatre* bacheliers. Les docteurs se cotisèrent ou abandonnèrent leurs émoluments. Le 5 mars 1481, la Faculté ouvrit ses portes sous le décanat de Mathieu Dolet. Avant cette époque, la Faculté de médecine ne possédait pas de lieu déterminé pour se réunir; les assemblées générales se tenaient soit au couvent des Mathurins, soit à Notre-Dame, autour du grand bénitier. Les exercices, les leçons, les examens se faisaient dans la maison du doyen ou dans celle de l'Ancien.

2. De même à Bologne, quatre taxateurs étaient nommés chaque année, deux par la ville et deux par les étudiants, pour régler le prix des logements. Il était défendu aux propriétaires, sous peine d'amende, d'exiger au delà de la taxe; aux étudiants et aux professeurs d'augmenter le prix du loyer. Un étudiant ne pouvait être dépossédé par un autre, et il avait droit de rester trois ans dans la maison qu'il habitait. Le propriétaire qui refusait de se soumettre à la taxe voyait sa maison interdite. (*Stat. Bon.*, lib. 2, p. 43.)

3. Pateat universis et singulis... tam subditis prelibati illustrissimi domini et Ducis Mediolani quam non subditis : quod studium hic in omnibus facultatibus ut infra incohabitatur hac in civitate ad proximum Sancti Luce festum. Pro

s'imposaient de grands sacrifices d'argent pour attirer les professeurs en renom. Ajoutez la beauté du climat, la vie facile, la situation de Pavie au nord de l'Italie, tout aidait à la prospérité d'un centre intellectuel qui, pendant le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle, rivalisa avec la célèbre ville de Padoue.

C'est à la Saint-Luc, époque fixée pour la réouverture des cours, que les étudiants étrangers arrivent à Pavie. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, leur nombre est encore peu considérable : en 1391, l'Université comptait trois Portugais, un Allemand, un Polonais; en 1395, un Autrichien, un Allemand, un évêque portugais, Da Silva, qui fut reçu docteur en grande pompe; en 1397, deux Français, Aldobrand Doyon et Pierre Delafosse (Petrus de Lafolhoze).

Mais plus tard, au moment où Ferrari professe à Pavie, c'est-à-dire de 1432 à 1472, les étrangers se donnent en grand nombre rendez-vous dans cette ville.

Candidior fuis venit per colla capillis  
Germanus, Latiae ductus amore togæ,  
Pannonius patriis e sedibus exulat acer,  
Gymnasium posito qui colit urbe sago.  
Festinavit eques Gallus, venere Britanni  
Virgineamque Domine Phæbique Heliconæ frequentant.  
Laus Ducis hæc sacri gloria rara tholi<sup>1</sup>.

La correspondance de Louis XI contient, à diverses dates, des lettres de recommandation au duc de Milan pour des étudiants français. Jacques et Louis de Valpergue se rendent à Pavie avec une lettre de présentation au duc de Milan<sup>2</sup>. Guillaume Toustain<sup>3</sup> arrive à Pavie en janvier 1469, pour y

tantum ortamus vos quod publice proclamari faciatis in quibuscumque partibus quod universi et singuli possint ut eis liceat undecumque venire ad ipsum studium papiensem cum suis libris, rebus et bonis et stare pro libito suo libere et impune juxta bonas consuetudines hactenus observatas sicut proclamatum fuit. (*D. min. orig. del. credenz. 25 ag. 1412 IX, Brambilla XI.*)

1. LASCINO CORTE, p. 2, *Epigr.* 30-31.

2. Statuimus continuo vobiscum adesse dominum Jacobum et Ludovicum primogenitum de Valpergue, prothonotarium vero et juniorem, quos jam pater studiis dedicaverat, volumus in dictione vestra Papiæ perficiant et ut nemo objiciat, vos immense precamur ut eisdem liberis et suis, tutum salvum conductum, pro tempore necessario, concedatis. Louis, 31 décembre 1460. (*Corresp. de Louis XI, t. I<sup>er</sup>.*)

3. Guillaume Toustain était abbé de Saint-Étienne de Caen et frère d'Aloys Toustain, ambassadeur et secrétaire-maitre des comptes du Roi.

achever ses études, avec une lettre de Louis XI, qui le recommande également<sup>1</sup>.

En 1459, les membres du Conseil fédéral suisse recommandent à François Sforza Iodoco de Silinen qui fut depuis évêque de Sion et de Grenoble. Il se rendait à Pavie pour étudier, suivi d'un précepteur<sup>2</sup>.

Encouragés par la bonne organisation de l'Université, assurés de la bienveillance des ducs de Milan, les étudiants étrangers sont nombreux à Pavie pendant le xv<sup>e</sup> siècle. Aux termes des statuts, ils procèdent, par Faculté, à l'élection d'un recteur. A la différence de certaines Universités où le recteur doit être un docteur élu par le collège des docteurs, à Pavie c'est un étudiant nommé par le suffrage universel : il doit être célibataire, âgé de 25 ans, être de bonnes vie et mœurs, et de naissance honorable, il ne sera choisi parmi les clercs qu'à défaut de tout candidat séculier.

Un acte existant dans les Archives de Pavie nous donne la liste de 321 étudiants qui votèrent en 1481, sous la présidence de l'évêque chancelier et du podestat, dans l'église cathédrale lors de l'élection d'un recteur. Deux ultramontains<sup>3</sup> furent proposés, André de France qui obtint 112 voix, Guilhem de Flandre qui en recueillit 108.

En 1460, Franciscus de Pyrrho, chanoine de Pavie et vice-chancelier écrit au duc de Milan :

Aujourd'hui, 4 juillet, en conformité des Statuts de l'Univer-

1. Quale intendendo ultimare el studio suo se ha electo ad questo effecto de fare la stantia sua per un tempo in la citta vostra de Pavia (*l. c.* 18 janvier 1469).

2. Nos igitur omnibus vestris commodis et profectui aspirantes, transmittimus ad V<sup>m</sup> M<sup>m</sup> amicos nostros Iodocum de Sylinen nobilem et ingenuum virum una cum suo pedagogo rectore et magistro laudabilium morum et honestatum vetustate prepollentes profecturos aliam vestram universitatem Papiensem. Quos cupimus accurate penites et obnixius flagitantes haberi promotos et eis esse commende et commissioni diligentissime erga V<sup>m</sup> M<sup>m</sup>, vestros officiales, aliosque vobis in 'gymnasio papiensi subjectos ut ipsis exinde fructus et emolumentum signatum nobis vero grata actio famam vestre Celsitudinis gloriosam ampliandi relinquuntur. (*Boll. stor. della Svizzera ital.*, 1885. Studenti Svizzeri à Pavia.)

3. A Bologne les citramontains comprenaient 17 nations et les ultramontains 18 (Savigny, *Univ. ital.*, ch. XXI, § 72). Les seuls membres jouissant de toutes les prérogatives étaient les étudiants étrangers. Les étudiants nés à Bologne n'avaient pas voix délibérative dans les assemblées et ne pouvaient exercer aucune des fonctions de l'Université.

sité nous nous sommes réunis pour procéder à l'élection d'un nouveau recteur. Après avoir fait connaître votre intention de réserver cette année le rectorat aux ultramontains<sup>1</sup> nous avons fait l'appel des électeurs. Ils se sont trouvés tant Allemands que Français au nombre de 206. D'acclamation Jean de Luxembourg a été nommé et les étudiants se sont retirés. Les Siciliens sont restés et ont protesté disant qu'ils devaient compter au nombre des ultramontains et ils ont nommé François de Sicile par 134 voix, 4 voix allèrent à Jean de Luxembourg et 6 à Philibert le Bourguignon<sup>2</sup>.

D'un autre document de la même époque, il résulte que le vice-chancelier de l'Université de Pavie estimait à 300 le nombre des étudiants en médecine et à 600 celui des élèves suivant les cours.

Dans la liste des recteurs<sup>3</sup> nous trouvons les noms suivants : Hermann, Allemand, 1433; Léonard Vase, Bourguignon, 1443; Pierre Cheravalle, 1460; Bernard Laboquet, 1480; André de France, 1482; Jean Trodon, Français, 1487; Jean Cavenage, Dauphinois<sup>4</sup>.

Le rôle du recteur est de représenter les étudiants auprès de l'administration universitaire, de régler les différends des étudiants entre eux et de faire observer les statuts et règlements. Il est nommé par chaque Faculté pour un an et reçoit un traitement de 30 à 50 florins<sup>5</sup>. Deux fois par semaine, pendant la leçon du matin il rend la justice sur le siège du bedeau général, chargé de veiller à l'exécution des règlements et d'assurer la régularité des lectures et des exa-

1. ...Ubi primum in publicum perlectis Ill. D. vestris litteris ejus tenore scilicet quod instans annus ultramontanorum esset.

2. *Bol. Stor. della Svizzera ital.*

3. Voir Corradi, *Memorie e Documenti*.

4. En 1493, quelques étudiants étrangers désirant avoir pour recteur un certain Mathieu Conte demandent au duc de le mettre sur la liste des candidats. Les noms des signataires sont intéressants à signaler : Albert comte de Hohenloc; Thomas comte de Rieneck, chanoine de Cologne; Guillet, recteur; Gilbert Raquin, Elzear Vacher, Thomas Pellison, Léonard Landry, Godefroy des Deserts, Jean Laurent, Raymond André, Étienne de Girardin, Fulto Favre, Jacques Brosset, Inibert de Vevey, Nicolas Giraud. (*Bol. st. Sviz.*)

5. A Aix, le recteur jurait de ne point transporter ailleurs le « Studium generale ». Ce serment n'était pas une vaine formule : à Bologne, plus d'une fois, les étudiants avaient en masse déserté la ville. Au xiv<sup>e</sup> siècle les recteurs, docteurs et maîtres de l'Université d'Orléans avaient passé un contrat avec la ville de Nevers pour le transfert de l'Université dans cette ville.

mens. Ce bedeau général, choisi par le prince, était à la fois l'appariteur, le secrétaire et le libraire des Facultés<sup>1</sup>.

\* \* \*

Les étudiants arrivent donc à Pavie en octobre<sup>2</sup>, au moment de la réouverture des cours, et ils organisent leur vie d'après leur rang social et leur fortune.

Quelques-uns s'installent avec leur précepteur et leur maison. Les étudiants désireux de travailler logent chez un professeur dont ils suivent les cours et qu'ils prennent pour parrain (pro patre). Ils acquittent une redevance fixée par les règlements<sup>3</sup>.

D'autres écoliers vivent chez l'habitant en pratiquant l'échange : un Parisien envoyait son fils chez un habitant de Pavie et recevait, pendant la durée de ses études, le fils de cet habitant.

Écoutez Félix Platter, qui vient de Bâle, *en échange*, raconter son arrivée à Montpellier chez l'apothicaire Laurent Catalan :

M<sup>e</sup> Laurent et sa femme étaient assis devant leur boutique qui était fermée comme tous les dimanches. Il fut surpris quand il me vit mettre pied à terre. Je lui adressai la parole en latin<sup>4</sup> et

1. Comme secrétaire, le bedeau tenait les livres où s'inscrivaient ceux qui prenaient leurs grades universitaires, il délivrait les diplômes, dressait les procès-verbaux des examens, et consignait les réponses faites par les candidats. Comme libraire, il avait la charge des livres qu'on voulait vendre. Comme appariteur, il annonçait dans les écoles le décès des membres de l'Université, les fêtes, les *principia* des bacheliers, les *repetitiones* et les *disputationes* des docteurs, le programme des cours. Il convoquait les membres de l'Université sur l'ordre du vice-chancelier ou du recteur, il faisait sonner les cloches aux heures fixées par les statuts.

2. L'époque des vacances était à peu près la même dans toutes les écoles du moyen âge et elle ne diffère pas sensiblement des congés de nos jours. Les cours chômaient en général à l'approche de la Noël, le mardi gras, le mercredi des Cendres, huit jours avant et huit jours après Pâques, à l'Assomption, à la Pentecôte ; enfin aux vendanges, époque des grandes vacances qui allaient du 7 septembre au lendemain de la Saint-Luc.

3. Dans la *Practica* de FERRARI, f<sup>o</sup> CXIX, nous lisons : « Noli oblivisci quod vidi mirabile experimentum repertum a casu ab uno ultramontano stante in domo mea. » (Voir aussi Pièces annexes, lettre XXXII.)

4. Ce que devaient être les conversations dans ces conditions on l'imagine sans peine. Platter nous a conté un de ces coq-à-l'âne. « Le 10 août, jour de la Saint-Laurent, mon maître me conduisit à sa vigne. En partant il avait dit à Balthazar Hummel : « *Balthasach, accipe gladium* » pensant qu'il prendrait un

lui remis la lettre du D<sup>r</sup> Wolffius, ancien précepteur de ses fils. Il poussa un soupir et fit conduire mon cheval à l'écurie. Bientôt arriva Jean Odralzhem, un Strasbourgeois qui servait dans la pharmacie ; il me souhaita la bienvenue et me fit monter dans la maison.

Les étudiants pauvres qui ne trouvaient pas à en entrer comme pédagogue dans une famille, pour le prix de la pension, avaient une vie fort dure, et ce portrait fait par Buoncompagno, qui enseigna à Bologne, pourrait s'appliquer à l'étudiant pauvre du xv<sup>e</sup> siècle :

Je devais passer mon temps à suivre des cours et à apprendre, écrit l'un de ces pauvres hères, mais la misère m'oblige à aller mendier aux portes des ecclésiastiques. J'en suis réduit à leur crier vingt fois de suite : « La charité, mes bons seigneurs ! » et ils me répondent souvent : « Va-t'en avec Dieu ». Je me transporte dans les maisons des laïques : on me repousse avec force cris, et quand on me dit par hasard : « Attends un peu », je reçois un morceau de pain détestable dont les chiens ne voudraient pas. Les mendiants de profession obtiennent, plus souvent que moi, les mauvais légumes, les peaux et les nerfs qu'on ne peut mâcher, les boyaux qu'on jette, le vin avarié. La nuit, je cours à travers la ville, tenant d'une main un bâton pour me défendre contre les chiens, de l'autre une besace pour recueillir les débris de poisson, de pain et de légumes et une gourde pour prendre de l'eau. Souvent il m'arrive de tomber dans la boue, cette boue de Bologne qui sent le cadavre, et c'est ainsi que je rentre chez moi, tout souillé, pour satisfaire, avec les restes qu'on m'a jetés, un estomac qui aboie<sup>1</sup>.

Le tableau est peut-être poussé au noir, mais la preuve que l'existence de ces malheureux menaçait la sécurité publique, c'est que l'Eglise fulminera bientôt dans ses conciles contre les cleres vagabonds et que la charité privée s'est occupée de venir en aide aux étudiants pauvres. Elle fonde en leur faveur des maisons de refuge qui leur fournissent le vivre et le couvert. C'est l'origine bien humble des collèges, de ces établissements de boursiers qui s'établissent dans toutes les Universités.

couteau pour couper du raisin, mais voilà que Hummel emporte son épée ; alors mon maître lui dit : « *Vis pugnare* » et l'avertit qu'il avait entendu un couteau par le mot *gladius*.

1. LUCHAIRE. *Lecture faite à l'Institut*, 27 octobre 1898.

A Pavie on en compte un grand nombre.

Le plus ancien est le collège Castiglione, fondé par le cardinal Branda Castiglione, reçu docteur à Pavie en 1384. Ce collège date du 4 décembre 1437, il était destiné à l'éducation morale et religieuse de vingt-quatre jeunes gens sans ressources. Cette fondation dura jusqu'en 1803, époque à laquelle le reliquat des fonds qui la composaient fut versé à un autre collège de Pavie pour constituer quatre bourses réservées à des membres de la famille Castiglione.

En 1458, le jurisconsulte Catone Sacco laissa sa fortune pour la fondation d'un collège destiné à douze étudiants. Lors du siège de Pavie par les Français, en 1525, le collège fut démoli et ne fut pas réinstallé.

En 1471, Jean-Mathieu Ferrari laissait à l'hôpital de Pavie une somme suffisante pour fonder un collège à l'usage de trois étudiants de sa descendance.

C'est à peu près dans les mêmes termes que furent fondés les collèges Bossi, Marliani et Griffi, dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle.

Les règlements intérieurs de ces collèges<sup>1</sup> étaient, dans une certaine mesure, ceux des maisons religieuses. Nous connaissons les statuts des fondations Catone Sacco et Marliani ; en voici les dispositions principales :

Chaque année, aux calendes de mai, tous les boursiers, après la messe, procéderont entre eux à l'élection d'un recteur.

Ce recteur chargé de régir et d'administrer le collège sera choisi parmi les boursiers, il devra être prudent et discret, de bonne réputation et autant que possible citramontain, car il pourra mieux, plus facilement et plus utilement veiller à l'administration des membres et des choses du collège.

Présenté à l'évêque de Pavie et agréé par lui, l'élu prêtera serment d'observer les statuts et règlements du collège ; l'évêque le confirmera verbalement et sans acte notarié pour éviter les frais<sup>2</sup>.

Le recteur recevra pour salaire 12 florins (à 32 s. le fl.).

1. Il faut noter que ces collèges, qui à Paris, eurent tant d'importance, n'exercèrent aucune influence sur la constitution des Universités italiennes (SAVIGNY, *Univ. Ital.*).

2. Episcopus ipsum confirmet verbo tamen, sine scripto, ut expensis parcatur.

Il fera inventaire en prenant charge de tout ce qui se trouvera dans le collège et il en devra compte.

Il ne pourra pas y avoir dans le collège plus d'étudiants qu'il n'y a de chambres.

Les boursiers devront appartenir à des familles pauvres, mais honorables, ils seront de bonnes vie et mœurs, ce qui sera attesté avant leur entrée, par deux témoins.

A leur entrée ils prêteront serment, sur les Évangiles, d'observer fidèlement les statuts de la fondation. Ils vivront honnêtement et en commun car il est dit : *bonum et jucundum est habitare fratres in unum*<sup>1</sup>.

Ils assisteront ensemble aux offices et si l'un d'entre eux est capable de prononcer un sermon, les élèves l'écouteront avec respect.

Le recteur achètera, avec l'argent de la fondation, les objets nécessaires, pain, vin, bois, sel, huile et légumes. Chaque semaine un étudiant, à tour de rôle, sera chargé de faire les provisions.

A la chapelle, au réfectoire, et dans tous les lieux de réunion les étudiants prendront place dans l'ordre où ils ont été reçus dans le collège, sauf pour les étudiants qui auraient déjà obtenu leurs degrés<sup>2</sup>.

A table, le recteur sera toujours à la première place au bout de la table et veillera avec soin à ce que l'ordre ne soit pas troublé.

Aucun étranger ne pourra être reçu à table, sauf aux jours de fête de la Sainte-Vierge ou s'il est patron du collège.

En entrant au réfectoire un écolier bénira le repas qui se fera en silence. Aux jours de fête un écolier fera une lecture des Saintes Écritures. Chacun à son tour de réception fera cette lecture, et s'il s'en dispensait il serait condamné *in quatuor solidis*.

Afin que les écoliers deviennent de jour en jour plus habiles et plus attachés à l'étude, lorsqu'ils se lèveront de table ils se tiendront debout à leur place, et l'écolier dont le tour sera venu proposera une question quelconque dans sa faculté, et deux autres écoliers argumenteront contre lui, afin qu'ils acquièrent la science par un continuel exercice.

Les novices, c'est-à-dire les élèves de première année, seront exemptés de cet exercice. Les autres devront s'y conformer à peine d'une amende à fixer par le recteur.

1. Nous retrouvons ici la formule de Robert de Sorbon : Vivere socialiter et collegialiter et moraliter et scholariter.

2. Les questions de préséance sont très importantes à cette époque. Dans les statuts de la fondation Sacco il est dit que les étudiants « *sedeant secundum ordinem eorum ingressus, nisi forte esset sacerdos cui propter dignitatem Collegii reverentia debeatur.* »

Trois mois au plus après la quatrième année de sa réception chaque écolier devra soutenir un acte public sous peine de perdre tous ses droits et émoluments.

Pour qu'une trop grande familiarité n'éloigne pas les élèves de leurs travaux, l'entrée du collège sera interdite aux étrangers.

Et pour que les écoliers ne soient pas tentés de se promener la nuit, chaque soir les portes du collège seront fermées à la première heure de nuit les clefs seront remises au recteur et personne ne pourra plus entrer ou sortir.

Quiconque aura été trouvé hors du collège, la nuit, sera puni et si c'est un fait d'habitude, il sera chassé.

Les écoliers ne pourront pas accepter de fonctions électives dans l'Université.

Lorsqu'ils auront à voter, ils se souviendront d'avoir Dieu seul devant les yeux, de voter d'après leur conscience et de ne pas se laisser corrompre par les sollicitations ou par l'argent.

Aux jours prescrits par l'Église, les écoliers jeûneront, ils ne boiront ni ne mangeront le matin. Dans l'après-midi ils feront une collation réglée par le recteur. En d'autres temps, chacun agira suivant sa conscience. La veille de Noël, les écoliers se réuniront au réfectoire et, le feu ayant été allumé, le recteur leur fera distribuer un repas et du vin, puis, après un peu de temps, ils se retireront pour dormir jusqu'à matines ; ils entendront ensuite la grand'messe, les vêpres et les autres offices.

Les écoliers, soit au collège, soit au dehors, ne pratiqueront aucun jeu dans lesquels pourraient intervenir le lucre ou la perte d'argent si petite qu'elle soit ; ils ne s'entretiendront pas de futilités, car l'Apôtre a dit que les mauvais discours corrompent les mœurs.

Comme il ne convient pas que les écoliers aient rapports avec les femmes, il sera interdit aux femmes et aux enfants de quelque condition qu'ils soient de converser, d'entrer ou d'avoir rapports dans la maison : ils ne pourront pas apporter de vivres, ni quoi que ce soit — sauf le cas de pauvres à qui on ferait l'aumône. Le recteur qui ne tiendrait pas la main à l'observation rigoureuse de cette défense serait condamné à un  *aureus*  d'amende.

Défense est faite aux écoliers d'introduire ou de porter des armes dans l'intérieur du collège, — défensives ou offensives, apparentes où cachées.

Les écoliers ne se considéreront pas comme devant habiter à perpétuité le collège. Ils y resteront cinq ans, et sept ans s'ils se destinent à la théologie, après quoi ils devront se retirer ; ils

paieront dix sous par jour passé au collège après ce temps.

Les objets destinés aux écoliers, tels que tables, bancs, et ceux qu'ils auront apportés pour leur usage resteront la propriété du collège.

Rien ne pourra être donné — ni pain, ni vin — à un étranger en dehors des aumônes. Le recteur qui aurait permis cette infraction serait passible d'une amende d'un florin en plus du remboursement.

Pendant toute la nuit, des lampes resteront allumées pour que ceux qui se lèveront puissent avoir de la lumière; à la vingt-quatrième heure<sup>1</sup> chaque écolier se retirera dans sa chambre. Le silence régnera pendant le temps de l'étude et du sommeil. En hiver, à partir de la Saint-Luc, la cloche sonnera le souper à la troisième heure de nuit.

Le recteur louera une servante ou un cuisinier à l'usage du collège pour mettre la table, lirer le vin et sonner la cloche aux heures fixées, pour ouvrir et fermer la porte et en remettre les clés chaque soir au recteur. On lui donnera un salaire honnête.

Pour le bon renom du collège, il ne convient pas d'exposer les affaires des écoliers devant une juridiction étrangère; les écoliers s'en remettront au recteur pour le règlement de leurs affaires tant civiles que criminelles, à moins que le cas soit assez grave pour être porté devant l'évêque de Pavie.

S'il y a eu rixe ou paroles injurieuses qui aient amené le scandale ou le mauvais exemple, l'auteur de la rixe sera condamné à 12 florins d'amende, et celui qui aura été attaqué à 1 florin, afin que, par cet exemple, les autres apprennent la patience, et ne soient pas tentés de venger leurs injures au lieu de s'en remettre au recteur.

Si l'injure a été grave, si, par exemple, un écolier a traité un de ses condisciples de voleur ou d'adultère ou d'autres insultes infamantes, le recteur agira avec prudence.

La bibliothèque devra être une pièce grande, bien ornée et fermée. Les livres d'études y seront déposés enchaînés sur des bancs<sup>2</sup> à ce destinés, comme on a coutume de faire dans les autres

1. Au xv<sup>e</sup> siècle, on compte de 0 à 24 heures à partir du coucher du soleil. L'expression à la 24<sup>e</sup> heure signifie de 4 heures à 8 heures de l'après midi suivant la saison; le coucher du soleil se faisant le 21 décembre à 4 heures et le 1<sup>er</sup> juillet à 8<sup>h</sup>,3. — Les horloges italiennes marquaient par convention 0<sup>h</sup>,0' au coucher du soleil, le jour du solstice d'hiver (21 déc.) : on devait donc remettre fréquemment à l'heure les horloges, d'où l'expression *toccare il tempo*.

2. En 1518, on avait encore l'habitude d'attacher les livres sur des bancs. Jason del Maino, dans son testament daté de 1518, spécifie que tous ses livres de droit civil et canon seront donnés au collège qu'il fonde au profit de douze

bibliothèques. Les livres seront à la disposition des étudiants ; ils seront ouverts aux heures voulues par les soins du porte-clefs. Il est formellement interdit de transporter chez soi un de ces livres, sous peine d'expulsion.

Si claustrale que puisse nous paraître la vie de ces fondations, les places qu'elles offraient étaient fort recherchées<sup>1</sup>.

Dans les Universités du Nord, où la vie matérielle était plus rude qu'en Italie, ces collèges se développèrent rapidement. D'après M. Huisman, Paris à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle comptait plus de 50 collèges abritant sept cents étudiants.

En s'agrandissant, en se multipliant, ces établissements se transformèrent. Les écoliers suivirent les cours qui se faisaient dans l'intérieur même de la maison qui les abritait et qui devint ainsi un centre d'instruction. La collation des grades resta toujours le privilège de l'Université.

\* \* \*

Au xv<sup>e</sup> siècle, les étudiants formaient encore une classe distincte des autres classes de la cité, par les origines, les habitudes et les privilèges. Assurés de l'indulgence du pouvoir, ils agissaient à leur guise sans tenir compte des pénalités

étudiants pauvres. Ces livres, ajoute-t-il, seront fixés sur des tables avec des chaînes de fer et on ne pourra les changer de place ni les emporter.

Et dans les statuts de la Bibliothèque du couvent de Saint-Bernard (FÉLIBIEN : *Histoire de la Ville de Paris*, t. III, p. 157), on lit : Que personne de quelque état ou grade qu'il soit n'ose emporter pour lui ou pour un autre, dans le collège ou ailleurs, un livre hors de la librairie à moins que ce ne soit pour cause de réparation ; il serait puni des peines les plus graves. Nous interdisons le vin au proviseur et au sous-prieur tant qu'un livre sera sorti de la librairie sans bonne raison.

1. Le 30 août 1496, le secrétaire ducal B. Calco écrit à son subordonné Andrea Burgo :

« Andrea,

« Havendo promesso messer Johannes Moresino de farli mettere uno suo nel Collegio da Castionio a Pavia e sollicitando el Bernese per havere tal expeditione, ho scripto a messer Jo. Stephano, mio genero, qual a cura desso Collegio che daga uno loco al dicto Bernese acio possa comenzare il studio ad questi principii proximi. Luy me ha facto rispondere che non e possibile mettere alcuno in dicto collegio chi non leva de quelli gli sono et se ben li volesse provedere de la spese che non li e camera et ha data una nota delli infrascripti tri quali piacendo alla E. del signore se ne levara uno et potrãmo sua sign. nominare chi gli pare dessi tri acio se possa expedire questo Bernese qual sta qui suso l'hostaria per questo. Et subito avisame de la deliberazione fara sua S. — Mediolani penultimo Agost. 1496. (*Bol. st. Svizz. ital.*)

qui les menaçaient; et c'est en vain que la loi punissait d'une forte amende les *ludos hazardi*, c'est en vain que des peines plus sévères et la mort même frappaient les étudiants coupables d'avoir commis un rapt ou provoqué des désordres publics. Le souverain s'en remettait aux recteurs du soin d'interdire les jeux et les paris et, dans le cas de troubles publics, l'autorité s'empressait de faire payer les désordres suscités par les étudiants aux gens du bas peuple qui s'étaient mêlés à ces manifestations.

Quand l'agitation se prolongeait ou prenait un caractère trop grave<sup>1</sup>, le duc de Milan rappelait l'autorité de Pavie à l'observation des règlements.

Notre représentant de Pavie nous fait savoir, écrit le duc, que vos étudiants tiennent peu compte des règlements qui leur interdisent de se promener la nuit en armes et en troupes comme s'ils portaient en guerre. Veillez à cela<sup>2</sup>.

Il intervient aussi quand les étudiants prennent l'habitude de troubler les cours en faisant irruption dans les salles :

Nous apprenons que des mascarades et des travestissements se font dans notre ville<sup>3</sup>, que, sans aucun respect pour leurs professeurs, des étudiants masqués entrent dans les salles de cours, et que là, outre le bruit et le trouble qu'ils font par leurs chants et leur musique, ils commettent encore mille insolences. Ces désordres nous sont très désagréables. Aussi vous veillerez, nous vous le recommandons, par les voies et les moyens que vous jugerez bons, à ce que les masques et les travestis ne pénètrent pas dans les salles de cours et vous ferez connaître publiquement notre volonté si vous le jugez convenable<sup>4</sup>.

1. On parlait devant le roi Philippe-Auguste des étudiants batailleurs de Paris : « Ils sont plus hardis que les chevaliers, dit-il. Ceux-ci couverts de leurs armures hésitent à se battre. Les clercs, qui n'ont ni haubert ni heaume, avec leur tête tonsurée se jettent les uns sur les autres en jouant du couteau, grande sottise de leur part et grand danger. » (Luchaire, *Mém. Séance p. des cinq. Ac.*, 25 oct. 1898.)

2. Missive ducali, mazzo 93, f. 251, verso.

3. *Lettre du secrétaire ducal Barth. Calchi au podestat de Pavie*. Missive ducali, mazzo 189, f. 14.

4. « Un jour que j'assistais à un cours dans l'auditorium, je vis les étudiants se livrer à toutes sortes de jeux pendant que le professeur était en chaire, faisant un vacarme affreux pour l'interrompre et l'apostrophant afin de le forcer à terminer plus vite, ce qu'il fit en effet au milieu de leurs acclamations et de leurs bruyants vivats. » (Thomas Platter, p. 489.)

En temps de carnaval<sup>1</sup> c'était un usage, chez les étudiants, de dérober les livres des professeurs et de ne les leur restituer que contre la remise d'un florin par ouvrage<sup>2</sup>.

A ce moment de l'année, tout est prétexte à querelles et à tumultes<sup>3</sup>. Une lettre de Jacques de Pontremoli, un des vicaires généraux du duc de Milan, fait le récit d'une rixe entre étudiants masqués qui eut lieu dans un bal donné à l'hôtel Beccaria. Un étudiant allemand glisse en dansant et tombe. Chacun de rire; il se relève et demande raison à l'un des assistants et la querelle dégénère en une bataille entre Allemands et Italiens.

Il faut même que Galeas Marie autorise certains étudiants à porter des armes. Un rescrit du 14 octobre 1467 « concède le port de toutes armes au noble Jean de Cologne, étudiant allemand en droit civil dans notre Université; car des gens mal intentionnés qui le poursuivent de leur haine lui ayant, à plusieurs reprises, tendu des embûches, il hésite, avec raison, à continuer ses études dans notre ville de Pavie ». Il est rare que les réjouissances se terminent sans quelque bagarre. L'usage veut qu'à l'occasion de la nomination d'un recteur ultramontain, on donne des joutes publiques. Aux étudiants viennent se joindre les palefreniers et les valets de l'Université, tous ces mauvais garçons dont les étudiants eux-mêmes sont victimes et qui, au dire d'Étienne de Bourbon, étaient presque tous des voleurs.

Le 15 août 1453, le Référéndaire de Pavie écrit à François Sforza :

1. A Bologne les lois avaient même pourvu aux plaisirs des étudiants. Une loi ordonnait que les juifs paieraient 104 livres et demie aux jurisconsultes, et 70 livres aux artistes pour être employées à un festin de carnaval. (*Stat. Bon.*, lib. 4, p. 96.)

2. Renieri Guicciardini, qui fut recteur de l'Université de Pise pendant cinq années, avait eu l'idée de réunir quelques camarades et d'aller masqués pour *prendre les livres*. Un autre étudiant, Angelo Costanzo, ayant eu la même idée, se prit de querelle avec Guicciardini. Et, à la suite d'une bataille dans laquelle il eut l'avantage, Costanzo et ses compagnons se promènèrent par toute la ville armés de pied en cape.

3. Les divertissements n'étaient pas toujours très raffinés. A Bologne, la fête la plus populaire était la *porchetta* : elle consistait en une somptueuse course au *pulio* pendant laquelle on jetait un porc rôti au peuple qui s'en disputait les morceaux à coups de poings, tandis que du haut des balcons, on versait sur la foule le bouillon dans lequel on avait cuit l'animal. (*Rassegna nazionale*, 1<sup>er</sup> février 1898.)

Je sais que V. E. est très préoccupée d'affaires sérieuses et de dangers menaçants. C'est donc avec regret que je crois devoir lui faire connaître des troubles qui ont eu lieu ici, dans la nuit de dimanche dernier. Ce jour-là, à l'occasion de la nomination du recteur de l'Université, des valets, des palefreniers, des maîtres d'armes et autres gens du peuple firent une joute. Les cavaliers étaient accompagnés d'individus portant tous des bâtons. Ils se divisèrent en deux camps pour la joute; les guelfes d'un côté, les gibelins de l'autre. Pour éviter toute dispute, il fut décidé que le *pallio*, consistant en une pièce de velours de sept brasses, serait partagé entre les deux camps. L'un des palefreniers qui portait la pièce de velours se mit à parader dans la ville, suivi d'une foule de jeunes gens à cheval. Tous chantant et criant arrivèrent à la 24<sup>e</sup> heure, à la porte Saint-Jean. Ils y trouvèrent une foule de plus de mille hommes armés qui criaient : Vive celui-ci ! Vive celui-là ! A mort les Guelfes ! A mort les Gibelins ! Et dans la bagarre sept ou huit personnes furent blessées. Il ne m'appartient pas de faire connaître à Votre Seigneurie les noms des instigateurs de ces troubles. C'est affaire au podestat. Mais je prie Votre Seigneurie de remarquer que les excès commis en ces derniers temps sont restés impunis et qu'il serait nécessaire de réprimer ceux-ci, sans quoi le désordre ne tardera pas à s'accroître.

*Signé* : BARTHOLOME DE CORIGIA<sup>1</sup>.

En terminant ce très court aperçu de la vie des étudiants *quattrocentistes*, nous demanderons à l'écolier-poète qui nous donnait tout à l'heure une description de Pavie de nous énumérer les plaisirs et les charmes de la vie de l'étudiant mondain :

Je passe ma vie à lire et à écrire et je converse avec les savants, je vois ici la vertu honorée et les belles manières en usage, de nobles seigneurs se promènent dans la ville à la recherche des nouvelles. J'entends parler leurs femmes avec un doux accent, elles passent belles et souriantes dans leur voiture et s'emparent du cœur des jeunes gens par leur doux regard<sup>2</sup>. Et souvent l'hy-

1. Ceux qui voudraient connaître plus en détail la vie de l'étudiant consulteront l'ouvrage de M. GABOTTO : *Jason del Maino et les scandales universitaires au xv<sup>e</sup> siècle*.

2. Qui sento favellar con dolei accenti  
Le belle donne lor ne le carrette  
E gir allegre a pasii tardi e lenti

ménée nous réunit en ces banquets joyeux, en fêtes et en jeux.

Et le temps passe gaiement; l'on chante et l'on rit et l'on danse et les soucis et les peines s'enfuient...

C'est dans ce milieu que se passait la vie scolaire. Voyons maintenant quelle était la sanction des études.

#### LES GRADES UNIVERSITAIRES

Dans les Universités italiennes du moyen âge on conférait successivement trois grades : *le baccalauréat, la licence et le doctorat* <sup>1</sup>.

Le baccalauréat était à proprement parler plutôt un certificat d'études qu'un grade. Le candidat n'avait pas d'examen à subir; il devait seulement remplir certaines conditions: justifier par témoins d'études suffisantes.

Les livres ordinaires qui étaient sa propriété devaient être sans lacunes. A Montpellier cependant, le candidat était tenu, à moins que le recteur n'en eût autrement décidé, de faire à l'Université une véritable leçon publique <sup>2</sup>.

Le 28, nous dit Félix Platter, je fus promu bachelier en médecine, au collège Royal, et ce fut le docteur Saporta qui présida

Ch' indi scoccan d'amor mille saette  
Pungendo il cuor de giovanetti incanti  
Che son mal atti a far le sue vendette

(*Un capitolo inedito d'uno Studente pavese.*)

1. A Montpellier, dit Nicaise, l'Université de médecine délivrait trois diplômes de plus en plus élevés: ceux de *bachelier*, de *licencié* et de *maître*, mais il n'était pas nécessaire d'obtenir les trois diplômes pour avoir le droit d'exercer la médecine, les deux premiers suffisaient.

Le premier grade à conquérir à l'Université de médecine de Montpellier était donc celui de bachelier. Pour l'obtenir il fallait avoir suivi pendant trois ans et demi les cours de médecine. On pouvait néanmoins être présenté par un maître, au bout de deux ans et demi d'études. Il fallait aussi s'être livré à la pratique hors de la ville pendant six mois; en outre le candidat devait être capable de *lire* dans les écoles. Au moment de la réception de ce grade l'étudiant jurait de n'exercer la médecine ni dans la ville ni dans les faubourgs de Montpellier avant d'avoir obtenu la licence. Mais comme un peu de pratique lui était indispensable pour arriver à ce dernier grade, il était obligé de se placer sous la direction d'un médecin expérimenté.

Le bachelier qui sollicitait la licence était présenté par un maître, comme pour l'obtention du baccalauréat, et il devait, auparavant, avoir lu, dans l'école d'un des maîtres qui faisaient partie de l'Université de médecine, un livre authentique de théorie et un autre livre de pratique.

2. « Quod nulli assumantur ad gradum baccalaureatus nisi cum solemnitate principii. » (*Cartul. de l'Univ. de Montpellier*, p. 313, XVI.)

l'examen. Il n'y eut que les docteurs en médecine de l'Université qui argumentèrent contre moi. L'examen dura de six heures du matin à neuf heures. On me revêtit ensuite d'une robe rouge pour faire un remerciement en vers. J'avais commencé par réciter de mémoire un discours assez long. Enfin je soldai onze francs et six sols et on me remit mon brevet dument scellé. Je reçus les félicitations des Allemands à qui j'avais de mon côté offert un banquet.

A Pavie, la formalité de l'examen n'existait pas. Le premier degré pour lequel l'étudiant avait à argumenter devant les juges était celui de *licencié*. Ce grade est le plus important. Il confère le droit d'interpréter les textes (*licentiâ docendi*) et les statuts de l'Université ne permettent de le conférer qu'avec les plus sérieuses garanties.

A la fin d'un manuscrit existant à la Bibliothèque Ambrosienne (F. 145, *plac. sup.*), on lit les notes marginales suivantes écrites par le propriétaire de cet ouvrage :

*Nota.* — J'ai commencé mes études de médecine en l'année 1433, le 3 novembre, et je les ai terminées le 10 juin 1441.

... Moi Mathieu Capitaneo de Busti j'ai passé l'examen ès arts le 17 juin 1438 et j'ai eu à traiter... et j'ai été reçu sans opposition.

... Moi Mathieu Capitaneo de Busti j'ai passé mon examen le 10 juin 1441; j'eus à traiter... je fus admis sans opposition et, aussitôt après l'examen, j'ai reçu le grade, mais pas les insignes, et j'ai remis 30 ducats en gage pour le conventus public (soutenance publique).

Tout bachelier<sup>1</sup>, au bout d'un certain temps d'apprentissage de la médecine, a le droit de demander à subir devant les docteurs réunis *l'examen privé et rigoureux*. Il choisit pour cette épreuve le docteur qui le présentera. Accompagné de ce parrain, le candidat se rend chez le recteur, et lui demande l'autorisation de subir l'examen préalable sur les mœurs. Le recteur informe alors les docteurs du jour, de l'heure et du lieu de l'examen. C'est devant eux que se passera la première partie de l'épreuve. Le candidat est accompagné de ses *promoteurs*, c'est-à-dire des professeurs sous lesquels il a

1. « Une fois bachelier je commençai déjà à pratiquer et je m'exerçai en soignant mes compatriotes. » (F. Platter.)

étudié la théorie du matin et la pratique du soir. Ces promoteurs dits *nécessaires* sont les répondants du candidat. Ils jurent d'avoir interrogé le candidat et de l'avoir jugé apte à l'examen solennel<sup>1</sup>. En présence du bedeau qui fait office de notaire, le candidat est interrogé sur son âge, sur les grades qui ont pu lui être conférés dans une autre Université et sur tous les points qui ont trait à sa vie universitaire. Si l'interrogatoire est favorable, le chancelier indique au candidat le jour où il devra répondre sur les textes qui feront la matière de son examen. Cette désignation des textes est faite par quatre docteurs. Elle est rendue publique afin que chacun puisse au besoin les étudier et argumenter contre le candidat.

Il était d'usage que celui-ci en se présentant à l'examen choisît, en dehors des *promoteurs nécessaires*, quelques docteurs dits *volontaires* qui assistaient à l'épreuve et contribuaient à conférer le grade.

Le doctorat était le dernier terme des études. Il consistait en une thèse suivie d'une argumentation.

Ce qu'étaient ces discussions, ces argumentations sur de mauvais textes falsifiés, traductions insuffisantes d'une version défectueuse dans le latin barbare de l'époque, on peut facilement se l'imaginer : nulle expérience personnelle, nulle observation : qui donc oserait donner un avis quand le maître a parlé ? C'est le commentaire de l'École qui fait tous les frais et le commentaire seul. Depuis qu'il étudie la médecine et qu'il compulse les textes, l'étudiant a eu le

1. Les candidats refusés n'acceptaient pas toujours leur échec de bonne grâce, si nous en jugeons par ce procès-verbal d'une séance du Conseil de l'Université de Padoue :

*Ibidem* Mag. D. Jacobus de Zanetinis de Pad. exposuit querimoniam sic dicens quod Mag. Laurentius de Venetiis, licentiatius in artibus, eidem Mag. Jacobo dixerat aliqua verba vituperosa, hoc modo videlicet quod cum Mag. Jacobus predictus eidem Mag. Laurentio dixisset quod nunquam faceret conventum suum in artibus nisi eidem satisfaceret et nunquam conventuaret eum, cui dictus Mag. Laurentius respondit quod non dignaretur conventuari sub tali ignorante et quod nesciebat unam literam. Item exposuit querimoniam Mag. Nicolaus de Montesilice quod Mag. Laurentius predictus, eidem Mag. Nicolao dixerat quod erat *unus ignorans et lavator scutelarum* et eo tunc fuerunt presentes quamplures doctores Collegii eisdem verbis; quare petierunt predicti magistri Jacobus et Nicolaus Mag. Laurentium puniri et condemnari debere secundum formam statutorum dicti collegii.

(Coll. Art. V, II, 1391-1398. p. 17)

temps de perdre tout esprit de critique. Mais en admettant même qu'il s'obstine à garder quelque jugement, la dispute en vient à bout. Heureux effet de concurrence de vanité! « Mis en présence, dressés sur leurs ergots, dit Michelet, ces jeunes coqs prenaient là un cœur héroïque pour argumenter à mort, embrouiller les questions, stupéfier les auditeurs et eux-mêmes, s'hébéter au vertige de leur propre escrime. La gloire était de ferrailer six heures, dix heures sans reculer et de trouver des mots encore. Tournois sublimes, mirifiques batailles que la nuit seule pouvait finir. Juges et combattants se retiraient pleins d'admiration pour eux-mêmes, gonflés, vidés, presque idiots. »

L'argumentation en effet durait quelquefois douze heures et au delà.

Rabelais, qu'il sera bien permis de citer ici, — il fut docteur en médecine et son premier ouvrage fut la traduction des *Consilia* de Mainardi de Ferrare, — Rabelais s'est moqué de ces interminables dissertations. Il nous montre Pantagruel en Sorbonne, qui tient contre tous les théologiens « par l'espace de six semaines depuis le matin quatre heures, jusqu'à six heures du soir, excepté deux heures d'intervalle pour repaistre et prendre sa refection... Dont tout le monde commença à bruyre et parler de son sçavoir si merveilleux, jusques ès bonnes femmes, lavandières, courratières, roustissières, ganivetières et aultres, lesquelles quand il passait par les rues disoyent : C'est luy ».

La thèse doctorale pouvait être passée immédiatement après la licence. Elle n'était pas nécessaire pour la pratique de la médecine. C'était le couronnement scientifique des études médicales.

La grande promotion au doctorat, dit Thomas Platter, comporte plus de pompe, le candidat est promené à cheval au son des trompettes. Il donne la veille de la promotion à tous les docteurs, chirurgiens et apothicaires une sérénade de trompettes, fifres et violons. La petite promotion vaut exactement la grande. Pour l'une et l'autre il faut le baccalauréat et la licence, après quoi on écrit une thèse et l'on argumente publiquement contre les docteurs pendant plusieurs jours et un dernier jour contre les étudiants.

La promotion du doctorat avait donc lieu de deux façons. Elle était *privée* ou *solemnelle*. Privée, elle comportait les mêmes examinateurs, la même soutenance, mais sans l'apparat et sans la pompe de l'examen public qui devenait une solennité pour l'Université et entraînait des frais considérables.

Pour une cérémonie aussi solennelle, on ne se sert plus d'une salle du rectorat; c'est dans la cathédrale de Pavie, en présence de la Faculté tout entière et après d'interminables argumentations que le bonnet de docteur est conféré.

Si la cérémonie n'est pas solennelle, le candidat après l'examen se rend avec ses promoteurs dans une salle où une collation leur est servi, aux frais du candidat, *de optimis confectionibus et vino malvatico* <sup>1</sup>. Le bedeau remettait au nouveau docteur les insignes de son grade <sup>2</sup>.

Dans la remise solennelle des insignes du doctorat, qui n'est pas un examen, mais une cérémonie, le candidat entouré de ses amis et camarades se rend au jour fixé par le chancelier à la demeure du recteur. Il le conduit à la cathédrale sur un cheval richement harnaché. Les massiers, les appariteurs, des joueurs de flûte et de trompette l'entourent <sup>3</sup>; puis

1. « Cette coutume, dit M. Huisman, existe encore à l'Université d'Heidelberg où, sur le tapis vert des examinateurs, le candidat au doctorat fait préparer des gâteaux et des bouteilles de vin. »

A Paris, dit Chéreau, par une habitude qui a duré longtemps, il ne se passait aucun acte public dans les Écoles, aucun examen, aucune thèse, aucune réception, aucune reddition de comptes qui ne fussent suivis d'un repas dont la splendeur était en rapport avec les ressources de ceux qui l'offraient et qui était donné soit chez le doyen, soit chez l'Ancien, soit chez le président de l'acte, soit enfin dans une taverne, pourvu que cette dernière fût réputée pour être un lieu honnête. Par un décret spécial du 11 février 1466, la compagnie ordonna que dorénavant plusieurs docteurs seraient députés pour aller déguster les vins, constater la bonté des victuailles et que les bacheliers qui régalaient ne seraient tenus qu'à la fourniture de deux quarts de vin.

2. J.-M. Ferrari est examinateur, le 14 juin 1442, « in licentia et doctoratu in artibus magistri Ambrosii de Birago. » Le diplôme délivré au nouveau docteur nous a conservé les noms des professeurs et assesseurs :

« En présence des Maîtres Jean d'Allemagne, étudiant en médecine, recteur de l'Université des artistes et médecins, Thibald de Madi, vice-prieur du Collège des médecins spécialement délégué aux examens, S. de Folperti, Jacques de Ferrari, Joa. Math. de Ferrari da Grado, Syro de Psychari, etc., docteurs très insignes composant la plus grande et la meilleure partie du Collège des médecins, vous avez été particulièrement et sévèrement examiné, et sur tous les points vous avez répondu... ».

3... *Soni fortes faciunt nimiam agitationem in humoribus et in cerebro ut sunt tube et organa. Nam filius meus Jo-Matheï, Papiæ incidit in epilepsiam*

viennent les professeurs, les écoliers, les clients de l'Université. Au son des cloches le cortège s'avance par la ville : c'est jour de fête, les marchands ont fermé leurs boutiques et les artisans ont interrompu leurs travaux. Dans l'église cathédrale, sur une haute estrade spécialement disposée et devant une grande foule de spectateurs « coram omnibus de collegio et in præsentia maxime multitudinis nobilium civium super cathedra magna super qua creantur doctores », il prononce un discours en latin et reçoit les insignes du grade dans les rites consacrés. C'est la remise d'un livre fermé d'abord et ensuite ouvert, l'imposition de la barrette, les fiançailles symboliques (*desponsatio*), la remise de l'anneau d'or pur et enfin le baiser de paix<sup>1</sup>.

Après la cérémonie, le nouveau docteur accompagné au son des instruments par la foule des docteurs, écoliers, officiaux et notables de la ville rentrait chez lui et offrait un grand banquet à tous ses amis. Nous empruntons ces détails à la chronique de Moroni. Cinquante ans plus tard les choses allaient de même, ainsi que nous le raconte Platter :

Lors de la soutenance de thèse de Guillaume Heroard, le docteur Saporta présida la cérémonie dans l'église Saint-Firmin; elle se faisait en grande pompe et au son de l'orgue. Le récipiendaire prononça son discours de remerciement en cinq ou six langues, entre autres en allemand, bien qu'il ne sut pas parler cette langue. On le promena solennellement par la ville au son des fifres et avec un panache de soie sur sa barrette. On portait au cortège des tiges de fenouil ornées de figurines de sucre. Au retour, eut lieu une belle collation avec abondante distribution de dragées. L'hippocras était délicieux et la collation fut suivie de danses.

La promotion entraînait des frais considérables. On payait pour l'examen environ 600 livres, pour le *conventus*

propter improvisum sonum lubarum cum doctoratetur quidam et infra X horas obiit (*Practica*, f° XXIII verso).

1. In hujus rei signum conceditur annulus signaculum fidei quam debent sacris jussionibus professores. His biretum addicitur quod pilleolum b. pater Geronimus nominavit testacra breve latissimum caritate quod jure capituli supponitur quoniam testante apostolo eminere scientiam scientiæ caritatem. Bene his adjungitur honestum pacis osculum si quidem premissa fuerunt oblivioni non tradita sed efficaci diligentia custodita ad pacem Dei quæ superat omnem sensum, replet cor et intelligentias nostras et felici itinere nos conducunt. (*Monum. et Doc. Gloria*).

80 livres. Le chancelier recevait pour chacun de ces deux actes 12 livres et demie, et de plus, lui ou son vicaire, 3 livres ou 3 livres et demie pour chaque discours qu'il avait à prononcer.

Outre ces dépenses fixes, le candidat devait fournir des vêtements à un grand nombre de personnes. Lorsque, en 1299, la promotion fut refusée à Vianesius (SAVIGNY, ch. XXI, § 83), il avait déjà dépensé 500 livres pour du drap, des pelisses, etc. En 1311, le pape ordonna que les candidats jureraient de ne pas employer au delà de 500 livres en dépenses de luxe pour leur promotion<sup>1</sup>.

Les candidats pauvres obtenaient parfois la remise des droits d'examen<sup>2</sup>; comment auraient-ils fait face aux multiples dépenses dont nous trouvons le détail dans la note ci-dessous tirée des Archives de Padoue.

Item spendi io Preducimo de Brazulo, in 1401, 1 de Zugno, per lo asamino et per lo convento e per le noze de Meser Francesco mio fradelo fo per cunpare vari da forare pani per luy pani per iv doctore, pani per cinque bidelli, pani per nuy de casa, velu et pani vestire la noviza, per malvasia, conficion, per bifari, tronbiti polastri, meioli porzele da zelatia e moltre altre spese : lire doamilla e cinquezento libr. (MM. CCCCC.).

*Expense examinis.* Pro D. episcopo vel ejus vicario, duc. I. — Item pro duobus rectoribus vel vice eorum, duc. II. — Item pro priore collegii, duc. I. — Item pro duodecim doctoribus, duc. XII. — Item pro uno adjuncto ex privilegio, duc. I. — Item pro privilegio efficiendo, duc. III. — Item pro expensis minutis in campanis, banchalibus et aliis, libr. XVI sold. VIII. — Item pro collatione doctorum in examine, duc. I.

*Expense conventus.* — Pro d. Bartholomeo de Saliceto pro pano<sup>3</sup> clamidis, duc. XII. — Item pro XII brachiis<sup>4</sup> panni pro clamide d. Johannis Ludovici, duc. XII. — Item pro XII brachiis panni

1. « Ultra tria milia turon. argenteorum. » Six « turonenses » faisaient une livre.

2. Mag. Gabriel de Civitate Belluni licentiatu in artibus et medicina petebat de gratia speciali quod possit facere conventum suum private et non publice eo quia necessitas cogebat et non habebat unde facere magnas expensas. Et statim, considerata necessitate et paupertate ipsius, omnes doctores concesserunt ut idem relevetur ab aliquibus gravaminibus expensarum dicti conventus. (*Mon.* 1838, *Nicol.*; t. II, p. 116.)

3. *Panus clamidis*, drap pour un manteau.

4. Le braccio = 59 centimètres.

pro clamide d. Francisci de Zabarellis, duc. XII. — Item pro XII brachiis panni pro clamide de Petri de Alvarotis, duc. XII. — Item pro XII brachiis panni pro clamide dothorandi, duc. XII. — Item pro XII brachiis panni pro pefanda una (dotorandi), duc. XII. Item pro varo uno in sufulciendo clamidem et pelandam dotorandi; duc. XXXVI. — Item pro duodecim doctoribus, libras XXI. — Item pro campana bachulanda, lib. II, sold. XII. — Item pro bidelo generali, duc. I. — Item pro VII dozenis guantorum de garavana, libr. XVI. — Item pro tribus dozenis guantorum de capreto, lib. VII. — Item pro uno bireto episcopi vel ejus vicari vel sermonizantis, sol. XII. — Item pro uno bireto pro d. Barthol. de Saliceto, sold. XII. — Item pro uno bireto pro d. Johanne Ludovico, sol. XII. — Item pro uno bireto pro. d. Francisco de Zabarelli, sol. XII. — Item pro uno bireto pro. d. Petro de Alvarotis, sol. XII. — Item pro uno bireto pro doctorando, sol. XII. — Item pro anulis pro episcopo, item pro ejus vicario, item pro dictis doctoribus, lib. XIII. — Item pro VIII brachiis panni pro bidelo generali. — Item pro duobus bidellis specialibus pro XIII brachia panni. — Item pro privilegio conventus, duc. I. (*Mon. Un. Pad.*, 2155.)

#### LES PROFESSEURS ET LES COURS

Les Universités au moyen âge occupaient dans l'enseignement une place bien plus importante que de nos jours, car elles n'avaient pas de concurrence. Le temps des études étant plus long, et les étudiants d'un âge plus avancé; leur rang, leurs fonctions, leurs dignités prêtaient aux Universités un éclat dont elles sont privées aujourd'hui. Et comme il entraînait dans l'esprit du temps de former des corporations presque indépendantes, lorsque les Universités en établirent de semblables, le gouvernement des villes n'en prit aucun ombrage. A l'origine ces Universités furent fondées par un homme qui, poussé par le zèle de l'enseignement, réunissait autour de lui quelques élèves studieux; les écoles fondées par des princes ne vinrent que plus tard.

« En comparant les écoles du moyen âge aux écoles françaises d'aujourd'hui, dit Savigny, je remarque surtout une différence qui me paraît très importante, c'est qu'alors les professeurs ainsi que les élèves jouissaient quant aux études d'une grande liberté. Les professeurs formaient eux-

mêmes le plan de leur enseignement, et les étudiants choisissaient les maîtres et les leçons dont ils espéraient profiter le plus. »

Les professeurs composent le corps enseignant de l'Université, ils sont choisis soit par les étudiants eux-mêmes comme à Bologne, soit par le prince comme à Pavie, d'après leur réputation et leur mérite; leurs fonctions ont une rétribution et une durée fixées chaque année; on exige d'eux qu'ils se conforment aux statuts de l'Université, on leur demande la régularité dans les leçons et dans les cours. Pour le reste ils ont une entière liberté: ils sont comme des conférenciers engagés pour un certain nombre de lectures moyennant certains honoraires: ils peuvent, à la fin de leur cours, porter ailleurs leur enseignement, et beaucoup passent d'une Université à l'autre suivant leur bon plaisir et les offres qui leur sont faites.

A Pavie, le conseil de l'Université présentait au duc chaque année l'état des professeurs et les honoraires attribués à chaque chaire: l'approbation était faite pour une année. Le nombre des chaires à pourvoir dans la Faculté de médecine de Pavie était considérable au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'on en jugera par l'énumération suivante:

Lectura Medicinæ ordinariæ de mane<sup>1</sup>.

— — — de nonis.

— — — in festis.

— — — ultramontanorum<sup>2</sup>.

— Practicæ extraordinariæ.

— Almansoris<sup>3</sup>.

— Metaphysicæ.

— Philosophiæ Aristotelis.

— — — moralis.

— — — naturalis.

— Artium et physicæ.

— Physicæ de mane.

1. Les cours du matin étaient réservés à la médecine théorique, ceux du soir à la médecine pratique.

2. Des cours spéciaux étaient faits aux ultramontains.

3. Le cours d'Almansor était l'explication du traité de médecine de Razès, dédié au Sultan El Mansour.

Lectura Physicæ de nonis.

— Cirogiæ.

— — in festis.

— Parvorum naturalium.

— Artis præ Alamanis, diebus festis.

— Sophistarïæ.

— Astrologiæ<sup>1</sup>.

— Calculationis, id est arithmeticæ in festis.

— Auctorum medicine qui græce scripserunt.

— Simplicium et eorum ostentionem.

Les cours n'étaient pas réunis dans le même édifice ; les uns se tenaient dans des locaux loués par la commune<sup>2</sup>, d'autres dans le Palazzo del Popolo situé Piazza del Lino « amplissimum palatium ubi et usque nunc manent ipsæ scholæ ornatissimæ ». Voici la description qu'en fait Gattus (*Gymn. Ticin. Hist.*, p. 136) :

Des écoles magnifiques furent construites par les Sforza, là où on les voit encore. Elles comprenaient deux grands bâtiments contigus ayant chacun une grande cour entourée de portiques avec de nombreuses salles de cours au rez-de-chaussée et au premier étage. Dans les écoles des artistes on faisait des cours sur les matières suivantes : deux cours de théorie ordinaire, le matin, deux de théorie extraordinaire, deux de philosophie ordinaire, deux de philosophie extraordinaire, le soir deux de logique, trois de pratique médicale ordinaire et deux de pratique extraordinaire, un sur les simples et un d'Almansor. Avant la construction de cet édifice les leçons se faisaient aussi dans les couvents<sup>3</sup> de Saint-Thomas, de Saint-Michel, dans les casa Salerna, Torti, Chiaffusati, au couvent des Dominicains, à Saint-Pierre in Ciel d'Oro.

Pour que l'attention des étudiants ne soit pas distraite, un décret ordonne : « nullus familiaris doctorum seu scholariorum studii Papiensis non audeat stare super nec prope mercatum seu Plateam filii ubi sunt scholæ in quibus legunt

1. Le premier cours d'astrologie date de 1425. Le premier cours d'anatomie date de 1564 seulement ; on trouve l'expression *sectio cadaveris* pour la première fois en 1609.

2. Scholæ D. Guglielmi da Bexusio concedantur Joanni Crispo pro ejus lectura. (Parodi : *Elenchus privilegiorum.*)

3. Concessio facta per Episcopum Papiæ Lectoribus medicinæ ejusdem, Studii legendi in Ecclesia sancti Benedicti, prope Ecclesiam sancti Thomæ Fratrum predicatorum. (PARODI, *l. c.*.)

Doctores per brachia 30 sub pœna soldorum decem papiensis et possit duci ad carceres Papiæ. »

La durée d'un cours est d'une année. Le lendemain de la Saint-Luc (19 octobre), les professeurs commencent leur enseignement.

Les jours de fête où les cours ne devaient pas avoir lieu étaient fixés d'avance. Il y en avait environ quatre-vingt dix, y compris quinze jours de vacances à Pâques et onze jours à Noël. Si dans une semaine il ne se trouvait pas de jours de fête, les cours étaient suspendus le jeudi. Les vacances commençaient le 7 septembre (in vigilia B. Mariæ de mensis septembris), la veille de la Nativité. Il était défendu de continuer ou de faire un cours pendant les vacances.

Les cours se faisaient les uns le matin, les autres l'après-midi. Les cours du matin devaient commencer au plus tard, lorsqu'on sonnait l'angelus à la cathédrale, et finir à 9 heures du matin. Le professeur qui commençait sa leçon après l'heure fixée, l'étudiant qui, la leçon finie, restait dans la salle, devaient une amende. Les cours de l'après-midi commençaient, suivant leur objet et suivant les saisons, à la dix-neuvième, vingtième, vingt et unième ou vingt-deuxième heure et duraient une heure et demie ou deux heures. Pendant tout le temps fixé pour la leçon, l'enseignement devait être oral, c'est-à-dire qu'il était défendu de communiquer aux auditeurs les cahiers ou de les faire lire.

Les cours furent de bonne heure divisés en *ordinaires* et *extraordinaires*, mais on n'est pas d'accord, dit Savigny, sur le sens de ces expressions. Ainsi l'on a dit que les uns se faisaient dans des édifices publics, les autres dans des maisons privées, ou bien que les uns étaient gratuits, les autres salariés. Mais on trouve ces expressions au XIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où les édifices publics n'existaient pas, et les statuts qui règlent l'usage de ces édifices distinguent les cours ordinaires et extraordinaires. La seconde opinion n'est pas plus fondée, car nous possédons des *Rotuli* où figurent des cours ordinaires salariés.

La vérité est que les cours ordinaires étaient faits sur les ouvrages formant la base de l'enseignement, sur les

livres *ordinaires* : les cours extraordinaires étaient moins importants. Les meilleures et les premières heures de travail étaient réservées aux cours ordinaires les plus fréquentés.

Les étudiants assistaient généralement à deux ou trois leçons du matin ou à deux ou trois leçons du soir. Les manuscrits étant fort chers et peu transportables, l'enseignement du professeur était indispensable.

A côté du personnel enseignant, nomade et pour la plupart étranger, — de 1378 à 1402, l'Université de Pavie compta, dit Magenta, 42 professeurs de médecine, dont 14 étaient de Pavie même, — nous trouvons le Collège des docteurs, composé de nationaux qui président à la collation des grades. Les membres du collège peuvent être professeurs, mais il n'existe aucune corrélation nécessaire entre ces deux fonctions. Les *doctores legentes*, par opposition aux *doctores non legentes* appelés aussi *doctorelli* cumulent les honoraires de professeurs payés par l'État avec les bénéfices provenant des droits acquittés par les candidats aux grades médicaux.

La corporation des membres du Collège des médecins est, avant tout, une corporation fermée, très jalouse de ses privilèges et ne permettant pas qu'on y porte atteinte. Elle comprend à Pavie<sup>1</sup> quatorze membres titulaires qui se partagent tous les bénéfices résultant des examens et de la collation des grades. Ces titulaires ou *numerarii* s'adjoignent des surnuméraires et des membres honoraires.

Pour faire partie du Collège<sup>2</sup>, il fallait être noble ou bourgeois de Pavie, n'avoir jamais exercé le métier de pédicure, de chirurgien ou de pharmacien<sup>3</sup>. L'esprit d'égoïsme et de particularisme se trouve dans toutes les Universités du moyen âge. Les docteurs du Collège de médecins de Pavie veulent établir l'usage qu'ils sont — comme à Bologne — seuls membres de la Faculté de promotion, et nous en trouvons un exemple dans leurs démêlés avec Ferrari.

1. Ne quis etiam in publico gymnasio examinatus approbatus et doctoratus in collegium Medicorum admittatur et recipiatur nisi prius iterum ab ipsius collegii medici examinatus.

2. L'*Archivio dell' Università* possède une belle copie sur parchemin des statuts du Collège : ils ont été publiés en 1735 à Pavie : *Statuta doctorum Collegii ac Gymnasii Papiensis, edita anno 1395.*

3. Antiqua nobilitate tantum ortos homines in medicorum collegium esse admittendos hosque solos in urbe medicinam facere posse.

Nous avons dit que celui-ci était entré à la Faculté de médecine de Pavie comme professeur de logique en 1432; en 1440, il était nommé professeur *extraordinariæ practicae* et faisait partie du Collège des médecins comme membre sur-numéraire quand, par le décès d'un des docteurs titulaires, il fut appelé à revendiquer la place vacante. Le prieur du Collège refusa de faire droit à cette demande, le différend fut porté devant un arbitre qui décida que Ferrari avait qualité pour réclamer les titres, privilèges et bénéfices de membre titulaire du Collège des docteurs; mais il semble que le Collège ait admis d'assez mauvaise grâce un collègue qui s'était fait recevoir malgré eux, car, en 1457, le duc de Milan fut obligé d'intervenir en faveur de Ferrari.

Au vice-chancelier et au prieur des médecins.

Le Duc de Milan, comte de Pavie et d'Anghiera, seigneur de Cremone;

Très chers amis, nous venons de recevoir une lettre de l'excellent docteur maître J.-M. Ferrari da Grado, professeur dans notre célèbre Université : il nous expose que maître Jean de Parme<sup>1</sup>, Guido de Crema<sup>2</sup> et Jean Marliano reçoivent un florin par examen de médecine, et que lui ne touche que quatorze gros. Maître Jean-Mathieu, d'un caractère très modeste, supporte cependant avec peine que lesdits docteurs reçoivent un florin entier alors que lui se trouve dans une condition moins favorisée. Il nous donne plusieurs bonnes raisons que nous omettons pour être bref. Il nous paraît juste de décider qu'il doit être admis au même traitement que les autres professeurs du Collège, en raison de son savoir dont nous profitons. En conséquence, nous vous prions de veiller à ce que ledit Jean-Mathieu reçoive intégralement son florin. Suivant la proposition qui nous a été faite, le meilleur moyen pour arriver à ce résultat serait de prendre la somme sur le traitement des absents. Nous vous engageons à veiller à ce qu'il reçoive satisfaction, car sa requête nous semble juste. Nous espérons que vous aurez toujours attention et considération aux mérites et au caractère dudit Maître Jean-Mathieu. Nous sommes assuré que vous veillerez à l'exécution de notre désir que nous confirmons par les présentes.

Donné à Milan, le 4 août 1457.

1. Professeur d'Almanzor.

2. Professeur d'Astrologie de manc.

FERRARI A L'UNIVERSITÉ DE PAVIE.  
SA CORRESPONDANCE

Nous disions qu'à la différence du Collège des docteurs, corporation essentiellement conservatrice et fixe, le corps des professeurs était très changeant et composé d'éléments divers.

C'est un des traits particuliers de la vie scientifique de Ferrari qu'elle se passa tout entière à Pavie. Nommé lecteur de logique en 1432, il éditait sa *Practica* en 1471 en faisant suivre son nom de « titulaire de la première chaire de médecine à l'Université de Pavie ». Le cas est rare : tous les professeurs en renom passaient d'une Université à l'autre sur la promesse d'un meilleur traitement. Plus leur réputation était grande et plus ils étaient sollicités par les Universités rivales, qui leur offraient des avantages pécuniaires, des titres, des honneurs. Jason del Maino fut professeur à Sienne en 1457, l'année suivante à Bologne, en 1461 à Milan, en 1464 à Pavie, puis à Padoue, puis à Rome.

On allait jusqu'à employer la force. Pour donner plus d'éclat à l'enseignement, pour attirer les étudiants nationaux et étrangers, tous les moyens étaient bons. Les Florentins firent emprisonner Bartholomé Soccini qui, voulant quitter l'Université de Pise et passer à Padoue avec une situation plus avantageuse, avait fait déjà empaqueter ses livres et était parti nuitamment de Pise, se dirigeant sur Sienne : il ne fut remis en liberté, qu'après s'être engagé à rester à Pise. Le différend entre Venise et le roi Louis XII, à propos de Philippe Decio que la République voulait conserver à Padoue et que le roi appelait à Pavie, faillit devenir un *casus belli*.

Ferrari fut, comme ses collègues, l'objet de sollicitations semblables ; nous avons retrouvé dans sa correspondance la trace des propositions qui lui furent faites en 1451.

Il était alors professeur de médecine à Pavie, membre titulaire du Collège des docteurs, et médecin du duc de Milan. Sa réputation comme professeur était déjà assez établie pour que des étudiants étrangers se plaignissent au duc de Milan de n'avoir pas pu suivre les cours de Ferrari alors absent,

en service auprès de la maison du prince; l'Université de Sienne songea à l'attirer auprès d'elle, on chargea un ami de Ferrari d'entrer en pourparlers avec lui et la correspondance suivante s'engagea.

*Au Très Illustré<sup>1</sup> D<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Jehan-Mathieu  
à Pavie proche l'église Sainte-Marie-des-Carmélites.*

De Ferrare, 8 mai 1451,

L'occasion s'étant présentée de vous offrir une bonne situation dans notre célèbre Université de Sienne, je vous ai écrit sans tarder, voulant ainsi vous donner une marque de l'intérêt que je vous porte. Mais comme il se peut, cher confrère, que ma lettre ne vous soit pas parvenue, je vous adresse celle-ci, et j'espère qu'il vous plaira d'accepter ma proposition avec un bon et honnête traitement. Répondez-moi sans tarder par une double lettre et faites-moi connaître vos intentions, que vous refusiez ou que vous acceptiez, ce que j'espère, car notre ville est importante et agréable à habiter pour un homme honorable et savant. Votre mérite et vos talents y seront grandement appréciés. Si vous pensez comme moi, fixez vous-même votre traitement et je ferai de mon mieux pour le faire accepter. Que si, au contraire, cette proposition ne vous convient pas, écrivez-moi et tenez secrète ma démarche. Portez-vous bien, vous et les vôtres. Nous sommes tous en bonne santé, grâce à Dieu.

LODRISIUS.

*Réponse de Ferrari.*

10 juin 1451.

J'ai reçu votre lettre, très cher confrère, le dernier jour de mai. J'étais à ma campagne de Cassina-Blanca où je me suis fixé avec les miens par crainte de la peste. Je vais à Pavie aujourd'hui pour remettre ma réponse à un messager fidèle. Votre démarche m'est une preuve, non pas inattendue, mais très grande, de votre bienveillance et de votre affection. Ces jours derniers une démarche a été faite auprès de moi par le vénérable Père Dominicain Catelano au nom du gouverneur de Bologne pour me proposer une chaire avec un traitement convenable. J'allai à Milan pour solliciter l'autorisation du duc; mais, après explications, Andrea Biraghi

1. C'est au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle que l'usage se répandit de distribuer aux médecins et professeurs les épithètes de « profundissimus, famosissimus, excellentissimus, peritissimus, illustrissimus, » etc.

m'engagea à renoncer à ce projet et promit de me faire donner l'an prochain une meilleure situation. Tout cela a été fait en paroles, mais n'a pas encore eu d'effet. Je suis donc libre, mais j'avoue qu'un si long voyage me paraît bien pénible, étant donnée ma mauvaise santé. Cependant si je trouvais à vivre honnêtement à Sienne avec ma famille, j'accepterais peut-être. Je demande une chaire ordinaire et un traitement de 400 ducats. Portez-vous bien ainsi que vos honorables père, mère et fils. Si vous voyez le P. Catelano dites-lui, je vous en conjure, que mon affaire de Bologne n'est pas abandonnée et faites-lui comprendre que j'attends ses propositions.

JEAN-MAT. <sup>1</sup>.

*A M<sup>e</sup> J.-M. Ferrari da Grado.*

De Ferrare, 14 juin 1451.

Mon très cher confrère,

M<sup>e</sup> Stéphane des Fr. Augustins m'a remis votre lettre à laquelle je répondrai brièvement en raison de la douleur cruelle que j'éprouve de la mort de mon père. Je pense que vous obtiendriez des Siennois le traitement que vous demandez avec une chaire ordinaire. Mais je ne sais pas comment on pourra régler cette affaire sans être assuré de vos intentions. Répondez-moi sans ambiguïté si vous acceptez, alors j'agirai. Nous obtiendrons la somme, n'en doutez pas. J'ajoute que le petit nombre de médecins pratiquants vous permettra d'augmenter beaucoup votre situation. Sienne est une ville de premier ordre, très agréable comme séjour. Que la difficulté du voyage ne vous effraye pas. De Pavie, un bateau vous conduira très confortablement et très sûrement jusqu'à Bologne, il ne vous restera plus que trois jours de route que vous ferez à votre aise, et peut-être, ferai-je route avec vous<sup>2</sup>. N'allez à Bologne que si vous êtes résolu à travailler pour rien. On vous y promettra un excellent traitement, mais vous ne serez jamais payé. Écrivez-moi sans faute une lettre en double expédition. Portez-vous bien, ainsi que tous les vôtres. Je vais bien; la mort de mon père m'est un grand chagrin, mais la grâce et la miséricorde divine me consolent et me soutiennent.

LODRISIUS.

1. Nous publions le fac-similé de cette lettre en tête de l'ouvrage.
2. Le trajet se fait aujourd'hui en 9 heures.

*A M<sup>e</sup> Mat. Ferrari à Cassina Blanca près Pavie.*

24 août 1451.

Très cher confrère,

Après avoir répondu à vos lettres, au sujet de votre engagement, par les soins de M<sup>e</sup> Stephane de l'ordre des Ermites, j'attendais votre décision, mais elle ne m'est pas parvenue. Ne connaissant pas vos intentions, je n'ai pu traiter définitivement l'affaire. Une lettre de vous m'arrive, dans laquelle vous me dites avoir envoyé deux lettres qui se sont perdues. Il semble que vous soyez disposé à accepter la proposition que j'avais été le premier à vous faire, mais je sais que les Siennois ont passé des engagements avec d'autres. La chose est-elle définitive, je l'ignore, je vais m'en occuper, plus pour en avoir le cœur net que dans l'espoir de réussir, et je vous ferai connaître le résultat. Il y a là-dessous des difficultés occultes et une négligence perfide.

Adieu. Nous sommes bien.

Votre confrère,

LODRISIUS.

La proposition de Lodrisius n'eut pas de suite, Ferrari resta à l'Université de Pavie et son attachement fut peut-être une des causes de la faveur que lui témoignèrent les ducs Philippe-Marie Visconti et François Sforza.

Car si les étudiants manifestaient parfois une indépendance et une turbulence dangereuses au bon ordre, les professeurs se mettaient, eux aussi, en lutte avec l'autorité universitaire, ils encourageaient les étudiants dans leurs tentatives de révolte, leur donnaient même le mauvais exemple, se montraient impitoyables sur la régularité du paiement de leurs honoraires et ne se croyaient pas tenus à la même ponctualité dans leurs cours.

En 1459, le duc de Milan écrivait au chancelier de l'Université :

De grandes et multiples occupations nous ont empêché d'apporter toute notre attention sur les réformes que nous aurions voulu faire à notre Université... Mais nous apprenons par des membres de l'Université et par d'autres personnes dignes de foi qu'un grand nombre de professeurs ne font plus leur cours,

qu'ils se font remplacer par des suppléants ; que d'autres ont cessé par manque d'élèves, que certains font des cours pour les personnes de leur maison ou à un ou deux élèves qui viennent au cours par complaisance ou pour prix d'argent, ce qui vraiment ne fait pas honneur à notre Université et nous cause à nous grand dommage et grande honte. Aussi nous voulons, donnant à cette lettre force de décret, qu'il soit désormais interdit à tout professeur de se faire suppléer ; et celui qui, sans absolue nécessité, se sera fait remplacer, perdra son traitement.

Ceux qui ne feront pas régulièrement leur cours et ceux qui n'auront pas au moins six auditeurs perdront leur traitement. Les sommes retenues pour les raisons ci-dessus seront employées à un objet de la plus haute importance pour l'État. Vous aurez donc à les remettre à notre payeur général.

Cette obligation de donner régulièrement les leçons était à ce point rigoureuse que le duc de Milan écrivait au chancelier de l'Université pour *excuser* Ferrari qui était allé aux environs de Milan donner ses soins aux princes de la famille ducale :

12 mai 1445.

Le Duc de Milan, etc.

L'insigne maître ès arts et docteur en médecine Jo.-Mat. Ferrari da Grado, professeur titulaire dans notre Université de Pavie, s'absente pour quelques jours, afin de donner ses soins aux membres de notre famille en résidence à Belreguardo et aussi à quelques personnes de notre cour et de notre entourage. Et il ne conviendrait pas que pendant son séjour auprès de nous, séjour qui ne nous est ni moins utile ni moins agréable que s'il restait à son poste, il fût privé de son traitement, de ses honoraires, de ses privilèges et commodités universitaires. Et cela d'autant moins que, pour le temps de son absence, il a pris soin de se choisir un suppléant.

Nous déclarons par les présentes que notre intention est que le traitement de maître Jean-Mathieu, pendant le temps de son absence, ne soit l'objet d'aucune retenue. Nous voulons qu'il touche les émoluments soit de ses leçons, soit du collège comme s'il remplissait ses fonctions. Et comme cela intéresse notre ville, nous mandons aux V. S. prieur et docteurs du Collège des médecins de notre Université, à tous et à chacun qu'il appartient et appartiendra, de recevoir notre déclaration, d'observer nos ordres

et de les faire observer rigoureusement sous peine laissée à notre décision.

*Signé* : MARCELINUS.

Outre les émoluments attachés à leur chaire, et qui s'élevaient jusqu'à 5 ou 600 florins, les professeurs de la Faculté de médecine percevaient des honoraires pour chaque examen de baccalauréat, de licence et de doctorat auquel ils prenaient part. Ceux qui passaient alors pour « les princes de la science » étaient comblés de faveurs par le duc. Giovanni Dondi avait reçu de Jean-Galeas Visconti le bénéfice de Carpiano, qui lui rapportait plus de 2 000 florins de rente. Ferrari, médecin de la duchesse Blanche-Marie, avait obtenu une inspection des finances de Pavie; sa clientèle, ainsi que nous le verrons plus loin, était très étendue. Tout cela constituait une situation pécuniaire des plus enviables et comparable certainement à celle d'un grand médecin de nos jours.

LISTE ET TRAITEMENTS DES PROFESSEURS  
DE L'UNIVERSITÉ DE PAVIE EN 1433 ET 1467

C'est en 1433 que nous trouvons, pour la première fois, le nom de Ferrari sur la liste des professeurs de l'Université de Pavie pour l'année 1433.

EX ARCHIVIIS CIVITATIS IN REGISTRO ANNI 1433 DIE 16 OCT.  
In nomine Dni Nostri Jesus Christi. Amen.

ROTULUM DOMINORUM LEGERE DEBENTIUM IN FELICI STUDIO PAPIENSI  
PRO MEDICIS ET ARTISTIS.

*Ordinariæ medicinæ de mane.*

|  | Fl. |
|--|-----|
| Magister Johannes de Concoretio <sup>1</sup> . . . . .                       | 260 |
| — Johannes Marcus de Parma <sup>2</sup> (cum salario solito anno preterito). |     |

*Practicæ medicinæ.*

|  |     |
|--|-----|
| Magister Antonius de Vaccis <sup>3</sup> . . . . . | 230 |
|--|-----|

1. Giov. de Concorrezo de Milan, prof. de 1441-1448. Auteur d'un *De ægritudinibus particularibus flos florum medicina*. Pavie, 1485.

2. J. Marco de Parme était médecin ducal.

3. Antonio Vacca enseigna de 1403 à 1434.

*Extraordinariæ practicæ.*

|   | Fl. |
|---|-----|
| Magister Bernardus de Magnanis <sup>1</sup> . . . . . | 175 |
| — Tebaldus de Salis <sup>2</sup> . . . . .            | 60  |
| — Gerardi de Berneris <sup>3</sup> . . . . .          | 200 |
| — Sanctinus de Folpertis <sup>4</sup> . . . . .       | 50  |

*Medicinæ de nonis.*

|   |     |
|---|-----|
| Magister Stephanus de Faventia <sup>5</sup> phisicus ducalis, cum salario solito.                     |     |
| — Antonius de Bernadigo . . . . .   | 100 |
| — Bartolomeus Spalla . . . . .  | 60  |
| — Johannes Martinus de Ferrariis <sup>6</sup> de Parma . . . . .                                      | 40  |
| — Dominus rector artistarum et medicorum habeat . . . . .   | 30  |
| — Quos aliàs habebat florenos . . . . .<br>et ultra florenos solvendo florenos hoc addito (ut retrò). | 20  |

*Physicæ naturalis.*

|  |     |
|--|-----|
| Magister Apollinaris de Cremona <sup>7</sup> . . . . . | 125 |
|--|-----|

*Metaphysicæ et de parvis naturæ Libris.*

|  |    |
|--|----|
| Magister Jacobus de Gambollatis <sup>8</sup> . . . . . | 30 |
|--|----|

*Logicæ.*

|  |    |
|--|----|
| Magister Franciscus de Pellacanis de Parma . . . . .             | 80 |
| — Johannes Mathæus de Ferrariis de Grado, cum salario deputando. |    |

*Astrologiæ.*

|   |  |
|---|--|
| Magister Stephanus de Faventia, cum salario solito. |  |
| — Antonius de Bernadigo. — —                        |  |

*Civiciæ.*

|   |    |
|---|----|
| Magister Franciscus de Medici . . . . . | 60 |
| — Syrus de Rubeis . . . . .             | 70 |

1. Bern. de Magnani enseigna. à Rome en 1403, et à Pavie en 1433 et 1434.

2. Tibaldo Maggi de Sale, 1418-1468. était encore professeur « facultativis diebus festivis tantum », en 1467.

3. Gérard Berneri, 1415-1441.

4. Santino Folperti, 1425-1447.

5. Stefano de Faenza, 1427-1443.

6. Jean Marc Ferrari, 1425-1445.

7. Apollinaire Offredi de Crémone fut fait citoyen de Pavie en récompense de ses services. Il mourut en 1463. On a de lui : *In lib. Aristotelis commenta*, in-fol., 1474.

8. Jacques Gambolla, 1430-1447.

*Rhetoricæ.*

|  | Fl. |
|--|-----|
| Magister Laurentius de Placentia qui legit anno pre-<br>rito . . . . . | 50  |
| Bidelli Universitatis artistarum et medicorum <sup>1</sup> :           |     |
| — Johannes de Marliano, custos scholarum . . . .                       | 12  |

Voici quel était en 1467 — trente-cinq ans après — la liste des profeseurs de la Faculté de médecine avec les traitements attribués à chaque chaire.

EXPENSA ANNUALI COLLEGI DOMINORUM DOCTORUM LEGENTIUM IN  
FELICI STUDIO PAPIENSI.

*Ad lecturam medicinæ de mane.*

|                                   | Fl. |
|-----------------------------------|-----|
| M. Jo. Matheus de Gradi . . . . . | 550 |
| M. Jo. de Marliano . . . . .      | 500 |

*Ad lecturam practicæ medicinæ ordinariæ de sero.*

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| M. Theobaldus de Salis . . . . . | 300 |
| M. Jacobus de Ripalta . . . . .  | 100 |

*Ad lecturam Almansoris.*

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Benedictus de Nursia . . . . . | 500 |
| M. Guido Paratus . . . . .        | 500 |

*Ad lecturam medicinæ de nonis.*

|  |     |
|--|-----|
| M. Franciscus Sacchetus . . . . .      | 125 |
| M. Jacobes Antonius de Parma . . . . . | 75  |
| M. Guido de Capelis . . . . .          | 40  |

*Ad lecturam practicæ extraordinariæ de sero.*

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| M. Andreas de Lege . . . . .    | 100 |
| M. Jo. Maria de Fabis . . . . . | 60  |
| Blasius de Astariis . . . . .   | 30  |

1. On serait tenté de s'étonner de la modicité des traitements, mais il faut tenir compte de la différence de la valeur de l'argent au xv<sup>e</sup> siècle comparée à notre temps.

D'après G. Porro (*Archivi storico lombardo*, 1878, p. 133), la lire milanaise valait 1/12 de livre légale ou impériale, et en admettant pour cette lire impériale le rapport de 12 à 14 livres de notre monnaie, nous voyons que la lire milanaise au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle avait la valeur de la lire actuelle; en d'autres termes, 0 fr. 08 valaient 1 franc. Le florin avait une valeur de 2 L. 6.

D'après un autre calcul, le florin au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, valait de 18 à 20 francs de notre monnaie.

*Ad lecturam physicæ ordinariæ.*

|                                   | Fl. |
|-----------------------------------|-----|
| M. Johannes Ghiringellis. . . . . | 220 |
| M. Petrus de Asio. . . . .        | 170 |
| M. Manfredus Guargualia. . . . .  | 80  |

*Ad lecturam physicæ extraordinariæ de nonis.*

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| M. Ieronimus de Gluxiano. . . . . | 70 |
| M. Cesar de Landulfi. . . . .     | 30 |

*Ad lecturam logicæ ordinariæ de mane et sofistariæ.*

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| M. Franciscus de Pezano . . . . .   | 100 |
| M. Jo. Petrus de Offrediis. . . . . | 100 |
| Item superc. cr. veteri. . . . .    | 25  |

*Ad lecturam cirogiaæ.*

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| M. Sebastianus de Bassinis. . . . . | 70 |
| M. Defendinus de Pergamo. . . . .   | 40 |

*Ad lecturam astrologiæ.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| M. Jo. de Marliano . . . . . |  |
|------------------------------|--|

*Ad lecturam fisicæ moralis in festis.*

|   |    |
|---|----|
| M. Franciscus de Mangano cum salario quod habet ad<br>lecturam theologiæ. |    |
| M. Gabriel de Pirovano. . . . .   | 12 |
| M. Christoforus de Cantalupis. . . . .                                    | 20 |
| M. Paulus de Sartirana. . . . .   | 12 |

*Ad lecturam metafisicæ.*

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| M. Franciscus de Curte. . . . . | 20 |
|---------------------------------|----|

*Ad lecturam physicæ naturalis in festis sive de generatione.*

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| M. Jo. Antonius de Locarno. . . . .  | 20 |
| M. Nicolaus de Luvino. . . . .       | 20 |
| M. Barth. Pellizonus. . . . .        | 12 |
| M. Jo. Antonius de Peorziis. . . . . | 12 |
| M. Jo. de Capetis. . . . .           | 12 |

*Ad lecturam rhetoricæ : ut in rotulo juristarum.*

*Ad offitiorum Bidellatus.*

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| M. Jo. Franciscus Guateriis . . . . . | 25 |
| M. Georgius Buscaritos . . . . .      | 25 |

Les lettres suivantes nous feront connaître la situation de Ferrari et la faveur continue dont il fut l'objet de la part

des ducs de Milan pendant les 40 ans de son séjour à Pavie.

Jean Mathieu Ferrari a vécu sous Philippe-Marie, 1442-1447; François Sforza, 1447-1466; et Galéas-Marie, 1466-1476.

Il avait été appelé à l'Université de Pavie par Philippe-Marie, il le suivait dans ses déplacements pour soigner les personnes de la cour. Il trouva auprès de François Sforza un appui qui dura pendant les vingt ans de gouvernement de ce prince et qui s'expliquait par plusieurs raisons.

La duchesse Blanche-Marie, fille de Philippe-Marie et femme de Sforza, avait connu Ferrari à la cour de son père; lors des tentatives faites par les Milanais pour se constituer en république indépendante à la mort du duc Philippe-Marie, Ferrari s'était séparé de certains membres de sa famille qui avaient pris parti pour les défenseurs de la liberté. Enfin, à Pavie, dans les conflits incessants qui s'élevèrent à cette époque troublée entre la commune, l'Université et la Chambre ducale, Jean-Mathieu était toujours resté le partisan dévoué du duc qui l'avait en particulière estime.

Des rapports de Jean-Mathieu avec le duc Philippe-Marie nous ne connaissons que la lettre excusant Ferrari de ne pouvoir faire son cours et un billet le priant d'aller donner ses soins à l'archevêque de Bologne; c'est à partir de 1450 qu'il est question de Jean-Mathieu dans la correspondance officielle.

En 1451, une épidémie, comme il y en avait si fréquemment à cette époque, menace la ville de Pavie. Ferrari, dans ses entretiens et dans les leçons privées qu'il donne chez lui, — il ne fait pas de cours cette année<sup>1</sup> — a parlé du danger d'un air empesté. Il a recommandé à ses auditeurs de s'éloigner du foyer épidémique et d'aller habiter ailleurs: il reçoit quelques jours après la lettre suivante du duc de Milan (P. A. IX):

Le duc de Milan, comte de Pavie et d'Angleria, seigneur de Crémone, etc.

Très cher,

Sans attacher foi aux rapports qui nous sont faits sur les pro-

1. Ferrari a professé à l'Université en 1449 et 1450, sur le choix de François Sforza. En 1451, à l'insu du prince, on avait supprimé la chaire qu'il occupait.

pos que vous auriez tenus au sujet de la peste qui menace notre ville, propos qui auraient contribué à répandre la peur dans la population, néanmoins nous croyons devoir vous écrire pour que vous preniez bien garde de ne pas aborder ce sujet en public et que vous fassiez tous vos efforts pour donner à la population plutôt du courage que de la crainte. Vous savez que les paroles ont d'autant plus d'autorité qu'elles viennent de plus haut. Nous vous prions de ne pas oublier qu'il serait contraire à notre bien de répandre le trouble parmi nos sujets et leur donner une mauvaise opinion de l'état sanitaire de la ville. Nous voulons donc que vous preniez soin de modérer vos paroles. Nous espérons que vous y veillerez et qu'à partir de ce jour vous agirez avec prudence.

Il ne semble pas que ce rappel à plus de discrétion ait valu à Ferrari la défaveur de Sforza, car, quelques mois après, l'ex-professeur adressait au duc une lettre dans laquelle il se plaignait des mauvais procédés du chancelier de l'Université et demandait à remonter dans sa chaire.

Le duc écrivait, le 17 août 1451 (P. A. X) :

Aux membres de notre Conseil privé,

Pendant notre séjour au camp de Caravago, nous avons engagé l'illustre docteur en médecine Jo.-Mat. de Ferrari de Gradi et quatre autres docteurs comme professeurs à l'Université de Pavie. Ils restèrent deux ans à la disposition de Messer Carlo, après quoi M<sup>e</sup> Jean-Mathieu fut révoqué. Il s'en est plaint à moi et juge qu'on a mal agi envers lui. Nous ne savons comment lui donner raison. Pour ne pas déplaire à Messer Carlo et pour rester en bons termes avec lui, nous avons dû prendre patience. Aujourd'hui M<sup>e</sup> Jean-Mathieu est venu à nous et demande encore à être rétabli dans ses fonctions, nous trouvons sa requête juste, nous lui avons fait une promesse en le nommant, car nous le jugeons nécessaire d'agir comme nous l'avons fait pour ne pas déplaire à M<sup>e</sup> Carlo. Mais nous le faisons mal volontiers et nous disons qu'il nous semble honnête de rendre à M<sup>e</sup> Jean-Mathieu sa chaire. Voulez-vous étudier cette affaire et me faire connaître votre avis?

Les amis que Ferrari possède auprès du duc s'empres-

sent de lui faire connaître ces bonnes dispositions et lui écrivent :

Caravalle, 14 sept. 1451.

Estimable docteur et très cher frère, nous avons appris avec beaucoup de plaisir ce que nous a écrit notre très illustre seigneur au sujet de votre cours. Nous avons répondu à S. E. tout ce que nous avons pu en votre faveur, car nous estimons tous vos vertus et vos mérites. Messer Franchino, en particulier, a toujours parlé de vous en termes aussi chauds que s'il eût parlé pour lui-même. Aujourd'hui il est souffrant et nous vous prions affectueusement de faire tout votre possible pour le venir voir. Votre visite sera pour lui une grande consolation et il en tirera grand profit, en même temps vous nous ferez à tous grand plaisir.

Le Conseil privé du Duc <sup>1</sup>.

Les cours de la Faculté reprirent en octobre, mais la chaire de médecine ne fut pas rendue à Ferrari. Il s'adressa au duc pour obtenir sa réintégration et ses amis appuyèrent sa demande. Angelo Simonetta écrivait au duc de Milan, le 6 décembre 1451 (P. A. XI) :

Très Illustre Prince et Seigneur,

En se recommandant très humblement à Votre Seigneurie, le savant et célèbre docteur M<sup>e</sup> Mathieu de Gradi, qui écrit à V. E. au sujet de son cours, m'a demandé de l'appuyer auprès de vous. Il a une très grande réputation d'habileté et il est très aimé des étudiants de Pavie. Plusieurs d'entre eux m'ont dit qu'ils étaient venus ici pensant que M<sup>e</sup> Jean-Mathieu ferait un cours et que s'ils avaient su qu'il ne le faisait pas ils ne seraient pas venus. Aussi je le recommande tout spécialement à V. E.

De Milan, 6 décembre 1451.

ANGELO SIMONETTA <sup>2</sup>.

Le duc, pour réparer le tort causé à son médecin, fait

1. Le conseil secret ou privé du duc était un conseil supérieur composé de douze membres présidés par l'archevêque de Milan, de deux secrétaires, quatre chanceliers et sept coadjuteurs; il avait l'administration générale du duché.

2. Angelo Simonetta, né à Caccuri en Calabre, vers 1400, mourut à Milan, en 1472. Il était secrétaire et conseiller du duc François Sforza qu'il suivit dans ses expéditions et auquel il rendit les plus grands services par ses talents diplomatiques.

expédier au chancelier de l'Université la lettre suivante (P. A. XII) :

Nos très chers amis,

Il y a quelques jours, nous vous avons écrit de faire remettre à Jean-Mathieu da Grado, docteur ès arts et médecine, la somme de cent florins sur les fonds alloués cette année à Jean-Antoine Scève aussi docteur en médecine et professeur de médecine *de mane*. Par les présentes nous réitérons, et vous ordonnons de mettre à exécution notre désir. Nous savons que notre conseil a ordonné qu'outre les cent florins à payer à M<sup>e</sup> Jean-Mathieu, on lui remettrait cent autres florins sur notre cassette en compensation de la chaire qu'il n'a pas eue cette année. Or, jusqu'à ce jour, M<sup>e</sup> Jean-Mathieu n'a eu ni chaire, ni compensation.

Nous désirons, voulons et vous mandons que sur les fonds de notre cassette vous remettiez audit M<sup>e</sup> Jean-Mathieu les cent florins et que vous les lui fassiez compter le plus tôt possible.

Donné à Milan, le 17 février 1452, de ma main.

FRANÇOIS SFORZA VISCONTI.

Et lorsqu'en 1452 la chaire ordinaire de médecine du matin, une des plus importantes de l'Université, devient vacante, le duc écrit aussitôt (P. A. XIII) :

Nous, François Sforza Visconti, duc de Milan, comte de Pavie, d'Angliera, seigneur de Crémone;

Attendu que la chaire ordinaire de médecine du matin est devenue vacante dans notre Université de Pavie par la mort de Antoine Guerra de Castronovo;

Voulant faire choix de l'homme le plus apte à remplir ces fonctions de professeur par son savoir et sa longue habitude de la médecine;

Avons désigné le docteur en médecine M<sup>e</sup> Jean-Mathieu Ferrari da Grado dont les mérites nous sont vantés par tous et dont le zèle et la fidélité à notre personne nous sont connus. En conséquence, pour ces raisons et pour le bien de notre Université, nous nommons M<sup>e</sup> Jean-Mathieu à la chaire ordinaire de médecine du matin en remplacement de M<sup>e</sup> Antoine Guerra et cela pour cette année et pour l'année prochaine, aux mêmes appointements et privilèges que son prédécesseur;

Ordonnons au V. S. recteur de la Faculté de médecine, aux docteurs de cette Faculté de Pavie, de mettre le dit J.-Mathieu

en possession de la dite chaire, à notre trésorier de lui payer le traitement assigné et cela pour le temps que nous avons indiqué.

En foi de quoi nous avons ordonné de faire enregistrer la présente et de la faire timbrer de notre sceau.

Donné en notre camp de Trevagno, 17 juillet 1452.

S. VINCENTI, s. d.

Outre les douze conseillers ordinaires, le Conseil secret s'adjoignait, en certains cas, les notables dont le duc de Milan désirait avoir l'avis.

En 1452, pendant l'absence de son mari, la duchesse Blanche-Marie réunit un Conseil extraordinaire et en fit part à Jean-Mathieu par la dépêche ci-dessous (P. A. XV) :

Milan, 18 juillet 1452.

Nous, duchesse de Milan, comtesse d'Angliera, dame de Crémone, etc. ;

Notre Conseil privé aura à conférer avec vous tant sur des affaires qui vous concernent que sur des questions qui intéressent notre duché. En conséquence, sitôt les présentes reçues, ayez soin de vous rendre ici pour assister à notre Conseil.

VINCENTI.

Pressé.

Chaque fois que Ferrari se croit victime d'une injustice ou d'un manque d'égards, il n'hésite pas à s'adresser à la duchesse.

Lors de la rentrée de 1452 on a diminué son traitement de 50 florins. Il écrit à la duchesse :

...On voudrait diminuer mon traitement plutôt pour favoriser d'autres professeurs que par mesure d'économie. Je ne demande aucune augmentation, mais je ne veux pas souffrir un affront. Je supplie donc Votre Seigneurie de faire en sorte que mon traitement ne soit pas diminué. Si cela était je ne pourrais plus faire mon cours comme je l'entends, car j'aurais été atteint dans mon honneur. Et je vous prie de m'excuser ainsi que le T. Ill. S. duc, car je ne voudrais pas tomber en disgrâce auprès de Votre Seigneurie dont je serai toujours le serviteur dévoué, mais en

quittant ma chaire pour un pareil motif, je serai excusé par tous les hommes de bien.

J.-M. FERRARI.

La duchesse de Milan répond aussitôt à cette requête par le billet suivant qu'elle adresse au secrétaire d'État, Cicco Simonetta (P. A. XVI)<sup>1</sup> :

M<sup>e</sup> Mathieu da Grado recevait 400 florins par an pour sa chaire. L'an dernier on lui retint 100 florins ; il réclame aujourd'hui son traitement complet. Le Conseil répond qu'il ne peut donner aucune augmentation, or il ne s'agit pas d'une augmentation, mais du paiement intégral de son traitement. Le Trésor possède un crédit de deux cent cinquante florins sur le traitement de M<sup>e</sup> Jacques dal Pozzo<sup>2</sup> qui a cessé son cours. Je vous prie donc de faire payer à M<sup>e</sup> Mathieu son traitement intégral et je vous en serai obligée, car il est, avec M<sup>e</sup> Antoine Guarneri, attaché à ma cour et à celle du comte Galéas<sup>3</sup>, et il mérite notre bienveillance par son savoir.

Les soixante et quelques lettres inédites que nous donnons aux pièces annexes nous renseignent très nettement sur la situation de Jean-Mathieu Ferrari, sur son crédit et sur ses occupations. Ces lettres auraient un grand intérêt pour l'historien en raison des mille détails qu'elles donnent sur la vie quotidienne d'un Italien du xv<sup>e</sup> siècle : situation à défendre, intrigues, relations, suppliques en faveur de parents ou d'amis compromis dans les troubles politiques, consultations, voyages, rapports officiels sur l'état sanitaire de la ville, bulletins de santé des enfants de Galéas-Marie, etc. Beaucoup ont un rapport très éloigné avec la médecine, aussi nous ne relierons que celles qui se rattachent à la pratique médicale de Ferrari.

1. Francesco ou Cicco Simonetta, neveu d'Angelo Simonetta, fut amené à la cour de Sforza par son oncle. Il rendit d'importants services à ce prince. En 1448 il combattit à ses côtés à la bataille de Caravaggio gagnée sur les Vénitiens. Sa fidélité et ses lumières en avaient fait le personnage le plus important de l'État. Après la mort de François Sforza et de Galéas-Marie il s'opposa aux desseins de Ludovic le More et fut décapité à Milan en 1480.

2. Jacques dal Pozzo était un jurisconsulte renommé qui professait à Pavie. En 1452, il quitta l'Université pour se rendre à Ferrare. Le duc François lui intima l'ordre de revenir et fit même des démarches auprès du marquis de Ferrare pour lui faire quitter son poste.

3. Plus tard Galéas-Marie succéda à son père en 1466.

A l'année 1456, nous trouvons une lettre adressée à Ferrari par deux habitants de Gênes (P. A. XVIII) :

Très excellent Docteur, connaissant votre savoir, nous prions Jean Luxello de vous demander en notre nom de venir à Gênes par insigne faveur, espérant, qu'avec l'aide de Dieu, vous pourrez guérir notre parent François de Vivaldi. Nous vous supplions d'y consentir et si vous désirez recevoir vos honoraires avant de partir, nous recommandons à Jean de s'entendre avec vous sur ce point, autrement nous traiterons avec vous de la même façon que Manuel et Lionel de Grimaldi.

JEAN DE NIGRI et COME ITALIANO.

Le marquis de Mantoue<sup>1</sup> fait demander aussi une consultation à J.-Mathieu, il s'adresse au duc pour qu'il autorise le départ du professeur et d'un de ses collègues (P. A. XIX) :

Très Ill. Prince,

Nous avons reçu à dix heures la lettre de V. S. à nous écrite hier à trois heures dans laquelle vous donnez ordre d'envoyer les D<sup>rs</sup> Jean-Martin de Parme et Jean-Mathieu da Grado à Mantoue pour donner leurs soins à l'Ill. S. Marquis de Mantoue. A cette lettre était jointe une autre lettre à nous adressée. Nous l'avons de suite remise à qui de droit. Les deux docteurs ont répondu qu'ils partiraient immédiatement laissant toutes les autres affaires pour vous obéir. Nous en profiterons pour faire partir M. Nicolas Aramboldo qui va de ce côté afin d'éviter la dépense d'un autre bateau. Ils seront d'ailleurs tous en bonne compagnie...

BARTH. DI CORIGIA et GR. PISCAROLO, CHEV.

28 mars 1454.

Gaston IV de Foix, prince de Navarre, qui fut l'allié fidèle de Charles VII contre les Anglais, souffre de douleurs dans toutes les jointures, il s'adresse à J.-Mathieu qui lui envoie une longue consultation.

Puis c'est le roi Louis XI qui, souffrant des hémorroïdes, fait demander au duc de Milan s'il n'a pas un bon médecin

1. Louis II de Gonzague, surnommé le Turc, fut un des princes les plus éclairés de son temps (1414-1478). Il souffrait d'une douleur d'oreille avec ulcère. Ferrari rédigea pour lui une consultation qui figure sous le n° 27 dans les *Consilia*.

à lui recommander et J.-Mathieu rédige pour le roi sa 57<sup>e</sup> consultation.

L'histoire a gardé le souvenir des hémorroïdes de Louis XI. Lui-même, dans sa *Correspondance*, a signalé cette infirmité : « Et cuideroit-on que je eusse les ammorrites ! », écrit-il, le 21 décembre 1473, au chancelier, au grand maître et au sire de Clisson après avoir passé une journée à cheval<sup>1</sup>. D'autre part, nous trouvons dans Romanin<sup>2</sup> le fragment suivant d'une dépêche de Francesco Pietra Santa, ambassadeur du duc de Milan auprès de Louis XI :

Ce matin, je me suis rendu à la cour, et sitôt que Sa Majesté fut levée, encore qu'elle ne fût vêtue que d'une simple robe de chambre, elle me fit mander en ses appartements. S'étant assise près d'une fenêtre, en présence de tous, elle me dit qu'elle s'était sentie indisposée et me demanda si Maître Pantaléon était avec moi. Elle le fit lors appeler et lui adressa ces paroles en latin :

« Ego sum passus emoroydas quas etiam alias habui, sed non fuerunt ita vehementer, quod credo fuisse propter labores animi et corporis in isto itinere et in cogitandis rationibus bellorum et etiam propter abstinentiam coïtus quia steti tanto tempore absens ab uxore mea. »

Puis il ajouta :

« En sorte que ce mal m'a occasionné certaine vapeur de tête et des palpitations de cœur qui me gênent beaucoup. » Et tendant son bras à M<sup>e</sup> Pantaléon, il voulut qu'il lui tâtât le pouls, et dit à ses médecins qu'ils s'entendissent avec lui, car il était galant homme, et il le connaissait depuis trente ans, ayant déjà eu de lui consultation.

Cette consultation que nous reproduisons plus loin n'est pas datée. Nous pensons qu'elle dut être écrite aux environs de 1466. Elle fut en effet demandée par Emmanuel de Jacopo ou de Jacob, ambassadeur du roi auprès du duc de Milan. Or, cet ambassadeur fut accrédité à cette époque, si nous nous en rapportons à la *Correspondance du Roi*. On y lit, à la date du 23 avril 1466 :

De par le Roy,

Très cher et très amé frère et cousin, nostre chier et amé

1. *Correspondance du roi Louis XI*, éd. Næsen et Charavay (Paris, 1895), t. V, p. 214, n<sup>o</sup> DCCLXVIII.

2. Romanin, *Storia documentata de Venezia*, t. IV, 1855, Venise, p. 348.

Manuel de Jacob, nostre serviteur et ambassadeur s'en va présentement par devers vous auquel avons chargé vous dire aucunes choses : si vous prions que en tout ce qu'il vous dira de nostre part, veuillez adjoindre plaine foi et créance.

Loys<sup>1</sup>.

Chargé avec le D<sup>r</sup> Jean Marliani<sup>2</sup> du service sanitaire de Pavie, Ferrari eut, paraît-il, à se plaindre, d'un fonctionnaire indélicat et il écrivit au duc la lettre suivante que nous reproduisons car elle contient des détails curieux sur les mesures que l'on prenait à cette époque contre les épidémies (P. A. XXXVIII) :

Illustre Prince et Seigneur,

...Le D<sup>r</sup> Jean Marliani et moi nous avons reçu mission de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé publique. Au nombre des prescriptions que nous avons ordonnées se trouve la défense faite aux barbiers de pratiquer la saignée sur un individu sain ou malade sans une autorisation expresse signée d'un membre du Collège des médecins qui vérifierait, en cas de maladie, s'il s'agissait d'un cas suspect. Le permis devait être remis à l'autorité qui laisserait alors le barbier pratiquer la saignée. Ce règlement fut observé pendant quelques jours, puis on s'aperçut que l'agent de la ville refusait le permis au barbier qui ne lui versait pas une certaine somme.

J'ai appris cela par plusieurs de mes collègues : l'agent fut réprimandé par ses chefs, mais il ne tint pas compte de leurs observations, au grand dommage de bien des gens.

Ce que voyant, je chargeai M<sup>e</sup> Cristoforo de Lande de s'en plaindre à vous. Le soir même une religieuse de Sainte-Élisabeth demanda à être saignée ; je donnai moi-même le billet suivant : « Autorisation est donnée de saigner une religieuse de Sainte-Élisabeth à Pavie, elle est souffrante, mais non suspecte ; elle a été visitée par M<sup>e</sup> Jean-Matt., etc. »

Mon billet fut remis à l'agent de la Ville qui refusa le permis, sous prétexte que le nom de la malade ne se trouvait pas inscrit dans l'autorisation. Je lui fis répondre d'avoir à donner le permis sans se préoccuper du nom de la malade et de la nature de

1. Édition Væsen et Charavay, *loc. cit.*

2. Jean Marliani était bedeau de l'Université en 1433, professeur en 1441, et médecin ducal ; il professait encore en 1483 ; il laissa en mourant une fondation à l'Université. On a de lui : *Questio de proportione motum in velocitate*. Pavie, 1482.

la maladie. Il persista dans son refus, proférant des paroles grossières à l'adresse du couvent, paroles indignes d'un homme de bonnes mœurs.

On me dit que V. E. avertie du fait aurait chargé Mess. Acio de blâmer sévèrement cet homme qui, pour se justifier, aurait écrit à V. E. qu'il n'avait mérité aucun reproche : s'il exigeait de l'argent des barbiers, c'était avec l'autorisation de ses chefs et comme compensation au travail qui lui incombait. Il aurait ajouté qu'en l'accusant je cherche à me venger de ce qu'il a refusé le permis de séjour à un de mes élèves qui venait de Padoue, et que s'il avait délivré des permis chaque fois que je les lui ai demandés, la Ville serait aujourd'hui infestée, car mes notes sont confuses, incomplètes et peuvent prêter à erreur. Si tout cela était vrai, cet agent, loin de mériter le blâme, aurait droit à une situation élevée.

Mais, très clément et très juste seigneur, je vous supplie de croire que cet homme est un menteur et un prévaricateur. Ce matin, je me suis rendu au Bureau de la Ville, pour savoir si vraiment il avait le droit d'exiger des barbiers une somme d'argent pour les permis et, en ma présence, ses chefs l'ont blâmé et l'ont engagé à ne pas recommencer, puisque, pour ces permis, la Ville lui accordait 20 sols par mois. Quant à l'accusation portée contre moi, Dieu la jugera, mais j'affirme que cet homme ment encore. Mon élève aurait eu certainement motif de se plaindre, car il fut obligé de coucher pendant cinq nuits sur le bateau, alors qu'il ne pouvait être suspect puisqu'il avait mis 22 jours à remonter le Pô, et que s'il avait été malade on s'en serait bien aperçu. Lorsqu'il arriva, très fatigué, les autres agents de la Santé l'avaient autorisé à se rendre dans une de mes propriétés située hors de la ville où je l'attendis pendant quelques jours, mais l'agent refusa son autorisation avant d'avoir reçu une provision ; il ne signa le permis que sur l'ordre de ses supérieurs, encore fit-il injurier mon élève par un de ses domestiques qui vint lui réclamer de l'argent.

Voici deux autres faits qui prouveront à V. E. la malhonnêteté de cet homme.

Hier soir, un juif se présenta à la Santé, il déclara venir de Novi pour le service de V. E. Il remit son bulletin d'origine qui fut examiné par l'officier du port et demanda l'autorisation d'aller habiter chez un de ses coreligionnaires. L'agent répondit qu'il n'en était pas besoin, mais quand ce matin le juif revint et demanda son bulletin de retour, il apprit qu'il avait encouru une amende de 10 ducats pour être entré en ville sans bulletin, fait reconnu inexact par l'officier du port. Comme on faisait remar-

quer à l'agent qu'il avait déjà extorqué 15 florins à ce juif, il répondit impudemment : « Et à qui donc prendrais-je de l'argent, sinon aux juifs? » — Voici maintenant l'autre fait : il refuse de laisser entrer qui que ce soit en prison si le gardien ne s'engage pas à partager avec lui l'allocation d'entretien. Il vient d'exiger ce partage pour deux prisonniers.

Quant au reproche qu'il me fait d'être confus et incomplet, je réponds que mes ordonnances sont faites avec le plus grand soin. On pourra se les faire présenter.

S'il affirme que son honnêteté sera certifiée par ses chefs, je dirai qu'il agit alors comme ces filous qui, au jeu, laissent gagner leurs dupes au début de la partie pour mieux les dépouiller ensuite.

En réalité, Monseigneur, cet homme, de l'aveu de tous, est le plus triste sire de la ville. Il a commis nombre de vols, V. E. s'en convaincra par une enquête.

Je prie V. E. de me pardonner ma prolixité et me recommande à elle.

Je suis, de V. E., etc.

J.-M. F.

Pavie, 18 juin 1468.

Après la mort de François Sforza, arrivée en 1466, Ferrari conserva sa situation de médecin du duc et de ses enfants. Nous avons une correspondance de lui pendant les années 1471-1472, dans laquelle il donne à Galéas-Marie des nouvelles de la santé de ses enfants, on trouvera quelques-unes de ces lettres dans les pièces annexes. Elles n'ont d'ailleurs qu'un médiocre intérêt.

Je n'ai pas envoyé à V. E. non plus qu'à la duchesse, écrit Ferrari au duc Galéas-Marie le 22 juillet 1471, des nouvelles de la santé de leurs enfants, parce que cette santé a toujours été bonne depuis que V. S. a quitté Pavie... Que V. I. S. soit certaine que pour l'instant et grâce à Dieu leur état est excellent et qu'ils se conduisent non seulement comme des gens de bien, mais comme des princes<sup>1</sup>. Le soir surtout, lorsque je suis en leur compagnie je peux juger de leurs manières aimables et vraiment extraordinaires pour leur âge. Votre Excellence peut remercier

1. L'aîné des fils de Galéas-Marie, qui fut depuis duc de Milan sous le nom de Jean-Galéas, était né en 1468, il avait alors trois ans.

le Tout-Puissant qui, parmi les dons infinis qu'il a bien voulu lui accorder, lui a permis d'avoir de tels enfants...

Il n'y a pas à insister sur ces formes probablement de style et d'ailleurs obligées, il conviendrait même de les passer sous silence si nous ne savions, d'autre part, que Ferrari mit à différentes reprises l'influence qu'il avait auprès du duc, au service de parents ou d'amis persécutés<sup>1</sup> ou de confrères en instance.

OUVRAGES DE FERRARI.

L'ÉDITION PRINCEPS DE LA « PRACTICA »

Ferrari occupa sa chaire jusqu'au moment de sa mort. L'édition princeps de sa *Practica* publiée de son vivant le qualifie « in almo studio papiensi primam cathedram tenentem ». L'état des comptes de l'Université, pour l'année 1467, le porte, nous l'avons vu, comme titulaire de la chaire de médecine du matin, aux appointements de 550 florins<sup>2</sup>.

Il a laissé trois ouvrages : les *Expositiones super vigesimam secundam Fen tertii canonis Avicenne* qu'il dédia à François Sforza. « Il s'agissait, dit-il, dans cet ouvrage des maladies qui frappent plus particulièrement les princes et j'y expliquai ce que l'on peut apprendre de l'examen des urines. » La première édition en fut faite à Milan en 1494.

Les *Consilia*, recueil de cent huit consultations données par lui, furent édités en 1482.

1. Il écrit à la duchesse de Milan :

« V. E. n'a pas oublié les vives instances faites par votre fidèle serviteur pour vous prier d'intercéder auprès de votre illustre époux en faveur de François de Fiamberti frappé de bannissement alors que son innocence a été reconnue par le secrétaire du Podestat et par d'autres personnes.

« S. E. a été mal informée, si j'en juge par sa réponse qu'elle a faite que le moment n'était pas venu d'accorder la grâce : or la femme de François Fiamberti se trouve dans une situation très malheureuse : elle a trois enfants et ses biens et revenus sont mis sous séquestre, alors que ni sa dot ni le bien de ses enfants ne devraient être confisqués. Je la recommande en tout espoir à V. E. et la prie de s'intéresser à une jeune femme de 28 ans, mère de trois enfants dont l'aîné a trois ans à peine, je la supplie de faire ordonner que le séquestre soit levé... »

2. *Expensa annuali Collegii Dominorum doctorum legentium in felici studio Papiensi (anno 1469).*

Ad lecturam Medicinæ de mane.

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Jo. Matheus de Gradi . . . . . | 550 |
| M. Jo. de Marliano . . . . .      | 500 |

Enfin la *Practica, commentarium textuale in nonum Almanzoris*.

Ce commentaire est divisé en deux parties. La première commence par une épître dédicatoire au duc Galéas-Marie.

J'espère, y dit-il, ne pas avoir été au-dessous de la doctrine médicale à laquelle j'ai consacré ma vie.

... J'ai voulu exposer cette partie de la médecine que l'on connaît sous le titre de IX<sup>e</sup> livre à Almanzor et j'ai entrepris d'autant plus volontiers ce travail qu'on trouve dans ce livre, du commencement à la fin, la description sommaire de tous les maux qui peuvent frapper l'humanité. Il contient en effet des préceptes et des sentences qui s'appliquent à la santé et au bien de l'homme et qui l'exposent moins au danger en lui indiquant le mal et en lui facilitant le remède.

La deuxième partie débute également par quelques lignes de dédicace au duc :

Je me permets de vous dédier la deuxième partie de mon ouvrage sur le neuvième livre à Almanzor dont je vous avais dédié autrefois la première partie.

Elle porte à la fin cette mention :

*Inceptum per Mag. Marchum de Gatinaria, anno 1462 die 17 octobris et finitum in studio D. Mag. Johannis Mathei hui, operis compositoris anno 1471 die 24 septembris.*

Les auteurs qui se sont occupés des origines de l'imprimerie en Italie ont écrit que cette édition de la *Practica* est la première qui soit sortie des presses de Pavie. La question de savoir quelle en est la date précise a son intérêt pour l'histoire de la bibliographie médicale et pour la mémoire de Ferrari qui joindrait, à ses titres scientifiques, celui de premier auteur imprimé à Pavie ; on nous permettra donc d'exposer les raisons qui nous engagent à lui donner ce rang.

Siro Comi, dans son *Histoire de la typographie à Pavie au XV<sup>e</sup> siècle*, a longuement traité la question. D'après lui, J.-M. Ferrari, aidé de Gatinaria son élève, peut-être aussi de Pantaléon Confalonieri, établit à Pavie les premières presses, à ses frais et dans sa propre maison. Il avait à cela un double

intérêt : répandre, par l'impression un ouvrage que beaucoup d'étudiants désiraient posséder, et être le premier à donner un spécimen de la typographie pavésane.

Notez que Ferrari avait une grande réputation comme médecin; il était professeur à l'Université, il était premier médecin ducal, il devait donc être dans une situation de fortune lui permettant de faire les frais de cette entreprise à Pavie, dont il était devenu citoyen, et où il avait vécu quarante ans.

Nous savons, aussi, par de nombreux témoignages que les premiers essais typographiques furent encouragés, dirigés et entrepris grâce à des personnes connues par leur savoir, leur naissance et leur situation<sup>1</sup> et nous en avons la preuve en consultant la liste des noms des premiers éditeurs de Pavie<sup>2</sup>.

Nous sommes donc à même de comprendre ces dernières lignes de l'édition de la *Practica : Inceptum per Mag. Marchum de Gatinaria*, phrase importante qui signifie que l'impression — et non pas le manuscrit original, comme le croit Boni — fut entreprise et commencée par Marco Gatinaria, dès la fin de 1462, et complètement terminée par J.-Mathieu Ferrari en 1471.

En fait, si les deux dates de cet *Inceptum per Mag. Marchum de Gatinaria, anno 1462... Et finitum in studio D. Mag. Johannis Mathei hui, operis compositoris anno 1471*, ne devaient pas se référer au travail typographique, il faudrait dire que Gatinaria eut une part de la rédaction de la *Practica*, ce qui serait en opposition non seulement avec les mots *Mag. Johannis Mattei hui, operis compositoris*, mais encore avec ce fait que dans toutes les éditions postérieures à la première, on ne trouve pas un mot qui indique une collaboration

1. Norunt qui historias ætatis illius vel leviter attigere quanto in honore ars impressoria tunc foret, ac proinde quam nobiles sapientesque viri opificium hujusmodi exercerent, cum typograficas aperire officinas minime erubescerent qui equestri ordini adscripti erant... publici liberalium artium professores et ecclesiastica etiam dignitate verendi viri. (SASSI, *Hist. liter. typograph. mediol.*, cap. 2, p. 82, et MALTAIRE, *Annal. typograph.*, p. 82, note 1.)

2. 1477, Damianus ex nobilibus de confaloneriis de Binascio; 1481, præstans vir et impressorie artis experientissimus Mag. Antonius de Careano; 1486, nobilis et integerrimus vir D. Joannes Antonius de Birretis civis Papiensis; 1468, nobiles et acutissimi Bernardinus et Ambrosius fratres de Rovellis papienses; 1499, nobilis D. Christophorus de Canibus civis papiensis.

quelconque de Gatinaria : or celui-ci ne mourut qu'en février 1496, il aurait donc été témoin des nombreuses éditions parues de son vivant avec le seul nom de Ferrari, et il n'aurait pas protesté, il n'aurait pas fait une allusion à cette collaboration dans les ouvrages qu'il publia?

Si Ferrari a voulu parler non de l'impression, mais de l'ouvrage manuscrit, de la rédaction de la *Practica*, pourquoi ajouterait-il ce *fnitum in studio*, comme si l'on ne savait que les auteurs ont pour habitude d'écrire chez eux et dans leur cabinet d'étude ! Tandis qu'il était intéressant d'indiquer par qui et où le premier ouvrage avait été imprimé et terminé. Le mot *studio* a donc bien ici la signification de *ex officina, in xdibus*.

Nous dirons donc que la *Practica* de Ferrari fut commencée en 1462; Gatinaria, qui avait traduit le IX<sup>e</sup> livre de Rhazès de l'arabe en latin, aida son maître qui mentionna le nom de son collaborateur.

La première partie fut très certainement imprimée et publiée avant la seconde; une lettre du duc de Milan datée du 23 novembre 1469 semble bien l'indiquer et nous sommes étonné qu'elle ait échappé aux nombreux historiens qui se sont préoccupés d'assigner une date précise à cette édition de la *Practica*.

Galliate. le 23 novembre 1469.

Comme nous désirons voir l'œuvre que nous a donnée M<sup>e</sup> Joh.-Mat. de Gradi ces jours derniers alors que nous étions à Pavie, ouvrage en un volume recouvert en rouge, nous vous prions de nous l'envoyer par le présent courrier. Ayez soin de l'envelopper de toile cirée de façon que ni l'eau ni quoi que ce soit ne puisse le détériorer<sup>1</sup>.

Ce qui prouve encore que les deux parties de la *Practica* ne sont pas absolument contemporaines, c'est qu'on les trouve rarement réunies : la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de la deuxième partie seulement.

Ainsi, après avoir démontré que la deuxième partie de la

1. Castellano Papiæ. Dilectissime noster,  
Perche havemo veder quella opera quale ne dono maystro Zohanne Mateo

*Practica* fut le premier ouvrage sorti des presses de Pavie en 1471, nous pourrions peut-être prétendre que la *première partie* est antérieure à cette date et qu'elle doit être rangée parmi les *premiers ouvrages imprimés en Italie*.

Nous avons compté neuf éditions de la *Practica* de 1471 à 1560<sup>1</sup>, époque à laquelle un médecin vénitien, Janus Matheus Durastante, en donna une édition expurgée, commentée et corrigée. Il faut reconnaître que les éditions précédentes laissaient fort à désirer au point de vue typographique. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les spécimens que nous en donnons, les premières impressions n'ont pas de ponctuation, pas d'accents, pas de diphtongues, pas de parenthèses, pas d'alinéas, mais des abréviations purement arbitraires, un latin souvent barbare *nocitivus* pour ad noxium, *jectigatio* pour palpitatio, *in somnieta* pour insomnia, *insaporabile* pour insipidum, *appodiatius* pour innixum, *pilleron* pour pyloron, *miringa* pour meningis, *disnia* pour dyspnæa, *affodillus* pour asphodelus, *brodium* pour jus, *capretus* pour hædus, *spachilis* pour sphacelus, *tisis* pour phthisis, *endimia* pour œdema, etc. Sans parler des solécismes, des expressions italiennes transportées en latin<sup>2</sup>, c'est plus qu'il n'en faut pour justifier ceux qui ont parlé de cet ouvrage sans avoir eu le courage de le lire avec soin.

Par son testament daté de janvier 1465, complété par un codicille du 25 janvier 1472, J.-M. Ferrari laissait une partie de sa fortune à ses neveux, et partageait sa bibliothèque entre eux et l'hôpital de Pavie. Il laissait à ce dernier une maison sise à Pavie à charge d'entretenir trois étudiants pauvres de sa descendance qui désireraient étudier la médecine, la théologie, le droit canon à l'exclusion du droit civil, de la poésie et de l'art oratoire.

de Gradi ali di passati quando noy eramo à Pavia, veduta in uno volume coverto de russo vogliamo ne la mandati per lo presenti cavallaro habiando advertencia de covrirla de tella incerata et per modo che ogna altra cosa non li possa nocere. Data Galyate, die XXIII novembris (1469). (*Reg. Mis.*, n° 81, fol. 83.)

1. On en trouvera la description dans la IV<sup>e</sup> partie de cet ouvrage.

2. « Novam quandam et latinam et græcam grammaticam ex seipso fabreficisse Gradus ipse videbatur tam Prisciano quam Gazæ penitus incognitam ». (Durastante, *loc. cit.*).

J.-Mathieu Ferrari mourut à la fin de l'année 1472. Les archives de l'hôpital de Pavie conservent, avec son testament<sup>1</sup>, l'inventaire qui fut dressé à cette époque des biens laissés par son donateur. C'est par lui que nous connaissons le catalogue de sa bibliothèque que nous publions plus loin.

Des trois enfants de son mariage avec Élisabeth de Vellate, aucun ne lui survécut. C'est à son neveu, le D<sup>r</sup> Ambroise Ferrari, que revint une partie des biens qu'il laissa.

En 1718, Charles-Jean, un des descendants directs d'Ambroise, vint s'établir en France.

La famille de Jean-Mathieu Ferrari est actuellement représentée par une branche italienne fixée à Tortone, et par une branche française à laquelle appartient l'auteur de ce travail.

1. Anno millesimo quadragentesimo sexagesimo quinto, etc.

Spectabilis et eximius artium et medici me doctor dominus magister Johannes Matheus ex Ferrariis de Gradi sanus quidem dei gratia mente et intellectu ac etiam corpore considerans horam mortis cujus que hominis esse incertam ita ut nemo sibi diem crastinum possit polliceri cujusque persæpe accidit ut homines repente perturbatis sensibus celerius quam dubitaverint morte preoccupantur. Quo fit ut neque saluti anime neque bonorum suorum dispositioni digne et laudabiliter possint providere ita ut aliquando bona quæ longis vigiliis et magno labore sunt parta ad alias manus quam ad eas ad quas is qui multis sudoribus acquisivit voluisset pervenire contingat, dum hora petitur et tempus datur et ne posteris sui causam habeant litigandi suum nunc nuncupativum et sive scriptis ultimum testamentum in hunc modum facere procuravit et decrevit...

*Omissis.*

Laschia la moglie Elisabetta de Velatte, sua Moglie carissima usufruttaria di tutti i suoi beni mobili ed immobili e questa tanti sul caso che procrei figli dal testatore, quando nel caso di no senza rendete conto a nessuno Pero mobili que non serviranno agli usi della suddetta Elisabetta si vendano dalli agendi dell' Ospedale di S. Matteo se il testatore moura a Pavia e da quelle del' Ospedale, nuovo di Milano se morira à Milano del provents si comperino immobili.

Vuole inoltre che se alcuno dei figli M<sup>i</sup> Jacobi de Ferrariis de Gradi ejus testatoris fratris, sive Johannes Paulus o Ambrosius dicti D<sup>ni</sup> Jacobi, sive aliquis alius filius legitimus vel naturalis dicti D<sup>ni</sup> Jacobi studere voluerit in artibus et in medicina abbia e se sulli i doce si dividano i siguenti libri (voir le Catalogue des livres légués).

*(Ceteris omissis).*

(Uffici dell' amministrazione del ospedale di S. Matheo Pavia.)

# LA MÉDECINE AU MOYEN AGE

---

## INFLUENCE DES ARABES.

### LA MÉDECINE DU MOYEN AGE EST LE GALÉNISME TRANSMIS PAR LES AUTEURS ARABES.

En parlant de la médecine telle qu'elle était enseignée au temps de Ferrari, nous ne pourrions pas restreindre notre étude au xv<sup>e</sup> siècle, et nous aurons à faire appel fréquemment aux auteurs des xiii<sup>e</sup>, xiv<sup>e</sup> et même du début du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est qu'en effet il semble impossible d'indiquer quelles limites précises séparent ce xv<sup>e</sup> siècle médical des époques qui l'ont précédé ou immédiatement suivi. Toutes sont comprises dans cette longue période d'obscurité qu'on appelle le moyen âge. Quelles sont donc les grandes découvertes qui, depuis Hippocrate et Galien jusqu'à Vésale et aux grands anatomistes, auraient permis à la médecine de sortir des ténèbres qui l'enveloppaient ? Il semble qu'il y ait dans la vie de l'humanité comme dans la nature des périodes de repos et des périodes de germination et de floraison. A certains moments cette humanité paraît avoir perdu tout esprit d'initiative, et, considérant la science comme faite, elle se traîne dans les sentiers battus sans oser s'en écarter ; la foi stérile dans la parole des maîtres a remplacé la discussion féconde de la critique. La médecine du moyen âge traverse une de ces périodes de sommeil. Aucune différence profonde ne distingue l'enseignement médical du xiv<sup>e</sup> siècle de l'enseignement médical du xv<sup>e</sup>. Les livres d'études sont les mêmes, les théories, les façons de raisonner, la thérapeutique sont identiques. Comme un théologien qui fait l'exégèse des livres saints, le professeur de médecine commente pieusement un texte ancien, il ne le critique presque

jamais. Le mot du grand savant contemporain : « Je travaille à un ouvrage qui, je l'espère, n'aura plus d'intérêt dans vingt ans, sans quoi la science ne serait qu'un vain mot », eût paru une absurdité au savant médecin d'autrefois qui usait sa vie à traduire, à commenter un auteur des siècles passés.

Ainsi, étudier l'œuvre d'un professeur italien du xv<sup>e</sup> siècle, c'est étudier la science médicale du moyen âge, exposer ses doctrines et son enseignement, c'est faire l'exposé des doctrines du moyen âge dans toutes les Universités.

Qu'on ne s'attende pas à trouver, dans la vie scientifique de Ferrari, l'histoire de ces découvertes, de ces théories qui marquent un progrès dans la science. Les idées contenues dans sa Pratique, ses Consultations ou ses Expositions se rencontrent presque toutes dans les écrits des savants de son temps. Il eut une grande réputation de son vivant, et, étant donné l'esprit du xv<sup>e</sup> siècle, il la mérita par ses connaissances livresques, par sa probité, par son ardeur au travail. Grand médecin, mais d'un temps où l'esprit de recherches et de critique n'existait pas, son amour pour l'art et son autorité auprès de ses contemporains ont peut-être contribué à cette renaissance médicale du xvi<sup>e</sup> siècle, dont l'Italie fut l'initiatrice.

Si les savants du xv<sup>e</sup> siècle ne sont que des reflets, à qui sont-ils redevables de leur éducation scientifique? La lecture de leurs ouvrages répond à chaque page, à chaque ligne par ces deux noms : Galien et Avicenne.

Une sorte de protocole règle au moyen âge les rapports des auteurs médicaux avec les Arabes, qui ont bien quelque droit à cette déférence, puisqu'ils furent les maîtres des médecins d'Occident. L'histoire, en créant pour ces disciples — peut-être même avec un peu d'ironie — le surnom d'*Arabistes* a voulu consacrer cette influence arabe. Elle est manifeste, et l'on peut s'en convaincre par la lecture des listes de manuscrits que renfermait au xv<sup>e</sup> siècle une librairie médicale<sup>1</sup>. Cependant, est-ce à dire que les médecins d'Orient aient transmis à ceux d'Occident des doctrines originales? Des savants comme Rhazès, comme Avicenne furent-ils des

1. Par *librairie* on entendait au moyen âge une bibliothèque. Les Anglais disent *library* dans le même sens.

novateurs? Et ce titre leur doit-il être conféré parce que leurs ouvrages ont formé des générations de médecins jusqu'à la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle? Assurément pas. Lorsque nous disons de Ferrari et de ses contemporains qu'ils furent parmi les derniers arabistes, nous entendons seulement par là qu'ils s'assimilèrent la science médicale recueillie dans les ouvrages des Arabes, qu'ils s'en saturèrent, mais nous voyons surtout en eux des disciples de Galien dont les Arabes furent aussi les élèves. Le moyen âge, dans sa seconde moitié principalement, n'est que l'antiquité réfléchie par les Arabes, disait Daremberg<sup>1</sup>; et il faut avoir constamment présente à l'esprit cette idée, sans quoi l'on s'exposerait à attribuer au moyen âge bien des découvertes, bien des points intéressants qui se trouvent chez les Grecs, les Latins et les Arabes. En réalité, il n'y a pas de doctrine médicale arabe; il y eut seulement, pendant quelques siècles, assimilation de la médecine grecque par les Orientaux, puis transmission de cette médecine gréco-arabique à l'Occident. Par quels procédés, par quelle suite de circonstances se fit cette importation scientifique? C'est ce que nous allons essayer de dire.

Reportons-nous de quelques centaines d'années en arrière. Nous sommes au *vii<sup>e</sup>* siècle. L'empire romain n'existe plus, les foyers scientifiques de Grèce et d'Asie Mineure sont éteints. A Constantinople, on lit, on travaille, mais la science médicale est négligée. Seule l'école d'Alexandrie est encore florissante. Cependant elle aussi disparaît en 641 : la ville est prise par les Arabes, la fameuse bibliothèque est brûlée, les savants sont dispersés. Le désastre heureusement ne fut pas complet, quelques manuscrits, monuments de l'esprit grec, échappèrent à l'incendie, et l'histoire veut même que les vainqueurs aient participé à ce sauvetage. Peu de temps après la prise d'Alexandrie, ils voulurent tirer profit et gloire de leur conquête littéraire et scientifique. Pour la première fois, ils avaient des livres<sup>2</sup>; ils les lurent, les commentèrent, cherchant d'abord à comprendre et à interpréter.

1. DAREMBERG, *La médecine et les médecins du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle* (*Revue scientifique*, 21 déc. 1867).

2. Jusqu'alors ils n'avaient possédé aucune notion scientifique. L'écriture arabe n'avait été imaginée que peu d'années avant l'hégire, et Mahomet ne savait ni lire, ni écrire.

Plus tard, avec Rhazès et Avicenne, ils devaient s'efforcer d'imiter leurs modèles.

Quelques années avant le sac de la ville, les médecins de l'École d'Alexandrie avaient pris pour base de leur enseignement un recueil de seize livres choisis d'après les œuvres de Galien, et l'un d'eux, Aaron, avait rédigé en syriaque les *Pandectes*, vaste compilation des Grecs, de Galien surtout, et composée d'extraits et de fragments. Un juif de Bassora, Maserjavaich, traduisit les *Pandectes* en arabe vers 685 ; plus tard, un autre traducteur, Honain, fit de même pour Hippocrate, Galien et Paul d'Égine.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, les Arabes ne possédaient en médecine que la traduction des *Pandectes* d'Aaron et quelques livres d'alchimie ; avant la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ils se trouvèrent en possession de toute la science de la Grèce. Entravée d'abord par les successeurs immédiats du Prophète, la culture scientifique des Arabes fut dans la suite favorisée par les Abassides. Pour quelque temps, Bagdad remplace Alexandrie. Elle attire à elle les savants de la Perse et de l'Inde et devient la Cité des lettres et des sciences. Grâce à la protection des khalifes, Al-Manzour, Haroun-al-Raschid, Al-Mamoun, grâce aux honneurs accordés par eux à quelques hommes éminents, le IX<sup>e</sup> siècle méritera d'être considéré comme un siècle de renaissance scientifique.

Les premières traductions des livres grecs furent presque toutes faites en syriaque avant de l'être en arabe, car les Syriens furent en médecine les initiateurs des Arabes. Mais quand, par ordre des khalifes, les manuscrits grecs furent transportés à Bagdad, les traducteurs transcrivirent directement du grec en arabe<sup>1</sup>. En médecine, ils traduisirent Hippocrate (*Aphorismes — Épidémies — Pronostics — Le Régime dans les maladies aiguës*) ; Dioscoride, dont les cinq livres sont, avec les *Simplex* de Galien, la base de leur matière médicale ; Rufus, d'Éphèse ; Archigène ; Galien ; Oribase ; Philagius ; Alexandre de Tralles ; et Paul d'Égine.

Mais la conquête militaire continuait. Les Arabes, traversant la Méditerranée, vinrent s'abattre sur l'Espagne.

1. D'après Leclerc, le nombre de ces traducteurs serait de 100, parmi lesquels Honain tient le premier rang.

Leurs victoires leur permirent de conserver la possession tranquille du sud de l'Ibérie. Des écoles célèbres furent alors fondées à Séville, à Tolède, à Cordoue ; celle-ci, la plus fameuse des trois, posséda bientôt une bibliothèque riche, dit-on, de 240 000 volumes. Les livres enfantent les savants : à Bagdad avait brillé Rhazès et Avicenne ; à Cordoue, Albucasis enseigna avec éclat. C'est à ce moment que l'importation arabe commença. Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, un certain Constantin, natif de Carthage, et pour cette raison surnommé l'Africain, parcourut l'Arabie, la Chaldée, la Perse, l'Inde et l'Égypte. Au cours de ce long pèlerinage, il cherche des livres de science et s'arrête pour les copier. Lorsqu'il revient enfin dans sa patrie, il est mal accueilli ; reconnu trop instruit pour son époque, il est persécuté et forcé de s'exiler. Il se réfugie en Italie, à Salerne, où le duc Robert Guiscard l'accueille et le comble d'honneurs. Mais la vie de bénédictin convenait mieux à ce savant. Il s'enferme dans le couvent du Mont Cassin, et là, mettant en ordre ses copies, il les traduit de l'arabe en latin. Salerne recueille le fruit de ses travaux, et de cette époque date la célébrité de son école.

A la doctrine méthodiste<sup>1</sup> qu'on y enseignait primitivement se joignit la méthode galénique, l'*humorisme*. Salerne devint alors la cité hippocratique<sup>2</sup>.

Ce fut donc par l'intermédiaire d'un copiste, compilateur et traducteur, que la science médicale fit sa véritable entrée en Italie.

Au XII<sup>e</sup> siècle, Gérard de Crémone se rend à Tolède. Il ne sait pas l'arabe ; il l'apprend, puis s'attache à copier et à traduire les principaux ouvrages médicaux. Il séjourne à Tolède pendant plus d'un demi-siècle, y fait plus de soixantedix traductions, et revient en Italie pour léguer ses manuscrits à un couvent : l'École de Bologne s'en enrichit.

1. Les *methodistes*, contrairement à Hippocrate et à Galien, rejettent tout *dogme* sur l'essence des corps, proscrivent toute recherche des causes premières, des causes cachées, des phénomènes organiques, et prétendent expliquer toutes les maladies par le resserrement (*strictum*) et le relâchement (*laxum*).

2. Parmi les ouvrages de Constantin, Leclerc cite : le *Pantegni*, traduction d'Ali-Abbas ; le *Viatique*, traduction d'Ebn-Eddjazzar ; le *Traité des Urines* et celui des *Fièvres*, d'Isaac ; le commentaire des *Aphorismes* d'Hippocrate, par Galien.

Plus tard, quand les études arabes s'éteignirent en Espagne, grâce aux traducteurs et compilateurs, d'autres foyers s'étaient allumés dans le midi de la France et en Italie. Ajoutons aussi grâce aux juifs; car, avant même l'apparition des grandes traductions en Occident, les juifs avaient importé en Europe beaucoup des idées médicales empruntées aux Arabes. Leurs rapports commerciaux avec les Sarrasins, dont ils connaissaient la langue, leur facilitaient l'étude des livres arabes. Bien avant les croisades, des juifs, venus des Écoles d'Orient, s'étaient répandus en Occident, et, par leur savoir plus étendu que celui des moines et des médecins laïques, ils préparèrent la réputation de la médecine arabe. Par eux également, on eut des traductions, par exemple celle du *Continent*, que traduisit Ferraguth.

Aussi, du ix<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, les Israélites partagèrent-ils avec les clercs, dans les pays occidentaux, le monopole de l'art de guérir. Et malgré les canons de l'Église, qui défendaient aux juifs de prescrire ou d'administrer des remèdes aux chrétiens, force était de recourir à eux dans le besoin, et ils avaient accès non seulement dans les cours, mais encore dans les palais des pontifes romains. Chassés d'Andalousie au début des croisades, ils se réfugièrent en Languedoc.

On sait combien florissante fut au moyen âge l'Université de Montpellier. Déjà son voisinage de l'Espagne l'avait fait profiter de la civilisation des Arabes, elle profita aussi de la présence dans le Midi d'un grand nombre de juifs qui, persécutés par les Arabes et les Espagnols, étaient attirés dans cette région par l'expansion qu'y avait pris le commerce. Parmi eux se trouvaient des médecins lettrés qui connaissaient la langue arabe et avaient une instruction médicale plus complète que celle des médecins du Nord<sup>1</sup>.

Leur influence dans le midi de la France fut considérable, même pendant le séjour des papes à Avignon, car les pontifes eurent souvent recours à eux et les protégèrent<sup>2</sup>.

1. RENAN, *Les Rabbins français au XIV<sup>e</sup> siècle* (in *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 431-753).

2. BAYLE, dans les *Mémoires d'Avignon au moyen âge*, a montré quelle place les juifs tenaient dans cette ville.

Les juifs contribuèrent donc pour une bonne part à la propagation des sciences médicales en Europe. Lorsque l'Espagne se fut désintéressée des études arabes, ils continuèrent à traduire les principaux ouvrages scientifiques en hébreu et de cette langue en latin, et ce fut une nouvelle source d'instruction pour le moyen âge.

C'est ainsi que la science changea de langue et de patrie. Ainsi fut transmise à l'Occident la médecine grecque et la médecine arabe, transmission commencée par les juifs, développée surtout par Constantin et Gérard de Crémone, et à laquelle les juifs continuèrent à apporter un concours précieux aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

L'Italie, la première, eut ce privilège de posséder des traductions latines des auteurs grecs et arabes. Ses écoles de Salerne et de Bologne attirèrent aussitôt les savants et les étudiants d'Occident. On accourait vers ces deux cités comme vers la lumière. C'est qu'en effet Bagdad, Constantinople, Cordoue, Séville, Tolède, étaient, au moyen âge, pays lointains et peu sûrs. Il était dangereux d'y aller chercher la science, car si, d'une part, les Turcs persécutaient les chrétiens sur le Bosphore, en revanche, les chrétiens persécutaient les Maures en Espagne. Les traducteurs rendirent donc un service considérable aux pays occidentaux. Ce furent les vrais fondateurs des grandes Écoles et Universités italiennes et françaises. Par eux, on eut en latin les traductions des auteurs suivants<sup>1</sup> : parmi les Grecs : Hippocrate (*Aphorismes*, avec le commentaire de Galien, par Constantin. — *Régime des maladies aiguës*, avec le commentaire de Galien, par Gérard de Crémone. — *Pronostics*, avec le commentaire de Galien, par le même). — Aristote. — Galien. — Parmi les Arabes : Sérapiion l'Ancien. — Mesué l'Ancien. — Rhazès. — Isaac. — Albucasis. — Ali-ben-el-Abbas. — Avicenne. — Canamusali. — Jesu Hali. — Avenzoar. — Ali-ben-Rhodhoman. — Averroës.

Leclerc n'a pas trouvé moins de trois cents traductions de l'arabe en latin. « Ces documents répandus en Europe dans les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles provoquèrent, dit-il, l'élan scien-

1. LECLERC, *Hist. de la médecine arabe* t. II, p. 435.

tifique du XIII<sup>e</sup> siècle. » La médecine grecque est représentée par quatre ouvrages d'Hippocrate et vingt-cinq de Galien; quatre-vingt-dix traductions concernent la médecine. Une dizaine de traductions sur les trois cents ont été traduites d'abord en hébreu, puis de l'hébreu en latin.

Ajoutons que le goût des humanités se répandant en Italie, on arrive à lire le grec dans le texte même. Malgré les rapports commerciaux et politiques ininterrompus avec le monde byzantin, et bien que le sud de la Péninsule ait mérité jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle son ancien nom de Grande-Grèce, les Italiens, pendant longtemps, restèrent ignorants de la langue grecque. Les relations littéraires et scientifiques ne se rétablirent entre l'Italie et la Grèce qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Pétrarque, sachant mal le grec, ne put jamais lire Homère dans le texte. C'est à Florence, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, que le grec fut enseigné pour la première fois. En 1396, un ambassadeur envoyé de Constantinople, Manuel Chrysoloras, cédant aux demandes des lettrés, l'y enseigna. A son école, entra Leonardo Bruni l'Arétin, le chef de l'humanisme. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'Arétin, qui était passionné pour le grec, déclarait que, pendant sept cents ans, nul maître ne l'avait enseigné en Italie.

Parmi les élèves de Chrysoloras, Guérin de Vérone, Aurispa et Fidelphe vont en Grèce et en rapportent des manuscrits en 1423 et 1427. Avec Manuel, étaient venus en Italie Jean Chrysoloras et Georges de Trébizonde; mais quand la chute de l'empire byzantin devint imminente, les immigrants grecs se multiplièrent<sup>1</sup>.

Enfin, après la prise de Constantinople, en 1453, les savants grecs affluèrent dans la Péninsule, apportant avec eux leurs manuscrits et leur science. Le grec, qui n'avait d'abord été enseigné qu'à Florence, Rome et Padoue, se vulgarisa, dès lors, en Italie.

A dire vrai, au XV<sup>e</sup> siècle, les médecins, comme Ferrari, se contentaient surtout de tirer leurs connaissances médicales d'ouvrages traduits de l'arabe. Que constatons-nous, en effet, en pénétrant dans une librairie du XV<sup>e</sup> siècle? A première vue, nous remarquons que les Grecs n'y figurent guère

1. Il faut citer Jean Argyropoulos, Théodore de Gaza, Démétrius Chalcondyte, Andronic Callatos, Musurus, les Lascaris, le cardinal Bessarion, etc.

que pour mémoire. Les Salernitains n'y sont admis que pour les ouvrages de recettes. Mais les Arabes et leurs commentateurs, imitateurs ou disciples serviles y abondent.

Et nous venons de voir qu'il faut leur rendre cette justice qu'ils firent beaucoup pour la propagation de la science médicale par le monde.

Les Arabes, a dit Humboldt, font en partie reculer la barbarie qui déjà, depuis deux siècles, a couvert l'Europe ébranlée par les invasions des peuples. Ils remontent aux sources éternelles de la philosophie grecque; ils ne se bornent pas à sauvegarder le trésor des connaissances acquises; ils l'agrandissent et ouvrent de nouvelles voies à l'étude de la nature.

Ceci dit, il importe de bien marquer que ces mots de médecine arabe sont, en quelque sorte, un abus de langage. Le professeur Laboulbène, après Daremberg, a repris cette question<sup>1</sup> et il conclut que « dans tous les ouvrages médicaux des Arabes, dans les commentaires, dans les compilations, dans les livres d'une forme plus originale, c'est la médecine grecque qu'on trouve constamment<sup>2</sup> », c'est la médecine grecque qui a été enseignée et pratiquée dans les khalifats d'Orient et dans les Écoles ou Universités d'Occident pendant des siècles. Ce qu'il faut admirer avant tout chez les Arabes, c'est la soudaineté de leur initiation, fait unique dans l'histoire médicale. Elle fut rapide et en très peu de temps complète dans toutes ses parties, provoquée par des hommes saisis d'enthousiasme, ayant à leurs gages des traducteurs qu'ils rémunéraient magnifiquement.

La science médicale antique apparaissant aux yeux des Arabes les avaient pour ainsi dire fascinés, et ils n'avaient

1. V. Laboulbène, *Les Médecins arabes et l'École de Salerne* (*Rev. scientif.*, 2 nov. et 1<sup>er</sup> déc. 1883).

2. « Il ne faut pas, dit M. Laboulbène, en excepter la chirurgie d'Albucasis, regardée comme infiniment plus originale que sa médecine. Le professeur Ch. Daremberg, qui a pris la peine de confronter ligne par ligne cette chirurgie avec celle de Paul d'Égine, a reconnu que presque tous les chapitres sont un remaniement du livre de Paul, traduit lui-même antérieurement en arabe. La botanique d'Ebn-el-Buthar est aussi en grande partie extraite de la collection médicale d'Oribase, ainsi que l'a constaté Leclerc. Avenzoar, dans son *Teïsis*, a travaillé avec des documents presque tous perdus; il est l'écho des anciens médecins, il appelle leur témoignage constant sous la formule *Dicunt medici*. » (Laboulbène, *loc. cit.*)

songé qu'à imiter leurs maîtres, ajoutant peu aux connaissances des anciens.

Le même phénomène se produira en Occident lorsque paraîtront les traductions des ouvrages arabes, et l'on comprendra dans une même admiration les savants grecs et leurs disciples orientaux. Galien et Avicenne seront les oracles médicaux de la seconde moitié du moyen âge, les deux maîtres incontestés et préférés des médecins des <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles principalement. Cette admiration sans bornes, excessive et trop longtemps continuée, devait entraver tout progrès réel de la médecine.

Attachés à l'étude des ouvrages arabes, se plaisant à disserter à perte de vue sur les doctrines galéniques, se souciant beaucoup plus de compulsur un manuscrit que d'examiner avec soin la nature même, les médecins du moyen âge nous apparaissent surtout comme des érudits, hommes de cabinet et de bibliothèque. Les Arabes avaient parfois usé d'une méthode éclectique conciliant alors le galénisme pur avec la théorie hippocratique, l'observation et l'expérimentation. Mais au moyen âge, les médecins partent de ce principe que les Grecs et les Arabes ont tout dit, ont tout vu ou à peu près et s'attachent beaucoup plus à les expliquer qu'à les contrôler.

Au moyen âge, dit Nicaise, on laissa de côté l'observation d'Aristote et on se livra à la dialectique à outrance en mettant en œuvre toutes les subtilités de la logique. C'était la *Scolastique*. On introduisit ainsi en médecine une méthode et une philosophie qui eurent les plus fâcheuses conséquences sur ses progrès.

Il est curieux, à ce point de vue, de constater combien vers la même époque les chirurgiens avaient plus d'indépendance d'esprit, et se montraient plus intéressants que les médecins malgré le discrédit qui s'attachait à leur profession.

Les médecins, dit le même auteur, qui n'avaient pas alors le secours de la physiologie et de l'anatomie pathologique, subissaient l'influence de la doctrine régnante; tandis que les chirurgiens, en prise journalière avec des faits évidents, étaient contraints de sortir du cadre des syllogismes et ne se trouvaient plus d'accord avec les conclusions de la scolastique. Leurs ouvrages sont

les premiers qui renferment quelque critique, et qui réagissent contre l'abandon de la méthode d'observation<sup>1</sup>.

Guy de Chauliac, en pleine époque scolastique, s'appuiera sur le propos d'Aristote : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*, et avant lui, Henri de Mondeville s'était écrié :

Ce serait une absurdité et presque une hérésie de croire que Dieu, glorieux et sublime, ait accordé à Galien un sublime génie à condition qu'aucun mortel après lui ne découvrit rien de nouveau. Quoi ! Dieu aurait ainsi abandonné une partie de sa puissance ! Dieu n'a-t-il pas donné en propre à chacun de nous comme à Galien un génie naturel ? Misérable serait notre esprit si nous ne devions connaître que ce qui a été découvert avant nous.

Ceci était dit en 1342 par un chirurgien ; en 1527 seulement, Paracelse brûlera sur la place publique de Bâle les œuvres de Galien et d'Avicenne.

Avant d'aborder l'étude des doctrines médicales dont nous avons dit les origines, il nous paraît intéressant de montrer ici, par quelques exemples précis, à quelles sources s'alimentait l'érudition des médecins des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Nous possédons le catalogue de la bibliothèque de Ferrari ; nous connaissons par les travaux de Daremberg, de MM. Dorveaux et Gloria d'autres inventaires de bibliothèques médicales. De la lecture et de la comparaison de ces documents ressortiront ce que nous venons de dire sur la part considérable de la science arabe dans la culture médicale du moyen âge.

#### LES SOURCES DE L'ÉRUDITION.

##### BIBLIOTHÈQUES MÉDICALES AU MOYEN ÂGE.

Daremberg, dans son *Histoire de la Médecine au XV<sup>e</sup> siècle*, a donné l'inventaire dressé, le 13 déc. 1438, après décès de maître Pierre Cardonnel, chanoine de Paris, et médecin comme la plupart de ses confrères. On voit qu'il possédait dans sa bibliothèque plusieurs ouvrages de médecine sans désignation d'auteurs, puis une Partie d'Avicenne, — Isaac,

1. NICAISE, *Préface de la Grande Chirurgie de G. de Chauliac*.

— la *Rosa Anglica*, — J. de Saint-Amand, — les *Aphorismes*, — le *Passionnaire*, — Sérapion, — la *Pratique* d'Alexandre, — un traité de Mesue, — Averroès, — un livre de Galien, — la *Chirurgie* de Lanfranc.

Nous connaissons aussi les ouvrages qui composaient la bibliothèque de notre Faculté de médecine en 1395.

Outre quelques lettres et les statuts, elle possédait :

Abrégé des *Synonymes* de Simon de Gênes<sup>1</sup>. — Traité de la *Thériaque*. — Traduction du cinquième livre du *Colliget* d'Averroès. — Commentaire sur Avicenne. — Second et troisième livre des *Canons* d'Avicenne. — *Concordance* de Jean de Saint-Amand<sup>2</sup>. — Les *Médicaments simples* et la *Pratique* de Jean Mesue. — L'*Antidotaire clarifié* de Myrespe<sup>3</sup>. — Plusieurs traités de Galien. — Les *Concordances* de Jean de Saint-Flour<sup>4</sup>. — L'*Antidotaire* d'Albucasis. — Le *Totum Continens* de Rhasès.

M. le D<sup>r</sup> P. Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris, vient de publier l'Inventaire des livres composant la bibliothèque d'Amyot Salmonnet, dit Blaise, apothicaire de Dijon en 1482. Elle était composée des ouvrages suivants :

Le livre appelé de Ben Mesue; *Pandectes* de Matheus Silvaticus; l'*Antidotaire* de Nicolas; Le *Rosa medicinæ* de Jean l'Anglais; Arnoul de Villeneuve; le *Clarificatorium* de Tournemyre; l'*Armanser* de Rhasès; la *Practica* de M<sup>e</sup> Guillaume de Plaisance; le petit Alanfran; le *Liber viatici*; Prin-

1. SIMO JANUENSIS, Simon de Gênes, appelé aussi Anselmus de Janua, fut médecin du pape Nicolas IV. Son livre *Synonyma medicinæ seu clavis sanationis* est un recueil alphabétique de médicaments simples tirés des écrivains grecs, arabes et latins.

2. JEAN DE SAINT-AMAND, prévôt des chanoines de Mons-en-Puelle, et médecin du XIII<sup>e</sup> siècle : il fut clerc du roi auprès de saint Louis. Il a commenté et traduit l'antidotaire de Nicolas Mirespe. D'après Chereau, le commentaire de Jean de Saint-Amand fut imposé par la Faculté de médecine à tous les apothicaires. Ce fut le premier codex.

3. NICOLAS MYRESPUS, médecin grec du XIII<sup>e</sup> siècle, est l'auteur d'un antidotaire qu'il ne faut pas confondre avec celui de Nicolas Præpositus de Salerne, qui écrivait au XII<sup>e</sup> siècle.

4. JEAN DE SAINT-FLOUR augmenta l'ouvrage de Jean de Saint-Amand connu sous le nom de *Concordantiæ*.

cipes d'Avicenne; le *Circa instans* de Platearius; le *Commentaire* de Jean de Saint-Amand; le *Continent* de Rhasès; les *Emphorismes* d'Ypocras; *Practica Medicinarum* de Nicolas; le *Thein* d'Ypocras; le *De proprietatibus rerum* de Bartholomée de Glanvilla; les Œuvres de Constantin; Extraict de la Chirurgie d'Avicenne; le Traité des médicaments de Sérapion; le Livre d'*Argorisme*; la Pratique de Jean-Jacques; *Commentum* de Gérard de Solo; le Texte de Macer Floridus; un livre d'Arquemie; plusieurs cayers d'astrologie et d'arithmétique.

Enfin nous avons retrouvé dans les Documents sur l'Université de Padoue, publiés par Gloria, deux inventaires de bibliothèques médicales au xv<sup>e</sup> siècle.

Le premier a été dressé en 1401 après le décès de Benedict Greco de Salerne qui fut recteur de l'Université de Padoue en 1399-1400 :

In nom. Domini. Incipit inventarium librorum — nob. viri mag. Benedicti Greci de Salerno — In primis — questiones mechanicorum et questiones metafisice. — Item aliud volumen Galieni membraneis tabulatum, loco cujus habetur una Loyca Johannis Buridani — et Egidius de regimine principum — qui ambo sunt mag. Petri de Venetiis. — Item Recollectiones super prima Avicenne et super secunda et quarta et incipit secunda carta Natur. et in libro Nothomie. — Item super prima, quarta, et Girardus de Solo. — Item aliud volumen questionum libri phisicorum Johannis Buridani — et librorum Mechanicorum. — Item al. vol. questionum Marsilii super arte veteri. — Item al. vol. phisice Aristot. — Item al. vol. questionum Alberti super libro posteriorum et questiones Mag. Masini super libro per gratias. — Item al. vol. nominatum liber Trusianus super libro Tegni et synonyma Mundini et concilia Tadey. — Item vol. al. in quo sunt Aphorismi Ypocratis. — Item al. vol. in quo sunt questiones de celo et mundo et librorum de anima et de generatione et corruptione. — Item al. vol. in quo est Loyca Aristot. — Item al. vol. in quo est scriptum fr. Egidii super libro phisicorum. — Item al. vol. in quo est opus S. Thome de Aquino super libro phisicorum. — Item unum al. vol. in quo est

liber Perspective. — Item S. Thome de Aquino super libris Mechanice. — Item summe Dulmentonis. — Item Geometria Euclitis cum comment. Campani. — Questiones parvorum naturalium et primo de sensu de animalibus et de physionomia. — Item calculationes suscepe Anglici. — Item lib. Ethicorum — et politicorum et de bona fortuna. — Item al. vol. epistolarum Senece. — Item unus Boccius. — Item sophismata Tisben. — Item Loyca Venetoris. — Item Loÿca Occam. — Item Loyca Aristot. — Item Dantes. — Item Metaphisica Aristot. — Item questiones Marsilii super libro de generatione. — Item Tullius de questionibus Tusculanis. — Item Burleus super Ethicis. — Item Loÿca una de Buridani. — Item unum Galieni<sup>1</sup>.

Le second inventaire pris à la même source énumère les ouvrages qui composaient la bibliothèque d'Antoine Cermison, professeur de médecine ordinaire à l'Université de Padoue. Antoine Cermison a laissé des *Consilia medica* publiés à Venise en 1483, et des *Recollecta de Urinis* de la même époque.

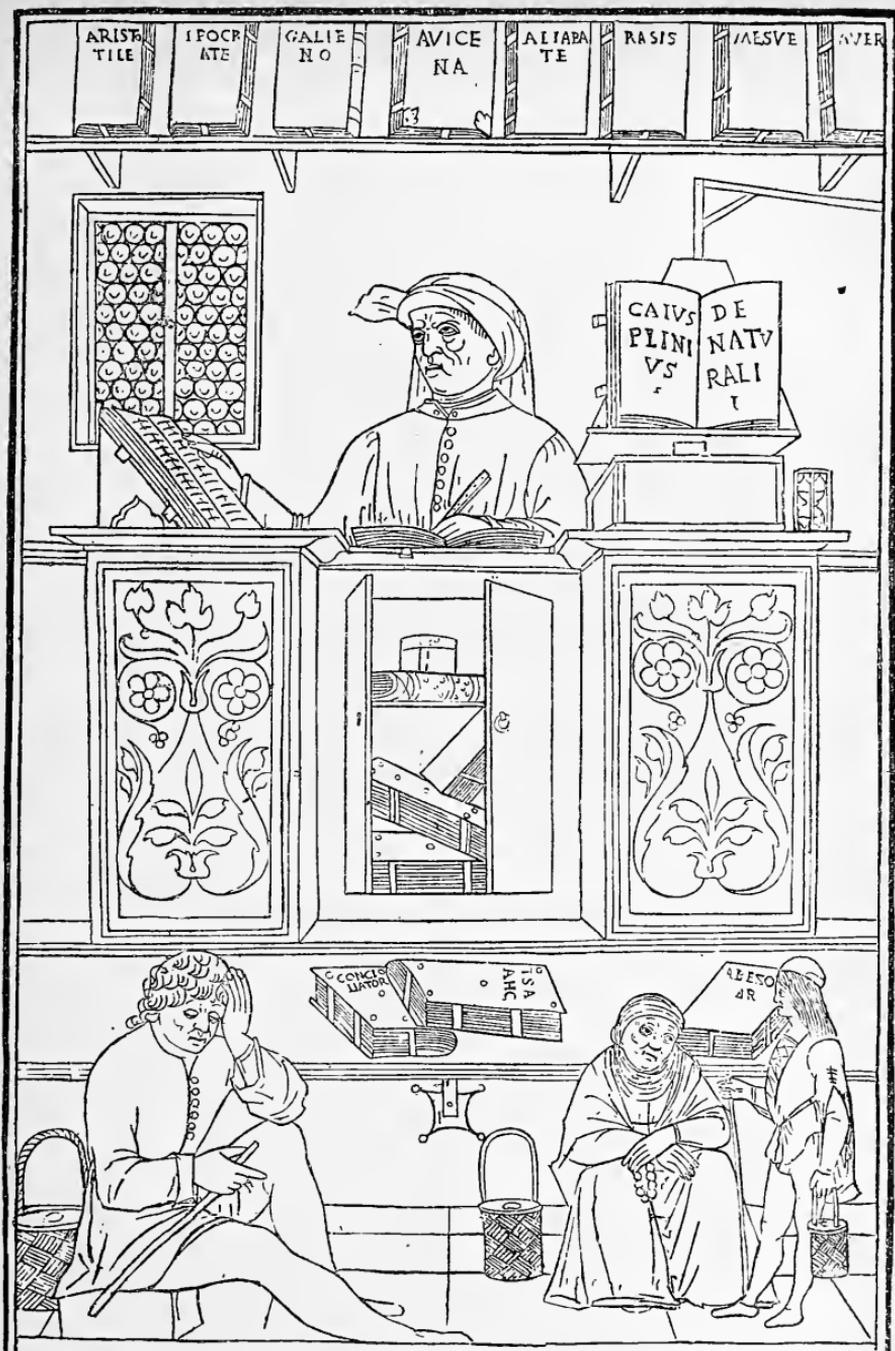
Primo liber unus dictus Monacus super Tegni voluminis magni. — Item Adiciones Mesue mag. Francisci de Pedemoncium. — Item liber qui dicitur Elbany. — Item liber qui dicitur Aggregator di Brissia. — Item Practica Serapionis. — Item unus pulcer liber Theorice et Practice Aliabatis. — Item unus Avicenna. — Item unus liber qui continet questiones totius libri Metaphisice. — Item unus alius in quo continentur questiones totius libri Ethicorum. — Item unus liber ruralium Petri Crescentii. — Item unus liber Serapio de Simplicibus. — Item unus liber dictus Artesella completa cum comentis. — Item quartus liber Canonis principis Aboaly. — Item expositiones Petri de Aboano super Problemata Aristotelis. — Item liber de Ingenio sanitatis, dictus liber secretorum. — Item auctoritates multe collecte ex libris Aristotelis. — Item unum scriptum B. Thome de Aquino super libro Ethicorum. — Item tertius et quartus liber Canonis. — Item unus liber qui dicitur Aggregator de Padua. — Item

1. Monumenti della Università di Padova raccolti da Andrea Gloria, 2139-1401 codi diplom., t. IX, p. 1336.

unus liber qui dicitur Theospia. — Item lectura Aforismorum mag. Galeatii à S. Sofia. — Item multa opera Galieni. — Item unus liber Canonis primus principis Alboali. — Item unus liber qui continet multe auctoritates Avicenne lib. 1, 2, 3 et 4 canonis Avicenne. — Item unum comentum Galieni super Tegni. — Item unus liber Abachi. — Item unus Galienus de Ingenio Sanitatis. — Item unus liber Isagogarum Johanni Alexandrini. — Item liber Galieni de Causis ægritudinum. — Item Comentum super predicabilia et predicamenta Alberti Magni. — Item Thomas Averois super libro de Anima. — Item primus et secundus Sententiarum Scoti. — Item tertius et quartus Scoti. — Item questiones in Theologia extravagantes. — Item Petrus de Candia super primo libri Sententiarum. — Item Tacuinus in medicina et tractatus de gradibus secundum Arnaldum. — Item recollectiones super Tractatibus Petri Hispani. — Item expositiones Psalterii. — Item mag. Ricardus de Febribus et quidam tractatus diversorum doctorum. — Item Johannes de Sancto Amando super Nicolao. — Item liber Isaac. — Item liber Ethicorum. — Item cirurgia mag. Gulielmi de Saliceto. — Item Fen tertia de anatomia oculi. — Item problemata aliqua Aristotelis cum expositione. — Item glose mag. Ricardi. — Item multa opera Jacobi de Forlivio ut puta scriptum cum questionibus super Aforismis Ipocratis, et super totum librum Tegni. — Item unus liber in philosophia morali. — Item lectura Tegni. — Item Rogerina. — Item unus liber Geometrie. — Item Egidius de regimine principum. — Item liber Meteororum. — Item unum Comentum super Aforismis Ipocratis. — Item Dinus in cirogia. — Item Gentilis super 4 fen tertii Canonis Avicenne. — Item scriptorum super libros Ethicorum secundum Fr. Girardum. — Item opera Galieni. — Item Conciliatoris differentia <sup>1</sup>.

Voici maintenant le catalogue de la Bibliothèque laissée par Ferrari, tel qu'il nous a été transmis par son testament et tel qu'il figure dans l'inventaire dressé par l'hôpital de Pavie au décès de son bienfaiteur.

1. Gennari Cod. Diplom., t. VII, p. 518, v. Gloria Mon. M. D. Adtonii Cermisonis, 1433.



MÉDECIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE DANS SA BIBLIOTHÈQUE

(D'après l'ouvrage de Montagnana.)

Sur les rayons de cette bibliothèque sont rangés les manuscrits des œuvres d'Aristote, Hippocrate, Galien, Avicenne, Ali Abas, Razès, Mesue, Averroes, Pline, Isaac, Conciliator. Les ustensiles dessinés au premier plan sont des palettes ou cassolettes « à faire fumées ou pour mettre fumigations en manière de lanternes, le dessus percé à jour et se défait, ledit couvercle avec un petit chauderon dedans ». (V. *Inv. de Marguerite d'Autriche*, ou *Dict. de l'ameublement* de H. Havard.)



# CATALOGUE DES LIVRES

MIS EN VENTE

APRÈS LE DÉCÈS DE JO. MAT. FERRARI DA GRADO 1

---

1. Primo liber Therapeutice cum quibusdam aliis Galieni, in carta. Il s'agit ici du traité de *Methodo medendi*, de arte medenda, appelé aussi *Mega technè*, de l'Art de guérir.
2. Liber Continentis in tribus voluminibus distinctis, in papiro. Le *Continent* (Haouy) de Rhasès est un répertoire de la médecine ancienne et moderne.
3. Quedam Recollecte in jure, in papiro.
4. Questiones Jacobi super tegni, in papiro. *Technè* (τέχνη ἰατρικὴ), ars parva des arabistes, exposition sommaire de tout le système de Galien; c'est le Traité de l'art médical.  
Jacques de Forli, médecin du xv<sup>e</sup> siècle, *philosophus et medicus clarissimus*, est connu par des ouvrages qui l'ont fait estimer de ses contemporains.
5. Aliabos, in carta. Haly-Abbas, médecin persan du x<sup>e</sup> siècle, auteur du *Maleky* ou Livre royal, traité complet de la médecine qui eut un grand succès jusqu'au *Canon* d'Avicenne.  
Le *Liber totius medicinæ necessaria continens quem sapientissimus Haly filius Abbas discipulus Abimeher Moysi filii Seiar edidit regique inscripsit*; Lugduni, typis J. Myt, 1523, in-4<sup>o</sup>.

1. En regard des numéros de cette bibliothèque nous avons indiqué, autant que nous l'avons pu, le titre et la date de la première impression de chacun des ouvrages, avec des notes qui rendront plus facile la lecture d'un catalogue de livres aujourd'hui bien oubliés.

On remarquera que, sauf quelques recueils anonymes, tous les manuscrits de 1472 ont été imprimés à partir de 1475.

6. *Practica Serapionis, in carta.* Sérapiion, médecin du ix<sup>e</sup> siècle, écrivit un traité en VII livres, traduit par Alpago sous le titre de *Practica... dicta breviarium; Venetiis, Bonetum Locatellum, 1497, in-f<sup>o</sup>.*
7. *Gentilis super quibusdam fen tertii Avicenne, in carta.* Gentile da Foligno, dit aussi de Gentilibus Fulginus, élève de Thaddée de Florence, mort, en 1348, commenta les ouvrages d'Avicenne. Son fils Gentile Gentili fut médecin de Jean XXII. On a de lui plusieurs ouvrages imprimés de 1484 à 1492. L'ouvrage ci-contre a été imprimé à Pavie en 1473. *Scriptum Gentilis de Fulgineo super totum tertium canonis Avic.* In-fol.
8. *Liber Mesue, in papiro.* On connaît deux médecins de ce nom : Mesue l'ancien, auteur de *Selecta artis medicinæ*, et Mesue le jeune, qui a écrit sur les médicaments : *Liber de consolatione medicinarum simplicium solutivarum, Johannis Heben Mesve Summa secunda huius Grabadin incipit in qua distinguuntur medicine a proprietate egritudinibus singulorum membrorum.* (In fine :) impress. per mag. Martinum Husz et Johannem Siber extract. ab originali, correctum, necnon emendatum per egregios ac expertos medicine doctores alme universitatis Papiensis (1478). In-fol., goth. à 2 col.
9. *Roxa anglicana, in carta.* *Johannis anglici Rosa anglica, seu Practica medicinæ a capite ad pedes emendata per Nicolaum Scyllatium sicul. messanens, artium doctorem, in florentissimo ticinensi gymnasio legendem.* Papiæ per Jo. angl. Biretum, 1492. Ce Jean l'Anglais (de Gaddesden), 1320-1350, étudia la médecine à Montpellier sous Gordon et la chirurgie à Paris avec Henri de Mondeville.
10. *Isac De dietis, cum quibusdam.* Isaak, médecin israélite de Perse, vécut au x<sup>e</sup> siècle. Le *De diætis universalibus et particularibus* parut à Bâle en 1570, in-8.
11. *Quodam Antidotarium, in carta.* Dans l'ancienne médecine le mot d'*Antidotaire* était passé du sens de Livre des antidotes à celui de Livre des médicaments. Le plus consulté du xv<sup>e</sup> siècle était l'*Antidotaire* de Nicolas qui était le Codex des apothicaires. Il existait aussi un *Antidotaire* d'Albucasis.

12. Practica Lillii, in carta, in volumine parvo.
13. Aphorismi Joan. Damiani cum multis aliis, in papiro.
14. Quedam praticha, in carta.
15. Primus Avicenne, in carta.
16. Artexella, sive Commento, cum multis aliis, in carta.
17. Practica Barzizii, in papiro.
18. Jacobus super primo Avicenne, in papiro.
19. Questiones Jacobi super tegno, in papiro.
20. Glossule Angeli de Padua in carta, super Anforismis.
21. Gentilis super Prima tertii, in papiro.
22. Gentilis, super Prima quarti, in papiro.
- Bernard de Gordon, qui fut professeur à Montpellier, écrivit sa Practica ou *Novum liliū medicinæ* en 1322. Un grand nombre de livres de médecine du moyen âge portent le titre de *Liliū, Rosa, Flos florum*, etc.
- Jean Damianus appelé aussi Janus Damascenus.
- Liber canonis primus quem princeps Abdhali Abinsceni de medicina edidit translatus a magistro Gerharo cremonensi in Toletō ab arabico in latinum*, 1473; Mediol. per mag. de Lavagnia, 2 v. in-f°.
- L'Articelle* ou petit art est un recueil qui a joui d'une grande réputation pendant le moyen âge. On y avait rassemblé quelques opuscules sur les urines et le pouls, les ouvrages d'Hippocrate et de Galien qui étaient alors en circulation.
- Barcici était professeur à l'Université de Pavie, en même temps que Ferrari qui le qualifie de « doctor modernus » dans sa Practica.
- L'Introductorium adopus practicū medicinæ cum commentariis in Nonum Almansoris* de Barcici parut à Pavie, 1484, f°.
- Jacques de Forli : *Expositio super primo canonis Avicenne*; Papiæ, 1488, per Christophorum de Canibus, in-fol.
- Questiones super libris Tegni Galeni*; Paduæ, 1475, in-fol.
- Scriptum Gentilis super totum tertium canonis Avicennæ*; Papiæ, 1473, in-fol. (voir n° 7).
- Receptæ super prima Fen quarli Avicennæ ordinatæ*; Venetiis, 1503, in-fol.
- Scriptum super primam Fen quarli Canonis Avicenne, accedit tractatus de majoritate morbi*; Patavi, 1476, in-fol.

- 23.** Liber multarum Agregatarum questionum, in papiro. Voir ci-dessous, 27.
- 24.** Galienus de ingenio sanitatis, in carta. C'est l'ouvrage *De Sanitate tuenda*, que l'on appelait aussi, d'après les Arabes, l'*Engin de la Santé*.
- 25.** Consilia Gentilis et ceterum aliorum, in papiro. *Consilia peregrina ad quævis morborum totius corporis genera*; Venetiis, 1503, in-fol.
- 26.** Ugo super tegni, in papiro. Hugo de Bentiis ou Benzi de Sienne occupa la chaire de « philosophie d'Aristote » à Pavie en 1400.  
*Expositio in libros Tegni Galeni cum questionibus*, emendata per Guglielmum Caldentei madritensem hispanum; Papiæ, per Ant. de Carcano, 1496, in-fol.
- 27.** Agregatorum Brissien. in papiro. *Aggregator, liber in quo sunt medicamentorum simplicium et compositorum facultates ex variis scriptoribus aggregatæ*: tel est le titre d'un des ouvrages de Jacques Dondi, professeur à Padoue, vers 1350. « Hic liber, dit Savonarole, in Italis et Germanis clarus extitit ut qui practicantes sunt absque eo nonnisi magno cum labore operentur. »
- 28.** Gentilis super quibusdam fen. tertii Avicenne, in papiro. C'est une partie de l'ouvrage mentionné n° 21.
- 29.** Quedam opera Galieni, in carta.
- 30.** Recepta Marsilii, in papiro. Au nombre des premières éditions de Pavie, sans date, nous trouvons à la suite des Consilia de J.-M. Ferrari :  
*Expositio Marsilii a Sancta Sophia Impressa per Damianum de Comphaloneriis*, in-fol.  
Un autre ouvrage de Marsilius est publié à Venise en 1502<sup>1</sup> :  
*Interpretationes in Hippocratis aphorismos qui a Jacobo expositi non fuerant*.

1. Au xv<sup>e</sup> siècle les lieux où l'on a imprimé le plus de livres, et en particulier le plus de livres de médecine, ne sont pas toujours des centres d'études, mais des officines commerciales. Un petit nombre de livres médicaux sort de Bologne, de Padoue ou de Bâle, qui devinrent plus tard si célèbres par leurs imprimeries, en même temps qu'elles perdaient de leur renommée littéraire. Venise, ville plus commerciale que lettrée, publie une quantité d'incunables. Montpellier, avec son Université et ses professeurs dont les écrits étaient en renom, n'a pas eu d'imprimerie avant la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (1593).

31. Dinus de Florentia super quarta primi, in papiro.

Dino del Garbo (de Florence) naquit à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : il eut une grande réputation comme médecin.

32. Jacobus super Tegni, in papiro.

*Commentarii in artem Galeni*; Papiæ, 1524, in-fol.

33. Galienus de differentiis februm, in carta.

D'après Hahn, les deux livres du *De Differentiis februm* forment la 6<sup>e</sup> partie de l'œuvre de Galien.

34. Sermo tertius Nicolaj de dispositione membrorum animatorum, in papiro.

Nicolas de Florence, professeur à Bologne, écrivit un volumineux traité de médecine et de chirurgie : *Sermonum liber scientiæ medicinæ*; c'est une compilation de textes arabes.

L'ouvrage dont il est ici question a paru à Pavie en 1482 sous ce titre : *Sermo tertius de dispositionibus medicinalibus qui est de dispositionibus cerebri et omnium membrorum animatorum ortorum ab eo*; Papiæ, per Damianum de Comphaloneriis de Binascho.

35. Sermo quartus Nicolay de dispositione membrorum spiritualium, in papiro.

*Nicolai Falucii de Florentia sermo quartus de dispositionibus membrorum spiritualium*; Pavie, 1482, in-f<sup>o</sup>.

36. Sermo quintus Nicolay de dispositione membrorum naturalium, in papiro.

*Sermo quintus de dispositionibus membrorum naturalium*. Impressus Papiæ per Damianum de Comphaloneriis de Binascho, 1483, in-f<sup>o</sup>.

37. Sermo sextus Nicolay de dispositione membrorum genitalium in papiro.

*Sermo sextus de dispositionibus membrorum generationis*. Impressus Papiæ, per Damianum de Comphaloneriis de Binascho, 1483, in-f<sup>o</sup>.

38. Sermo secundus Nicolay de Universali curatione membrorum, in papiro.

*Sermo secundus qui est de cura morborum in generali et de dispositionibus februm et consequentium ad eas*. Impressum Papiæ, 1481, per Damianum de Comphaloneriis, in-f<sup>o</sup>.

39. Recollectæ Alberti de Placentia super aforismis, in papiro.

Guy de Chauliac dans sa *Grande Chirurgie* parle de son maître Albert qui enseignait à Bologne vers 1350 : « ut dicebat Albertus in lectura aphorismorum (201) — ut supra aphorismorum præfatum dicebat Albertus (387). Boccace (Nouvelle X) a parlé d'Albert comme d'un médecin d'une réputation universelle.

40. Galiaz de Sancta Sofia super primo quarte de Febribus, in papiro.

Galeas Santa Sofia de Padoue fut nommé professeur à Pavie en 1420, il refusa la chaire et fut remplacé par Giov. de Concorezzo. Le *De febribus* parut à Venise, 1514, in-f<sup>o</sup>.

41. Artiscella, in carta. Voir n° 16.
42. Scriptum Jacobi de Forlivo, super primo Avicenne in papiro, cum assidibus et copertis. Jacques de Forli: *Expositio in primum Avicennæ canonem*; Papiæ, 1512, in-f° (avec couverture et fermoirs).
43. Scriptum Jacobi de Forlivo super primo Avicenne in papiro, sine assidibus et coperta. Même ouvrage que le précédent, sans fermoirs ni couverture.
44. Questiones Mag. Jacobi de Forlivo super primo Avicennæ, in papiro. *Expositio cum questionibus super primo canonis Avicenne diligenti cura per clariss. art. et medic. doctorem Franciscum de Bobio ordinariam medicinæ legentem in felici gymnasio papiensi emendata*; Papiæ, per Christoforum de Canibus, 1488, in-f°.
45. Scriptum Mag. Jacobi de Forlivo super primo Avicenne completus, in quinternis XIII non ligatis. Même ouvrage que le précédent. (Vol. non relié de 14 feuilles contenant chacune 20 pages.)
46. Questiones Jacobi de Forlivo super tegni, in quinternis sex incomplete non ligatis. *Subtile et fidele scriptum super primum, secundum et tertium tegni Galeni et tres extravagantes subtilissimæ quæstiones*; Papiæ, per Christophorum de Canibus, 1487.  
*Commentarii in artem Galeni cum quæstionibus XCI*; Papiæ, 1514, in-f°; — Venetiis, 1547, in-f°.  
(Vol. non relié de 6 feuilles de 20 pages chacune.)
47. Liber Albuchesis in cirogia, in carta. Aboul Cassem vécut à Cordoue au x<sup>e</sup> siècle. Il a écrit une encyclopédie médicale qui forme trente livres, c'est le *Tesrif*. Gérard de Crémone traduisit en latin la chirurgie d'Albucasis, 30<sup>e</sup> livre du *Tesrif*. En 1861, Leclerc en a donné la traduction française.
48. Scriptum Mag. Joa. Mathei super Tractatu de urinis, in quinternis quatuor non ligatis. Voyez la *Bibliographie* des œuvres de Ferrari, n° 48. (Volume non relié formé de 4 feuilles contenant chacune 20 pages.)
49. Scriptum Mag. Joa. Mathei super XXII tertii, in quinternis XII non ligatis. Voyez *Bibliographie* des œuvres de Ferrari, n° 48. (Volume non relié formé de 12 feuilles de 20 pages chacune.)

50. Sextus naturalium Avicenne, cum libro de Naturis animalium, in carta
- Avicenne, dit le Prince de la science, fut le grand médecin arabe du XI<sup>e</sup> siècle.
- Il a écrit un ouvrage qui embrasse toute la science médicale appelé le *Canon* (la règle).
- Le traité dont il est ici question est le traité des *Naturels*. Le nom d'Avicenne revient à chaque phrase dans les ouvrages de Ferrari. Son influence s'est continuée en Europe pendant cinq siècles. Tous les auteurs du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle n'ont été que des commentateurs d'Avicenne.
- Opus de anima, qui sextus naturalium dicitur*; Paviæ, per Anton. de Carcano, in-f<sup>o</sup>, s. d.
51. Albertus Magnus super libris de anima cum quibusdam aliis, in carta.
- Voir n<sup>o</sup> 77.
52. Aristotelis de animalibus, in carta.
- Commentaire sur le *Traité de l'âme* d'Aristote.
- L'*Histoire des animaux* fut imprimée pour la première fois sous ce titre : *Aristotelis de Animalibus libri, Theodoro Gaza interprete*; Venetiis, 1476, in-f<sup>o</sup>.
53. Liber Rhetoricorum et politicorum, in carta.
- Rhétorique et politique d'Aristote.
54. Questiones super libris de animalibus secundum Buridanum, in papiro.
- Les *Questions* de Jean Buridan de Béthune, professeur à Paris, furent écrites vers 1330. M. Barthélemy Saint-Hilaire les a signalées dans sa traduction d'Aristote.
55. Questiones naturales simul et theologie utillime, in carta.
56. Questiones super libris Aristotelis de anima secundum Apollinarem, in papiro.
- Appolinaire Offredi de Crémone, professeur à l'Université de Pavie, mort en 1463 est l'auteur de : *In Libris Aristotelis commenta*; Papiæ, 1474, in-f.
57. Albertus parvus super libris pronosticorum, in quinternis IIII, forme parve, non ligatis.
- Résumé des *Pronostiques* d'Hippocrate. Voir n<sup>o</sup> 59.
- L'expression « *in quinternis IIII forme parve non ligatis* » signifie volume non relié formé de quatre feuillets contenant chacune 20 pages.

58. Questiones Britonis in theologia, in carta.

59. Quodam Scriptum super pronosticorum Hippocratis cum quibusdam aliis tractalibus et in filosofia et in medicina, in papiro.

60. Questiones quedam super libro meteororum, in papiro.

61. Quidam quinterni primi Avicenne non ligati et quidam quinterni in carta Therapeutice Galieni.

62. Disputatio inter terram, solem et aurum Maffei Vegii, in papiro.

63. Epistola ad Eugenium papam, in carta.

64. Cronicha fratris Martini, in carta.

En 1435, Pietro Clerici occupait à Pavie la chaire « medicinæ in Prognosticis Hippocratis ».

Le Traité des pronostics a été publié à Venise en 1483.

Le *Pronostic* ou les *Présaiiges* ont été traduits par Pierre Vernet; Lyon, 1542.

*Aristotelis De meteoris libri IV*; Patavii, 1474.

Voir n° 1.

Imprimé à Milan, en 1497, sous ce titre : *Maffæi Vegii Laudensis poetæ et oratoris clarissimi disceptatio Terræ, Solis et Auri, liberque Philalitis et Veritatis, nec non de felicitate et miseri carmen quoque historiæ excursatio.*

Maffeo Vegio, poète et humaniste italien du xv<sup>e</sup> siècle (1406-1453), séjourna à Pavie vers 1420 et y tint une école : il est porté comme professeur de rhétorique à l'Université de cette ville en 1429-1430 sur la liste chronologique des professeurs.

Ces ouvrages ont été souvent édités au xvi<sup>e</sup> siècle et quelques-uns traduits en français.

*De concordia catholica libri tres Nicolai de Cuba ad Eugenium IV papam*, 1448.

Martin, chroniqueur et prélat du xiii<sup>e</sup> siècle, mort à Bologne en 1297. Il écrivit à la demande du pape Clément IV une chronique des papes et des empereurs depuis saint Pierre jusqu'à Jean XXI : elle a été publiée à Bâle, en 1539, sous le titre de :

*Martini Chronica summorum pontificum imperatorumque.* La 1<sup>re</sup> édition est de 1477. Cette chronique a été traduite en français et publiée vers 1503 par Antoine Vérard.

65. Decretum, in carta.

Recueil de canons, avec notes et commentaires sur la législation canonique par Gratien, canoniste italien du XI<sup>e</sup> siècle. On le retrouve dans toutes les bibliothèques de l'époque. La 1<sup>re</sup> édition de cet ouvrage parut à Strasbourg en 1471.

66. Plura scripta sanctorum Ambrosii Augustini et Bernardi, in papiro.

67. Libretus unus de Vitis sanctorum Patrum, in carta.

68. De contemptu mortis, in carta.

69. Quedam orationes sanctorum, in papiro.

70. Allegorie super metamorphios, in carta.

71. Liber quidam francigena, in carta.

Le titre vague de ces derniers ouvrages ne nous a pas permis de les attribuer.

# LIVRES LÉGUÉS

PAR

JO. MAT. FERRARI DA GRADO

A JEAN-PAUL ET AMBROISE

SES NEVEUX

---

72. Textus unus Logice Aristotelis.

73. Textus unus Phisice Aristotelis.

74. Item volumen in Practica ubi sunt Recepta Marsilii.

Cet ouvrage a été imprimé à Pavie (circa 1474) sous ce titre :

Iohannis Mathæi de Ferrariis de Gradi : Perutilia Consilia ad diversas ægrotudines = *Expositio Marsilii*.

Impressa per Damianum de comphalioneris de Binasco, in-fol.

75. Item volumen unum ligatum in carta in quo continentur quedam Sophismata Entisberii cum Tractatu de Intentione Jacobi de Forlivio cum aliis.

Caietani de Thienis *Expositio regularum solvendi sophismata Guillelmi Hentisberi*; Papiæ, 1483, in-folio.

Guillaume d'Heytesbury fut chanoine d'Oxford en 1371.

76. Item volumina Alberti super libris in phisica et sunt tria volumina.

Dans la philosophie arabe et dans la scholastique, la *Physique* d'Aristote est enseignée et commentée avec zèle, mais on ne fait que l'expliquer et la paraphraser. On l'accepte sans la discuter. Averroès et Albert le Grand ont reproduit sous diverses formes la théorie du mouvement telle qu'elle est dans la Physique. Averroès en a fait trois commentaires successifs pour en mieux résoudre les difficultés (1170-1186). Il s'agit ici d'une traduction latine d'une traduction hébraïque d'un commentaire fait sur une traduction arabe d'une traduction syriaque d'un texte grec. (Voyez Renan, *Averroes*, p. 52.)

77. Item commenta Averroës in phisica etiam in tribus voluminibus.

- 78.** Item questiones Alberti de Homine.  
*Prima pars Somme Alberti de quatuor, quinis et de homine.*
- 79.** Item in medicina Avicennæ integer parvus.  
*Liber canonis quem princeps aboali abinsceni de medicina edidit translatus a M. Gerardo Cremonensi in Toletu ab arabico in latinum; Papiæ, 1483.*
- 80.** Item artixella una integra.  
Voir n° 16.
- 81.** Item scripta Jacobi super omnibus literis de mane cum questionibus ejus.  
*Commentarii in artem Galeni cum questionibus XCI; Papiæ, 1514, in-fol.*
- 82.** Item Hugo super Aphorismis.  
Voir n° 26.
- 83.** Item Gentilis super prima quarta.  
Voir n° 22.
- 84.** Item volumen in practica ubi sunt precepta Marsilii.  
Même ouvrage que n° 74.
- 85.** Item super secundam et tertiam (ancienne) ejusdem Domini testatoris.  
Voir la *Bibliographie* des œuvres de Ferrari, n° 17.
- 86.** Item volumen aliud in quo sunt consilia ejus cum scripto de Urinis et questionibus ejus quedam.  
Voir la *Bibliographie* des œuvres de Ferrari, n° 18.
- 87.** Item volumen unum magnum in papiro ligatum in carta piloxa in quo sunt primo Aphorismi Rabi Moyses cum multis aliis tractatibus diversis utilibus ligatis simul.  
Les Aphorismes de Rabbi Moysse Maimonide (1135-1204) ont été traduits en latin sous le nom de *Regimen sanitatis*.
- 88.** Item Rhases ad Almanzorrem.  
Il s'agit ici du *Mansoury* ou livres dédiés au sultan El Mansour. Moins important que le *Continent* du même auteur (voir n° 2), il traite de la médecine en général. Le neuvième livre du Mansoury, *Nonum ad Almanzorem*, était encore commenté au xvii<sup>e</sup> siècle.
- 89.** Item divisiones ejus.  
Le *Livre des divisions de Rhases* est le complément du précédent.

Il resterait à évaluer le prix des volumes de cette bibliothèque du vivant de son propriétaire. Nous disons du vivant de Ferrari, car, comme on le pense, la découverte de l'imprimerie fit rapidement tomber le prix des manuscrits qui était fort élevé. « Grâce à vous, écrivait Jean, évêque d'Aléria au pape Paul II qui avait introduit l'imprimerie à Rome, grâce à vous maintenant on peut acheter un volume moins cher que ne coûtait autrefois la reliure ». Au XIV<sup>e</sup> siècle, le prix des manuscrits était fort élevé, on vendait à Padoue, par-devant notaire, une copie des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livres d'Avicenne au prix de huit ducats.

Pad. in com. pal. Precio ducatorum octo — mag. Johannes de Novaria q. mag. Joris scolario in medicina — mag. Nicolao fil. d. notarii Bertucii de Cicilia scolari in medicina — vendidit tercium et quartum librum Avicenne in uno volumine scripto in cartis membranais. (Reg. Marsilis Reveri m. 211, p. 484.)

D'après Coppi, le prix d'un manuscrit, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, variait de 10 à 18 soldi la *pecia*, c'est-à-dire la feuille de 16 colonnes ayant 62 lignes de 32 lettres<sup>1</sup>.

Dès le début de l'Imprimerie les prix s'abaissent. Nous savons par un document du temps que la *Practica* imprimée de Ferrari fut vendue quatre ducats en 1474 :

Die XXVI octobris 1474, vendita fuit *Practicha*, quond. D. Magistri Johannis Mathei, pro ducatis III camere ss XVI.

Die suprascripto vendidi *aliam practicham* suprascripti pro ducatis III ss XVI. D. Magistro Francisco de Nibernis medicine scolari.

Dans l'inventaire (25 oct. 1529) après le décès de Jean Frichon, libraire à Paris, nous trouvons, sous le n<sup>o</sup> 311, cinq « Pratica Mathei de Gradis » et, sous le n<sup>o</sup> 45, une autre reliée en papier estimée XV s. t. (*Mém. de la Société de l'histoire de Paris*, 1894.)

Nous avons également relevé dans le catalogue des 27 livres composant, en 1494, la bibliothèque d'un bénéfi-

1. Dans les Archives de Padoue, il existe, à la date du 10 juin 1370, une convention par laquelle Bartholomeo Bonvicini s'engage à copier pour Tebaldo Cortelleri les leçons de Bartholo sur l'Inforciat et à remettre *chaque mois* à Tebaldo dix *pecia* de copie.

cier de l'église Saint-Sauveur d'Aix, ancien recteur du Studium d'Aix :

N<sup>o</sup> 19. Item Practicam de Ferrariis in parva forma, in papiro impressam et descriptam<sup>1</sup>.

Sur la valeur qu'on attribuait aux manuscrits, voici deux documents : le premier date du xiv<sup>e</sup> siècle; c'est un contrat de prêt du *Continent* de Rhazès :

Raymonde Pomèle, belle-fille de feu W. de Verfeel, physicien de Montauban... nous a donné en gage un livre de médecine que nous avons prêté à M<sup>e</sup> Jean l'Aragonais en présence de M<sup>e</sup> Philippe Sudre.

Ce livre avait nom *Razi*. Et que l'on sache bien que le dit M<sup>e</sup> Jean l'Aragonais me donna 4 florins d'or pour ledit livre le 4 septembre 1358, avec cette promesse que si M<sup>e</sup> Jean nous rendait ledit livre de Razi avant la fête de Noël prochaine nous lui rendrons les 4 florins<sup>2</sup>.

Le second date de 1471.

Louis XI, ayant appris que la Faculté de médecine de Paris possède un manuscrit de Rhasès, fait demander à la Faculté de le lui prêter pour être transcrit. Voici la réponse que lui adresse la Faculté :

Notre Souverain Seigneur, tant et si très humblement que plus pouvons, nous nous recommandons à vostre bonne grâce et vous plaise savoir, Nostre Souverain Seigneur, que le Président Messire Jean de La Driesche nous a dit que lui avez rescrit qu'il vous envoyast *Totum Continens Rasis* pour faire escrire, et, pour ce qu'il n'en a point, sçachant que nous en avons un, nous a requis que luy voulussions bailler. Sire, combien que nous avons toujours gardé très précieusement le dit livre, car c'est le plus beau et le plus singulier thrésor de notre Faculté et n'en trouve point guères de tel; néanmoins que de tout notre cœur désirons vous complaire et accomplir ce qui vous est agréable comme tenus sommes, avons délivré audit président le dit livre pour le faire escrire, moyennant certains gages de vaisselle d'ar-

1. Belin, *Histoire de l'ancienne Université d'Aix*, p. 600.

2. Forestié. (*Revue scientifique*, 19 juillet 1884.)

En regard de ces prix du xv<sup>e</sup> siècle, notons qu'un exemplaire de l'édition de la *Practica* de 1471 comprenant les deux parties était offert en janvier 1899, dans le catalogue de Rosenthal, de Munich, au prix de 500 francs.

gent et autres cautions qu'il nous a baillés en sûreté, de ne le faire rendre, ainsi que, selon les statuts de nostre Faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurés aux Saints Évangiles de Dieu, garder et observer, ne autrement ne le pourrions avoir pour nos propres affaires. Priant Dieu, Sire, etc. Ce 29 novembre 1471. (*Historia Universitatis parisiensis*, Du Boulay, t. V, p. 883.)

La composition d'une bibliothèque médicale au xv<sup>e</sup> siècle est donc fort simple : les Grecs n'y figurent guère que pour mémoire ; les Arabes et leurs commentateurs, imitateurs ou disciples serviles, y abondent ; les Salernitains n'y sont admis que pour les ouvrages de recettes. — Les ouvrages qui ont été le plus souvent imprimés avant l'an 1500 étaient aussi le plus copiés de 1400 à 1470 ; ce sont ceux-là encore qu'on a continué à multiplier en manuscrits alors même que des exemplaires imprimés étaient entrés dans la circulation. Les manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle contiennent des ouvrages de médecins salernitains, de chirurgiens italiens, des compilations sur l'hygiène tirées des Arabes, des Herbiers, des recettes, et de mauvais vers. Des 90 manuscrits composant la bibliothèque de Ferrari, presque tous ont été imprimés comme on l'a vu. Au début, l'imprimé n'a été qu'une contrefaçon du manuscrit destinée à rendre la copie plus facile et moins coûteuse.

S'il est intéressant de pénétrer dans la bibliothèque d'un médecin du xv<sup>e</sup> siècle pour voir ce qui s'y trouve, il n'est pas moins instructif de constater les lacunes qu'on y remarque au premier coup d'œil.

« Parmi les Grecs, dit Daremberg, un médecin du xv<sup>e</sup> siècle ne connaît ni Arétée<sup>1</sup>, ni Oribase<sup>2</sup>, ni Paul

1. ARÉTÉE, considéré comme un des grands médecins de l'antiquité, vivait au temps de Domitien ; il fut inconnu du moyen âge, et sa renommée fut ensevelie jusqu'à la renaissance des lettres. Il écrivait en dialecte ionien. Le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu parut d'abord dans la traduction latine de Crassus, professeur à Padoue : *Aretæi libri septem nunc primum e tenebris eruti et in latinum sermonem conversi* (Venet., 1552). Boerhaave a publié une édition d'Arétée (Leyde, 1731).

2. ORIBASE, médecin de Pergame ou de Sardes, vivait dans la première moitié du v<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il fut médecin de l'empereur Julien. Simon de Colines a publié pour la première fois en 1533 ses *Commentaria in aphorismos Hippocratis* qui furent imprimés la même année à Bâle par Cratandre (voyez Ph. Renouard, Bibl. de Simon de Colines, p. 217). En 1851, Daremberg et Bussmaker ont publié une édition de cet auteur avec la traduction française.

d'Égine<sup>1</sup>, qu'on avait cependant plusieurs fois traduit dans la première période du moyen âge; sans les *Gloses* de Jacques des Parts, il ne saurait rien d'Alexandre de Tralles<sup>2</sup>. Il ignore complètement les productions de la médecine néo-latine; on ne les copie plus, on ne les imprime pas davantage. Gariopontus<sup>3</sup>, si célèbre autrefois, ne revoit le jour que dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Les vieux Salernitains restent complètement dans l'ombre; toutefois, le moine Constantin<sup>4</sup> n'a pas succombé sous sa réputation de plagiaire; on continue à le copier, en attendant qu'on l'imprime. »

Cet inventaire de la littérature médicale au xv<sup>e</sup> siècle n'est pas une œuvre de fantaisie, puisqu'il résulte du dépouillement des bibliographies spéciales et des catalogues de manuscrits. Consultez le catalogue de la Bibliothèque d'un médecin du xiv<sup>e</sup> ou du xv<sup>e</sup> siècle, qu'il exerce à Paris, à Dijon, à Padoue ou à Pavie, c'est toujours les mêmes auteurs qui sont consultés et commentés.

Voici, pour terminer, le relevé des auteurs cités par Ferrari dans sa *Practica*, avec le nombre des citations :

Avicenne, 3100. — Rhazès, 1280.  
— Galien, 1160. — Mesué, 540. —  
Gentilis, 350. — Sérapion, 340. —  
Avenzoar, 180. — Azaravius ou  
Albucasis, 160. — Gérard de Cré-  
mone, 160. — Alexandre de Tralles,  
160. — Nicolas de Florence, 150.  
— Hippocrate, 140. — Rabi-Moyses,  
80. — Simon de Gênes, 80. — Le  
Conciliator, 72. — Haly-Abbas, 52.  
— Gordon, 30. — Paul d'Égine, 25.  
— Gilbert l'Anglais, 30. — Aggre-

gator, 24. — Aristote, 20. — Com-  
mentator ou Averrhoes, 40. — Ori-  
base, 20. — Dioscoride, 20. — Ro-  
ger, 15. — Albert, 15.

Sont cités plusieurs fois :

Platon. — Rufus d'Éphèse. —  
Apollonius. — Isaac. — Ameck. —  
Constantin. — Damascenus. —  
Thadée. — Théodoric. — Lanfranc.  
— Mundini. — Barzizius. — Guil-  
laume de Brescia. — Jean d'Arcoli.  
— Benedict de Nursia.

1. PAUL D'EGINE, médecin du vii<sup>e</sup> siècle, étudia à Alexandrie. Il a écrit sept livres; c'est un compilateur précieux qui donne un abrégé et des fragments de ses prédécesseurs. Son ouvrage est le dernier de la médecine grecque classique. Il a été traduit en arabe au ix<sup>e</sup> siècle, et de l'arabe en latin. Une traduction de Paul a été faite en 1855.

2. ALEXANDRE DE TRALLES, médecin grec du vi<sup>e</sup> siècle, exerça à Rome; il fut traduit avant le ix<sup>e</sup> siècle (Darembert). La Bibliothèque Nationale possède un manuscrit de cette date. Alexandre a écrit *De Arte medica libri XII et Practica iatros*.

3. GARIOPONTUS florissait vers l'an 1040, il a écrit le *Passionarium*, qui est surtout un recueil de thérapeutique : il nous fait connaître ce qu'était la médecine néo-latine à l'école de Salerne avant l'introduction des livres arabes.

4. CONSTANTIN L'AFRICAIN fut le premier qui fit quelques traductions de

La doctrine de Ferrari, celle qu'il enseignait à ses élèves de Pavie, celle qu'on rencontre dans ses ouvrages, est basée sur deux théories : l'une est dite des quatre éléments, l'autre des quatre humeurs. Toutes deux, à l'époque où professait et pratiquait Matheus n'étaient pas précisément nouvelles, car la première eut pour auteurs Pythagore et Empédocle, et la seconde Hippocrate. Quant à la doctrine elle-même, elle est de Galien. Il n'est pas de médecins qui n'aient entendu parler du galénisme, de la doctrine humorale, de l'école dogmatique et pourtant il n'est pas téméraire de prétendre que beaucoup seraient disposés à renvoyer à Molière pour plus de renseignements. Or, pour comprendre les ouvrages du moyen âge, il est nécessaire de connaître tout au moins dans ses grandes lignes une doctrine qui eut quelques siècles de célébrité.

Pythagore et Empédocle avaient, on le sait, distingué quatre éléments : *le feu, l'air, l'eau et la terre*, dont les quatre qualités sont respectivement, *le chaud, le froid, l'humide et le sec*. Les corps sont constitués par les quatre éléments, et leurs qualités dépendent des qualités de ces éléments mêmes. Et suivant que ceux-ci sont ou non mélangés dans des proportions harmonieuses, les qualités des corps subissent ou non des variations. La qualité d'un corps n'est pas unique, puisqu'elle participe de la qualité de chacun des éléments constitutifs entre certains desquels il y a opposition qualitative. Ainsi :

L'eau est froide et humide. — La terre est froide et sèche.  
— L'air est chaud et humide. — Le feu est chaud et sec.

Appliquant ces données primordiales de la théorie des éléments à la théorie hippocratique des humeurs qui sont : *le sang, la pituite ou flegme, la bile jaune, la bile noire ou mélancolie*, Galien créa cette fameuse doctrine qui a régenté

l'arabe en latin : 1015-1087. Ses ouvrages ont servi par suite de l'ignorance du grec et la pénurie des traductions latines. Leclerc cite parmi ses ouvrages le Pantegni, traduction du Maleki d'Ali Abas, le Viatique, traduction d'Ebn Eddjazzar, et le Traité des urines et des fièvres, d'Isaac.

la science médicale jusqu'à une époque encore assez rapprochée de nous.

Comme les solides, les quatre humeurs sont formées par un mélange de quatre éléments avec leurs qualités, sécheresse, humidité, chaleur, froideur, à des degrés divers selon l'accord ou l'opposition des éléments. Et c'est du juste équilibre des qualités humorales, de leur harmonie, que résulte l'état de santé. Au contraire que l'une quelconque des humeurs vienne à prédominer d'une façon exagérée ou à subir certaines modifications, et l'état de maladie sera constitué.

Chaque humeur est *naturelle* ou *non naturelle*. *Naturelle*, lorsqu'elle est ce qu'elle doit être pour l'état de santé parfaite et l'entretien du corps; *non naturelle*, dans les conditions inverses. Deux exemples : la mélancolie, bile noire ou atrabile est de deux sortes : *naturelle*, *non naturelle*. La mélancolie naturelle peut varier dans certaines limites. Ainsi, une humeur mélancolique peut être plus ou moins froide ou sèche sans cesser d'être naturelle; mais, au delà d'une certaine limite de sécheresse ou d'humidité, par suite du mélange de quelque autre humeur ou de quelque manière que ce soit, elle deviendra non naturelle. De même le sang est de deux sortes : *naturel* et *non naturel*. Le premier est une humeur rouge, claire, très douce, dépourvue de toute mauvaise odeur et saveur, mais qui peut changer, se modifier dans certaines circonstances. Le sang qui n'est plus *naturel* est formé de cinq manières :

1° Il est trop faiblement cuit par rapport à la cuisson nécessaire pour fournir du sang naturel; aussi est-il moins rouge et moins chaud;

2° Il est plus cuit qu'il ne faut;

3° Il est trop épais ou trop grossier;

4° Il est trop liquide ou trop subtil;

5° Il se mêle au sang naturel quelque autre humeur qui le transforme.

Mais comment se fait la génération des humeurs?

L'aliment mâché est attiré par la *vertu attractive* de l'œsophage et chassé dans l'estomac par la *vertu expulsive* du même organe. Dans l'estomac, l'aliment est digéré une première fois, et la partie pure et utile est convertie en

*chyle*, lequel pénètre dans l'intestin grêle où il est sucé et attiré par les veines mésaraïques qui le conduisent à la veine porte. Celle-ci à son tour conduit le chyle dans le foie qui jouit d'une chaleur et d'une vertu spéciales, et là il est *bouilli, cuit et digéré* pour la seconde fois. Or le chyle, par ébullition, donne les quatre humeurs que nous savons. La première est une écume blanche qui surnage et qui est *le flegme*; la seconde est une substance subtile, brune ou jaune, qui se forme par l'excédent de la chaleur de la digestion, c'est *la bile*. La troisième humeur est celle qu'engendre la chaleur tempérée de la digestion; elle est plus pure que les autres, de couleur rouge, c'est le *sang*. Enfin la quatrième est le résidu ou le dépôt de toute la masse et s'appelle *la mélancolie, atrabile ou bile noire*.

Chacune de ces humeurs étant formée par les quatre éléments est dite de la nature de l'élément prépondérant dans sa composition. Ainsi :

Dans le sang l'air est surabondant; le sang est donc chaud et humide comme l'air. Il nourrit principalement les parties musculaires; il est distribué par les veines et donne la chaleur à tout le corps.

Dans la bile jaune, le feu est surabondant; la bile est chaude et sèche. Elle excite la vertu expulsive des intestins et nourrit les parties qui approchent le plus de sa qualité.

Dans la mélancolie, la terre prédomine; la mélancolie est froide et sèche. Elle excite l'appétit et nourrit la rate et toute autre partie qui lui est semblable en température, les os, par exemple.

Dans le flegme ou pituite, l'eau est surabondante; la pituite est froide et humide; elle nourrit le cerveau et toutes les parties froides et humides, tempère le sang et facilite le jeu des articulations.

Lorsqu'elles ont subi la seconde digestion, les humeurs sont séparées de telle sorte que chacune d'elles, excepté le flegme, a un réservoir spécial, où elle est conservée pure et sans mélange. Ainsi la mélancolie pure qui est la lie déposée par toute la masse humorale, est attirée par une *faculté divine* du foie dans la rate. La bile jaune, séparée des autres humeurs, est attirée de la même façon dans la vésicule du

fiel ; le sang est attiré de même dans les veines. Ce sang d'ailleurs n'est pas tout à fait pur, il renferme un peu de chacune des humeurs, mais dans une proportion harmonique convenant à la santé. Par exemple, un membre flegmatique sera nourri par un sang flegmatique ; un membre bilieux par un sang bilieux et ainsi pour les autres. Le flegme, avons-nous dit, n'a pas de réservoir propre ; la plus grande partie en est conservée dans les articulations, dans le cerveau et dans les poumons, à seule fin de réhumecter ces organes desséchés par un mouvement continu, et aussi dans les veines avec le sang. Au surplus, le flegme n'est qu'un sang imparfait que la chaleur naturelle du corps peut transformer en sang pur. C'est la raison pourquoi la nature n'a destiné aucun lieu spécial pour le séparer du sang comme elle a fait pour la bile et l'atrabile.

La santé dépend, répétons-le, de l'harmonie des quatre humeurs. Alors, elles se tempèrent les unes les autres ; il y a équilibre parfait entre les éléments et leurs qualités. Mais, en réalité, cette harmonie complète est rare. Les mélanges humoraux sont le plus souvent imparfaits, et constituent *les tempéraments*.

Il y a quatre tempéraments simples, sanguin, flegmatique, bilieux, mélancolique, et quatre tempéraments composés suivant la prédominance de l'une ou de l'autre des qualités élémentaires, le froid, le chaud, etc.

En outre des tempéraments généraux, il y a des tempéraments particuliers pour les organes ; le cerveau, pour ne citer qu'un exemple, est chaud ou froid, sec ou humide.

En somme, par *tempérament* ou *complexion*, il faut entendre un mélange ou plutôt un accord des quatre qualités élémentaires, chaleur, froideur, humidité, siccité, lesquelles sont entre elles directement contraires. C'est cet accord que les Grecs nommaient *crase*, *euchémie*. Le corps qui renferme en lui-même pareil mélange est dit tempéré ; il jouit d'un tempérament *tempéré*. Si l'harmonie qualitative vient à cesser, le tempérament devient *intempéré*.

La prédominance de telle humeur varie selon l'âge, la saison, le climat, etc. Le sang est plus abondant au printemps et dans l'adolescence ; la bile en été et chez les adultes.

Voici d'ailleurs un petit tableau qui aidera à comprendre les applications de la théorie dogmatique :

1° Quand l'air est prédominant, les qualités dominantes sont l'humide et le chaud ; c'est ce que l'on observe dans les climats tempérés, le printemps, le sang, l'enfant, le tempérament sanguin, les maladies sanguines.

2° Avec la prédominance du feu, c'est le chaud et le sec qui dominent comme dans les climats chauds et secs, l'été, la bile, la jeunesse, le tempérament bilieux, les maladies bilieuses.

3° Avec la terre, c'est le sec et le froid, comme dans les climats secs et froids, l'automne, l'atrabile, l'âge viril, le tempérament mélancolique, les maladies cachectiques.

4° Avec l'eau, c'est le froid et l'humide, comme dans les climats froids et humides, l'hiver, la pituite, la vieillesse, le tempérament pituiteux, les maladies catarrhales<sup>1</sup>.

« Il n'est pas difficile, écrit Dechambre dans son Dictionnaire, de reconnaître la trace de ces vues dans ce qui se dit encore aujourd'hui sur les constitutions médicales, les maladies saisonnières et les maladies climatériques ; sur le tempérament bilieux des hommes du Sud et le tempérament lymphatique des hommes du Nord ; sur les affections bilieuses de l'été et des climats chauds, sur les affections catarrhales de l'hiver et des climats froids. »

La théorie dogmatique s'inquiète beaucoup de toutes les conditions qui régissent le corps de l'homme ; ces conditions sont comprises dans les choses dites *naturelles*, *non naturelles* et *leurs annexes*, et dans les choses *contre nature*.

Par *choses naturelles*, il faut entendre celles qui composent la nature même de l'individu. Elles sont au nombre de sept : les éléments, les tempéraments, les humeurs, les membres ou parties, les vertus ou facultés, les opérations ou fonctions, et les esprits. Ces choses naturelles représentent l'anatomie et la physiologie.

Les *choses non naturelles*, qui constituent l'hygiène, sont celles qui, bien ordonnées, conservent la santé et qui la détruisent lorsqu'elles ne sont pas prises avec ordre. Il y en

1. BEAUGRAND et HANN, in *Traité élémentaire d'hygiène* de Becquerel.

a six : l'air, le boire et le manger, le mouvement et le repos, le dormir et le veiller, l'excrétion et la rétention, les passions ou affections de l'âme.

Les choses *annexes aux non naturelles* sont au nombre de cinq : le temps ou la saison de l'année, la région, le coût, l'état ou la condition des personnes, c'est-à-dire la profession, le bain et la coutume ou habitudes.

Par les choses contre nature, qui constituent proprement la pathologie, il faut entendre celles qui détruisent la disposition naturelle des corps. Elles sont trois : les maladies, les causes et les signes.

Le manquement aux choses non naturelles, à l'hygiène, expose aux maladies. Celles-ci se manifestent par le défaut d'harmonie des qualités élémentaires, par des *intempéries* tantôt simples, chaudes, sèches, etc.; tantôt composées deux à deux, chaudes et humides, etc. Quant aux humeurs, elles sont altérées par excès, par diminution ou bien dans leur composition. Ces altérations sont aussi des *intempéries*. L'excès constitue la *pléthore*. Elle est sanguine, bilieuse, flegmatique, mélancolique. La vraie pléthore est la sanguine qui n'altère pas la qualité des autres humeurs, tandis que les pléthores bilieuse, flegmatique ou mélancolique infectent tous les liquides y compris même le sang, et peuvent alors provoquer la cacochymie générale.

Les humeurs, à l'exception du sang, peuvent être altérées dans leur composition, dans leur crase. Elles ont alors trop de feu, trop d'humidité. Elles deviennent plus chaudes, salées, acides, acres, fermentent et corrompent le sang. Ces altérations humorales prennent le nom de *putridités*. L'inflammation est due à l'introduction du sang dans des parties qui normalement en sont dépourvues. Elle est phlegmoneuse si le sang s'introduit seul; pneumatique, œdémateuse, érysipélateuse, squirrheuse si l'air, le flegme, la bile où l'atrabile viennent s'y joindre.

Les indications de la thérapeutique étaient en rapport avec ces doctrines. On se proposait d'agir sur les humeurs pour les atténuer, délayer, épaissir, rafraîchir, échauffer, purifier, repousser, évacuer. Deux médications principales étaient en présence : purifier les humeurs pour les ramener

à leur crase; évacuer les humeurs viciées ou surabondantes. Le précepte fondamental est de combattre la maladie par ses contraires, d'aider la nature en dirigeant ses efforts utiles ou en les imitant. Le médecin, ayant déterminé la nature de la maladie, et pour corriger les intempéries chaudes, froides, sèches, humides, ordonne des médicaments opposés qui dans son esprit doivent abattre l'excitation, rafraîchir, calmer, tempérer.

Les médicaments sont de deux sortes. Un médicament est *tempéré* quand, étant mis en rapport avec le corps, il ne change pas ses qualités complexionnelles. Les médicaments tempérés ont peu d'action; ils servent d'excipients.

Le médicament est *intempéré* lorsqu'il change les qualités du corps et lui communique quelque qualité qui domine en lui et pour laquelle on l'appelle chaud ou froid, sec ou humide. Ces médicaments intempérés sont les médicaments actifs. Ils sont classés d'après leurs qualités élémentaires, d'après la quantité dont l'une ou plusieurs de ces qualités dépassent l'état de tempérie ou d'harmonie parfaite entre les qualités complexionnelles. Ils échauffent, refroidissent, humectent, dessèchent, mais non pas tous également, et l'on admet *quatre degrés* dans les qualités des médicaments selon leur intensité, mais il faut qu'ils dépassent nettement la tempérie, le tempérament du corps. Dans le premier degré, la qualité dominante du médicament se fait sentir modérément; dans le second, manifestation; dans le troisième, grandement; dans le quatrième, elle détruit. Par exemple, la chicorée est froide au premier degré; le poivre est chaud en puissance et au quatrième degré; la ciguë, froide en puissance; le feu, chaud actuellement; les caustiques chauds en puissance.

Les effets des remèdes sont primitifs ou consécutifs. Les effets primitifs se montrent avec une rapidité variable. Le feu échauffe sur-le-champ, le castoreum après un certain temps. Ces effets leur sont naturels ou accidentels, suivant qu'ils tiennent à leur essence ou à une circonstance particulière; l'eau est froide naturellement, chaude par accident.

Les effets consécutifs succèdent aux précédents et sont très divers. Par eux les pores sont ouverts ou resserrés, les

tissus tendus et durcis ou bien relâchés et assouplis; les humeurs modifiées, les coctions, les maturations, les crises préparées, les évacuations et les éruptions critiques aidées ou opérées. Enfin il y a des remèdes suppuratifs expectorants, sédatifs, etc.

Telle est résumée cette doctrine humorale qu'adoptèrent les médecins et chirurgiens occidentaux du moyen âge. C'est elle qu'on rencontre dans tous les ouvrages du xv<sup>e</sup> siècle qui pour la plupart furent écrits par des Italiens, car l'Italie était alors à la tête du mouvement scientifique en Europe. Elle est le fondement des *commentaires, pratiques, consultations, expositions, clarifications, régimes de santé*, etc., qu'ils aient été écrits par Guaineri, Gatinaria, J. de Concorregio. Guillaume de Brescia, Christophorus de Barzizis, Hugo de Bentius, Savonarole, Montagnana, Sillanus, Ferrari da Grado, Baverius de Baveriis, Herculanus, etc. Toute cette littérature si abondante est construite sur une base commune, le galénisme mitigé d'arabisme.

#### LES OUVRAGES MÉDICAUX DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

##### PRATIQUES ET CONSULTATIONS

Ferrari écrivit trois livres qui sont les types de la littérature médicale du xv<sup>e</sup> siècle. La *Practica* répond à ce que nous appelons aujourd'hui un Traité de médecine : les *Expositiones* étudient certaines affections spéciales : enfin les *Consilia* sont un recueil d'observations.

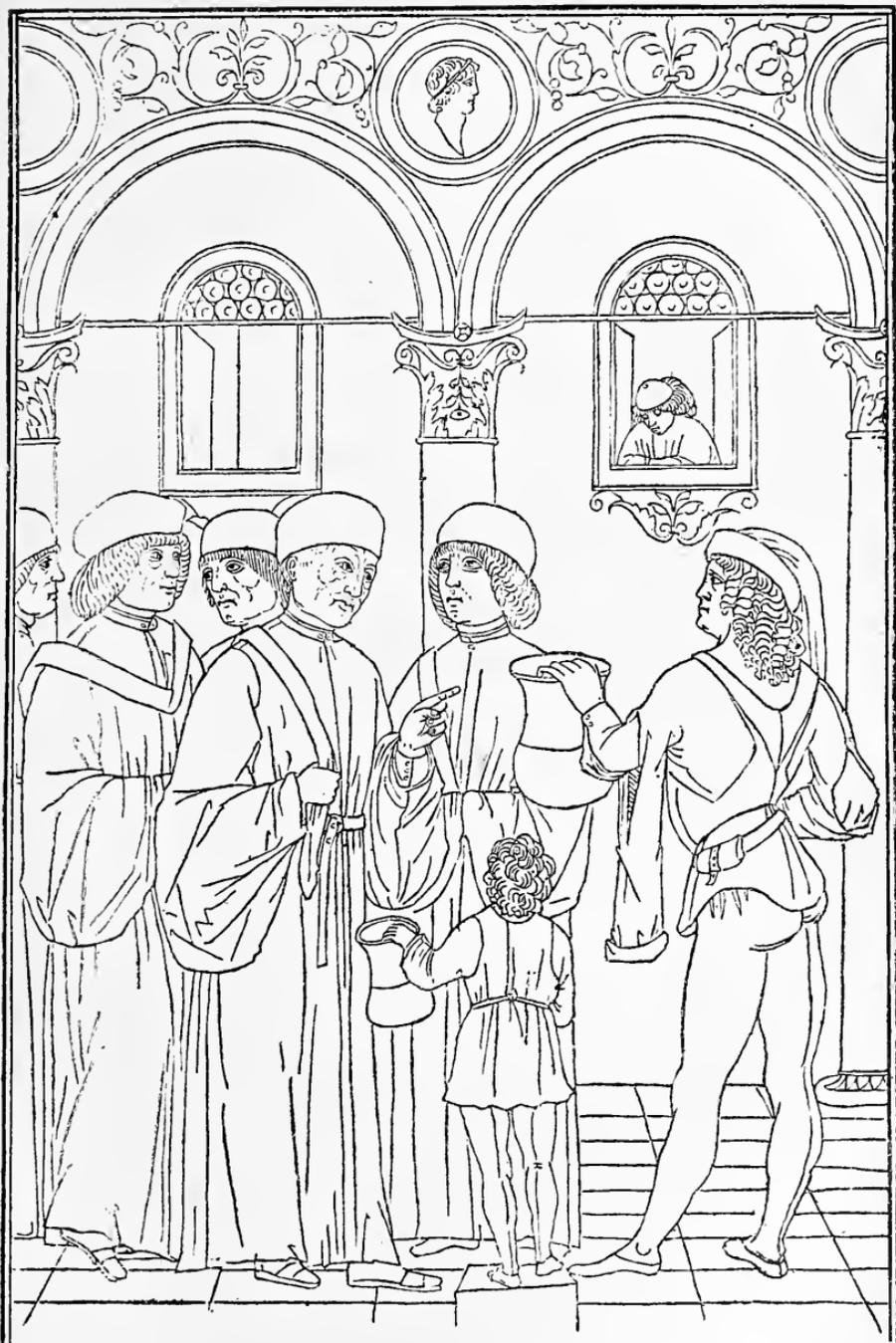
Ce dernier ouvrage est assurément le plus original. Il contient 108 consultations. Les malades pour qui elles sont écrites ont été examinés par Ferrari lui-même, ou bien c'est un confrère qui, par lettre, lui soumet un cas difficile et lui demande son avis; ou bien encore c'est une personne étrangère à la médecine qui sert d'intermédiaire entre le patient et le médecin. C'est ainsi que le roi Louis XI demandera une consultation à notre auteur par la double entremise du duc de Milan et de son ambassadeur à la cour ducale<sup>1</sup>, et ce dernier sera chargé de faire la description des hémorroïdes

1. Voir *Consult.* LVII.

royales. On peut s'étonner de cette désinvolture du médecin soignant à distance et par lettre ses malades. Mais ceci est courant dans la seconde moitié du moyen âge. Ne pas voir le patient, établir diagnostic et traitement d'après des rapports plus ou moins exacts sont choses qui n'embarrassent pas le médecin, et sa consultation n'en sera pas moins fournie en doctes et longues formules. Les symptômes de l'affection sont-ils par trop vaguement indiqués par le malade ou par l'intermédiaire? Ferrari se plaint de l'obscurité des renseignements. « Il ne m'est pas permis, dit-il dans telle de ses consultations, de donner un avis tout à fait précis. Les symptômes de l'affection ne me sont pas exposés au complet. Le malade a-t-il encore en ce moment de la fièvre? Le pouls est-il petit ou ample? Comment sont les urines? Y a-t-il un dépôt? Une foule de détails très importants ne me sont pas envoyés, et je suis dans l'embarras pour répondre en vraie connaissance de cause. Galien ne dit-il pas?... ».

Il répond cependant en plusieurs colonnes chargées de médicaments<sup>1</sup>. C'était d'ailleurs une habitude assez répandue chez les riches d'alors d'envoyer quelqu'un de leur maison consulter pour eux le médecin et demander une ordonnance. Le malade, entre autres renseignements, faisait porter par son *messenger* un récipient contenant son urine.

1. Voici ce que dit Henri de Mondeville sur ces consultations à distance : « On nous demande fort souvent conseil, à nous chirurgiens, sur le traitement des malades que nous n'avons pas vus, ni ne pouvons voir, à cause de l'absence et de l'éloignement des malades qui ne peuvent être transportés, tandis que nous ne pouvons non plus nous rendre auprès d'eux. Dans ces conditions, il n'est ni bien ni conforme aux préceptes de l'art et d'une bonne conscience de formuler une prescription de traitement curatif, pour des malades difficiles à guérir, comme en cas de cancer, de fistules, etc. Il est permis toutefois, après s'être légèrement excusé, de prescrire un traitement palliatif. Dans les maladies faciles à guérir, dans les petites plaies récentes, par exemple, dans les furoncles, apostèmes, légères contusions, etc., on peut donner une prescription curative à des personnes absentes... On rirait bien des chirurgiens, si pour la moindre maladie, comme pour une grande, il fallait que le patient comparût personnellement devant eux... Enfin, peut-être les envoyés de gens gravement malades nous diront qu'ils connaissent aussi bien que le patient lui-même toutes les particularités de la maladie, mais ce n'est pas possible, car personne ne saurait tirer du malade des renseignements aussi appropriés et aussi utiles du cas particulier que le chirurgien traitant. Le patient ne serait pas attentif aux questions, si elles ne lui étaient pas faites par le chirurgien. De plus, si les messagers rendaient compte exactement de l'état du malade, tel qu'il était la veille, ce qui même n'est pas possible, ils ignoreraient complètement ou en partie l'état présent, car il a déjà changé dans l'intervalle. »



MESSAGERS VENANT CONSULTER LE MÉDECIN A LA SORTIE DE SON COURS.  
D'APRÈS MONTAGNANA. (EST. DE LA BIBL. NAT.)



La gravure ci-contre représente deux messagers pénétrant dans le local même où se font les cours de médecine. Ils apportent au physicien entouré de confrères des bocaux d'urine. Et ceci n'est pas spécial à l'Italie. « Il y avait, dit Nicaise, des médecins, physiciens, clercs, chanoines, comme étaient pour la plupart les maîtres-régents de la Faculté de Paris, que leur dignité empêchait de visiter les malades et qui donnaient leurs consultations en interrogeant le messenger du malade et analysant les urines de celui-ci. Cette coutume disparut peu à peu après la réforme du cardinal d'Estouteville en 1452, qui obligea les nouveaux docteurs-régents, qui ne recevaient plus de prébendes de l'Église, à s'occuper activement de clientèle. C'est de là que date la lutte de la Faculté contre les chirurgiens<sup>1</sup>. »

Les *Consilia* étaient au xv<sup>e</sup> siècle une forme d'ouvrage que les médecins-professeurs employaient volontiers. *Consilia* de Cermison, de Montagnana, de Baverius de Baveriis, d'Ugo Bentius.

Daremberg, qui le premier en France compulsa avec soin les ouvrages italiens du xv<sup>e</sup> siècle, dit que, tout en étant aussi diffus que les recueils d'*observations* du xvi<sup>e</sup> siècle, ces *Consilia* du xv<sup>e</sup> offrent parfois plus d'intérêt, car ils nous fournissent une foule de détails sur les mœurs, les pratiques et la littérature médicales qui font trop souvent défaut dans ceux du xvi<sup>e</sup>. C'est au savant professeur que nous demanderons un avis motivé sur les *Consilia* de Ferrari :

Sprengel, dit-il — à propos des *Consilia* de Baverius et de ceux de Matheus Ferrarius de Gradibus, — déclare que ces recueils ne contiennent rien d'intéressant, rien qui mérite louange ou attention. Voilà qui est bientôt dit; plus tôt dit en effet que de lire des milliers de pages in-folio à deux colonnes en petit texte gothique! Comment! en tant de pages, pas une consultation, pas une ligne, pas un mot sur quoi on puisse appeler l'attention de ses auditeurs ou de ses lecteurs? Il n'est donc pas intéressant de dire que les *Consilia* de Matheus Ferrarius ont été rédigés de façon qu'ils soient autant de commentaires des chapitres correspondants d'Avicenne? Il n'est donc pas intéressant non plus de nous

1. NICAISE in *R. scientif.*, 29 sept. 1894.

faire connaître, d'après le premier *Consilium*, la manière de vivre des écoliers de ce temps? Il ne l'est sans doute pas de voir notre auteur distinguer très nettement l'épilepsie essentielle de l'épilepsie symptomatique; — de signaler un cas de paralysie des deux doigts de la main droite chez un jeune homme de vingt ans, trop occupé à écrire, paralysie dont la cause est cherchée non dans les doigts eux-mêmes, mais à la nuque, comme Galien le recommande pour un cas analogue; — de savoir que Gaston, prince de Navarre, était atteint d'une affection rhumatismale chronique intermittente, liée à une gravelle qui occasionnait une hématurie? Les observations de paralysie du nerf facial avec distorsion d'une partie du visage; les hallucinations de la vue; un cas de ptyalisme opiniâtre; les hémoptysies jugées peu graves quand elles viennent à la suite de suppression accidentelle des menstrues; le prurit de la vulve noté aux approches de l'accouchement; des faits de stérilité rapportés très nettement à des déviations de l'utérus; des détails sur la pose des sangsues, tout cela n'a rien d'intéressant? Il ne nous importe pas non plus de savoir que Matheus a donné ses soins aux plus illustres personnages de son temps, entre autres au duc de Milan, à la duchesse Blanche Marie de Sforza affectée d'asthme; enfin à la Sacrée Majesté du Roi de France Louis XI qui, toute sacrée qu'elle était, n'en avait pas moins des hémorroïdes fort opiniâtres et fort douloureuses? Le grand secret pour écrire l'histoire en sûreté de conscience, et et avec une pleine connaissance du sujet, c'est de lire, de lire beaucoup, de se rappeler et de *comparer*<sup>1</sup>.

Nous reproduisons d'autre part plusieurs consultations de Ferrari. Nous avons été obligés de nous limiter dans ce dépouillement. Quelques consultations sont même très brièvement résumées, d'autres encore ne nous ont paru mériter qu'une simple mention, bien qu'à première vue, leur titre pût les faire supposer intéressantes. Mais c'est que la plupart du temps l'auteur s'attache surtout à la partie thérapeutique quelque peu fastidieuse.

La *Practica* est le commentaire du IX<sup>e</sup> livre de Rhazès au calife Almansor. Ce livre était expliqué dans toutes les Universités de la seconde partie du moyen âge. Voici comment un médecin du début du XVI<sup>e</sup> siècle, Cornarius, parle de ce

1. DAREMBERG, *loc. cit.*, f. 40.

qui se passait de son temps, et cela n'était pas différent de ce qui s'était pratiqué longtemps avant lui. « On lisait, dit-il, et on expliquait Avicenne qui était regardé comme le prince ou le plus excellent de tous les médecins. On expliquait Rhazès, surtout le IX<sup>e</sup> livre de cet auteur, dédié au roi Almanzor, dans lequel on prétendait trouver tout ce qui peut regarder la manière de guérir les maladies, on y citait aussi des praticiens plus modernes, comme un Bertrucius, un Gatinaria, un Guainerius, un Valesius, et un grand nombre d'autres<sup>1</sup>. »

Un auteur italien du xv<sup>e</sup> siècle, qui fit, lui aussi, une *Pratique*, Herculanus, dit que ce traité de Rhazès est le plus utile du monde, qu'il faut tout lui sacrifier puisqu'il procure tous les biens, pourvu qu'on ne marchande ni le temps ni la peine qu'on prend à le commenter.

Le IX<sup>e</sup> livre de Rhazès traite des affections qui peuvent survenir chez l'homme *a capite usque ad pedes*. Il est divisé en cinq parties. « Car, dit Ferrari, dans la première il traite des maladies de la tête et des organes nerveux. Dans la seconde, des maladies de la poitrine ou des organes spirituels. Dans la troisième, des maladies des organes nutritifs. Dans la quatrième, des maladies des organes de la génération et principalement des organes génitaux de la femme. Dans la cinquième enfin, des maladies des membres extrêmes. » Voici comment Matheus a dressé le plan de son ouvrage.

1. Nous mettons en note la fin de cet aperçu intéressant. « On comptait surtout entre les principaux un certain Herculanus. Mais on ne tenait pas plus de compte des médecins grecs que s'il n'y en avait jamais eu, si ce n'est qu'il arriva quelquefois que l'on fit mention d'Hippocrate, de Galien et de Dioscoride et cela comme en passant. Les autres étaient entièrement inconnus et leurs livres ne se trouvaient ni en grec ni en latin. On avait seulement des traductions latines très corrompues et très barbares de quelques-uns des ouvrages de Galien que ceux qui les avaient gardaient soigneusement comme quelque chose de fort précieux. Il ne paraissait aussi d'Hippocrate que quelques petits livres comme celui des Aphorismes et des Pronostics, aussi mal traduits et aussi fautifs que les précédents. On lisait dans les écoles quelques endroits de ces derniers auteurs lorsque les princes arabes étaient d'humeur de leur céder la place, mais cela ne se faisait que rarement. » Cité par LECLERC, *H. de la médecine*, p. 783.

On voit par l'inventaire de l'Université de Louvain, publié le 5 septembre 1617 par ordre des archiducs Albert et Isabelle, que ce livre était expressément recommandé aux professeurs de la Faculté de médecine de cette Académie. Il y est dit, article CXVI : *Tertia (lectio) erit practica, et docebit morbos a capite ad pedes, secundum ordinem quem Rhazes habet libro nono ad Halmansorem, preterea de febribus et morbis contagiosis.*

Prenons pour exemple le chapitre I<sup>er</sup> de la première partie. Il a trait à la *céphalalgie*.

Au début, en gros caractères et en quelques lignes, une sorte de formulaire dressé d'après Rhazès. Ce sont en somme les formules les meilleures du médecin arabe; elles devaient sans doute être apprises et sues imperturbablement par l'étudiant.

Ayant ainsi exprimé, pour ainsi parler, ce qui lui semble préférable dans la thérapeutique de Rhazès, Ferrari entre alors réellement dans son sujet. Il expose textuellement la matière du chapitre d'après le médecin arabe et d'après l'ordre par lui suivi. Il commente et explique, lorsqu'il y a lieu, à l'aide d'auteurs anciens. Ceci fait, il reprend la question, mais cette fois à sa façon, pour la développer et ajouter à Rhazès. Une méthode fixe va le guider : « Mais, dit-il, au début d'une exposition plus complète de la doctrine sur le soda (céphalalgie) je vais dire quel ordre je suivrai aussi bien dans ce chapitre que dans les suivants. Et d'abord je m'occuperai de définir la maladie et les différents termes qui servent à la désigner, et je dirai combien de formes de soda. Ensuite j'en viendrai aux causes générales, puis spéciales de l'affection. Suivront les signes; signes d'invasion, signes pronostics en bien ou en mal; signes particuliers à chaque forme de céphalalgie. Enfin j'indiquerai les remèdes; en premier lieu les remèdes généraux, en second lieu les remèdes pour chaque forme. Cet ordre je m'efforcerai de le conserver dans tous les chapitres, à seule fin que toute la matière de cet ouvrage puisse être facilement conservée en la mémoire. » Effectivement tous les chapitres sont conçus d'après ce même plan. *Quid nominis*. — *Divisiones*. — *Causa*. — *Signa demonstrativa*. — *Signa pronostica ad bonum*. — *Signa pronostica ad malum*. — *Cura*. Et lorsqu'on est habitué à l'écriture gothique, aux abréviations répétées, on arrive assez facilement à se reconnaître, à travers ces milliers de pages qui, de prime abord, paraissent indéchiffrables.

On trouvera à la fin de notre travail la table des matières contenues dans la *Practica*. On aura ainsi une idée assez nette des sujets traités dans son cours par un professeur de médecine, il y a quelques centaines d'années.

Le troisième ouvrage de Ferrari est intitulé *Expositiones super vigesimam secundam Fen. tertii canonis d. Avic.* Explication du 22<sup>e</sup> Fen<sup>1</sup> du troisième Canon d'Avicenne. Il est dédié au duc de Milan, François Sforza. La partie la plus importante sans doute et la plus intéressante est celle qui traite des hernies. L'anatomie des parois abdominales et du péritoine, le mécanisme de production des hernies sont longuement traitées. Mais on n'y trouve rien de plus que dans la *Practica*.

La lecture de ces trois ouvrages nous permet de dire avec Daremberg que le xv<sup>e</sup> siècle n'offre point de nouveaux problèmes de pathologie générale et qu'il y faut chercher seulement quelques détails de pathologie spéciale.

#### ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Pourtant certaines questions méritent d'être étudiées ici-même : anatomie, physiologie, thérapeutique.

La *Practica* et les *Expositiones* contiennent une partie anatomique assez considérable. Ferrari s'occupa, dans son cours, au point de vue théorique, de questions d'anatomie et de physiologie, et dans sa *Practica*, avant d'en arriver à l'étude d'affections d'organes principaux, il décrit avec quelque développement ces organes. Il expose la constitution de l'œil, des oreilles, du nez, des dents, des poumons, du cœur, du foie, de l'intestin, des reins, de la vessie, de l'utérus, du péritoine. Ses descriptions sont assez claires — pour l'époque — mais sans aucune remarque originale, sans aucune velléité d'échapper au grand anatomiste, au grand oracle d'alors, Galien. Le cœur n'est pas fait pour la circulation, il a deux ventricules manifestes et un troisième médian qui l'est moins. Le ventricule gauche contient l'esprit vital, le droit renferme le sang. Le cœur distribue à tous les membres du corps ce sang, cet esprit et sa chaleur. S'il est incliné à gauche, c'est qu'il lui faut réchauffer par sa chaleur le côté gauche qui est froid. Il est à noter que le

1. Le Canon d'Avicenne qui embrasse toute la médecine est divisé en livres, le livre en *fen*, le *fen* en traités ou doctrines, la doctrine en sommes, la somme en chapitres.

cœur seul a du sang dans sa substance; dans tous les autres membres les veines contiennent du sang et les artères beaucoup d'air et peu de sang. Le poumon est le *van* du cœur (ventilabrum cordis), c'est-à-dire qu'il est chargé par la nature de rafraîchir le cœur. L'estomac a été créé pour triturer et pour cuire les aliments. La rate fournit l'atrabile, le chyle se confectionne dans le foie et cet organe est l'origine des veines, etc.

En réalité, vers 1450, l'anatomie et la physiologie étaient réduites à quelques vagues notions. L'anatomie pathologique devait naître à la fin du xv<sup>e</sup> siècle seulement, avec Benivieni de Florence. Au moyen âge, nous le répétons, l'anatomo-physiologiste fut Galien, traduit, déformé par les Arabes. Le médecin de Pergame et Avicenne sont cités toutes les fois qu'il s'agit d'anatomie, et les termes arabes sont à chaque instant employés par les médecins et les chirurgiens, *mirach*, *siphac*, *zirbus*, *canna*, *mery*, etc.

Ferrari ne fait ni mieux ni plus mal que ses prédécesseurs ou que ses contemporains. Quelques biographes lui ont décerné le titre d'anatomiste, il serait plus vrai de dire qu'il enseigna clairement, *pour son temps*, les principes de l'anatomie, d'après les anciens. Et, comme au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle, l'anatomie n'était guère professée dans les écoles, on peut, tout de même, reconnaître, avec M. le professeur Achille Monti, que Ferrari fut « un des restaurateurs de la science anatomique en Italie », et à Pavie plus particulièrement, parce qu'il décrivit dans son cours les principaux organes du corps humain avant d'aborder la pathologie<sup>1</sup>.

On sait quel fut le rôle des médecins italiens du xvi<sup>e</sup> siècle dans la Renaissance anatomique. Ferrari n'aurait-il fait que hâter la transformation d'une science qui est le fondement même de la médecine, qu'il faudrait peut-être lui réserver une place, si petite fût-elle, à côté des novateurs du xvi<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs auteurs italiens et allemands, chez nous Portal

1. « La scuola medica di Pavia ha una tradizione anatomica che rivale fino ai tempi giri remoti e che costituisce una delle sue glorie più pure. Qui, nel secolo XV insegnava Matteo Ferrari d'Agrate, il cui nome è il primo che si incontra nella storia del risorgimento dell'anatomia. » (A. Monti, Leçon d'ouverture du cours d'anatomie pathologique de la Faculté de médecine de Pavie, 1<sup>er</sup> mars 1898.)

et Cruveilhier, ont été plus loin. Ferrari, disent-ils, est le premier qui ait désigné sous le nom d'*ovaires* les testicules de la femme et qui en ait donné — avant Stenon, R. de Graaff et Verheyen — une bonne description<sup>1</sup>. On verra ce qu'il faut penser de ce jugement en lisant la description de l'utérus et des ovaires donnée par Ferrari dans sa *Practica*. Nous la reproduisons intégralement. C'est, en somme, une leçon d'anatomie à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

#### ANATOMIE DE LA MATRICE

Ainsi que l'indique le titre de ce chapitre, il s'agit ici des maladies de la matrice et de leurs conséquences; aussi, pour l'intelligence complète des choses que j'aurai à dire à ce propos, je commencerai par faire l'anatomie de la matrice. Je décrirai sa composition, ses parties, ses soutiens et ses fonctions. Je serai bref, laissant de côté nombre de choses qui ont été dites et amplement par Aristote, principalement dans ses 15<sup>me</sup> et 17<sup>me</sup> livres *Des Animaux*, et par Avicenne dans son 6<sup>me</sup> livre *Des Animaux*, chapitre 1, et en outre dans son 21<sup>me</sup> du *troisième Canon*, et par tous les auteurs qui ont écrit sur la médecine. Tout cela n'étant pas nécessaire pour l'intelligence de ce chapitre.

Tout d'abord, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, il faut noter que les auteurs ont usé de ce vocable *matrice* de plusieurs façons. En effet, quelquefois, par matrice ils entendent la concavité seule ou la cavité dans laquelle l'embryon est engendré, et où la matière qui le doit engendrer est reçue; quelquefois aussi ils entendent par matrice non seulement cette cavité, mais un organe composé de diverses parties différentes d'aspect, et ordonné principalement de façon à ne servir qu'à une seule fin : la génération. Et cet organe est celui dont Avicenne disait dans son chapitre *Sur les femmes*, qu'il est l'instrument de génération des femmes : organe à la fois effet (*effectivum*), sujet (*subjectivum*) et instrument (*instrumentale*). Car, par quelques-unes de ses parties, les testicules, la matrice est effet — non pas complètement à la vérité — mais le sperme venu de ces testicules est engendré, suivant Galien et les médecins, dans le but de concourir à l'acte de la génération. — Et à ce sujet, Averroës, dans son 4<sup>me</sup> *Colliget*, dit que la matrice est organe principal parmi les organes princi-

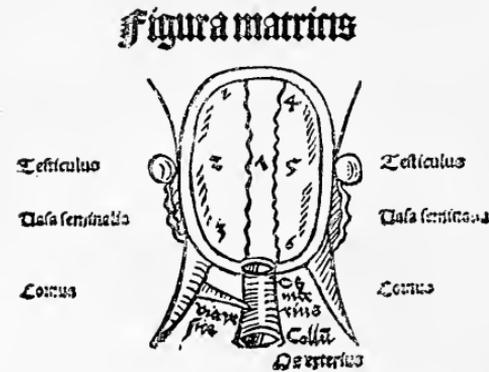
1. V. Bibl. Portal.

2. *Practica* : *De Egritudinibus matricis*, fol. cccxli.

paux, qu'elle est un réceptacle par sa concavité ou cavité et aussi par son col dont l'ouverture (os) externe est appelée proprement *vulve*, et l'ouverture la plus reculée, qui est tournée vers la matrice dans la direction de l'ouverture externe, est dite aujourd'hui *bouche* de la matrice. Il ajoute que le col est instrument servant à porter la matière séminale de l'homme dans la cavité utérine, puisque ledit col reçoit l'instrument viril<sup>1</sup>. Ainsi comprise, la matrice est considérée comme organe de génération chez la femme, organe, effet et instrument. Une autre équivoque est la suivante : on dit que l'ouverture externe du col de la matrice est proprement appelée *vulve*, ce qui est vrai, puisqu'elle est comme une porte qui donne accès dans l'intérieur de l'organe générateur; et pourtant Avicenne et d'autres auteurs en divers

lieux, par *vulve*, entendent souvent la matrice dans sa totalité, ou bien quelquefois sa cavité seule.

Parlant donc de la matrice, je décrirai sa forme, sa matière, son but. Pour la forme, la matrice, comme l'a dit Avicenne en son 21<sup>me</sup> du *Troisième*, est faite semblablement à l'instrument de généra-



tion chez l'homme, c'est-à-dire verge et bourses pendantes et contenant les testicules. Car, la verge chez l'homme est proportionnée au col de la matrice chez la femme, comme les bourses sont proportionnées au *siphac*<sup>2</sup> et à la concavité de la matrice de la femme. Mais, chez l'homme, ces organes sont très proéminents à l'extérieurs et visibles; alors que les organes correspondants chez la femme sont cachés intérieurement. — Et le col de la matrice se présente sous une forme oblongue et concave intérieurement, et la cavité de la matrice sous la forme d'un organe qui se termine en arrière. Et en effet la cavité de la matrice est semblable aux bourses de l'homme lesquelles sont situées en arrière,

1. On voit que le vagin et l'utérus étaient autrefois regardés comme un seul et même organe. Par col de la matrice on entendait le vagin, la matrice commençant à la vulve. Nous donnons d'ailleurs une figure qui aidera à saisir le texte. Elle est empruntée à l'ouvrage de Nicaise sur Mondeville.

2. Le *siphac* est le péritoine. — Le *mirach* sert à désigner les parois antérieures et latérales de l'abdomen (peau, graisse, muscles) sans le péritoine.

et le col, comme la verge, est situé en avant. La matrice par son col et sa cavité est tournée de façon à regarder du côté de la verge et des bourses de l'homme, comme le disait Avicenne : ou encore, bourses sont le *siphac* de la matrice, et verge est le col de la matrice. — Sa forme est oblongue, déclive et presque ronde. Elle est divisée en deux parties concaves aboutissant à un seul col qui est leur origine. Ces deux parties ressemblent à deux matrices recouvertes par une tunique qui les réunit en un seul endroit ; et, à cause de cette tunique de recouvrement, la matrice est considérée comme organe unique et non comme plusieurs. Et à ce sujet, Raby a dit vers la fin de sa *Particule première* : « Il y a chez la femme deux matrices aboutissant à une même origine, qui est le col de la matrice. » Et il ajoute : « Et le corps de la matrice est extérieurement entouré par une mince tunique (*pellicula*) qui réunit ces deux matrices en un seul endroit et les y attache. » Et au sujet de cette tunique extrinsèque de recouvrement, et au sujet des deux tuniques intrinsèques recouvertes, Avicenne disait : « Il y a une tunique extrinsèque simple, et une tunique intrinsèque, laquelle est comme divisée en deux parties distinctes, de sorte que si on excisait (*excorieratur*) la tunique externe<sup>1</sup> qui recouvre ces deux parties, on s'apercevrait qu'on enlève la membrane de recouvrement de deux matrices et non d'une seule. — Quant au volume de cette matrice, à la vérité, chez les jeunes filles non encore formées, ni aptes à se marier, il est très petit, beaucoup plus petit que le volume de leur vessie. Mais en grandissant, et lorsqu'elles sont arrivées à l'âge où elles peuvent enfanter, alors le volume de la matrice a atteint son complet développement, de même que les seins d'ailleurs. L'extension porte sur la matrice et sur le col, dont la longueur, au dire d'Avicenne, est de six à onze doigts. Mais il se peut faire que cette longueur soit ou plus petite ou plus grande, suivant qu'il est usé ou non de l'acte copulatoire. Et cela est surtout remarquable chez les femmes qui enfantent plusieurs fois, et surtout chez celles qui accouchent de jumeaux après avoir été imprégnées à l'excès. La matrice s'étend alors parfois jusqu'à l'ombilic, ou en tout cas s'en approche. — Et elle est située entre la vessie et le rectum. En effet elle est placée sur le rectum comme sur un coussin, dans une position douce, et en arrière elle se dirige vers la vessie et la déborde. Et alors qu'en haut, la matrice déborde la vessie, au contraire, en bas la vessie déborde la matrice, c'est à dire *sa cavité* — et sur ceci j'ai été

1. C'est le péritoine.

assez explicite antérieurement<sup>1</sup>. — En effet, en bas, le col de la matrice est plus long que le col de la vessie : bien plus, l'orifice du col vésical chez la femme se termine à l'intérieur du col de la matrice près de l'orifice externe.

Sa forme, dit-on, est oblongue, presque ronde, et pourtant elle est presque quadrangulaire à cause des *cornes* (*cornua*) qui l'attachent aux hanches (*anchas*)<sup>2</sup> et aux flancs (*ilia*). Ces deux *cornes* sont arquées et prennent naissance dans la région des testicules, lesquels sont des corps charnus blancs, unis, un peu ronds, petits, situés très près de la partie moyenne de la matrice. Les ligaments et cornes, dans leur partie qui confine à la matrice, sont épais et larges ; au contraire, ils sont minces dans leur partie qui avoisine les hanches. A leur naissance comme à leur terminaison ces ligaments ressemblent à des cornes de bœuf ; d'où leur nom de cornes de la matrice. Et comme ils sont larges à leur origine, la matrice, elle aussi, paraît élargie et comme quadrangulaire, ce qui est manifeste par la dissection. — Outre les deux réceptacles dont il a été parlé, et qui sont les deux parties principales de la matrice, Avicenne a dit qu'au milieu de la matrice existe comme un sentier (*semita*) divisant supérieurement ces deux parties : que dans ce sentier existent des sillons et aspérités (*rugosa*) et que c'est par lui que se fait l'entrée dans lesdites cavités, lesquelles reçoivent principalement la matière de la génération. De sorte que, si deux jumeaux venaient à être conçus, chacun aurait une place distincte, et, de plus, il ne peut y avoir plus de deux jumeaux, au cas de grossesse multiple, et cela parce qu'il n'existe que deux cavités, ou matrices. Et pourtant on a cité des exemples de fœtus multiples qu'on considère comme *monstres*. Et les médecins, sur la foi de Galien, pensent que dans la matrice se trouvent sept cellules ; trois dans la partie droite de la matrice, trois dans la partie gauche et une en son milieu, c'est-à-dire dans ce sentier mentionné plus haut. Et ils disent que le sperme peut arriver dans ces sept cellules, s'y renfermer, et qu'ainsi sept fœtus peuvent être conçus en une seule imprégnation. D'autres disent qu'il en peut être conçu beaucoup plus encore, et des médecins en ont vu pertinemment un nombre de beaucoup supérieur à sept. Et comme explication de faits si extraordinaires, ils disent que chacune des cellules renferme dix sillons ou aspérités et qu'alors dans chacun de ces sillons peut être engendré un embryon — bien que cela s'observe rarement. — Ce qu'on peut dire, cepen-

1. *Cavité* signifie, nous le répétons, l'utérus sans le vagin.

2. Par *hanches*, les anciens auteurs entendaient les parties basses du ventre.

dant, au sujet de ces *monstres*, c'est que le cas le plus fréquent est celui de trois fœtus conçus en une seule fois, par suite de l'existence des deux cavités de la matrice et du sentier médian. Ensuite il en peut être conçu cinq, parce que chaque cavité se trouve divisée en deux cellules. Quelquefois enfin, plusieurs peuvent être conçus et cela dans une même poche. Et à ce propos; Avicenne dit dans son chapitre de *la Grossesse*, en parlant de l'accouchement, que la multiplicité des embryons est un obstacle et une difficulté pour l'expulsion. Et au même endroit il ajoute qu'en une seule fois (*in uno ventri*), il peut être conçu cinq fœtus, que c'est le nombre le plus considérable qui se puisse rencontrer, lorsque les fœtus sont petits et séparés les uns des autres, et que ce nombre est également le plus considérable qui se puisse rencontrer en une seule poche. Et voilà qui suffit, quant à la forme de la matrice.

J'en arrive maintenant à sa composition, à la matière dont elle est faite. Premièrement donc, il est dit que la matrice est une substance dure, nerveuse, composée de deux tuniques; mais la tunique intrinsèque est épaisse, divisée, comme on l'a vu, en deux parties; tandis que l'extrinsèque est mince et jetée comme une couverture sur les deux parties intrinsèques. Et dans la tunique intrinsèque sont disséminées nombre de veines, et Avicenne en a parlé dans son ouvrage *Des Animaux*, lorsqu'il dit : « La matrice est formée de nombreuses veines, lesquelles se ramifient, et qui sont destinée à soutenir le fœtus. » Les membranes de l'embryon sont réunies à ces veines par les cotylédons médians, et lesdites veines se réunissent enfin à la veine ombilicale de l'enfant. C'est par l'intermédiaire de ces veines médianes qu'est soutenu le fœtus, et qu'il se nourrit, ce qui est nécessaire pour le bien universel, c'est-à-dire pour la conservation des êtres animés et leur propagation. Par ces mêmes veines, s'écoule la superfluité menstruelle. Elle s'échappe, lorsque la femme n'est pas enceinte, par celles d'entre elles qui se terminent à l'intérieur de la concavité de la matrice; et le sang menstruel est évacué à la fin par le col. Et quelques-unes se terminent au col de la matrice, à l'orifice interne, de sorte que le sang est immédiatement évacué au dehors. Et voilà aussi pourquoi il arrive parfois que des femmes enceintes perdent du sang menstruel, ainsi que le dit Galien dans son *Aphorisme* 5<sup>me</sup>, bien que pendant la conception l'orifice interne soit extrêmement resserré, à tel point même que l'extrémité d'une aiguille n'y saurait être introduite, et cela par la volonté du Tout-Puissant, pour que cet orifice ne soit entr'ouvert qu'au moment

de l'accouchement et de l'expulsion. Cet orifice interne du col peut d'ailleurs se dilater encore au moment de l'acte de copulation, même pendant la grossesse, pour aspirer la matière spermatique, parce que la matrice se dilate davantage pour la recevoir et ceci arrive quelquefois, ainsi que le certifie Aristote, qui raconte à ce propos une histoire intéressante. Il arriva à certaine dame qui avait déjà été imprégnée deux fois de l'être une troisième, et lorsque arriva le moment d'accoucher, elle mit au monde deux enfants vivants, et un troisième qui naquit cinq mois après, et qui mourut incontinent. Il ajoute que la même chose arriva à une autre femme qui mit au monde au huitième mois un fils, et dans le dernier mois deux fils, dont l'un était mort et l'autre fut élevé et vécut. Cette femme avait été imprégnée trois fois.

La substance de la matrice, partie intrinsèque et partie extrinsèque, est nerveuse, de même aussi le col. Et la tunique intrinsèque est rugueuse comme une langue de bœuf, pour mieux retenir le sperme, et c'est pour cela que dans le sentier médian dont il a été parlé plus haut se trouvent des sillons. Et dans cette tunique intrinsèque sont disséminées nombre de veines, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'elle soit veineuse et hérissée de veines. Quant à la tunique extrinsèque, les veines y sont très peu nombreuses. Et Avicenne disait que pour la tunique extrinsèque il est mieux qu'elle soit nerveuse, car elle a été faite nerveuse à seule fin d'être extensible, de pouvoir s'allonger ou se rétrécir suivant les nécessités. Il importe en effet qu'elle s'allonge : et au moment de l'imprégnation, pour offrir un endroit se prêtant à l'augmentation du fœtus, et au moment de la parturition, lorsque le fœtus accomplit sa révolution dans l'utérus. A ce moment, elle se dilate, répondant à la révolution de l'embryon. Et il est nécessaire aussi qu'elle se rétrécisse quelquefois, par exemple au moment de l'accouchement, lorsque, l'embryon ayant fait sa révolution, la matrice se rétrécit dans sa partie postérieure pour comprimer le fœtus, le pousser en avant, et contribuer ainsi à son expulsion.

Les ligaments de la matrice sont multiples. Ils sont, de plus, tellement nerveux, extensibles et lâches, que la matrice peut à la fois s'abaisser et s'élever. Quelques-uns pourtant sont très lâches alors que d'autres le sont peu. Ainsi les ligaments qui vont aux lombes sont forts et beaucoup moins lâches que ceux qui s'attachent aux hanches, et qui sont ces *cornes* dont il a été parlé. Au contraire ceux qui du sommet de la matrice vont à la vessie et à l'os iliaque sont les plus lâches et les plus extensibles. Tous

d'ailleurs le sont suffisamment pour obéir à la dilatation de la matrice et à son resserrement. Et il est certain que la matrice se déplace parfois et s'élève au-dessus de sa situation normale, par le fait de vapeurs ou ventosités incluses qui gagnent les parties supérieures. Mais il est certain aussi que l'utérus ne s'élève pas beaucoup, et ne gagne ni l'estomac, ni la gorge, ainsi que l'affirment certaines femmes bestiales (*bestiales*)<sup>1</sup>. Une pareille ascension n'est pas possible, de par l'existence même des ligaments qui relient la matrice aux organes précités : et si même ces ligaments pouvaient s'étendre tous également ils n'arriveraient pas à une élongation telle.

Mais ici il convient de faire une remarque. Lorsqu'on dit que la matrice est nerveuse, et a des ligaments, on n'entend pas dire par là qu'elle est composée de nerfs venant du cerveau, mais on emploie ce terme *nerveuse* parce qu'il y a similitude entre elle et les nerfs, comme le dit Jean Alexandre. Et en effet, les nerfs se rétrécissent et s'allongent : la matrice se dilate et se resserre. D'autre part, si la matrice était composée de nerfs issus du cerveau, toute douleur de l'utérus se propagerait au cerveau et réciproquement. Ce qui n'arrive pas. Pourtant, quelquefois, il y a retentissement des troubles de la matrice sur le cerveau, lorsqu'il existe une inflammation de la matrice ou une rétention des menstrues avec apparition de fièvre. Dans le cas d'inflammation, par l'intermédiaire *des cornes* qui relient la matrice aux hanches dans le voisinage de la colonne vertébrale, cette inflammation peut se propager au cerveau. De même pour la rétention des menstrues : l'évaporation se faisant par diverses voies, le mal peut être transmis jusqu'à la tête. — Il n'est pas possible de nier néanmoins que quelques nerfs sensitifs viennent du cerveau jusqu'à la matrice. Par ces nerfs elle sent, souffre et éprouve une sensation voluptueuse au moment de la réception du liquide spermatique. Et c'est absolument l'avis d'Aristote, qui dit : « Lorsque la matrice est appelée nerveuse, il ne faut pas entendre par là qu'elle est formée de nerfs venant du cerveau, qu'elle est composée comme eux d'une substance blanche, exsangue, visqueuse et excessivement extensible. » Il ajoute : « Et il ne lui arrive du cerveau que quelques nerfs qui lui donnent la sensibilité. » Avec raison encore il dit : « Si la matrice était nerveuse à l'excès, par ces nerfs elle communiquerait avec le cerveau d'une manière particulière. » Ainsi donc, il faut être bien convaincu de ceci, que la matrice n'est pas

1. FERNEL (*Uteri symptomatæ*) prétendait qu'il avait dans plusieurs cas senti l'utérus remonter sous sa main jusque dans l'estomac.

nerveuse au sens propre du mot, mais qu'elle ressemble simplement aux nerfs. Et ce que je viens de dire sur la matrice s'applique également à son col, qui est nerveux, comme cartilagineux et couvert d'aspérités ; en effet il semble qu'il y ait dans son intérieur rugosités sur rugosités pour augmenter le plaisir dans l'acte copulatoire.

In matrice etiam sunt duo *ova* ut dictum est supra que sunt dicte carnes glandose : et sunt duo testiculi mulieris ad rotunditatem magis declinantes quam testiculi viri et minores sunt testiculis virorum : et in eis fit generatio spermatis sicut in testiculis viri secundum sententiam medicorum : etiam cooperiuntur tunicis propriis sicut testiculi viri tunica intrinseca ossei <sup>1</sup> : quoniam jacent inter duas tunicas matricis ita ut exterius manifestentur propter tenuitatem extrinsece tunice : et ad testiculos alligantur vasa seminalia, per quas evomitur materia spermatica : que vasa seminalia terminantur ad collum matricis prope orificium intrinsecum : et ita recipitur materia spermatica muliebris intra collum matricis.

Et Avicenne disait dans son 9<sup>e</sup> *Des Animaux*, que la partie de la matrice, située au-dessus de l'orifice interne, se hâtait de sucer ce sperme, puis celui de l'homme lorsque mari et femme étaient unis, de sorte qu'il y avait en un seul moment double jouissance pour la femme du fait de l'éjection de son propre sperme et de la réception de l'autre. Et aussi la matrice, en raison de ce grand désir, se contractait mieux sur l'un et l'autre sperme, ce qui était chose excellente pour la génération. Averroës, pourtant, dans son 2<sup>e</sup> *Colliget* n'approuve pas cette manière de voir. Il dit que les testicules de la femme n'ont aucun effet au point de vue de la génération, et que le sperme n'a en lui qu'une puissance attractive, et il raconte qu'une femme a pu être imprégnée à distance, et qu'une autre, sa voisine, jura sur son âme qu'elle avait été imprégnée subitement dans un bain « in quo spermatizaverant mali homines cum essent balneati in illo balneo, » etc. Et il conclut en se déclarant partisan de l'opinion d'Avedade, qui prétend que la vulve sans la matrice attire le sperme par sa seule propriété, et qu'il n'est pas besoin pour cela de la volupté<sup>2</sup>. Cette opinion n'est

1. Les bourses.

2. Nous reproduisons le passage suivant de JACQUES DUVAL, docteur et professeur en médecine, qui, en 1612, édita un *Traité des Hermaphrodites*, réédité en 1880, lib. A. Drouin, Paris, p. 78. « Cette considération même a donné occasion à plusieurs grands personnages, de blâmer quelques Hébreux qui ont couché par escrit, que *Ben Syra* avait esté engendré de la fille de *Hiéremie* le Prophète, pour avoir reçu la semence virile en un bain. Aussi est-il rapporté par autres, que ce prophète a vescu en célibat et perpétuelle virginité,

pas communément acceptée; pour moi, je ne m'y rallie point, et suis de l'avis de la majorité des médecins. Avicenne l'a dit : le sperme de la femme aide à la procréation de diverses façons; il est un élément de plaisir et concourt à la formation de l'embryon dans une certaine mesure. Mais je m'arrête, n'ayant pas souci de m'étendre plus longuement sur un sujet qui ne rentre pas dans le cadre de ce chapitre. Et tout cela suffit pour ce qui est de l'anatomie de la matrice.

On nous permettra de ne pas entrer dans de longs commentaires à propos de l'opinion de Portal et des auteurs qui l'ont suivi. Il nous paraît après la lecture de cette leçon d'anatomie, après la lecture du passage sur les ovaires, que la question est facile à juger. Ferrari emploie simplement deux mots, *ova* et *carnes glandose*, qu'on ne trouve ni chez Galien ni chez Vésale. Est-il le premier qui se soit servi de ces termes pour désigner les testicules de la femme? C'est possible : mais nous pensons — à l'encontre de Portal — qu'il faut absoudre pourtant et complètement R. de Graaf et Verheyen de l'accusation de plagiat.

#### DISSECTIONS

Il faut arriver à Vésale pour assister aux premières secousses d'une révolution qui devait transformer l'ana-

tant s'en faut qu'il ait eu fille qui ait ainsi conçu. Blasmer aussi Averrhœs, autrement philosophe très excellent, d'avoir couché par eserit qu'une femme avait conçu, pour avoir reçu la semence d'un homme, qui l'avait espandue en un bain, dans lequel elle avoit esté attirée par son avide vulve, estant fortuitement entrée audit bain après la sortie de celui qui l'avoit ainsi espandue. Mais ce que veut *Albert le Grand* est beaucoup plus absurde : quand il dit que la semence de l'homme tombée en terre ne laisse d'estre prolifique, et que de son temps les femmes estant entrées dans le bain, après la sortie de leurs maris, elles avoient recueilli les semences de leurs dits maris, qui estoient espandues par ledit bain, dont elles estoient demeurées enceintes. Telles propositions eussent été tolérables à autres qu'à ces grands philosophes : comme au bonhomme *Saint Thomas*, lequel ayant commis la garde d'une sienne niece trop frétilante, à une vieille femme, nonobstant la diligence de laquelle cette fille ne peut estre tant contregardée, qu'elle ne se monstrast naturelle, dont estant demeurée enceinte, ils n'eurent autre excuse, envers ce saint personnage, sinon qu'elle estoit entrée dans un bain. où un jeune homme avoit auparavant jetté quelque chose qu'elle avoit recueilly, sans avoir mauvaise volonté, ou avoir commis aucune action indiscreète. Ce que le bonhomme receut pour argent contant et de bon aloi. »

tomie. Mais, telle était alors la force des anciens préjugés que lorsque Vésale, repoussant l'autorité de Galien, prétendra lui substituer la seule autorité légitime, celle qui est basée sur l'examen des faits, on criera au sacrilège, et Sylvius, le maître du novateur, sera tellement outré de cette audace qu'il rompra toute relation avec son élève.

A dire vrai, le médecin de Pergame en tant qu'anatomiste eut au moyen âge des disciples qui lui firent honneur et dont les noms sont venus jusqu'à nous. Ce sont pour la plupart des Italiens. Deux surtout méritent une mention.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la chaire d'anatomie de Bologne est occupée par Mundini<sup>1</sup>, qui est considéré comme le restaurateur de l'anatomie en Occident. Il écrit, aux environs de 1315, un *Traité d'anatomie* d'après Galien et Avicenne qui eut un grand succès, à ce point que les statuts de l'Université de Padoue défendirent pendant longtemps de se servir d'autre traité sur la structure du corps humain pour les leçons de son école de médecine. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Mundini n'avait pas perdu sa réputation européenne. Après lui, et toujours à cette même Université de Bologne, Bertrucius<sup>2</sup> professa avec succès l'anatomie sur le cadavre, et fut le maître de Guy de Chauliac qui, lui aussi, composa un traité sur cette matière.

Il est de toute évidence que l'anatomie ne peut progresser que par les dissections. Or ni Mundini, ni Bertrucius, ni Guy de Chauliac, ajoutons ni Ferrari ni ses contemporains, n'ont disséqué dans le sens exact du mot. A leur époque, et bien qu'ils vécussent en des temps différents, on ouvrait seulement trois grandes cavités, tête, poitrine, abdomen pour en étudier le contenu. On découvrait quelques muscles, on suivait encore ni trop loin, ni très exactement quelques vaisseaux et quelques nerfs; on décrivait le tout en s'aidant d'Avicenne, sans s'apercevoir que le texte n'était pas toujours conforme à la nature. Écoutons d'ailleurs Guy de Chauliac. Il va nous donner des renseigne-

1. Mundini (1250-1326). Son traité d'anatomie fut imprimé la première fois en 1478 : *Anatomia Mundini a capite usque ad pedes*. « Mundini, dit Cruveilhier n'a fait que confirmer les découvertes de Galien, et si l'on en excepte l'explication des sympathies par les communications vasculaires, son ouvrage ne contient rien d'original. »

2. Mort en 1347.

ments curieux sur la manière dont se faisaient alors les démonstrations<sup>1</sup>.

Mon maistre Bertruce l'a faict plusieurs fois en cette manière : Ayant situé le corps mort sur un banc, il en faisoit quatre leçons. En la premiere estoit traicté des membres nutritifs : parce que plustost ils se pourrissent. En la seconde, des membres spirituels. En la troisieme, des membres animaux. En la quatrieme, on traitoit des extrémitez. Et suivant le commentateur du livre des *Sectes*<sup>2</sup>, en chasque membre y avoit neuf choses à voir : c'est à sçavoir, la situation, la substance, la complexion, la quantité, le nombre, la figure, la liaison ou alliance, les actions ou utilités : et quelles sont les maladies qui y peuvent survenir : desquelles par l'anatomie, le médecin peut estre secouru et aydé à la connoissance des maux, au prognostic, et à la curation. Nous faisons aussi l'anatomie ès corps desseichez au soleil<sup>3</sup>, ou consumez en terre, ou fondus en eau courante ou bouillante : nous voions l'anatomie au moins des os, cartillages, jointures, gros nerfs, tendons et ligamens. Par ces deux moyens, on parvient à la connoissance de l'Anatomie ès corps des hommes, des cinges, pourceaux et plusieurs autres animaux<sup>4</sup> : et non par les peintures comme a fait le susdit Henric<sup>5</sup> qui, avec treize peintures, a semblé montrer l'Anatomie.

Voici, d'autre part, un exemple de la façon de raisonner des anatomistes du xv<sup>e</sup> siècle, d'après Mundini et Zerbi :

1. *La Grande Chirurgie* de G. de Chauliac, par NICAISE, p. 30.

2. C'est un livre de Galien. (Voir DAREMBERG, *Oeuvres de Galien*, t. II, p. 376.)

3. Mundini parle aussi des cadavres qu'il fallait laisser pendant trois ans sécher au soleil pour arriver aux muscles profonds des extrémités.

4. Galien n'a pas ouvert de cadavres humains. Ses descriptions anatomiques ont été faites d'après les dissections de singes, de mammifères, carnassiers, ruminants, solipèdes, porcins. On trouve même chez lui l'indication du genre de mort qu'il préférerait pour tuer l'animal destiné aux explorations anatomiques. Il recommande d'étouffer la bête sous l'eau au lieu de l'égorger ou de l'étrangler avec une corde. De la sorte, les parties du cou seront, comme les autres, sans lésions.

5. A propos de ces peintures, Nicaise dans une note dit : « J'ai consulté à la Bibliothèque nationale un manuscrit d'Henri de Mondeville, n<sup>o</sup> 2030 du fonds français. Il a pour titre : « La pratique de cyrurgie de Henri de Mondeville roborée par la théorique, faite à Paris en l'an 13[0]6. » Le manuscrit contient 108 feuillets in-4 ; les trente-trois premiers traitent de l'anatomie, les autres de la chirurgie. Il renferme quatorze petites miniatures sur l'anatomie ; elles ne montrent presque rien et aucune ne méritait d'être reproduite. Il est probable que dans ses leçons Henri se servait de peintures plus grandes, dont celles-ci ne sont que la réduction. » A propos de ces *figures anatomiques*, signalons encore que quelques manuscrits et éditions de Lanfranc offrent deux

nous constaterons pourtant à ce propos que Ferrari est moins confus<sup>1</sup>.

Les oreillettes (*partes pelliculares*) sont des déversoirs du sang et surtout de l'esprit, lorsqu'ils surabondent, celui-ci dans le ventricule droit, celui-là dans le ventricule gauche; mais alors pourquoi ne pas faire le cœur plus ample? Parce que la dispersion des esprits les aurait affaiblis! La preuve en est que les animaux qui ont de grandes cavités sont timides. D'ailleurs ce n'est qu'accidentellement que le cœur a trop de sang ou trop d'esprit, de telle sorte que le cœur eût été le plus souvent inutilement grand! — Le cerveau est divisé pour qu'au besoin une partie puisse remplacer l'autre, et pour que les fumosités aient des voies d'exhalaison plus faciles! A l'exemple de Galien, Mundini avait démontré qu'il fallait deux méninges, mais qu'il ne peut en exister plus de deux! Et cependant c'était une époque où le vulgaire, d'après Zerbi, appelait l'anatomie l'*alphabet des médecins*. On comprendra que nous ne puissions pas ici relever toutes les erreurs anatomiques ou physiologiques qui s'étaient transmises depuis Galien. Une pareille nomenclature serait longue et sans grand intérêt.

Le peu de progrès de l'anatomie jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle a tenu en grande partie sans doute au respect dont on entourait le cadavre humain.

L'horreur naturelle qu'inspire à l'homme l'aspect et même l'idée d'un cadavre, la coutume d'inhumer les corps immédiatement ou peu de temps après la mort, celle de les brûler, les

ou trois petits dessins des sutures du crâne. Au xv<sup>e</sup> siècle, Léonard de Vinci fit des dessins anatomiques.

En 1493, paraît à Venise le *Fasciculo de medicina* de J. de Ketham, qui renferme de nombreuses gravures.

En 1521, paraissent les commentaires de Carpi sur Mundini : *Carpi commentarii, cum amplissimis additionibus super Anatomiam Mundini*, una cum textu ejusdem in pristinam veritatem redacta; Bonon, in-4. avec des planches gravées.

En 1536, Charles Étienne, frère de Robert et de François-Étienne qui avaient importé en France l'art de l'imprimerie, publia son grand ouvrage d'anatomie, très remarquable par ses magnifiques planches d'ostéologie et l'un des plus beaux spécimens de la typographie et de la gravure au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

Enfin arrive le véritable créateur de l'iconographie anatomique, VÉSALE : il publie ses premières éditions latines en 1542 et 1543; la première édition française paraît en 1539.

1. DAREMBERG, in *Hist. de la sc. médicale*. Voir *R. scient.*, 1867, 21 décembre.

préjugés religieux qui attachaient une espèce de profanation à l'attouchement des cadavres humains, et un grand mérite aux honneurs rendus aux morts, voilà, dit Cruveilhier, les principales causes qui s'opposèrent à ce que l'anatomie humaine fût cultivée par les anciens.

Galien, nous l'avons vu, n'a disséqué que des animaux. Aristote n'avait pas pratiqué, semble-t-il, l'anatomie humaine, mais il avait disséqué un grand nombre d'animaux, quadrupèdes, oiseaux, serpents, poissons<sup>1</sup>.

A l'école d'Alexandrie cependant, la dissection avait été cultivée avec ardeur, sous les Ptolémées.

Les médecins pouvaient opérer sur les cadavres humains et l'on ne tenait pas compte du préjugé qui faisait considérer l'ouverture du corps de l'homme comme une violation et un crime. Celse, Galien et ses commentateurs nous ont fait connaître les deux plus grands anatomistes de l'école d'Alexandrie, Hérophyle et Erasistrate, dont les ouvrages ont disparu. Tous deux vivaient sous Ptolémée Soter, entre 305 et 280 avant l'ère chrétienne. Ils firent faire de sensibles progrès à l'anatomie en disséquant un grand nombre de cadavres. Selon Celse et Tertulien, Hérophyle disséqua même vivants des malfaiteurs condamnés à mort.

Les mahométans poussèrent fort loin leurs idées superstitieuses sur l'ouverture des corps humains. Ils considéraient la dissection des cadavres comme impure; et l'anatomie était encore défendue chez eux par la religion. L'âme n'abandonne pas le corps aussitôt après la mort, mais elle s'en détache peu à peu, passant d'un membre dans un autre, puis dans la poitrine où se fait la séparation définitive. Ainsi, un cadavre ne peut être disséqué sans souffrir. Pourtant les Arabes ne négligèrent pas d'étudier l'ostéologie sur les os recueillis dans les cimetières.

En Occident, l'Église se montra particulièrement sévère. Nous voyons bien parfois des chefs d'État plus libéraux ou

1. Aristote admet le cœur avec trois ventricules; la division du foie en plusieurs lobes, l'utérus avec deux cornes. Le cerveau est pour lui un corps humide dépourvu de sang: les poumons sont formés d'un tissu semblable à celui d'une éponge; ces organes servent à rafraîchir le cœur auquel ils transmettent l'air ou l'esprit.

plus sensés décider que la pratique de l'anatomie sera obligatoire pour les médecins et chirurgiens, mais ces excellentes dispositions sont abrogées le plus souvent par un édit pontifical. Ainsi, en 1213, Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi des deux Siciles, promulgue une ordonnance par laquelle il est défendu de se livrer à l'exercice de la chirurgie sans avoir fait un an d'anatomie sur le corps humain<sup>1</sup>. Et en exécution de cette ordonnance, il prescrit aux écoles de Salerne et de Naples d'anatomiser publiquement un cadavre humain au moins tous les cinq ans. Cent ans plus tard, une nouvelle ordonnance fut rendue, entrant dans plus de détails et accordant plus de cadavres. Ce ne fut réellement qu'en 1306 que Mundini disséqua publiquement à Bologne le cadavre d'une femme<sup>2</sup>. Dix ans après il en anatomisa deux autres ; c'est alors que Boniface IV lança un édit « contre ceux qui osaient attenter à la dignité de l'homme ». Et les études de dissection furent interrompues.

Pendant tout le moyen âge, les progrès de l'anatomie furent donc lents, pour ne pas dire nuls. L'ouverture d'un cadavre était considérée comme un événement tellement extraordinaire que les auteurs contemporains l'enregistrent dans leurs écrits comme digne de passer à la postérité. Dans un traité de chirurgie publié en 1546, on lit qu'en 1429, le 8 février, fut disséqué un individu de Bergame, et qu'en 1430 on fit à Venise la dissection d'une matrice de femme . Ber-

1. « Jubemus in posterum nullum medici titulum prætendentem audere practicare aliter vel mederi, nisi Salerni primitus, et in conventu publico magistrorum judicio comprobatus cum testimonialibus litteris. Salubri etiam constitutione sancimus ut nullus chirurgis ad practicam admittatur, nisi testimoniales litteras offerat magistrorum in medicinali facultate legentium quod per annum saltem in ea parte medicinæ studuerit quæ chirurgiæ instruit facultatem et præsertim anatomiam humanorum corporum in scholia dedicerit, et sit in ea parte medianæ perfectus, sine quæ nec incisiones salubriter fieri poterunt, nec factæ curari. » (*Codex legum antiquarum: Lindenbrogi. Francfurti*, 1613.)

2. « Nous avons la certitude, dit M. Laboulbène, que Mundinus, s'il a le premier exécuté l'ordonnance royale, n'a pas commencé à ouvrir des corps. Dès 1302, Guillaume de Varignana, assisté de physiciens et de médecins chirurgiens, a pratiqué à Bologne des autopsies pour découvrir un poison et fait connaitre l'état des viscères. Il y a plus, Guillaume de Saliceti, non à Milan comme on l'a dit par erreur, mais à Bologne même, ouvre des corps morts avant G. de Varignana et constate un engorgement sanguin du poumon. » (Voir LABOULBÈNE : Les anatomistes anciens, *Rev. scientif.*, 1886.)

3. Anno Domini 1429 octova die mensi februarii, facta fuit anatomia de

tapaglia, qui professait à Padoue vers 1424 et qui fut chirurgien universitaire, savait peu d'anatomie et fait remarquer qu'il a *assisté* à l'anatomie d'un cadavre en 1429, et à celle d'une matrice en 1430. Quelque cent ans plus tard, d'ailleurs, et alors que l'anatomie était entrée dans une phase nouvelle, les étudiants en médecine, surtout dans les Universités françaises, mentionnaient encore dans leurs notes les séances publiques de dissection ou d'autopsie auxquelles ils avaient assisté. Félix Platter nous donne sur ce sujet les renseignements les plus précis.

— Dès le 14 novembre 1552, dit-il, il fut pratiqué une dissection dans l'ancien amphithéâtre sur le corps d'un garçon qui était mort d'un abcès dans la poitrine. Le docteur Guichardus présidait l'anatomie et un barbier opérait. Outre les étudiants, il y avait dans l'assistance beaucoup de personnes de la noblesse et de la bourgeoisie et jusqu'à des demoiselles, quoiqu'on fit l'autopsie d'un homme. Il y assistait même des moines<sup>1</sup>.

— Le 19 décembre 1553 eut lieu une nouvelle séance d'anatomie. Le sujet était un vieillard dont les poumons étaient en fort mauvais état.

— Le 2 février 1554 nous eûmes une nouvelle séance d'anatomie sous la présidence de Rondelet. Le sujet était un homme.

— Aux environs de la Toussaint, Rondelet présida une séance d'anatomie où il disséqua un singe... Quelques jours après, le 21 novembre, il présida une nouvelle séance. Le sujet était une superbe courtisane morte en couches.

— Le 17 janvier 1555 eut lieu une nouvelle séance d'anatomie au collège sous la présidence du docteur Guichardus. Le sujet était un jeune compagnon.

— Le 2 novembre eut lieu au collège une séance d'anatomie présidée par Bocandis. Le sujet était une femme. Le 10, Gallotus en prépara un autre en secret, pour nous autres Allemands.

— Le 22 décembre eut lieu une séance d'anatomie présidée par le docteur Guichardus où l'on disséqua une jeune fille.

— Le 5 février 1556 on tint une séance d'anatomie au nouveau *Theatrum Collegii*. Deux sujets furent disséqués en même temps :

quodam viro Bergamensi. — Anno 1430, in vigilia ascensionis Domini facta fuit anatomia de matrice in muliere. De mense Aprilis, die quarta, rectore magnifico Marco Foscaro nobili Veneto. (*Ars chirurg.*: Venetiis, 1546, in-fol. Apud Juntas, f. 299.)

1. FÉLIX PLATTER A MONTPELLIER, p. 30 (voir Bibliogr.).

une jeune fille et une femme. Rondelet présidait et je prenais soigneusement note de ses admirables explications.

— Le 3 décembre eut lieu l'exécution de Béatrice... Elle fut pendue... Le corps fut donné à l'amphithéâtre d'anatomie et resta plusieurs jours au collège.

— Le 10 janvier 1557 il y eut une séance d'anatomie au collège sous la présidence du docteur Guichardus.

Ainsi à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, à l'Université de Montpellier, en cinq ans, onze séances d'anatomie pratique à l'usage des étudiants avec explications du professeur. Le progrès pourtant était déjà sensible si l'on songe que, deux siècles et demi auparavant, Mundini, en dix ans, n'avait ouvert publiquement que trois cadavres.

A Pavie, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle on disséquait quelquefois. Le podestat<sup>1</sup> en effet était tenu de fournir au collège des médecins les cadavres des justiciés, ainsi qu'en témoigne l'édit ducal suivant :

Item statuimus quod dominus podestas Papie ad requisitionem Universitatis studii medicorum quemcumque condemnatum vel condemnatam de tali crimine ex quo mori debeat, teneatur et debeat ad instantiam ipsius universitatis quando notomiam facere voluerit<sup>2</sup>.

A cette époque les dissections furent en usage en Italie plus que partout ailleurs. On disséqua surtout dans les écoles de Bologne, de Padoue, de Ferrare, de Pavie, de Milan, de Plaisance. Les médecins et chirurgiens italiens ne furent pas seuls à manier le scalpel. Les artistes rivalisaient avec eux, « et tous les peintres et sculpteurs du xv<sup>e</sup> siècle manièrent le scalpel et suivirent les démonstrations faites sur le cadavre, car outre les notes biographiques très explicites, tous ont traité parmi leurs dessins des études qui ne permettent aucun doute à cet égard<sup>3</sup> ». Et ne doit-on pas mettre au premier rang des anatomistes de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ce génie extraordinaire, Léonard de Vinci ?

C'est à cette passion nouvelle de quelques médecins et

1. Le podestat était le chef de la police de la ville.

2. (Statuta criminalia. R. 82.) Flavio Torti *Mem. de casu*, 283, n° 12.

3. MATHIAS DUYAL et CUYER, *Histoire de l'anat. plastique*, p. 19.

artistes italiens pour les études de dissection qu'est due sans doute la transformation de l'anatomie au xvi<sup>e</sup> siècle. Les médecins italiens contemporains de Ferrari, trop fidèles disciples de Galien et d'Avicenne n'ont, malgré l'ouverture des cadavres, rien produit au point de vue anatomique, mais ils ont, en quelque sorte, montré la route à leurs successeurs et préparé la renaissance anatomique.

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, d'ailleurs, presque toutes les grandes Universités avaient obtenu le droit d'opérer sur les cadavres des criminels suppliciés. A Paris, pourtant, on ne disséqua qu'au xv<sup>e</sup> siècle. En France, les premières dissections furent faites à Montpellier, dont la Faculté de médecine avait obtenu en 1376 du duc d'Anjou l'autorisation d'anatomiser chaque année sur le corps d'un criminel exécuté.

Cette autorisation fut ratifiée l'année suivante par Charles le Mauvais, roi de Navarre, alors seigneur de Montpellier, et, de plus, en mai 1396, par lettres patentes de Charles VI. Mais les sujets livrés aux Facultés françaises étaient peu nombreux. Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, à Paris, on disséquait un cadavre de pendu trois à cinq fois par an seulement. C'est peu si l'on songe qu'au moyen âge on faisait assez bon marché de la vie humaine. A la vérité, le plus souvent, par ordre de justice, les cadavres étaient réduits en cendres ou bien découpés par la main du bourreau et exposés sur le gibet.

Les cadavres étant rares, lorsqu'une Faculté de médecine recevait un pendu, c'était affaire d'importance. L'ouverture du corps se faisait avec solennité et était prétexte à « réjouissances » scientifiques. A Paris la fête durait sept jours. A Bologne, où peut-être la justice était plus sévère et les cas plus pendables, la cérémonie ne durait que quatre jours et cela fut ainsi jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. S'il était difficile d'obtenir un cadavre pour les démonstrations publiques et magistrales, on conçoit les difficultés que devaient éprouver les étudiants pour faire ce que nous appelons aujourd'hui une belle préparation. En Italie, les médecins, comme les peintres, obtenaient encore assez souvent l'autorisation d'ouvrir le corps d'un malheureux mort dans un hospice où dans une fondation pour indigents. Mais les étudiants,

dans ce pays pourtant privilégié, se contentaient d'assister en spectateurs à ces dissections hâtives où le plus souvent les maîtres eux-mêmes prenaient des notes en laissant à un barbier le rôle effectif. Et les travailleurs d'autrefois qui désiraient anatomiser sur l'homme plutôt que sur les animaux couraient parfois de grands risques, jouaient même leur vie pour satisfaire leur passion. Pendant son séjour à Paris, Vésale nous montre ce que tentaient les vrais anatomistes, enlevant pendant la nuit les cadavres au cimetière des Innocents ou à Montfaucon, se disputant les corps accordés avec parcimonie par l'autorité et qu'il fallait examiner vite sans prendre le temps de tout voir. Voici d'ailleurs un petit tableau qu'on peut présenter aux étudiants d'aujourd'hui qui se plaignent de la pénurie des cadavres dans les pavillons de dissection. C'est encore Félix Platter qui parle :

Non seulement je ne manquais jamais d'assister aux dissections d'hommes ou d'animaux qui se faisaient au collège, mais j'étais aussi de toutes les autopsies que l'on pratiquait secrètement sur les cadavres, et j'en étais venu à mettre moi-même la main au scalpel malgré la répulsion que j'avais éprouvée d'abord. Je m'exposai même à plus d'un danger, avec d'autres étudiants français, pour me procurer des sujets. Un *baccalaureatus medicinae* nommé Gallotus, qui avait épousé une femme de Montpellier et possédait une certaine fortune, nous prêtait sa maison.

Il nous invitait, moi et quelques autres, à des expéditions nocturnes pour aller, hors la ville, déterrer secrètement des corps fraîchement inhumés dans les cimetières des cloîtres et nous les portions chez lui pour les disséquer. Des individus appostés nous prévenaient des enterrements et nous menaient la nuit à la fosse.

Notre première excursion de ce genre se fit le 11 décembre 1554. A la nuit close, Gallotus nous conduisit hors la ville au couvent des Augustins, où nous attendait un moine appelé frère Bernard, gaillard déterminé qui s'était déguisé pour nous prêter la main. Arrivés au couvent, nous y restons à boire, sans bruit, jusqu'à minuit. Alors, dans le plus grand silence et l'épée à la main, nous nous rendons au cimetière du couvent de Saint-Denis où nous déterrons un corps avec nos mains, car la terre n'était pas encore tassée, l'enterrement ayant eu lieu le jour même. Une fois mis à découvert, nous le tirons dehors avec des cordes, et, l'enveloppant de nos flassades, nous le portons sur deux bâtons

jusqu'aux portes de la ville. Il pouvait être trois heures du matin. Là, nous mettons le corps à l'écart pour aller frapper à la poterne qui s'ouvrait pour entrer et sortir de nuit. Le vieux portier vient nous ouvrir en chemise; nous le prions de nous donner à boire, sous prétexte que nous mourrions de soif, et, pendant qu'il va chercher du vin, trois d'entre nous font passer le cadavre et le portent sans désenparer dans la maison de Gallotus qui n'était pas bien éloignée. Le portier ne se douta de rien et nous rejoignîmes nos compagnons...

Encouragés par le succès de cette expédition, nous la renouvelâmes cinq jours plus tard. Nous étions avertis qu'un étudiant et un enfant avaient été enterrés au même cimetière Saint-Denis. La nuit venue, nous sortons de la ville pour nous rendre au même couvent des Augustins, c'était le 16 décembre. Nous nous régalaons d'une poule au chou, dans la cellule du frère Bernard; nous avons cherché nous-mêmes le chou dans le jardin et nous l'avions apprêté avec un vin excellent qu'avait fourni le frère. En quittant la table nous nous mettons en campagne avec nos armes, car les moines de Saint-Denis, s'étant aperçus que nous leur avions déterré une femme, avaient menacé de nous faire un mauvais parti. Myconius portait son épée nue, et les Français leurs rapières. Les deux corps sont déterrés, enveloppés de nos couvertures et portés sur deux bâtons, comme la première fois, jusqu'à l'entrée de la ville, mais, n'osant pas réveiller le concierge, l'un de nous se glisse à l'intérieur par un trou que nous découvrons sous la porte, car le service s'en faisait avec assez de négligence. Nous lui faisons passer les cadavres par la même ouverture, il les tire en dedans et nous suivons le même chemin à notre tour en nous traînant sur le dos; je me rappelle même que je m'égratignai le nez au passage... Dans la suite, les moines gardèrent leur cimetière, et quand il se présentait un étudiant ils le recevaient à coups d'arbalète<sup>1</sup>.

...Le 31 janvier, nous fîmes une nouvelle expédition au cimetière hors la ville. Nous déterrâmes une vieille femme et un enfant, que nous portâmes au couvent des Augustins, chez le frère Bernard où l'on fit l'autopsie, car il ne fallait plus songer à les faire entrer secrètement en ville<sup>2</sup>.

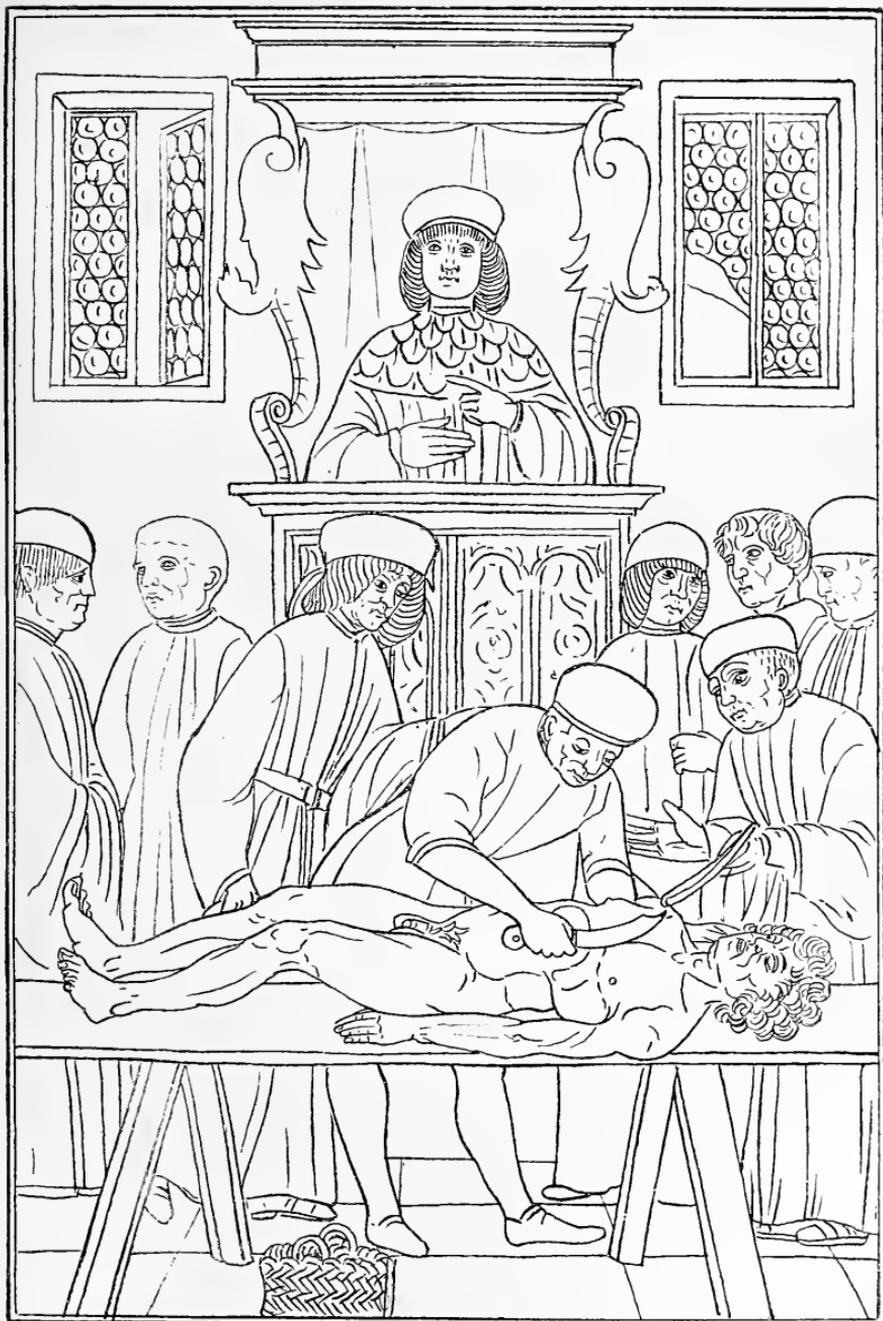
Pénurie des sujets disséquables, obstacles apportés aux dissections par l'Église, surtout en France, voilà qui suffi-

1. FÉLIX PLATTER, *loc. cit.* p. 93.

2. FÉLIX PLATTER, *loc. cit.* p. 97.

rait à expliquer la marche lente de l'anatomie vers le progrès et aussi l'insuffisance anatomique des médecins pendant des siècles. Mais ce n'est pas tout. Au moyen âge et au delà, une certaine catégorie des membres du corps médical aurait cru déroger en maniant le scalpel. Les médecins, en tous pays, formèrent longtemps une aristocratie scientifique. Ils affectaient le mépris à l'égard des chirurgiens qu'ils considéraient comme des manœuvres et auxquels ils laissaient le soin de manier des instruments. Disséquer, c'est faire œuvre manuelle; travail de chirurgien : le médecin regarde, critique d'après les anciens, mais n'approfondit pas. Il se doit à lui-même, à la corporation de ne toucher ni bistouri, ni scalpel. En France cette attitude du médecin était remarquable et l'on peut dire qu'elle date encore d'hier. A Paris, même à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les docteurs régents de la faculté de médecine se seraient crus déshonorés s'ils avaient souillé leurs manchettes au contact d'un cadavre. C'était le prosecteur ou archidiacre qui tenait le scalpel. On a vu plus haut que Platter, parlant des séances d'anatomie, cite le nom du *professeur président*, et la célèbre leçon d'anatomie de Rembrandt donne une excellente idée de la façon dont le professeur faisait son cours. Riolan s'éleva en son temps contre la fâcheuse habitude de ses collègues. Il prétendait sagement qu'on ne peut enseigner aux autres l'anatomie qu'en disséquant soi-même. Et il leur donnait l'exemple.

Je ne suis pas de ceux-là, dit-il, dans la préface de son *Enchiridium*, qui souhaitent et ont besoin d'un dissecteur plus habile qu'ils ne sont pour rechercher dans le corps humain les pensées anatomiques conçues par la subtilité de l'esprit... Ces parties de l'anatomie sont tellement nécessaires à un médecin qui veut tenir son rang, conserver sa dignité et montrer son savoir dans les consultations et conseils des chirurgiens, que s'il les ignore, il faut qu'il acquiesce à leurs opinions et jugements; car, de tous les remèdes de chirurgie, de pharmacie et de la diète, que les chirurgiens ont proposés par un long discours, ils ne laissent aux médecins que la seule faculté de prescrire, de leurs propres mains, la purgation ou la saignée. De sorte que les chirurgiens seront dorénavant avec nous, si on les laisse faire les consultants des choses de médecine, les qualificateurs des ma-



UNE SÉANCE DE DISSECTION A L'UNIVERSITÉ DE PAVIE, AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE,  
SOUS LA PRÉSIDENCE DU PROFESSEUR  
(D'après l'ouvrage de MONTAGNANA. Bibl. nat. Est.)



ladies, et les directeurs des cures. Je rougis de honte de rapporter et de voir le mépris qu'ils font des médecins, étant remplis d'ignorance, de ce qu'ils savent l'anatomie, de laquelle, ils se vantent d'être les vrais possesseurs et professeurs <sup>1</sup>.

Cette répugnance des docteurs en médecine pour la pratique de l'anatomie était si grande que le même Riolan, alors qu'il était professeur d'anatomie à la Faculté de Paris, crut devoir se justifier de tenir un scalpel :

Qu'on dise maintenant, tant qu'on voudra, que j'exerce une publique escorcherie, que je faicts le chirurgien et que je faicts tort à ma profession, dont les docteurs ne doivent apprendre l'anatomie que dans les livres, et ne sont tenus de l'enseigner que dans les harangues publiques. Quoi! peut-on bien dire que je fais une publique boucherie des corps, parce que je les dissèque de mes propres mains, qui est une action indigne d'un médecin, au dire de mes censeurs, et qui n'appartient qu'au chirurgien. — J'avoue bien qu'il y a en ceci plus de profit pour mes spectateurs que d'honneur pour moi. Comment peut-on jamais devenir bon anatomiste sans s'y exercer de l'œil et de la main <sup>2</sup>?

#### MÉDECINS ET CHIRURGIENS

Nous terminerons, sur cette citation de Riolan, ce résumé de l'anatomie, et puisqu'il parle des chirurgiens, nous allons examiner la situation de ces derniers au xv<sup>e</sup> siècle et dans ses environs. Nous avons déjà dit que cette situation n'était pas privilégiée, particulièrement en France, et nous voyons

1. SAUVIX qui, en 1662, publia une traduction française de l'*Enchiridium*, est plus explicite encore : Les chirurgiens, ayant gagné cet avantage d'être appelés en consultation avec les médecins, font les premiers l'ouverture de la consulte, et, selon qu'ils qualifient le mal et ordonnent les remèdes tant internes qu'externes, les médecins suivent leurs avis, lesquels n'ont que la direction et description des remèdes que les chirurgiens ont proposés aussi hardiment que s'ils étaient médecins; de sorte qu'il semble aux assistants qu'ils ne diffèrent des médecins qu'en ce que ceux-ci allèguent quelques mots grecs et latins d'Hippocrate et Galien pour se faire valoir. Mais les chirurgiens parlent bon français, hardiment et méthodiquement de la maladie, suivant la connaissance qu'ils ont des parties du corps humain par l'exercice fréquent de l'anatomie, à quoi les médecins ne s'étudiaient pas volontiers, laissant l'anatomie aux chirurgiens. Ce qui fait qu'ils seront plus estimés que les médecins avec leur grec et leur latin, si l'on ne prend le soin d'instruire les jeunes médecins en l'anatomie, comme font les chirurgiens avec leurs aspirants.»

2. *Anthropographie*, livre VI, p. 1007.

avec quel dédain les chirurgiens sont traités par les maîtres régents de la Faculté de Paris. Or, il est à remarquer que la chirurgie fut plus en honneur au moyen âge dans les Universités italiennes. C'est en Italie qu'elle fut le plus étudiée dès le XIII<sup>e</sup> siècle. C'est là que, pour la première fois, on commença à réagir contre l'empirisme et l'ignorance. Les chirurgiens de Salerne et de Bologne en particulier ont essayé de fixer dans leurs écrits les principes de la chirurgie, et ont montré la nécessité de son union avec l'anatomie et la médecine. C'est ainsi qu'ont agi, entre autres G. de Salicet, Hugues de Lucques, Théodoric et Lanfranc. Ceux qui, en Europe, voulaient s'initier à la chirurgie allaient donc l'étudier en Italie. Ainsi firent Henri de Mondville et Guy de Chauliac. On sait que Lanfranc, chassé de Milan par la lutte des partis politiques, vint à Lyon et à Paris à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans cette dernière ville, il fut accueilli par la Faculté elle-même et autorisé à faire un cours de chirurgie. Il composa à Paris sa Grande Chirurgie, et ses cours, faveur spéciale, furent suivis par les étudiants de la Faculté et par les apprentis chirurgiens.

Les médecins italiens considéraient les chirurgiens lettrés comme des confrères, bien que le rôle de chacun fût nettement défini au point de vue de la pratique. Au reste, les physiciens de ce pays ne trouvaient pas indigne d'eux d'étudier les principes de la chirurgie, et nous voyons qu'en Italie, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, elle fut toujours enseignée dans les Facultés en même temps que la médecine. Il y avait à Pavie une chaire de chirurgie alors que Montpellier et Paris laissaient, à la même époque, les chirurgiens aux portes de l'Université. Bien plus, à côté des chirurgiens lettrés, des médecins réputés enseignaient la chirurgie du haut de leur chaire et en traitaient dans leurs ouvrages, tel Ferrari. Les textes à expliquer comportant médecine aussi bien que chirurgie, le titulaire d'un cours médical exposait l'une et l'autre sans penser déroger. C'est ainsi que Pierre d'Argelata, maître ès arts et médecine et de plus chirurgien, enseigna la chirurgie à Bologne au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Il lisait et commentait les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Fen du 4<sup>e</sup> Canon d'Avicenne, qui traitent des apostèmes, plaies et ulcères. « C'était, dit

Nicaise, un arabiste. Mais il est de l'école de Guy (de Chauliac) et montre assez d'indépendance et d'esprit critique. Il se distingue des chirurgiens universitaires qui l'ont précédé par la hardiesse relative de sa pratique et de ses opérations : il osait agir et employer le rasoir au lieu de s'en tenir aux simples topiques. C'est, en effet, au xv<sup>e</sup> siècle que commence la chirurgie opératoire ; car, jusque-là, un petit nombre de chirurgiens seulement avaient osé opérer, tels Mondeville et Guy de Chauliac<sup>1</sup>. » Bertapaglia, mort vers 1460, était aussi un arabiste. Il professa à Padoue vers 1424 et écrivit un *Traité* de chirurgie dans lequel il suit et commente le 4<sup>e</sup> Canon d'Avicenne et traite des apostèmes, plaies, ulcères, solutions de continuité des nerfs et des os ; du pronostic d'après les signes célestes, des antidotes. A Pavie, c'est Ferrari qui commente le IX<sup>e</sup> livre de Rhazès et le 3<sup>e</sup> Canon. Il nous décrit, dans ses *Expositiones*, la cure chirurgicale des hernies, de l'hydrocèle, des varices, etc. Malgaigne, parlant de ses *Consilia*, dit « que cet ouvrage contient quelques faits assez intéressants pour l'histoire de la chirurgie<sup>2</sup> ». Nous avons relevé et nous citons, d'autre part, quelques-uns de ces points intéressants. Après Matheus, et toujours à Pavie, son successeur Gatinaria commentera ces mêmes ouvrages. Au xvi<sup>e</sup> siècle, la chirurgie est enseignée à Florence par Benivieni, le créateur de l'anatomie pathologique ; à Rome, par J. de Vigo ; à Ferrare, par Brassavole.

A dire vrai, cet enseignement de la chirurgie semble avoir été purement théorique. Les médecins, en Italie, tout en étudiant et en enseignant les principes de la médecine opératoire, ne touchaient pas plus au bistouri que leurs confrères ultramontains. Et il paraît que la majorité des chirurgiens universitaires eux-mêmes se défiaient beaucoup plus de leur habileté que de leur éloquence. Les premiers donnaient comme raison de leur réserve qu'ils ne devaient pas faire œuvre manuelle, et les seconds préféraient le plus souvent passer la main aux barbiers et opérateurs ambulants. Ferrari

1. NICAISE in *Chirurgie de Pierre Franco*, p. xxiii.

On trouvera dans l'Introduction de cet ouvrage des renseignements précis sur quelques points de chirurgie.

2. Voir *Bibliographie*.

ne veut pas empiéter sur le domaine du voisin. La maladie est-elle de celles qui se peuvent soigner par médecine et chirurgie? Il indique d'abord tous les remèdes *médicaux*, puis termine par ces mots : « Et si cela enfin ne suffit pas, il faut alors recourir à la chirurgie. » Quelquefois il indique ce que doit être l'opération ; le plus souvent dans ses *Consilia*, il se borne à recommander à son malade de s'adresser à un bon chirurgien.

Les attributions du médecin et du chirurgien sont donc assez nettement définies aussi bien en France qu'en Italie. Mais la chirurgie, dans ce dernier pays, n'est pas considérée comme un art inférieur. Dans la pratique, chacun reste dans son rôle ; le chirurgien surtout doit garder une prudente réserve ; le médecin, à l'occasion, se permettra de tenir le rasoir ou le scalpel, mais rarement. Ce que disait H. de Mondeville, au *xiv<sup>e</sup>* siècle, s'applique aux chirurgiens des *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles de tous pays et de tous lieux.

Lorsqu'il opère dans des demeures et des bourgs où il n'y a pas de médecin, et où l'on n'en pourrait avoir un à temps, il emploiera quelque procédé d'évacuation, comme les altératifs, digestifs, laxatifs, saignée, ventouses, sangsues, cautères, ruptoirs, vomitifs, clystères, suppositoires, pessaires, étuves, bains, fomentations, caputpurges, gargarismes, sternutatoires, frictions, sueurs et autres remèdes semblables. Là où l'on peut trouver un médecin convenable, au moment utile, je ne conseille pas au chirurgien, si instruit et si médecin qu'il soit, du moment qu'il s'intitule chirurgien, de se mêler d'évacuation, surtout par de violentes médecines laxatives, et cela pour deux raisons : 1<sup>o</sup> pour ne pas encourir la colère et la malveillance des médecins ; 2<sup>o</sup> parce que, s'il réussit, tout est bien ; mais s'il ne réussit pas, il aura une mauvaise réputation dans le public et à juste titre. De plus, les médecins murmureront de ce qu'il s'est mêlé de l'office d'autrui ; ils diront qu'il doit avoir le sort d'un certain âne désespéré qui, croyant faire l'office d'un petit chien et voulant embrasser son maître, le jeta par terre ; ce pourquoi la famille du maître tua l'âne le croyant furieux<sup>1</sup>.

1. H. DE MONDEVILLE, *loc. cit.*, p. 143. Voici ce qu'il dit sur le partage des malades entre les médecins et les chirurgiens : « Dans le but d'éviter les conflits et les rivalités, les auteurs anciens — sachant bien, comme le dit Aristote, que quoiqu'en soi le potier aime le potier parce qu'il est son semblable, il le hait cependant à l'occasion, quelque parenté ou amitié qui les lie, parce

La chirurgie était pratiquée beaucoup plus par des irréguliers que par les chirurgiens universitaires ou lettrés. Parmi cette foule de praticiens, il faut accorder une mention particulière aux *opérateurs* ou *maîtres*, noms sous lesquels on désignait ceux qui pratiquaient les opérations laissées de côté par les maîtres en chirurgie : hernies, cataractes, pierre, etc., en un mot toutes les interventions qui pouvaient faire courir quelque risque à l'opéré et, partant, à l'opérateur. Ces interventions étaient en effet à peu près abandonnées par les chirurgiens érudits, et Heister, dans ses *Institutions de chirurgie*, peut dire encore au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Nos chirurgiens avaient honteusement

qu'il lui prend de son gain, — ces auteurs, disons-nous, pour conserver la paix, ont établi entre eux, selon Dieu, la justice et la raison, les limites de chacun dans le traitement des maladies, lequel comporte trois moyens, le régime ou la diète, les potions ou médicaments et l'intervention manuelle ou chirurgie; ils attribuaient aux médecins les deux tiers du traitement et aux chirurgiens le troisième tiers seulement. D'après cela, les médecins doivent prescrire les médicaments et ordonner le régime, les chirurgiens ne doivent faire que l'opération manuelle. Ainsi, toute maladie qui comporte potion ou diète doit être traitée par les médecins seuls, et les maladies qui entraînent une opération manuelle doivent seules être traitées par les chirurgiens; toutes les maladies qui exigent les deux modes de traitement doivent être soignées à la fois par des chirurgiens et par des médecins. Mais, comme ni les chirurgiens, ni les médecins ne sont satisfaits de ces limites, qu'au contraire, les médecins veulent accaparer avidement toutes les cures, tandis que les chirurgiens évitent de faire appel aux médecins, il en est résulté que le peuple, dans les nations de l'Occident, quoiqu'il n'en soit pas ainsi dans les autres contrées, repoussant avec raison les limites dont il est question plus haut, a décidé, presque à l'opposé de ce qu'avaient fait les anciens, que toutes les maladies qui apparaissent à l'extérieur où que ce soit, sur le corps entier ou dans une de ses parties, telles que plaies, ulcères, apostèmes, gale, maladie des sens, hémorroïdes, impétigo et autres semblables, ainsi que toutes les maladies extérieures de la tête, des bras, des cuisses, dont le siège peut être désigné, bien qu'elles n'apparaissent pas au dehors, telles que les douleurs des articulations, la faiblesse de la vue, la surdité, la douleur des mains, etc., doivent être traitées par les chirurgiens, et que pour leur traitement on devra, dès lors et toujours, recourir aux seuls chirurgiens; au contraire, les maladies qui sont dans la cavité de la tête, dans l'intérieur du coffre du corps, excepté les calculs, l'hydropisie, et quelques affections de ce genre, concernent les médecins seuls, et c'est à eux seuls qu'il faut avoir recours pour leur traitement. Cette dernière décision nous convient beaucoup, à nous chirurgiens; puisse-t-elle durer à travers tous les siècles et être inviolablement observée! Que donc aucun médecin n'ose, par une téméraire audace, s'écarter de la division ainsi admise, que celui qui le ferait, sache que, par le fait même et par l'autorité dudit peuple, il est sous le coup d'une sentence d'excommunication, dont il ne sera délivré que si, en venant demander grâce aux chirurgiens, il se brise lui-même la cuisse. » — En Italie, le partage des maladies était moins net, à ce qu'il semble, et nous voyons Ferrari, dans ses consultations, donner son avis sur les hémorroïdes, l'hydropisie, les calculs, les varices, etc.

abandonné les plus belles et les plus difficiles opérations de leur art aux empiriques et aux charlatans qui inondaient alors l'Allemagne, se contentant ordinairement eux-mêmes de savoir guérir une plaie de peu de conséquence, faire une saignée, ouvrir un abcès, ou remettre au plus un os dévié ou cassé. Il en était très peu qui osassent, je ne dis pas entreprendre les opérations qui exigent plus d'habileté, mais à qui la pensée en fût même venue. » Ce que dit Heister des chirurgiens allemands pouvait s'appliquer à beaucoup d'autres en tous pays et aux époques antérieures.

Les charlatans savaient aussi imposer leurs soins, grâce à l'ignorance et à la superstition qui avaient cours non seulement dans le peuple, mais dans la noblesse. La plupart de ceux qui entraient dans la corporation chirurgicale y entraient par des voies détournées, comme « font les voleurs et les larrons ». C'est ainsi qu'agissaient tous les illettrés, tels que barbiers, tireurs de sort, débauchés, trompeurs, faussaires, alchimistes, courtisanes, entremetteuses, accoucheuses, vieilles femmes, juifs convertis, Sarrasins, etc. Les rois, les princes et les prélats, des chanoines, des curés, des religieuses, des ducs, des nobles et des bourgeois se mêlent de chirurgie et surtout du traitement des maladies des yeux « qui est si difficile que bien peu de chirurgiens sont suffisants et experts en ces matières ». Le public est superstitieux à l'excès, et les médecins du temps se plaignent tous de cette idée enracinée dans l'esprit du populaire qu'il est préférable de s'adresser à ceux qui disent tenir la science de Dieu même plutôt qu'aux chirurgiens et médecins experts. En France plus que partout ailleurs, on se défiait de l'homme de l'art. Et cette défiance engageait les médecins à quelque prudence. Tous les auteurs médicaux du moyen âge recommandent bien de ne pas entreprendre une cure douteuse, de ne pas traiter les maladies incurables, car si la mort survient, la famille du décédé ne manquera pas de l'attribuer au médecin. « L'opinion du peuple, dit Mondeville, a plus de poids à elle seule et joue un plus grand rôle que tout le reste. Que jamais un chirurgien n'ait la hardiesse de faire une opération quand bien même sa nécessité en serait absolument démontrée, si le vulgaire y est opposé. » Les

chirurgiens délaissaient certaines opérations « non point, d'après Franco, pour ce qu'ils méprisassent l'œuvre, ni l'ouvrier, mais d'autant qu'ils estimoyent telles choses estre de grande importance et sujette à calomnie ». Ils préféraient donc laisser à d'autres les responsabilités d'une opération considérée comme dangereuse. Il paraîtrait cependant que, sous certaines conditions, des médecins et chirurgiens savaient faire violence à leurs scrupules.

De nos jours, dit Bérenger de Carpi, qui vivait au xvi<sup>e</sup> siècle, les médecins dédaignent le titre de chirurgien ; cependant, quand il s'agit d'empocher l'argent, ils avouent qu'ils savent la chirurgie. Mais ils déclarent qu'ils n'ont pas le courage nécessaire pour les opérations, et, pour avoir part au bénéfice, ils amènent avec eux de pauvres petits chirurgiens (*chirurgulos*), et ainsi l'aveugle mène l'aveugle et tous deux tombent dans la fosse. Et cependant que la paix soit avec eux, mais ils ne sont pas médecins ; car les vrais médecins sont ceux qui disposent des trois ressources de l'art et, comme dit Guy de Chauliac, jusqu'au temps d'Avicenne, tous les médecins étaient physiciens et chirurgiens à la fois. Mais je crois bien qu'il y en aurait beaucoup de ceux dont je parle qui feraient les opérations s'ils savaient les faire ; et la meilleure raison pourquoi ils n'opèrent point, c'est qu'ils ne savent pas. Il n'y a en effet de chirurgiens habiles que ceux qui sont adonnés à l'art dès leur enfance. Mais ceux-là sont rares aujourd'hui, et surtout parmi les lettrés ; aussi y a-t-il disette de chirurgiens et, comme dit Hippocrate, beaucoup en prennent le nom et peu en connaissent l'œuvre. Et aussi mieux vaut encore s'en fier aux physiciens présents qu'aux chirurgiens, tourbe ignorante et indigeste qui ne sait de quel côté se tourner<sup>1</sup>.

1. IN MALGAIGNE. *Œuvres d'A. Paré*, p. 194. — Avant Bérenger de Carpi, VÉSALE s'exprimait ainsi dans sa *Chirurgia Magna* : « Après les dévastations des Goths, lorsque toutes les sciences jusque-là si florissantes furent tombées en décadence, il parut d'abord en Italie des petits maîtres qui, à l'imitation des anciens Romains méprisant tout travail manuel, firent pratiquer par des esclaves les opérations et les pansements que réclamait l'état des malades, comme les architectes font exécuter les travaux grossiers par des maçons. Il arriva alors que, comme ceux qui exerçaient encore l'art de guérir dans toutes ses attributions, c'est-à-dire l'hygiène, les médicaments et les opérations manuelles en retiraient peu d'honneur et de profit, ils abandonnèrent bientôt les bonnes traditions de l'antiquité et laissèrent à des infirmiers, à des apothicaires, à des barbiers le soin d'opérer les malades. L'art tomba bientôt si bas qu'on ne vit que des charlatans se donnant le nom de médecins et ne sachant apposer que des amulettes aux maladies dont ils ignoraient les causes. La chirurgie, cet art divin que les Asclépiades nous ont légué, qu'aujourd'hui

Le fait est que cette tourbe ignorante n'était pas sans causer des dommages sur son passage. Mais quelques-uns de ces *maîtres* avaient une bonne main, de l'imagination et du savoir. Au *xvi<sup>e</sup>* siècle, plusieurs même eurent du génie ; et des chirurgiens-inciseurs feront plus que les chirurgiens titrés progresser la chirurgie, soit en inventant comme Franco des méthodes opératoires, soit en faisant des plaies une étude attentive comme Würtz, tandis qu'à côté d'eux un barbier-chirurgien, A. Paré, relèvera la chirurgie par sa valeur personnelle, ses écrits et la haute situation à laquelle il parviendra grâce à son savoir. Ceux-ci sont bien entendu les premiers à récriminer contre les confrères malhabiles ou malhonnêtes. Franco se plaint de la situation peu enviable des *maîtres* qui risquaient plus que les chirurgiens :

S'il advient que un patient meure entre les mains du médecin, il est toujours excusé en partie ; aussi est l'apothicaire ; le chirurgien qui exerce cette partie est aussi excusé aucunement, mais nous, si ce qu'aurons entrepris ne succède toujours si heureusement qu'on voudroit, tant s'en fault, que nous soyons aucunement supportés, qu'on nous appellera *meurtriers* et *bourreaux* avec contrainte bien souvent de gagner les champs... Non que j'ignore que les meschancetez de plusieurs de *nostre art*, accompagnez d'ignorance, ne soyent cause que ceste partie de chirurgie est tant mesprisée : car estans ignorans et se connoissans tels, ausent ce néantmoins sans aucune crainte de Dieu, ny des hommes entreprendre de guérir toutes sortes de maladies curables et incurables, moyennant qu'ils puissent attraper du pauvre simple peuple : lequel ils séduisent et ils enchantent par leurs menneries et belles parolles au grand dommage des pauvres patients, qui sont menez bien souvent à la mort par tels *affronteurs* ; qui commettent infinis larrecins en mettant en avant leurs superstitions et charmes... Par quoy je suis contraint de faire icy maintenant un récit d'aucunes des tromperies et pilleries qu'ils commettent. Comme pour avoir pensé une hernie attrapèrent, outre leur loyer accordé, un linceul ; et pour la pierre, une nappe ; et des cataractes, deux serviettes ou deux couvre-chef : disans

encore les rois de l'Inde et de la Perse ne dédaignent pas d'exercer de leurs propres mains et qu'ils transmettent à leurs enfans comme un noble héritage, la chirurgie tomba aux mains d'obscurs praticiens ayant à peine rang parmi les valets. »

que ce leur appartient, ce qui est faux. Outre ce, fault donner argent, aux uns treize liards ou treize blancs, ou treize sols, ou plus, selon les gens ausquels ils ont à faire. D'avantage pour donner couleur à leur fatras se font donner quelque lopin de pain, puis se prosternent devant le patient comme s'il estoit Dieu, faisans encore derechef leurs charmes, et disent qu'ils charment le sang, mais c'est pour avoir le linge et l'argent.

Parmi les *maîtres*, les uns, les plus honnêtes, résidaient dans une contrée qu'ils parcouraient selon les besoins. D'autres voyageaient par tous pays, allant de ville en ville, ne traitant généralement qu'une affection. Les uns opéraient les hernies, ceux-ci la pierre<sup>1</sup>, ceux-là la cataracte, d'autres encore les fractures, les luxations. Il y avait des arracheurs de dents, des vendeurs de remèdes merveilleux, comme les *triacleurs*, les *drameurs*. L'opération de la hernie était surtout exploitée par un grand nombre de charlatans, mais toujours avec ablation du testicule. Cela dura jusque vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle et même plus tard. Mais avant cette époque les porteurs de hernie recouraient aux *brayers*, les

1. Parmi les *opérateurs spécialistes* honnêtes et de talent, il faut dire quelques mots de ceux qui pratiquaient l'*autoplastie* et opéraient la hernie et la pierre.

L'*autoplastie* est pratiquée au milieu du xv<sup>e</sup> siècle (1442) par la famille des Branca, de Sicile, qui faisaient la rhinoplastie, Branca le père en prenant un lambeau sur la face, le fils en le prenant sur le bras. De Branca, l'autoplastie passa dans les mains d'une autre famille de Calabre; mais vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Tagliacozzi s'empara de cet art, le perfectionna et le fit entrer dans la pratique de la chirurgie générale. L'autoplastie était d'ailleurs employée par un certain nombre de chirurgiens, entre autres par Pfolsprundt, en Allemagne, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle; Franco l'a pratiqué également. La rhinoplastie aurait été rendue fréquemment nécessaire par les ravages dus à la syphilis, d'après Puschmann. Il raconte, sous forme anecdotique, que la perte du nez pouvait être aussi le résultat d'une condamnation : une ordonnance de l'empereur Frédéric II punissait de cette peine les adultères et les mères qui livraient leur fille à la prostitution. Une ordonnance de police d'Augsbourg de l'année 1276 ordonnait qu'on coupât le nez « aux demoiselles ambulantes ou coqueteuses », si elles se promenaient dans la rue pendant le jeûne et le samedi soir, sauf cependant quand les nobles étrangers se trouvaient dans la ville. — L'opération de la hernie se faisait avec ablation du testicule. Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, Benedetti a fait connaître le procédé d'un empirique espagnol, dans lequel on suturait le sac herniaire en conservant le testicule; Franco a aussi indiqué un procédé avec conservation; mais c'est A. Paré qui a le plus formellement condamné l'ablation du testicule. *Du reste, il ne pratiquait pas l'opération de la hernie.* — Les herniotomistes ambulants qui eurent le plus de succès furent les Norsini, originaires de Norsia: leur réputation dura du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle; quelques-uns d'entre eux pratiquèrent aussi la lithotomie. Le nombre des opérations qu'ils

préférant à une opération sanglante et pénible à tous points de vue. Les opérateurs ambulants promettaient alors la conservation du testicule. Ils prétendaient pouvoir le conserver, mais l'enlevaient néanmoins, et, à ce que raconte Dionis<sup>1</sup>, le faisaient disparaître rapidement en le jetant sous une table, où un chien dressé *ad hoc* se chargeait de l'escamotage définitif. De même ils opéraient la pierre en tirant un calcul de leur manche et en pratiquant une simple incision sur la peau du périnée. Ces coureurs avaient assez souvent des accidents malheureux sur la conscience, et ne se souciant pas d'avoir des explications avec les familles et la justice, se trouvaient dans l'obligation de « gagner les champs », selon l'expression de Franco, ce qu'ils faisaient parfois sans demander leur reste, c'est-à-dire leurs honoraires. — Le plus grand nombre ne possédait pour tout bagage que faconde et hardiesse, et ressemblait à ces chirurgiens allemands du xvi<sup>e</sup> siècle dont parle Lange (mort en 1565) qui, pour avoir vu une fois le boucher éventrer un veau ou un porc, ignorants de toute anatomie, ne craignent pas de s'en aller brûler et tailler sur le corps des mortels; aussi leur ignorance éclate partout. « J'ai vu de mes yeux à Ausberg, rapporte cet auteur, un chirurgien verser dans une blessure de l'onguent populaire chauffé dans une poêle et tout bouillant; et comme je

faisaient était extraordinaire. Voici, en effet, ce que l'on trouve dans Fabrice d'Aquapendente (1617), qui rejetait l'opération et conseillait l'usage du brayer : « Je le conseille d'autant plus volontiers que ces jours passés, parlant de cela avec le sieur Horace de Norscie, opérateur très expert en cette matière, il me dit que durant quelques années il en taillait ordinairement plus de deux cents par an, mais qu'à présent il n'en taillait pas seulement vingt. De quoi lui demandant raison, il me répondit que c'était parce que la plupart guérissent en portant le brayer, avec un médicament astringent. » (FABRICE D'AQUAPENDENTE, 1674, *Œuvres chirurgicales*, p. 730.) — L'opération de la pierre eut aussi ses spécialistes. En France, c'était dans la famille des Collot que se recrutaient les *inciseurs* ou lithotomistes. Ils avaient une réputation universelle, et quoique l'opération de la taille fût décrite dans plusieurs ouvrages, en particulier et admirablement dans le livre de Franco, on accordait la préférence à l'opération prétendue secrète faite par les *spécialistes*, et on regrettait que le procédé des Collot ne fût pas connu. Henri IV donna même 6 000 écus pour que Pineau, allié par mariage à la famille des Collot et par là possesseur de son secret, fit un cours sur l'opération de la taille au *Collège des Chirurgiens*, afin d'apprendre cette opération à d'autres qui se rendraient ensuite dans diverses parties du royaume.

(Cette note est empruntée à l'ouvrage de NICAISE dans *P. Franco*, V, p. XLV, XLVI, LXVII.)

1. In *P. Franco*, *loc. cit.*, p. LX.

lui demandais la raison d'une pareille méthode, il répondit qu'il fallait souffrir pour guérir. A quoi le patient s'écria tout en pleurs : « Certes ce n'est pas de la souffrance que « tu me fais endurer, c'est de la torture ». Deux jours après j'étais obligé de lui amputer le bras. »

Les médecins mettaient en garde leurs malades contre les chirurgiens et coureurs maladroits. Ferrari ne se fait pas faute de répéter qu'il faut demander conseil à un chirurgien expert, et non aux empiriques. Mais les chirurgiens dits experts n'étaient pas audacieux et pour la plupart préféraient encore, au xv<sup>e</sup> siècle et bien après, se mettre à la suite d'une des sectes dont parle Guy de Chauliac dans la Préface de sa Grande Chirurgie. La première, avec l'école de Salerne, traite par l'humide, c'est-à-dire par cataplasmes et émoullients ; la seconde par le sec, dont le type est le vin ; la troisième, patronnée par Guillaume de Salicet et Lanfranc, est éclectique. Elle tient le juste milieu entre les deux premières, et emploie surtout les onguents et emplâtres doux ; la quatrième est celle des gendarmes, chevaliers de l'ordre teutonique et autres servants de guerre, « lesquels avec conjurations et breuvages, huile, laine et feuilles de choux, pansent toutes plaies, se fondant sur ce que Dieu a mis sa vertu aux paroles, aux herbes et aux pierres. La cinquième secte est celle des femmes et de plusieurs idiots, qui remettent les malades de toutes maladies aux saints, tout bonnement, se fondant sur cela : le Seigneur me l'a donnée ainsi qu'il lui a plu ; le Seigneur me l'ôtera quand il lui plaira ; le nom du Seigneur soit béni. Amen ».

Les malades désiraient-ils un traitement plus énergique et ne trouvaient-ils pas de chirurgien lettré d'esprit aventureux ? Alors ils passaient par-devant notaire un traité dans le genre de celui-ci :

Le 12 octobre 1441, par-devant maître Gilles Rastelli, notaire à Avignon, comparaissent maître Guido Rastelli, broquier (fabricant de brocs, seaux, etc.), Pierre de la Touroye, sergent de la Cour temporelle et sa femme Catherine. Celle-ci est affligée d'une grave infirmité du sein, et, par acte authentique, maître Guido s'engage à la guérir radicalement avec l'aide de Dieu. De leur côté Pierre de la Touroye et sa femme promettent de lui payer

une somme de 12 florins après guérison dûment constatée par des médecins et autres personnes compétentes <sup>1</sup>.

Et aussi mieux vaut encore s'en fier aux médecins comme disait plus haut Bérenger de Carpi. Et puis, quelques-uns sont de bon conseil s'ils manquent de hardiesse. Écoutons Ferrari nous raconter l'histoire d'un noble seigneur qui ne voulut point écouter la voix de la sagesse :

...De toutes ces considérations, il résulte donc qu'il est préférable de ne pas toucher aux varices avec le fer et de n'intervenir par aucun moyen chirurgical. On se contentera simplement d'évacuer la matière et l'on interdira une alimentation mélancolique. Les varices en effet, comme le remarque Gérard de Crémone, ne font courir aucun risque à qui en est affligé. Et pourtant beaucoup demandent à en être guéris non par nécessité, mais au point de vue plastique (*propter decorem*), comme parfois ces jeunes galantins qui trouvent malséants de se montrer à leurs maîtresses avec des veines gonflées. C'est pour cette raison, c'est pour une affection aussi déshonorante, qu'un noble Piémontais, le seigneur Sébastien de Valpergues me pria à plusieurs reprises de le guérir. Je lui exposai le danger d'une intervention, ne voulant pas qu'il passât entre mes mains; mais son agitation était telle qu'il alla supplier un empirique, un maître nommé Espérance, qui enfin, avec un cautère actuel, le conduisit à la mort. J'ai rapporté cette histoire dans le 22<sup>e</sup> fen du 3<sup>e</sup> Canon, chapitre des varices <sup>2</sup>.

#### EXAMEN DU MALADE. — THÉRAPEUTIQUE

La caractéristique d'un chirurgien lettré du xv<sup>e</sup> siècle est donc la prudence poussée à l'extrême, en quoi il ressemble fort, à part quelques rares exceptions, à ses confrères des xiv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Le médecin, nous allons le voir, a moins de timidité et de réserve dans sa thérapeutique.

Bien entendu le médecin que nous examinerons à l'œuvre, c'est-à-dire au lit du malade, est de bonne répu-

1. Nous trouvons ce curieux document dans le G. de Chauliac de Nicaise, p. LXII.

2. *Practica : De Varicibus*, fol. cccclxxiiij, recto.

« Je lui exposai le danger d'une intervention ne voulant pas qu'il passât entre mes mains ». Cette phrase montre que les médecins devaient parfois en Italie faire office de chirurgiens. Mais nous le répétons, le cas était rare.

tation et renommée. Il est lettré et, par la lecture et la fréquentation des auteurs anciens, possède non seulement la physique ou médecine, mais les principes de la chirurgie. Théorie et pratique lui sont également familières. En théorie, il connaît les choses naturelles, non naturelles et contre nature. En pratique, il sait ordonner avec méthode la manière de vivre et les médicaments. « Et avec cela il est bien séant qu'il sçache quelque peu des autres arts. C'est ce que disait Galien, au premier de la *Thérapeutique*, que si les médecins n'avaient à faire de la géométrie ny de l'astronomie, ny de la dialectique, ny d'aucune autre bonne doctrine, promptement les cuiretters, charpentiers, mareschaux, et autres, en quittant leurs mestiers, accouroient à la médecine et se feroient médecins<sup>1</sup>. » Il a, comme le veut Haly Rhodan, bonne mémoire, jugement droit, bonne vue, bon entendement. Il est hardi en *choses sûres*, craintif en *choses dangereuses*; autrement dit, il suit ce précepte de Mésué : « Ne vous chargez pas du traitement des mauvaises maladies, à savoir de celles qui sont incurables, afin de ne pas être appelés mauvais médecins ». Il est gracieux aux malades, bienveillant envers ses confrères, sage en ses prédictions, « chaste, sobre, pitoyable et miséricordieux, non convoiteux ni extorsionnaire d'argent et qu'il reçoive modérément salaire selon le travail, les facultés du malade, la qualité de l'ysüe ou événement et sa dignité<sup>2</sup> ».

Le médecin, dit Ferrari, doit s'efforcer de plaire aux assistants et aux amis du malade, mais je l'engage fort à être franc et à ne pas promettre la guérison comme certains médecins méprisables (*bestiales*). Ils assurent la guérison par cupidité et amour de l'argent, même dans les cas désespérés. Mais ils restent mal famés et mieux vaut un nom honorable que de grandes richesses. (*Practica : Tetanos.*)

Un médecin possédant toutes ces qualités, professeur applaudi d'une grande Université, est un personnage d'importance au moyen âge, surtout en Italie. Que si la renommée lui attribue la découverte de quelque merveilleux remède

1. G. DE CHAULIAC, p. 19.

2. *Id.*

ou la guérison d'une maladie incurable, sa réputation s'étend fort loin. Gatinaria nous raconte que Jean-Mathieu de Gradi ayant guéri un lépreux, le bruit en vint jusqu'en France. Un malade de ce pays accourut à Pavie réclamer les soins du praticien. Malheureusement celui-ci était mort. Le lépreux toutefois trouva dans le successeur de Ferrari un excellent remplaçant, car il s'en retourna en bonne santé ayant mangé un plat de vipères<sup>1</sup>.

S'agit-il d'une consultation, on le prie, on le supplie de se déplacer, d'entreprendre un assez long voyage pour examiner un malade. Parfois, si l'on éprouve de sa part une certaine résistance à quitter élèves et famille, on fait intervenir les influences les plus puissantes. On trouvera d'autre part dans les pièces annexes quelques lettres adressées au duc de Milan par des gens de qualité qui, voulant obtenir une consultation de Ferrari, se servent de l'intermédiaire du prince. Voici deux spécimens de cette correspondance.

De Gênes, 24 avril 1434.

T. I. et Excellent Prince et Seigneur, un des nôtres est si gravement malade, que sa vie nous paraît en grand danger ; aussi avons-nous prié le célèbre docteur en médecine M<sup>e</sup> J. M. de Gradi, professeur à l'Université de Pavie de venir en hâte donner ses soins au malade, lui promettant les honoraires qu'il jugerait convenables. Comme nous voyons que l'arrivée du Dr J. Matheus tarde plus que nous le voudrions, nous avons décidé de nous adresser à V. A. la priant de vouloir bien ordonner à J. Matheus de se rendre auprès de nous de suite et toute affaire cessante, lui promettant une rétribution équitable.

La famille Spinola de Gênes au duc de Milan, etc.<sup>2</sup>.

1. « Et de usu illarum carniū viperarum recordor quod cum Io. Matheus Gradi curasset quemdam leprosum, fama divulgata fuit usque ad Galliam, et quidam alius accessit Papiam ut curaretur a lepra et inveniēns ipsum mortuum accessit ad me cui exhibui multa remedia : tandem deveni ad exhibitionem talium carniū que laudantur ab omnibus medicine auctoribus et dixi illi Gallo ut eas caperet, et fecit : et quia erat multum avidus curari, accepit de eis in multa quantitate. Cum autem in mane ipsum visitarem, inveni ipsum cum sevissimis accidentibus et venenosis ita quod timui ne carnes ille ipsum occiderent. Sed quia virtus erat fortis expulit per partes cutis et facti fuerunt per corpus quasi totum bubones qui tandem devenirent ad saniam et curatis illis remansit liberatus. » (*Practica* de MARCO GATINARIA; Lugd., 1504, p. 173.)

2. P. A., XX.

De Savone, le 6 mai 1456.

Très Illustre et Excellent Prince et Seigneur, le grand dévouement et la grande fidélité que j'ai toujours eus pour Votre Seigneurie me donnent confiance pour m'adresser à Elle, dans un moment où moi, mes parents et mes amis, les dévoués serviteurs de Votre Excellence, avons besoin d'Elle. Mon très proche parent François Vivaldi <sup>1</sup>, que je considère depuis longtemps comme mon propre frère, est gravement malade et aurait besoin des conseils de médecins renommés. Connaissant la grande réputation de Maître Johannes Matheus de Gradi qui professe dans votre illustre ville de Pavie, j'espère qu'avec la grâce de Dieu d'abord et par ses soins ensuite, mon parent pourra recouvrer la santé. Mais Johannes Matheus ne pouvant quitter Pavie pour se rendre à Gênes sans l'autorisation de Votre Excellence, je vous supplie de vouloir bien lui accorder cette autorisation et lui ordonner de partir à Gênes pour soigner François Vivaldi qui est notable, bon citoyen et très dévoué serviteur de Votre Excellence. J'ai grande confiance et bon espoir que Votre Seigneurie voudra bien écouter ma requête et que vos ordres seront exécutés. Je n'ajoute rien à cette lettre sinon que je suis le très dévoué serviteur de Votre Excellence.

Au duc de Milan, de la part d'Ottaviano Vivaldi <sup>2</sup>.

*Le duc de Milan, de Pavie, etc., à l'estimable seigneur et notre ami très cher François de Vivaldi, citoyen de Gênes.*

Estimable Seigneur et très cher ami, ayant appris par l'estimable seigneur Octave Vivaldi, votre parent, la maladie qui vous est survenue et dont nous sommes très affecté, ayant appris aussi que vous désiriez recevoir les soins du célèbre Maître Johannes Matheus de Gradi, pour vous être agréable, et parce que nous désirons vous voir recouvrer la santé nous avons écrit audit M<sup>e</sup> Joh. Matheus qu'il ait à se rendre auprès de vous toutes les fois que vous auriez besoin de ses soins et cela immédiatement, en laissant de côté toutes les autres affaires. Ainsi vous pouvez lui faire connaître votre désir de le voir. Et quant à nous, si quelque autre chose peut vous être agréable vous nous avertirez et nous le ferons volontiers.

Donné à Milan, le 13 mai 1456 <sup>3</sup>.

1. François Vivaldi fut soigné par Ferrari qui écrivit pour lui une consultation qui figure dans les *Consilia* sous le n<sup>o</sup> 106.

2. P. A., XVIII.

3. P. A., XXIII.

*Au magnifique Cicco de Calabria, secrétaire du duc de Milan,  
de la part d'Ottaviano de Vivaldi*<sup>1</sup>.

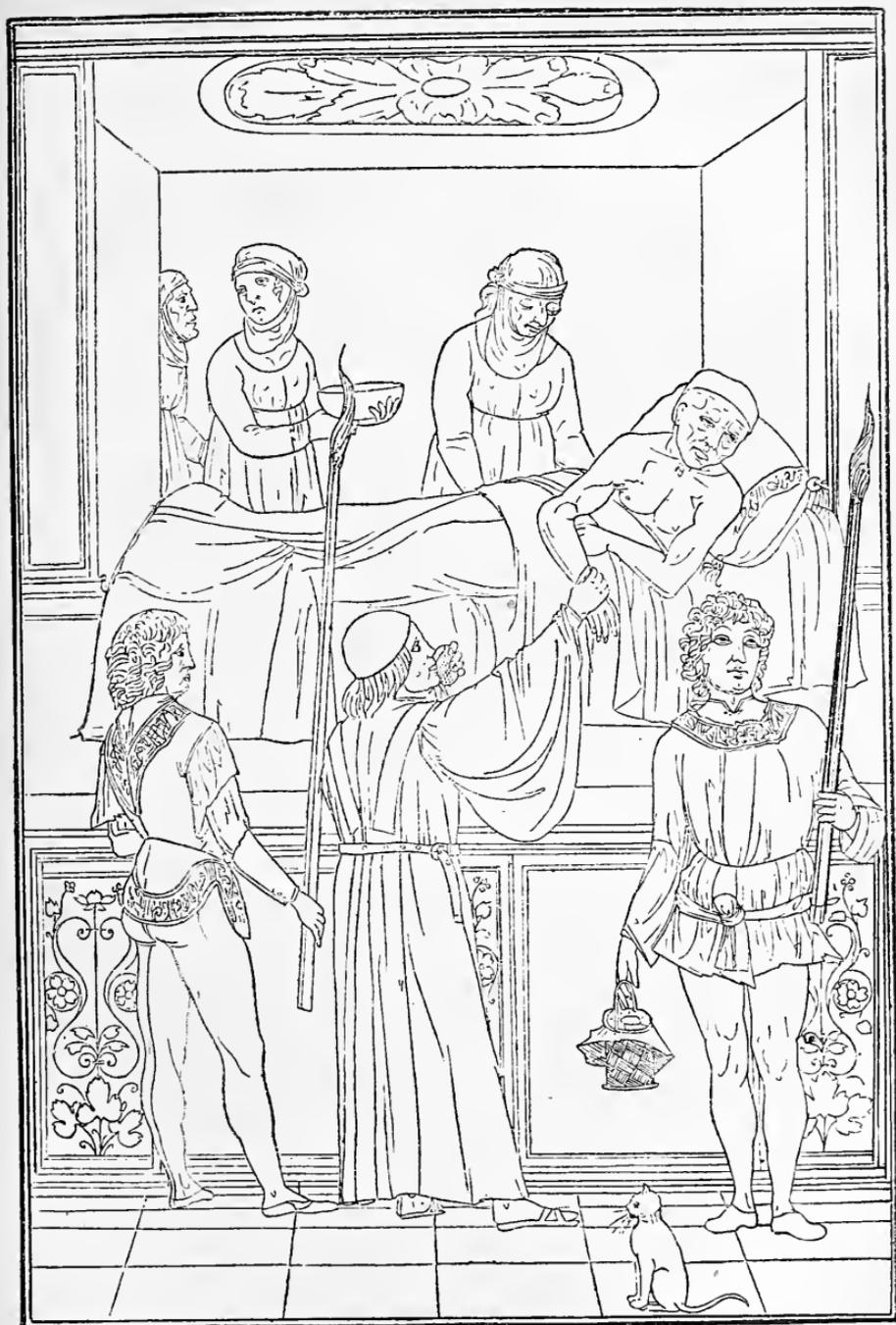
De Savone, le 21 mai 1456.

J'ai reçu hier votre lettre et en même temps une autre lettre de Notre Illustre Seigneur et Prince par laquelle j'ai appris que le Très Illustre Prince a bien voulu, à ma requête, envoyer à Gênes Maître Johannes Matheus de Gradi, à qui, par votre intermédiaire, il a donné mission de soigner le noble François, mon parent. Son Excellence a daigné m'offrir son assistance en toute occasion. Mais je n'ai pour le moment aucune requête à lui adresser. Je prie donc Votre Seigneurie de me recommander à Elle, et de la remercier non seulement de ses offres aimables mais aussi des ordres qu'elle a bien voulu donner pour envoyer ce médecin à Gênes ce qui m'a été très sensible. Rien ne pouvait m'être plus agréable. Je ne pourrai mieux répondre à la bonté et à la clémence de Son Excellence et de Votre Seigneurie qu'en lui témoignant, ainsi qu'à vous-même, l'assurance de mon grand dévouement et de la fidélité que j'ai toujours eue, et que j'ai toujours pour Son Excellence et pour vous-même, etc.

Nous croyons devoir reproduire aussi une des lettres de Ferrari au duc de Milan, dans laquelle il l'informe qu'il a visité et examiné un seigneur, sans doute parent du prince. Cette missive est la première des trois relatives au même malade. On les trouvera dans les pièces annexes.

*Au duc de Milan.*

Hier, premier jour de mars, presque à l'heure du dîner, je reçus les lettres de Votre Excellence par lesquelles elle m'ordonnait d'aller visiter le magnifique Seigneur Messire Michele. Immédiatement j'obéis, et sans perdre un instant je me rendis auprès de Sa Seigneurie. Et d'abord, je la réconfortai au nom de Votre Excellence, et aussi en mettant à son service pour lui rendre la santé mes forces et mon savoir. Et maintenant, puisque Votre Excellence désire connaître par mes lettres s'il y a lieu d'espérer la guérison de Messire Michele, je lui dirai qu'il y a déjà vingt-trois jours qu'il est malade et huit qu'il est au lit. C'est ce que m'a affirmé un médecin habile, M<sup>e</sup> Gulielmo d'Alexandria, qui l'a tou-



MÉDECIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE VISITANT UN MALADE  
(D'après l'ouvrage de Montagnana. Bibl. Nat. Est.)



jours bien soigné jusqu'ici. L'état général a été, il est encore mauvais. Sa Seigneurie souffre d'une fièvre continue cholérique avec participation d'humeur flegmatique et diarrhée. Cet état a des phases d'aggravation ainsi qu'on peut en conclure d'après les accidents et d'après ce que m'a expliqué le D<sup>r</sup> Guliemo. De plus, le malade est atteint d'un catarrhe qui descend du cerveau jusqu'à la poitrine, où il y a dépôt de matières fortes et visqueuses, provoquant une toux humide. Quant au pronostic, on ne peut porter que celui-ci : cas très grave, surtout en raison de l'âge avancé de Sa Seigneurie. La fièvre a trouvé là un terrain propice, car le tempérament du malade est très humide. Or un de nos textes dit : « Magnus est ignis qui in aqua non extinguitur. » L'affection catarrhale aussi est dangereuse parce qu'il est à craindre que la nature ne soit pas assez forte pour expulser la matière. Et puis il est difficile d'attaquer la fièvre avec succès étant donné cette concomitance du catarrhe. Il est vrai que Sa Seigneurie se soutient bien et s'alimente suffisamment. Mes soins les plus dévoués ne lui manqueront pas, non plus que ceux de M<sup>e</sup> Guliemo, et j'enverrai un bulletin relatant les progrès quotidiens de la maladie à Votre Excellence, à laquelle je me recommande.

De Votre Excellence le serviteur

J. M. FERRARIUS DE GRADI,

médecin.

Fait à Pozollo 2<sup>e</sup> jour de mars 1458, 4<sup>e</sup> heure de la nuit.

Nous arrêterons ici ces citations pour suivre le médecin au lit du malade. Le plus souvent il se rend chez son client escorté de quelques-uns de ses élèves. C'est pour ces derniers le seul moyen de s'initier à la clinique, et le professeur continue son cours dans la maison de son malade. Maître et disciples ont soin d'emporter citrons, fruits odorants, préparations parfumées en cas que l'affection ne soit contagieuse. Dans la gravure que nous reproduisons, on remarquera cette particularité. Le médecin tâte le pouls du sujet et tient devant sa bouche un morceau de citron ou de quelque autre fruit réputé anti-contagieux. Un des valets porte une torche et un brûle-parfum.

Après une rapide entrée en matières, le praticien examine le patient. Mais il procède avec méthode suivant des règles fixes qu'ont établies les anciens. Depuis l'instant où il

est en présence de son malade jusqu'au moment où il le quittera, ayant exposé le traitement, il ne doit pas oublier qu'il est fidèle disciple de Galien et des Arabes. Il ne peut pas, lui, médecin-professeur, conclure à la hâte comme certains membres du corps médical d'après l'aspect seul du patient<sup>1</sup>.

Il commence par l'interrogatoire, après toutefois s'être assuré du sexe, car il y a diversité de complexion entre mâle et femelle selon Averrhoës et Avicenne. La complexion des hommes est plutôt chaude et sèche, la complexion des femmes plutôt froide et humide, ce qui tient surtout aux flux menstruel de la femme qui est l'indice de la collection dans le sang de superfluités et témoigne de la froideur et de l'humidité de sa complexion. Au point de vue du traitement, cette constatation a son importance, car il y aura lieu d'établir des prescriptions particulières et différentes suivant le cas. L'âge est un renseignement utile, également au point de vue de la thérapeutique et aussi pour le pronostic *ad bonum* ou *ad malum*. Il est évident qu'un adulte a plus de chance de guérison qu'un vieillard, puisque ses vertus et fonctions sont plus fortes. D'autre part, il est non moins évident qu'on n'emploiera pas chez les enfants une médication énergique que seuls pourraient supporter les jeunes gens, les adultes ou certains vieillards, tels la phlébotomie et les scarifications, les cautères, la thériaque, un purgatif violent, etc.

Les questions adressées au malade doivent être posées méthodiquement. Le médecin ne craindra pas de trop insister. Dans ses *Aphorismes*, Th. Damascenus l'a recommandé : « Ne crains pas, dit-il, d'interroger le malade sur tout<sup>2</sup>. » Il n'oubliera pas de se renseigner sur sa profession,

1. C'est l'art sphénique.

2. Daremberg, à propos des *Consilia* et particulièrement à propos de ceux de Cernison, fait remarquer la précision et la pertinence des questions adressées au malade. Pour donner une idée de la façon dont les anciens médecins et chirurgiens lettrés interrogeaient leurs malades, nous reproduisons l'interrogatoire type que Mondeville soumet à ceux qui veulent faire de bonne chirurgie. Il prend pour exemple la *maladie des articulations*. « Il (le chirurgien) doit faire 14 questions : 1° Combien il y a de temps que ce mal l'a atteint pour la première fois ? — 2° Quel est le membre où il souffre : souffre-t-il dans plusieurs ? — 3° Par quel membre il a commencé. — 4° S'il se transporte quelquefois ou souvent d'un membre à l'autre. — 5° S'il en connaît la cause : un coup, le froid, la chaleur. — 6° S'il en a été incommodé ailleurs. —

car les remèdes à prescrire ne pourront être les mêmes pour un campagnard, un artisan, un bourgeois, un noble ou un chanoine. La nécessité de cette question est démontrée par Avicenne, dans un chapitre où il énumère les *conditions* auxquelles il faut avoir égard, quand on veut provoquer une évacuation artificielle. Avant lui, Galien dans son *Commentaire*, aphorisme de la première partie, avait montré que la profession et les habitudes influencent les maladies comme le font les saisons et les années. Si donc elles les influencent, elles créent des différences et des difficultés dans le traitement.

L'*habitus* du patient est un élément de premier ordre, car il renseigne sur la complexion. Un homme maigre en effet et un homme gras ne peuvent être de même tempérament. La froideur et l'humidité prédominent chez le premier, la sécheresse chez le second. D'où nécessité d'employer une thérapeutique différente pour l'un et l'autre. De même pour les membres, si un doigt et une fesse souffrent de la même maladie, le doigt sera traité par des remèdes locaux plus secs que ceux qu'on emploiera pour la fesse, et ainsi des autres membres.

La couleur du corps — ou de la partie malade — sera examinée. Elle donnera au médecin ou chirurgien une idée des humeurs. Le rouge indique la prédominance de l'humeur sanguine, le jaune de l'humeur cholérique, etc. Et l'on traitera de façon différente tant à l'extérieur qu'à l'intérieur un apostème<sup>1</sup> jaune cholérique, un apostème rouge sanguin, un apostème noir mélancolique.

En possession par l'interrogatoire et par l'examen direct

7° Si le mal le tourmente sans cesse de la même manière et uniformément. — 8° Si ce qui le fait le plus souffrir est la chaleur ou le froid. — 9° S'il a pris à ce sujet quelque conseil. — 10° Dans le cas où il en aurait pris, si le conseil lui a fait du bien ou non. — 11° S'il sait ce qu'on lui a fait. — 12° S'il veut s'en remettre à l'avis des hommes habiles. — 13° S'il veut supporter tout ce qu'ordonne l'art, cautères et autres, s'il le faut. — 14° Dernière question, mais la seconde dans l'esprit du chirurgien : *S'il veut dédommager convenablement le chirurgien pour ses remèdes, sa science et sa peine.* »

1. Apostème, abcès, tumeur humorale. « On appelle ainsi les diathèses où les parties primitivement en contact s'écartent les unes des autres (ἀφίστανται). Il existe donc nécessairement entre elles un espace vide qui concentrera une substance, soit pneumatique, soit humide, soit douée des deux propriétés. » (GALIEN.)

des éléments importants du diagnostic, ayant spécialement noté les symptômes et les causes, le médecin s'occupe de déterminer de la manière la plus précise la complexion du sujet. Quel est en effet son principal devoir? Quel est la fin de toutes ses investigations? Ordonner des médicaments pouvant ramener l'organisme à l'état de santé momentanément perdu. Or, s'il ignore le tempérament du corps, celui de l'organe ou du membre à soigner, le traitement aussi bien médical que chirurgical sera livré au hasard, puisque c'est ce tempérament altéré qu'il faut rétablir en son état naturel<sup>1</sup>. Par exemple, si un membre naturellement chaud, tel que le thorax, est atteint de discrasie ou d'un commencement d'apostème chaud, une application locale modérément froide, faite pendant un temps modéré, y mettra ordre et réduira la discrasie; mais s'il souffre d'une discrasie ou d'un commencement d'apostème froid, cela exigera un résolutif local très chaud, appliqué pendant un temps très long. Et que dit Galien au II<sup>e</sup> livre du *De Ingenio*, chap. III? Que la chair qu'il faut produire doit être semblable à celle de tout le corps, mais conforme à la complexion, et il donne des exemples. Il dit en effet que si la chair perdue était sèche, il faudrait en reproduire de la sèche; mais que si la complexion du corps ou du membre et de la plaie est molle, il faut que le médicament soit moins desséchant, etc.

Un autre point attirera encore l'attention et la réflexion du médecin : la *noblesse* de l'organe malade. Il est des organes délicats en effet qui réclament une médication délicate. On est en présence d'une maladie des yeux ou du cerveau, par exemple, il faudra user d'une thérapeutique prudente, étant donné l'extrême sensibilité de ces deux organes. La nécessité de cette pratique est démontrée par Galien en son VII<sup>e</sup> livre du *De Ingenio*, chap. X. « Mais puisque des membres sont plus utiles que d'autres, il faut que nous tenions compte de la fonction de chacun d'eux, les soignant chacun selon leur dignité, » etc. Exemple à l'appui du texte galénique :

1. « Ceci, dit MONDEVILLE, est pour le chirurgien ce qu'est le but pour un tireur de flèches, et de même qu'un archer aveugle manque son but, ainsi le chirurgien qui soigne une maladie manque presque toujours le point où il faut ramener la complexion altérée, s'il ne connaît pas la complexion naturelle du membre et du corps malade. »

Pour le traitement des yeux, il faut s'adresser à des médecins de valeur, et encore ces derniers commettent-ils quelquefois de grandes erreurs. J'avais à Pavie une malade qui souffrait des yeux et qui s'adressa, à mon insu, à un docteur réputé pour le traitement des maladies de la vue, M<sup>e</sup> Venantius de Forli. Il lui appliqua pour la nuit je ne sais quel onguent, mais, de fait, elle souffrit beaucoup pendant toute cette nuit, et lorsque j'arrivai le lendemain matin chez elle, se plaignait de douleurs fort vives. J'enlevai le bandage, et l'œil sortit alors de sa cavité orbitaire et tomba sur la joue. Il ne tenait plus que par un nerf optique, ce dont je fus très attristé. L'œil fut extrait sans souffrance, et jusqu'à ce jour la cavité est restée parfaitement sèche, comme si l'organe n'avait jamais existé. Cependant, devant ce spectacle, le mari de cette dame fut pris de désespoir, et, affolé, il se mit à courir par la ville, l'épée au poing, cherchant M<sup>e</sup> Venantius pour le tuer : mais celui-ci prit la fuite, et plus jamais on ne le revit. Notez ceci, et soyez prudents dans l'ordonnance de remèdes à appliquer sur les yeux<sup>1</sup>.

La remarque précédente s'applique aussi bien aux organes qu'aux membres ou parties de membres. Il faut tenir compte de leur degré de sensibilité selon le précepte : « Traiter les membres très sensibles avec des remèdes qui ne causent aucune douleur. »

Le médecin a fini son examen direct, qu'il a terminé par l'étude attentive du pouls; la complexion du sujet est fixée dans son esprit. Il s'éloigne du lit du malade, mais il n'a pas terminé cependant. Il lui reste à interroger les matières expulsées du corps, urine, vomissements, sueurs, fèces, etc., car si ces matières ne sont pas naturelles, il les faudra ramener selon les principes de l'art à l'état de nature. L'examen des urines surtout est fait avec soin. Le médecin en évalue la quantité, en remarque la qualité, la couleur, voit s'il y a dépôt ou non, s'il y a mélange de sang ou de matière purulente, etc. Il s'est au préalable renseigné sur le mode d'évacuation. Mais, si cet examen est important, il ne faut pas, à l'instar de quelques médecins, en exagérer la valeur et se contenter de regarder le récipient sans voir le malade.

Le médecin ne peut reconnaître par l'urine tout ce qui tue un

1. *Practica*, fol. 80, verso 2<sup>e</sup> col.

patient, à savoir la cause de la maladie et l'accident, puisque l'urine renseigne seulement sur les maladies dont la matière est dans les veines, et non sur les maladies des bras, des cuisses, de l'œil, du sein, ni sur les plaies et les fractures. Dans ces dernières maladies, les médecins ne regardent pas les urines par nécessité, mais pour avoir l'air de faire quelque chose. Par exemple, plusieurs médecins et des meilleurs de Paris avaient fort bien fait une ordonnance de sirop ; survient un autre médecin qui devait être présent ; après avoir soigneusement examiné l'ordonnance, il ajouta une fève, et comme les autres s'étonnaient outre mesure, il leur dit : « Moutons et bœufs que vous êtes, pourquoi me regardez-vous avec étonnement ? Avec quelle conscience prendrais-je ma part du salaire, si je ne mettais quelque chose dans le sirop ? »

Tous les renseignements recueillis, le physicien fait connaître son diagnostic. Pour le pronostic, il dépend du Créateur omnipotent d'abord, de la vertu (*virtus*)<sup>2</sup> du malade ensuite, enfin des ressources de l'art. Devant le Tout-Puisant, il faut s'incliner. La vertu du sujet, on peut essayer de la rendre plus forte, mais il faut savoir que si cette vertu se soutient, l'affection a toutes chances de disparaître ; alors que si elle diminue, la maladie, serait-elle par définition curable, ne guérira pas, quoi que tente la médecine.

Mais cette maladie, elle est simple ou composée. Si elle est simple, elle comporte simplicité d'accidents et médecines simples, ayant par conséquent une intention principale unique. Composée, elle se révèle par plusieurs symptômes et accidents, auxquels il faudra obvier par médecines composées, ayant autant d'intentions que la maladie comporte de conditions ou accidents.

Un cas peut se présenter au médecin : il est devant un

1. H. de Mondeville. — A propos de l'examen des urines : « Je ne puis croire, dit NICAISE, que ce soit un empirisme grossier qui ait conduit les médecins du moyen âge à ce qu'on appelait alors le *jugement des urines*. Sans doute, ce moyen fut exploité par les charlatans, comme il l'est encore aujourd'hui, mais les anciens avaient reconnu l'importance qu'avait l'examen des urines. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le jugement des urines était considéré comme une nécessité, ainsi que le prouve le document suivant : La ville de Collioure, qui dès le XIII<sup>e</sup> siècle avait un hôpital, s'attacha en 1372 un médecin public, maître Albert del Puig, avec le titre de *physic*. (VIDAL, p. 62), par un traité dans lequel ce médecin s'engageait à examiner les maladies par les moyens d'observation médicale en usage, et parmi eux était spécifié l'examen des urines. »

2. Nous dirions aujourd'hui force vitale, degré de résistance à la maladie.

patient qui accuse simultanément des accidents dont l'un surtout est plus dangereux que les autres. En pareille occurrence le physicien n'a pas à hésiter. Il porte promptement remède à l'accident le plus grave et qui fait courir un danger réel au malade. Exemple : une plaie et un écoulement de sang. On s'occupera d'abord d'arrêter l'hémorragie. La nécessité de cette pratique est mentionnée par Haly-Abbas. « La règle dans les maladies composées, dit-il, est de traiter en premier lieu la plus grave. » Galien s'exprime de même en ses *Aphorismes* : « De deux maladies il faut traiter d'abord la plus forte et ne pas négliger l'autre. »

On est, pensons-nous, suffisamment fixé sur la méthode qui conduit un médecin instruit au diagnostic et au traitement. Il y aurait encore à l'entendre raisonner sur une foule de *contingents* qu'il importe à tout homme de l'art de connaître : diversité des maladies, maladies chroniques, lentes et faibles, ou aiguës, rapides et fortes ; diverses périodes de la maladie, causes, etc., etc. Mais nous ne songeons pas à écrire une *Practica*. En somme, devant un malade, le physicien comme le chirurgien se guide sur les *conditions particulières* qui se rangent dans les quatre groupes décrits dans l'aperçu de la doctrine humorale, c'est-à-dire : *choses naturelles, non naturelles, contre nature, choses extérieures et diverses*. Chaque condition particulière fait l'objet de ses réflexions, et il doit les passer toutes en revue avant de quitter son client, s'il est savant et érudit.

Et pourtant, avec une méthode précise que des auteurs plus autorisés que nous déclarent même excellente, le médecin du moyen âge arrive souvent à des conclusions extraordinaires d'obscurité. Quand la conciliation est impossible entre Avicenne et la nature, c'est elle qu'on abandonne pour s'incliner devant la parole du maître.

Après la visite du médecin, suivi de ses élèves, la consultation entre confrères. Les consultations étaient fréquentes au moyen âge, Ferrari y fait allusion fréquemment dans sa *Practica*. Daremberg nous dit que cet usage ne se serait répandu que vers le xiii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Mais, comme le fait remarquer

1. *Revue scientifique*, 29 sept. 1864.

Nicaise, il y a toujours eu des maladies graves, des diagnostics difficiles, des responsabilités considérables pour lesquelles la réunion de plusieurs médecins devenait nécessaire; il y a toujours eu des malades occupant une haute situation qui voulaient être soignés par plusieurs praticiens. Pourtant au sujet de ces consultations le moyen âge fournit peu de documents; l'ouvrage de Mondeville est celui qui en renferme le plus.

Ce qui se passait jadis ne diffère pas beaucoup de ce qui se passe de nos jours. « Tous les consultants font l'examen l'un après l'autre. Ensuite, si le cas l'exige, ils examinent de nouveau le malade tous ensemble, se montrant réciproquement les signes de la maladie et les considérations particulières remarquables qui dépendent soit de la maladie, soit du malade. Puis l'un d'entre eux, celui qui est le plus élevé, *surtout s'il est médecin*, dit au malade : « Seigneur, nous « voyons bien ce que vous avez, cela nous paraît clair et vous « devez avoir pleine confiance et vous tenir en joie, car nous « sommes ici tant et de telles gens que nous suffirions à un « roi, et que le plus jeune d'entre nous pourrait suffire à éta- « blir, poursuivre et mener à bien votre traitement... » Quand toutes les questions que le cas exige ont été posées avec soin au malade, les consultants sortent de sa chambre et entrent dans une autre où ils seront seuls, car dans toute consultation les maîtres discutent entre eux afin de mieux discerner la vérité, et parfois grâce à la discussion, ils en viennent à des termes qui feraient croire à des assistants étrangers qu'il y a discorde ou lutte, et c'est le cas quelquefois. Ensuite, celui qui est le plus âgé, le plus éminent ou le plus illustre, s'il y en a un, comme serait un médecin du roi ou du souverain pontife, proposera aux autres que l'on parle l'un après l'autre, et si tous se taisent, comme ils le doivent devant lui, il prendra lui-même la parole et les questionnera tous, les uns après les autres, en commençant par le plus jeune et le moins renommé, et ainsi de suite, montant toujours de l'inférieur au supérieur. Qu'il demande donc à tous, dans l'ordre qu'on vient de dire, quelle est la maladie présente, comment elle se nomme, suivant l'expérience des hommes experts, *quels sont les auteurs qui en font mention et dans quelle partie de*

*leurs ouvrages.* Une fois la réponse donnée, qu'il demande si le mal est curable ou non et, dans le cas où il le serait, par quel moyen<sup>1</sup>. »

Voici donc le médecin, seul ou en compagnie de confrères, arrivé au moment où il faut formuler. C'est ici que va se montrer la supériorité du physicien sur le chirurgien. Celui-ci était timide, celui-là accumule les prescriptions. Il est des consultations de Ferrari qui ne sont que des ordonnances de plusieurs pages, et l'on se demande, en les lisant, comment en une journée le malade pouvait suivre toutes les prescriptions du médecin, et comment son estomac pouvait tolérer toutes les drogues. Ici encore le physicien procède par ordre, suivant des règles précises.

Il commence par établir la *diète*. Et par ce mot les anciens entendaient les règles à suivre envers les six choses non naturelles qui sont l'air, la nourriture, le repos, la joie, l'évacuation, le sommeil. Des moyens employés pour combattre la maladie, la diète est le plus doux et aussi le plus louable. Et il faut être plein de respect pour ces prêtres qui guérissent avec des aliments, avec l'eau qui a lavé le calice, avec le pain bénit, des affections que les physiciens guérissent avec les médicaments. Les malades qui sont guéris par des aliments sont plus facilement ramenés à l'état de nature. Et Avicenne dit que le meilleur médecin est celui qui guérit les maladies d'abord, avec des aliments et des boissons altératives, puis avec des boissons digestives et des médecines laxatives, etc. La diète est donc le régime. C'est la partie hygiénique du traitement et elle est l'objet de soins particuliers de la part du médecin, qui doit toujours commencer par elle son ordonnance. Ce régime, on le voit, comporte plusieurs points à établir.

L'air qui convient au sujet est en premier lieu fixé. Il sera contraire à son tempérament : dans tel cas, par exemple

1. Mondeville n'est pas partisan du grand nombre des consultants. Il émet à ce propos cette comparaison irrévérencieuse mais originale : « Nous sommes, dit-il, comme les poils du chien, plus ils sont longs plus ils nuisent à la bête, parce qu'ils la surchargent, que les puces s'y cachent en grand nombre, et enfin que la longueur des poils ne lui est d'aucune utilité, puisqu'il meurt rarement de froid. »

il sera sec, et pour peu que la complexion du malade soit aussi légèrement froide, il devra en même temps être un peu chaud. On évitera l'air lourd, nébuleux, le voisinage des marécages, les lieux où le vent souffle avec trop de violence. Si la chambre où repose le patient est humide ou mal exposée, on le déplacera. L'état de l'atmosphère, l'excès de chaleur ou de froid préoccupent le médecin et le chirurgien. Ce dernier ne doit pas opérer — quelle que soit la bénignité de l'intervention — par trop grande chaleur ou trop grand froid, à moins de nécessité urgente, prières du patient ou des siens. Si le malade change de résidence pendant l'été, on le transportera à l'heure la plus fraîche et par un vent du Nord. Si c'est en hiver, on le transportera à midi lorsque souffle le vent du Sud. Au médecin incombe le soin de donner des instructions pour mettre la chambre du malade en l'état qui lui conviendra le mieux. Il dira son orientation, les moyens à employer pour ventiler. Dans certains cas il ordonnera des feux de bois aromatiques, des fumigations odorantes; il fera placer çà et là des fleurs ou des plantes qui réjouiront la vue et parfumeront l'appartement.

Faut-il faire de l'exercice? « L'exercice, en effet, selon Galien, excite la chaleur naturelle et dissipe les superfluités. » Mais certaines maladies nécessitent un repos absolu, d'autres un repos relatif, d'autres enfin réclament un exercice journalier, et c'est au médecin de dire quel il sera. Pour tel malade, une promenade en voiture ou en litière à certaines heures, avec permission d'en descendre pour faire quelques pas. Pour tel autre, équitation; pour celui-ci, longues promenades à pied; pour celui-là encore, il est indiqué de soulever des poids. Le plus souvent, après l'exercice, violent ou non, et à moins de contre-indications formelles, aspersions d'eau froide ou tiède aromatisée, et frictions avec linges chauds.

Les siestes de l'après-midi ne sont généralement pas utiles. Elles prédisposent aux maladies humides rhumatismales et aux fièvres. Cependant, lorsque le sujet y est habitué, il ne faut pas les supprimer brusquement<sup>1</sup>. Il est sage

1. Sed quedam sunt corpora, que ex longa consuetudine ita sunt disposita quod nisi dormiant paulatim in die laxantur. Et ego Jo. Matheus etiam sum

d'ailleurs que le malade ne s'écarte pas des habitudes qu'il a longtemps suivies avant d'être atteint de son affection actuelle, à moins que le médecin n'ait des raisons de penser que ces habitudes sont trop mauvaises et peuvent avoir de funestes conséquences. Si, par exemple, un malade avait coutume, en bonne santé, de manger à certaines heures, de manger deux ou trois fois dans la journée, de faire sa sieste après son repas, le médecin ne prescrira rien pouvant changer cette habitude. Et il agira ainsi prudemment; car si, pour une cause quelconque, le patient se trouvait incommodé, on ne manquerait pas d'imputer une légère aggravation dans son état au changement de ses habitudes, c'est-à-dire au médecin.

Les heures consacrées au sommeil sont fixées avec grand soin; quelques règles générales sont de prescription courante: ne pas se coucher immédiatement après le repas; ne pas dormir plus de huit heures, sauf dans les maladies aiguës très graves, etc.

Les passions animales, colère, tristesse, ennuis doivent être proscrites. Elles troublent les humeurs. Le malade, à condition bien entendu que son affection ne soit pas aiguë s'efforcera de se distraire. Il faut rire, voir des amis gais et de bonne humeur, s'amuser, jouer aux dés, assister à des réunions où l'on entend de belle musique, admirer des peintures, sculptures, monuments. Les costumes riches et d'étoffe rouge ont, paraît-il, une influence marquée sur le moral<sup>1</sup>.

ex illis et quedam sunt taliter disposita ex consuetudine quod post cibum subito nisi dormiant parumper etiam laxantur et inflammantur. (*Practica*, f° cxliiij.)

1. L'influence du moral sur le physique était bien connue des anciens médecins. Chez tous les auteurs que nous avons consultés nous avons retrouvé cette même préoccupation du médecin: agir sur l'esprit de son malade. Ecoutez ce que dit H. de Mondeville « On amène, dit-il, le malade à croire qu'une fois guéri, il fera tout seul de grandes merveilles; s'il est chanoine de quelque église ou de plusieurs, on lui dira, que ce soit vrai ou faux, lors même qu'il devrait être au cachot ou suspendu après sa guérison, que l'évêque ou le prélat est mort, que c'est lui qui est élu; qu'il songe alors à préparer sa demeure et son personnel; qu'il est à espérer que lui-même plus tard sera pape. On peut lui porter et lui remettre sans remords de fausses lettres sur la mort ou le discrédit de ses ennemis ou de personnes de la mort desquelles il attend une promotion. On doit interpréter heureusement ses visions et ses songes, ainsi qu'il arriva à un certain chanoine de quatre prébendes qui rêva qu'on lui apportait deux bâtons. Le lendemain, comme il se promenait à cheval, il raconta cela à ses compagnons; l'un d'eux

Un médecin du moyen âge est très versé dans l'art culinaire. Non seulement il connaît les inconvénients et qualités de tous les aliments tant animaux que végétaux, mais il sait par certains procédés de cuisson ou par des mélanges bien combinés atténuer ces inconvénients ou amener à la perfection ces qualités. Ferrari insiste sur ce chapitre *alimentation* et aussi sur le chapitre *boisson*. On trouve même chez lui d'excellents conseils qui ne seraient pas déplacés aujourd'hui.

En résumé, tout ce qui a trait à la diététique est certainement intéressant chez un médecin lettré du moyen âge. Dechambre remarque que chez Ferrari « la partie hygiénique et diététique dénote un esprit judicieux ». Les médecins instruits de ce temps voulaient faire une *hygiène* et une *thérapeutique pathogéniques*; ils étaient dominés par des vues générales sur les humeurs, leurs altérations et leur influence sur l'organisme, ils en déduisaient le choix des médicaments. Ainsi Jean de Dondi, ami de Pétrarque lui défend six choses, à un moment où sa santé était mauvaise : l'usage des chairs salées, du poisson salé, des herbes crues, le jeûne, l'eau pure en boisson, les fruits, et il insiste sur son interdiction. On peut croire qu'il était guidé par une vue systématique à une époque où deux maladies comme la peste et la lèpre prédominaient. La doctrine microbienne nous amène aujourd'hui aux mêmes prescriptions que celles de Jean de Dondi <sup>1</sup>.

Après la *diète*, le médecin prescrit la *potion*, c'est-à-dire les médicaments, et ici il dépasse la mesure.

La matière médicale de Ferrari est riche. Elle ne diffère pas de celle des chirurgiens des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Mais il nous semble inutile d'entrer dans des explications sur les médicaments *répercussifs*, *épaississants*, *contractifs*, *expressifs*, *opilatifs*, *résolutifs*, *maturatifs*, *mondificatifs*, *régénératifs*, *incarnatifs* et *cicatrisants*, etc., etc.

A propos de la pharmacie ou plutôt polypharmacie de

lui expliquant la chose lui dit : « Seigneur, vous êtes chanoine ici et là; vos prélats sont morts; il n'est pas possible qu'on ne vous apporte au moins les bâtons de deux prélatures. » Alors, plein de joie, notre chanoine cavalcada si vivement en abandonnant les rênes, que tombant par terre, lui et son cheval, il se cassa les deux cuisses, de telle manière qu'il n'en guérit pas. Il ne put marcher le reste de sa vie qu'avec les deux bâtons dont il avait rêvé. »

1. Voir NICMISE, *G. de Chauliac*, p. LXVI.

cette époque, nous ne pouvons mieux faire que de citer ces lignes du D<sup>r</sup> Saint-Lager tout à fait compétent dans la question :

Cet aperçu, dit-il, est facile à résumer. En premier lieu ce n'est pas *botanique* qu'il faut dire, mais *matière médicale*. En effet, depuis Dioscoride, la botanique n'existait pas comme science indépendante. Durant l'antiquité, Aristote et son élève Théophraste sont les seuls qui aient étudié les animaux et les plantes, en dehors des applications utiles. La matière médicale, telle qu'elle avait été constituée par Dioscoride et Galien, a été l'objet particulier de l'étude des médecins arabes et notamment de Sérapion, d'Avicenne, de Mésué et d'Isaac Ib-Annam. L'héritage fut recueilli par les maîtres de la seconde période de l'école de Salerne, Constantin, Platearius et Mathæus Sylvaticus. Toutefois, la matière médicale des Salernitains perdit son caractère exclusivement oriental et emprunta un grand nombre de remèdes aux plantes qui croissent spontanément en Italie. Cette tendance fut de plus en plus marquée à mesure que l'enseignement de l'École de Salerne rayonna à travers toute l'Europe. On peut donc dire qu'au xiv<sup>e</sup> siècle, la matière médicale était celle qu'avaient enseignée les trois Salernitains précédemment cités<sup>1</sup>.

A ne s'en rapporter qu'aux ouvrages de Matheus, cette dernière phrase s'applique également au xv<sup>e</sup> siècle.

Les médicaments ordonnés par Ferrari sont rarement simples. Le plus souvent ils sont à l'état de combinaison, et on en jugera par la lecture de certaines consultations. Les Arabes avaient transmis des formules compliquées renfermant souvent des substances étranges et même repoussantes. Chez tous les médecins du moyen âge on retrouve quelques-unes de ces formules. Il est à présumer que les physiciens d'alors étaient souvent obligés de compter avec le sentiment populaire, qu'une composition médicale avait d'autant plus de vertu qu'elle renfermait certaines substances dégoûtantes. Les sorciers, les astrologues, les charlatans surtout, qui sont de tous les temps et de tous les pays, exploitaient la super-

1. In *G. de Chauliac* de NICAISE, f. LXXXIII. — M. le D<sup>r</sup> Saint-Lager a écrit en 1886 un mémoire dans lequel il insiste sur l'influence considérable exercée par l'école de Salerne : *Recherches sur les anciens herbaria*; Paris, J.-B. Bailière, 1886.

stitution du public, et les vrais médecins étaient tenus de compter avec ces idées<sup>1</sup>.

La matière médicale comprenait beaucoup de substances qui venaient d'Orient. Elles étaient transportées en Europe par les vaisseaux de Venise qui possédait alors le monopole du transit entre l'Orient et l'Occident. Venise amenait sans peine toutes les drogues sur son marché et dans ses immenses entrepôts, puis une flotte quittait tous les ans l'Arsenal, et allait répandre au loin ses produits recherchés. Elle faisait escale en Afrique, en Espagne, en France, dans les Pays-Bas et en Angleterre. Chaque vaisseau était chargé d'épiceries, de drogues et d'aromates. Cela dura ainsi jusqu'à la découverte du Nouveau Monde.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, certains médecins s'occupaient eux-mêmes de la préparation des médicaments, et parmi eux il en est qui écrivirent des *Antidotaires*. Guy de Chauliac insiste sur la nécessité pour les médecins, et surtout pour les chirurgiens, de savoir inventer et composer les remèdes, et aussi de les administrer au malade « parce que plusieurs fois il leur advient de pratiquer en des lieux où l'on ne trouve aucuns apothicaires; ou, si on en trouve, ils ne sont pas si bons qu'il faudrait, ni si bien fournis de tout », etc. Il y avait des apothicaires, mais seulement dans les grandes villes. Souvent les médecins délivraient eux-mêmes les médicaments. Quelques-uns de ceux-ci, d'un emploi fréquent, étaient préparés d'avance, tels les *terres sigillées*, les *tablettes*, les *trochisques* qui étaient composés de poudres médicamenteuses maintenues sous forme solide par un excipient, gomme, mie de pain, qui se dissolvait facilement. Les

1. En Chine et de nos jours, on observe des pratiques semblables. La *Semaine médicale* du 21 mai 1890 reproduit une note du D<sup>r</sup> Blanc, médecin à Shangai, où se trouve le passage suivant : « Sir Robert Hart, inspecteur général des douanes chinoises, vient de faire paraître la *List of chinese medicines*, renfermant une statistique complète de tous les médicaments à l'usage des Chinois, qui ont passé durant le cours d'une année dans les principaux ports de la Chine. — Les Chinois emploient beaucoup de nos plantes médicinales, ainsi l'aconit, la gentiane, le datura, la mauve, etc.; un grand nombre de drogues bizarres repoussantes : vers à soie desséchés, scorpions, mille-pattes, crapauds séchés, enveloppes de cigales, reins et pénis de phoque, d'âne, de chien, de cerf, os et dents de tigre, excréments humains préparés, peaux de serpents, bouse de vache, bouse d'âne, placentas desséchés, crottes de cigale, de lapin, de chèvre, bile d'ours, etc. »

préparations officinales se trouvaient aussi chez les épiciers. Au début, les pharmaciens vendaient seulement les produits préparés ou livrés par le commerce, d'où leur nom d'*apothicaires*<sup>1</sup>. Ils furent longtemps confondus avec les *aromatiseurs* ou épiciers. C'était en réalité surtout des marchands d'épices, de drogues, de confiseries et de ces nombreuses compositions si fort en usage, dont l'Orient et l'Italie gardèrent longtemps le monopole<sup>2</sup>.

Nous n'insisterons pas ici sur les formules du moyen âge ; on en trouvera un assez grand nombre plus loin. En somme, le but de la *potion*, suivant la doctrine humorale, est d'agir sur les éléments morbides, sur les humeurs, fumées et ventosités qui se répandent dans des organes d'où il faut les repousser. Les médicaments sont un moyen de les transporter d'un organe principal dans un autre moins important et moins susceptible ou d'en atténuer les effets.

A côté des produits pharmaceutiques qui entraînent dans la composition des purgatifs, clystères, cautères, suppositoires, etc., tous remèdes très en faveur autrefois, il nous faut donner une place à part à la phlébotomie.

Nous allons d'abord demander à Ferrari de nous renseigner sur quelques maladies réclamant la saignée au xv<sup>e</sup> siècle. Voici la réponse :

*In* : Apoplexia. — Apostemate calido hepatis. — Ardore urine ex causa calida. — Asthmate. — Aurum dolore. — Calido renum apostemate. — Capitis dolore a sanguine et a communitate. — Catarrho. — Colici et iliaca passione. — Dentium et gingivarum dolore. — Diarrhea sanguinea. — Dolore calido ileos et coli. — Dolore hemorrhoidarum cecarum. — Dysenteria acuta. — Elephantia. — Epilepsia. — Hepate debilitato. — Hepatico fluxu. — Hemorrhoidibus. — Icteritia a causa calida. — Icteritia cum febre. — Icteritia nigra. — Iliaca ab apostemate. — Incubo. — Lingue gravidini. — Lapidem aut arenam patienti. — Lethargia. —

1. Ἀποθήκη, magasin, dépôt.

2. JEAN DE JANDUN écrit, en 1323, dans son *Traité des louanges de Paris* : « Les apothicaires qui préparent la matière des médicaments et qui fabriquent d'infinies variétés d'épices aromatiques habitent sur le très célèbre petit pont ou aux alentours, ainsi que dans la plupart des autres endroits fréquentés, et ils étalent avec complaisance de beaux vases, contenant les remèdes les plus recherchés. » (*Paris et ses historiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, 1867, p. 43.)

Melancholia. — Melancholia a splene. — Menstruorum fluxu superfluo. — Matricis prefocacione ex menstruo retento. — Mola matricis. — Narium escara et ulcere. — Nari polypo vel hemorrhoïdibus. — Oculorum apostemate. — Oculorum pruritu. — Omnibus oppilationibus hepatis. — Ophthalmia. — Oris ulceribus. — Paralyti a casu et percussione. — Peripneumonia. — Phrenitidi. — Pleuritidi. — Prefocacione ex aqua. — Prefocacione ex fumo carbonum. — Podagra calida. — Pupille dilatatione. — Renum apostemate. — Sanguinis exitu cum tussi. — Sanguinis sputo. — Sanguinis mictui ex casu vel percussione. — Sanguinis vomitu. — Spasmo. — Squinantia. — Stupore et tremore. — Subeth a sanguine. — Tortura. — Tussi. — Urine difficultate ex casu. — Uvæ casu. — Varicibus. — Vesice apostemate, etc., etc.

La saignée était ordonnée par le médecin, mais pratiquée par le *barbier*. Elle était bonne pour conserver la santé, préserver des maladies et guérir d'une maladie déclarée. Dans ce cas seulement elle était *nécessaire*. On y avait recours : pour évacuer les humeurs péchant en quantité, qualité ou des deux manières ; pour faire une diversion ; par exemple, une mauvaise matière afflue-t-elle en quelque partie ? On saigne la partie opposée, afin d'y attirer cette mauvaise matière. Pour provoquer un écoulement ordinaire ; c'est ainsi qu'on provoquera les menstrues en faisant une saignée des saphènes. Pour modifier les humeurs ; lorsque, par exemple, le sang est trop chaud dans les veines.

La qualité des humeurs doit être connue avant d'ordonner la phlébotomie. Elle ne pourra pas être prescrite, si l'humeur est subtile, épaisse, visqueuse, froide, crue, aqueuse. Il faut se préoccuper aussi de l'état général du sujet, de sa complexion, de son âge, de ses habitudes, etc. Ainsi, il n'est pas toujours indiqué de saigner un mélancolique parce qu'il a peu de sang, ou un flegmatique. Les enfants ne doivent pas être saignés avant dix ans, à moins d'indications spéciales, comme dans l'esquinancie. Les vieillards non plus, à moins qu'ils ne soient robustes. C'est une faute de saigner des jeunes gens pâles et sans vigueur. La saignée convient par contre aux individus qui aiment la viande, les vins généreux, les plats délicats. Ils ont beaucoup de sang,

leur urine est épaisse, et il faut craindre chez eux une ébullition des humeurs; la phlébotomie est donc indiquée et aussi dans la goutte sanguine (arthritico-sanguinea) avant le paroxysme, dans la pleurésie, etc.

La saignée, comme remède préventif est généralement ordonnée au printemps et en automne. On doit craindre de saigner dans un moment de trop grande chaleur ou de froid trop vif, et après le coït. Le médecin a toujours soin d'indiquer l'époque où l'on devra faire la phlébotomie. — Quant au choix de la veine sur laquelle le barbier opérera, il n'est pas indifférent. Au xv<sup>e</sup> siècle on suit les prescriptions de Rhazès qui a donné des règles précises à ce sujet. Ainsi : la veine *médiane* ou *commune* est bonne à phlébotomiser dans les douleurs de la tête, de l'estomac, des côtes. La *céphalique* dans les maladies de la tête et des yeux; la *basilique* dans celles de la tête et de la rate, etc.

Et pour terminer ce court aperçu, nous donnerons la parole à Ferrari.

« A ce propos, j'ai été témoin à Pavie, chez une nonne de l'Observance de Saint-Augustin, d'un cas admirable. Il est même à ce point extraordinaire et si peu croyable que j'oserais à peine en parler si j'avais été seul à le voir. Mais la majorité des docteurs du collège de Pavie ayant examiné cette nonne, je m'en vais raconter son histoire. Cette femme vivait il y a trois ans — elle est d'ailleurs encore en vie aujourd'hui. — Or, lorsqu'elle mangeait, et ceci régulièrement, quelle que fût la délicatesse des aliments, moins de la huitième partie d'une heure après l'ingestion, elle rejetait la nourriture avec de grands efforts et en même temps une minime quantité d'humeur aqueuse. En sorte que la quantité était plus grande de ce qu'elle rendait que de ce qu'elle prenait. Après ces vomissements, elle restait anxieuse, avec une douleur à crier et brûlante dans la région de l'estomac. Elle en arrivait même à s'agiter si fort qu'on se fût cru en présence d'une femme furieuse ou atteinte de frénésie. D'autrefois, elle tombait en syncope et dans un état de mort apparente durant une demi-heure et plus. Aucune diversion ne pouvait la soulager efficacement. Enfin, au bout de quatre ou cinq heures, elle était mieux. Il advint que, la saignée lui

ayant été prescrite, on lui tira six onces de sang (180 gr.) de la *veine commune* du côté droit et elle s'en trouva bien. Les vomissements furent calmés comme aussi les contractions de l'estomac et autres accidents, tant au point de vue de l'intensité que de la durée. On ordonna donc une saignée toutes les semaines. Mais comme deux ou trois onces de sang ne suffisaient pas à la soulager, on en arriva à tirer six ou sept onces. Puis, l'affection s'étant aggravée, il parut bon à la malade — et du consentement de certain médecin — de se faire saigner deux fois par semaine. J'ajoute que je l'ignorais. Ce traitement fut continué six ou huit mois. On retirait chaque fois la même quantité de sang, et régulièrement aussi elle vomissait. Enfin, et pour comble, la mère supérieure me raconta, et aussi le barbier, qui en fit le serment solennel, que pendant deux mois consécutifs on saigna la malade trois jours par semaine, tirant à chaque fois sept ou huit onces de sang. De plus, elle resta dix-sept jours sans prendre nourriture ni boisson, sauf un peu de vin de vernacis, puis les dix jours qui suivirent elle n'absorba absolument rien. Il est vrai que maintenant, à ce que m'a raconté le barbier, on ne la saigne plus que tous les huit jours et on procède par intervalles de plus en plus éloignés. Ce cas me paraît sortir absolument de l'ordre naturel et une vraie merveille. Ce qui à mon sens est tout à fait admirable, c'est que cette nonne eut toujours bonne mine, fut toujours heureuse et gaie. Et comme elle ne gardait aucune nourriture appréciable, j'aurais craint en racontant son histoire de passer pour un menteur si je n'avais pour garants l'autorité et la présence de nombreux et savants docteurs qui, maintes fois, examinèrent cette malade. » (*Pract.*, fol. cexij.)

Nous signalions plus haut la présence de remèdes repoussants dans les ordonnances des plus doctes médecins du moyen âge. Nous n'insisterons pas sur ce sujet, mais nous dirons quelques mots des idées ou traitements particuliers et bizarres dont les auteurs médicaux d'autrefois agrémentent leurs ouvrages.

Remarquons d'abord que Ferrari dans les siens ne parle pas d'astrologie. Cette particularité nous a surpris, car l'astrologie était enseignée de son temps à Pavie et dans les Uni-

versités italiennes, et on la faisait intervenir souvent dans le traitement des maladies. C'est ainsi que Bertapaglia, professeur à l'Université de Padoue, dans son livre de chirurgie renfermant sept traités, en consacre un tout entier, le sixième, au pronostic d'après *les signes célestes*. Ce traité contient sept chapitres, qui traitent du pronostic des plaies selon la situation du soleil et des planètes, selon les signes célestes, la sympathie ou l'antipathie de ces signes, et selon les jours critiques, etc. Toutes choses, dit-il, que le médecin doit connaître, et sur lesquelles le malade interroge et veut une réponse précise. Il est impossible d'affirmer que Matheus n'attachait aucune valeur à cette observation des astres et à leur influence sur les maladies, mais le fait est qu'il semble ignorer l'astrologie dans ses trois ouvrages. Dans sa correspondance avec le duc de Milan, donnant des détails sur la maladie du jeune comte de Pavie, il parle cependant une fois de la conjonction de la lune et de son influence sur l'état du malade. Mais il ne peut entrer en parallèle avec Bertapaglia et avec Gordon qui, dans son *Lilium medicinæ*, recommande de consulter toujours l'adéquation des planètes pour le traitement de toutes les affections, d'avoir un bon calendrier des lunaisons et des conjonctions astronomiques, de connaître les aspects et les complexions des étoiles. C'était surtout lorsqu'il s'agissait de la saignée et des purgations que l'on ne pouvait éviter de renseigner son malade sur ce que disaient les astres : « Sous l'influence des constellations et de celle de toutes les parties de l'univers, dit Gordon, l'heure où l'homme est conçu détermine les linéaments et la configuration de son corps; et de l'influence dominante au moment de sa naissance dépendra toute la conduite morale de sa vie. » Le même auteur dit encore que les maladies chroniques sont gouvernées par le cours du soleil, et les maladies aiguës par celui de la lune. Guy de Chauliac admet l'influence des astres pour expliquer la peste de 1348. Pour préserver des calculs, quelques médecins, conseillent de porter une ceinture de veau marin ou de lion, sur laquelle est gravée en or très pur l'image d'un lion, quand le soleil est au signe du Lion, la lune ne regardant pas Saturne et se départant de lui. Il semble que l'on faisait au temps de Guy

de Chauliac un grand usage de ces ceintures, car elles sont portées au tarif de la gabelle d'Avignon, sous la rubrique *Mercerie*.

Lorsque les remèdes ne produisent pas l'effet attendu, et que l'art demeure impuissant, certains médecins ont recours aux incantations et à l'Oraison médicale dont voici un spécimen :

Deus perdet te †, Deus destinet te †, et in finem eveliet te †; emigrabit de tabernaculo † et radicem tuam de terra viventium †. In nomine Patris et Filii et spiritus sancti, Amen.

Sanctus Nichasius, Martir ac miles, habuit glandulas in collo et corpore suo et impetravit ad Dominum nostrum Jesum Christum ut quicumque hunc nomen Nichasius super se portaverit glandule non noabunt † fiat † fiat † fiat † sancta Maria †, sancte Johannes † sancte Sebastiane † sancte Roche † sancte Blasi † sancte Catherina † omnes sancti et sancte Dei intercedite pro nobis ad Dominum nostrum Jhesum Christum ut non noceant glandule. Amen †. Christus regnat †<sup>1</sup>.

Gordon conseille, dans l'épilepsie, de répéter à l'oreille du malade trois fois de suite ces trois vers :

Gaspard fert myrrham, thus Melchior, Balthazar aurum  
Hæc tria qui secum portabit nomina rerum,  
Solvitur a morbo, Christi pietate, caduco<sup>2</sup>.

Ferrari ne paraît pas avoir été frappé par ces sortes d'incantations, car il n'en dit mot. Cependant, dans certains cas et chez certains malades, il permet une amulette, une pierre précieuse suspendue autour du cou. La croyance populaire attribuait en effet à quelques pierres des propriétés merveilleuses<sup>3</sup>.

Personne, écrivait Boece de Boot, n'attribue ces facultés à la

1. *Bibl. de la Ville de Lyon*, mss. 1076, ff. 56-58. — G. GUIGNE, *Poème sur a grande peste de 1348*, p. O. de la Haye; Lyon, 1888, p. 17.

2. Théodoric rapporte un curieux moyen d'extraire les flèches d'un membre où elles sont solidement fichées : « Qu'on die trois fois estant à genoux l'Oraison Dominicale : et icelle dite qu'on prenne à deux mains jointes ensemble une flesche et qu'on die : Nicodème a tiré les clous des mains et des pieds de notre Seigneur, et que puis on tire la flesche, et elle sortira soudain. »

3. Gilbert l'Anglais conseillait, pour vaincre la stérilité et l'impuissance, de s'attacher au cou un parchemin sur lequel on aurait écrit, avec du suc de la grande consoude, les mots suivants : *Dixit Dominus, crescite, Uthiboth; et multiplicamini*, Tabechay; *et replete terram*, Amath,

pierre elle-même, mais aux esprits auxquels Dieu a commis et permis d'exercer ces facultés. Peut-être la substance de ces pierres précieuses, à cause de leur beauté, de leur splendeur, de leur dignité, est-elle propre pour être le siège et le réceptacle des esprits bons, tout aussi bien que le réceptacle des mauvais sont les lieux puants, horribles et solitaires.

Nous croyons pour notre part que certaines pratiques, qui paraissent au premier abord ridicules, étaient employées par les physiciens dans un but raisonné. Ils savaient à quoi s'en tenir sur la valeur intrinsèque du remède; mais ils voulaient agir ainsi sur l'esprit d'un malade qui croit à l'efficacité des amulettes et qui peut guérir par suggestion. C'est une remarque faite souvent par Ferrari, qu'il faut compter avec l'imagination du patient.

Bien avant le xv<sup>e</sup> siècle, Constantin le disait dans son livre des *Incantations*, où il traite des conjurations, sortilèges, maléfices et des remèdes suspendus au cou ou à d'autres parties du corps. Il y montre que l'imagination règle toutes les autres *vertus*, et par conséquent contribue à la guérison des maladies ou l'entrave. Il prouve aussi, comme tous les philologues et les médecins de l'antiquité s'accordent à le dire, que la vertu de l'âme modifie la complexion du corps, et réside dans toutes ses parties. Cela était évident pour tous les savants. Platon ne prétendait-il pas que lorsque l'esprit humain croit qu'une chose qui ne lui est pas profitable lui est profitable, par l'imagination seule de l'esprit, cette chose sera profitable au corps?

Ceci dit, il faut bien reconnaître que les médecins les plus experts nous laissent entrevoir un grand fonds de naïveté, et l'on ferait un volume amusant des anecdotes burlesques qu'ils racontent avec le plus imperturbable sérieux. On en trouve beaucoup de ce genre chez Matheus qui sont d'observation personnelle ou qu'il emprunte aux anciens ou à ses contemporains.

Il parle de l'hydropisie, par exemple, et vient d'exposer la façon dont il faut s'y prendre pour pratiquer la ponction : exposition claire, recommandations sensées. On doit, dit-il, entre autres choses évacuer le liquide lentement et même à

plusieurs reprises pour éviter la syncope. On continue la lecture et l'on tombe sur le passage suivant :

Quelques-uns louent dans l'hydropisie les bains dans lesquels on a mis une grande quantité de grenouilles vivantes, car elles absorbent la matière aqueuse d'une façon admirable. Pour moi, je me souviens que, pendant la peste de 1450, certains paysans posaient des grenouilles éventrées ou non et vivantes sur les apostèmes vénéreux et cela dès leur apparition. Les grenouilles mouraient incontinent, mais les apostèmes sortaient, la matière vénéreuse était attirée au dehors et les malades guérissaient. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont affirmé la chose. Il n'est donc pas étonnant que les grenouilles absorbent l'eau dans l'hydropisie<sup>1</sup>.

Ailleurs il parle des vers. Il a donné quelques formules de vermifuges. Mais il ne veut pas oublier de mentionner ce curieux traitement :

Voici un moyen singulier employé pour expulser les vers. Une femme en ayant un dans la matrice fut exposée aux rayons du soleil. Elle se tenait les jambes écartées au-dessus d'un récipient plein de lait dans lequel le soleil venait frapper, et le ver sortit de la matrice.

Quelquefois il nous annonce « une histoire à peine croyable, merveilleuse » dans le genre de celle-ci :

Je veux raconter une histoire, un cas dont je fus témoin alors que j'étais jeune. Il s'agissait d'une jeune fille de Pavie âgée de douze ans qui souffrait de vomissements non seulement alimentaires, mais fécaloïdes. Au début de sa maladie, elle avait ressenti une douleur iliaque ; puis le cours des matières s'était arrêté complètement, si bien qu'elle rejetait sans matières fécales ou purulentes les nombreux lavements qui lui étaient administrés. Ceci me fut rapporté par le très fameux docteur d'alors, Maître Jean de Concoreggio, qui la soigna primitivement. Elle en arriva donc à rejeter les matières fécales par le haut pendant deux ou trois jours, puis les lavements qui lui furent donnés furent rendus de la même manière et tout ce qu'elle ingérait. C'est à ce moment que je fus appelé à lui donner mes soins avec Maître Jean. Nous ordonnâmes des cataplasmes, emplâtres, liniments, onctions sur le ventre et de plus un suppositoire long et fin dans le

1. *Practica*, fol. cclx.

but d'attirer les matières vers le bas. Mais alors il se passa une chose merveilleuse. Ce long suppositoire était à peine en place — le temps de dire un *Pater* et un *Ave Maria* — qu'il s'éleva dans l'intestin, remonte jusqu'à l'estomac et est rejeté par vomissement un peu recourbé. J'ordonnai alors qu'on fît un autre suppositoire semblable au premier, qu'on l'attachât avec un fil, et que par un de ses bouts ce fil fût fixé à la cuisse de la jeune fille. Chose plus merveilleuse encore, le fil se rompt, le suppositoire remonte encore vers l'estomac, et est rejeté par la bouche avec la portion du fil qui le lie.

Pour la troisième fois, j'ordonnai un suppositoire qui fut entouré de quatre fils solides qu'on attacha ensuite à la cuisse de la malade, et pour la troisième fois, au bout de peu de temps, ces fils se rompent et le suppositoire est rendu par la bouche. Enfin je dis à la mère — laquelle fut dans la suite ma commère — de placer le suppositoire dans l'intestin et de le tenir elle-même fortement avec la main pour l'empêcher de recommencer son ascension vers l'estomac. Mais voici qui dépasse en merveilleux tout ce qui était arrivé jusque-là. Elle me raconta — et elle est tout à fait digne de foi — qu'elle avait senti comme un grand effort pour entraîner le suppositoire vers le haut, et que, si elle ne l'avait pas retiré, ce suppositoire comme les autres aurait été entraîné. Étant à court de remèdes, je consultai Maître Jean et lui demandai d'abord la cause de ce phénomène et le moyen d'y remédier. Il répondit à ma première demande : « Je ne sais quelle pourrait être la cause de ce phénomène, *sinon une vertu attractive ascendante*, résidant dans l'estomac et dans les organes qui le continuent ». Pour la seconde il me dit : « J'ai fait quant à moi ce que j'ai pu. A votre tour de faire ce qui vous semblera le mieux. » Or, donc en cette conjecture, je fis donner à la malade du bouillon de poule grasse pour *débilitier et faire cesser la vertu contentive et attractive de ces organes*. Elle rejeta plusieurs fois ce bouillon ; mais enfin, le second jour de ce traitement, les matières reprirent leur cours normal par le bas, les douleurs cessèrent et la malade fut sauvée à la louange de Dieu. Dans la suite elle ne tomba plus en semblable mal, et aujourd'hui elle est bien portante et l'épouse de mon confrère, le très éclairé docteur ès arts et médecine Maître Jérôme de Gluxiano, savant éminent<sup>1</sup>.

Voici encore une observation relatée dans la *Practica* au chapitre *De fluxu sanguinis narium* :

1. *Practica : De Egritudinibus stomaci*, ch. v : *De vomitu*, fol. cexiii.

... J'ai vu ce cas se présenter chez une nonne : elle avait une hémorragie qui ne provenait ni de l'abondance des humeurs, ni d'aucune cause primitive, chute ou coup. Elle rendait du sang par le nez, par la bouche et dans l'urine en telle quantité que, lors de ma première visite, je vis l'hémorragie se faire par toutes les voies d'évacuation et en notable quantité, jusqu'à xvij livres (*sic*). Pourtant cette nonne était maigre, délicate et flegmatique. Je tentai simplement comme remède des ventouses sèches, en raison de la faiblesse de la malade, et le sang vint remplir les ventouses. Je ne voulus pas essayer la phlébotomie, et, ne sachant quel médicament employer, je lui fis prendre, non sans crainte, ʒ. i. de filonium, et, grâce à Dieu, en moins de deux heures elle fut guérie de ce mal presque désespéré..... Au dire d'Avicenne un homme ne peut vivre s'il a perdu xxv livres de sang.

Avicenne dit qu'un homme ne peut vivre s'il a perdu xxv livres de sang : l'esprit médical du moyen âge est tout entier dans cette phrase.

Et pourtant Ferrari fut, au dire de Daremberg<sup>1</sup>, tout ensemble « très érudit, très didactique et parfois indépendant », et ceci est vrai. Il lui arrive assez souvent de discuter avec Avicenne ou Rhazès, et d'avancer « avec la déférence qu'on doit à de si grands hommes », qu'il ne partage pas leur avis. Exemple tiré toujours de la *Practica*, chapitre du tétanos traumatique :

Avicenne déclare que le tétanos, suite de blessure, est la conséquence de l'hémorragie trop considérable, ce qui fait que le plus souvent l'affection est mortelle : je crois cependant, pour ma part, que lorsque le tétanos survient après une blessure, c'est par suite de la lésion d'un nerf profond, et ce tétanos est mortel parce que les remèdes ne peuvent atteindre l'endroit blessé. Et si le médecin voulait agrandir la plaie, la douleur serait augmentée ainsi que le spasme, et le blessé mourrait. Aussi les incisions faites avec un instrument aigu, surtout lorsqu'elles sont profondes, sont très dangereuses, par exemple les blessures par armes très effilées.

Ces tentatives d'indépendance sont à noter, car elles sont rares chez un médecin du xv<sup>e</sup> siècle.

On peut s'amuser d'anecdotes dans le genre de celles que

1. Voir *R. scient.*, 21 décembre 1867, p. 43.

nous citions plus haut. Mais il faut bien reconnaître quelque bon sens à un médecin, qui, au seuil du xv<sup>e</sup> siècle, écrivait ces quelques lignes :

Le vulgaire croit que pendant la nuit de mauvais esprits viennent peser sur certains individus, et Gérard de Crémone rapporte cette opinion des théologiens, que la cause du mal est un démon existant dans l'air. Il vient se poser sur le patient et communique à ses membres une qualité mauvaise qui les rend impotents. Le malade perd alors la faculté de se mouvoir et de parler, comme ceux qui dorment sous un noyer; *mais le médecin n'a rien à voir avec les esprits, et il doit ramener ces accidents à des causes qui relèvent de la médecine...* Une des principales est une accumulation trop grande de nourriture dans l'estomac, avec dégoût nauséux, compression du diaphragme et consécutivement compression du cœur par des vapeurs. (*Pr., de Incubo.*)

Lorsque Ferrari écrivait ceci, l'opinion de Gérard de Crémone commençait déjà son œuvre néfaste, et le xv<sup>e</sup> siècle allait voir s'élever des bûchers dans tous les pays d'Europe.

D'ailleurs les superstitions et autres idées par trop fantastiques n'ont pas de prise sur l'esprit de Matheus. Il n'est pas de ceux qui acceptent tout sans contrôle. « On m'a raconté, dit-il, le cas merveilleux d'un animal qui serait sorti tout ailé d'une matrice. Mais je ne l'ai pas vu et l'on raconte bien des choses dont on n'a pas été témoin<sup>1</sup>. »

Lorsqu'il juge utile d'appuyer un texte galénique ou arabe, il aime à citer des observations personnelles. Et à ce propos il est à remarquer que le secret professionnel ne le gêne en aucune manière. M. le D<sup>r</sup> Auvard, dans une leçon sur l'*Hygiène de la femme*<sup>2</sup>, remarque que les préjugés en vigueur dans la société actuelle l'empêchent, dans un article de science, d'aborder l'épineuse question des rapports sexuels. « Car, dit-il, la malveillance ne manquerait pas de fausser l'interprétation de mes intentions. » Au xv<sup>e</sup> siècle, comme on pourra le constater par la lecture de la Consultation LXXII, ces préjugés n'existaient pas, et Ferrari n'hésite pas à entrer dans les détails les plus scabreux, en inscrivant en tête de sa consultation le nom et les titres de sa cliente.

1. *Practica : De Mola matricis*, f. cccxlviii.

2. *Médecine moderne*, mars 1898.

Dans sa *Practica*, il nous met au courant de ses cures ; nous parle de l'hydropisie de François Sforza, du catarrhe de maître Maffeo Veggio de Lodi, illustre poète du xv<sup>e</sup> siècle, et des maladies de plusieurs seigneurs qu'il soigna dans toute l'étendue du duché de Milan, et dont il donne les noms.

D'ailleurs, ses parents et ses amis ont collaboré d'une façon toute particulière à ses ouvrages. Lorsqu'il a besoin d'une belle observation, il la prend dans sa propre famille. Et nombre de détails biographiques nous ont été fournis par la *Practica*. Son père montait à cheval bien qu'il fût affligé d'une fistule gênante. Son beau-père, « pendant plusieurs années asthmatique, fut cependant guéri. Dans ma jeunesse, dit Ferrari, l'année même où je devins son gendre, je reconnus que la difficulté de la respiration provenait chez lui d'une complexion chaude du cœur et d'une complexion sèche du poumon. Il prit donc des remèdes humides et légèrement froids, et se porta mieux jusqu'à un âge très avancé<sup>1</sup>. »

On a déjà entendu parler d'une de ses commères, à propos de l'aventure merveilleuse d'un suppositoire. Une autre mourut d'indigestion, et peut-être par la faute des médecins.

En cette année 1467, j'ai été témoin d'une imprudence, et d'un accident très grave, survenu à la suite de la prise de certaines médecines violentes par le haut, le bas et par des clystères. Ces médecines avaient été prescrites contre une douleur apparue brusquement chez dame Cachosina, femme du magnifique maître Antoine de Lunate, docteur et chevalier. Elle était ma commère très chère. En moins de deux jours elle était morte. A dire le vrai, je ne crois pas quant à moi que l'ordonnance fut cause de sa mort. La défunte sortait de convalescence d'une autre maladie ; elle mangea à son repas du melon en grande quantité, des poissons de rochers, des légumes et des lentilles — c'était jour de jeûne. — A mon avis, et d'après les accidents, il faut incriminer surtout le melon. En tout cas, gardez bien ceci en votre mémoire pour ne pas commettre semblable imprudence<sup>1</sup>. »

Veut-il prouver que les médecins les plus doctes se peuvent tromper, il cite des exemples :

... Et de mon temps, c'est ce qui arriva à un fameux et très

1. *Practica*, fol. cxlij.

2. *Practica*, fol. ccvi.

illustre docteur de notre Université. Il soignait un personnage consulaire de Milan, malade d'une pleurésie. Il l'avait presque conduit à la guérison, lorsque lui-même fut atteint de la même affection. Mais il jugea dès l'apparition de la douleur qu'elle était produite par une ventosité. Or donc, de son propre mouvement, ou sur les conseils des médecins qui avaient visité avec lui son malade, il prit des médicaments *chauds*, et en peu de temps, il mourut. C'était une pleurésie.

Lui-même commet quelquefois des erreurs de diagnostic dans sa propre maison. Il les conte ingénument, faisant entrer le lecteur dans sa vie privée :

A ce propos, je dirai ce qui advint à ma femme qui eut une fausse grossesse, alors que j'étais persuadé avec de très savants confrères et de très habiles matrones qu'elle était enceinte. Voici le cas. Ma femme avait alors trente-trois ou trente-quatre ans; elle était en excellente santé, d'un tempérament bon et sanguin. Dieu nous avait donné trois fils; les deux premiers étaient morts à des époques différentes, et le troisième était arrivé à l'âge de sept ans. Il était parfaitement bien de corps et d'esprit, et se développait à ce point, qu'on pouvait le dire doué au delà de la moyenne en force et en intelligence. Dès le quatorzième mois, il avait montré des marques d'intelligence qui auraient pu s'appliquer à un enfant ordinaire de quatorze ans<sup>1</sup>. Après deux jours de maladie, il rendit son âme à Dieu en pleine connaissance, se recommandant au Seigneur et faisant le signe de la croix. Ainsi nous nous trouvâmes privés de nos enfants, et la perte du dernier nous fut surtout sensible. La douleur de sa mère fut telle, que pendant trois mois elle resta comme folle jusqu'au moment où apparurent des signes de grossesse. A partir de ce moment le regret de l'enfant perdu s'adoucit. Elle reprit ses habitudes; les menstrues avaient disparu, le ventre grossissait peu à peu, il y avait pesanteur dans l'abdomen et dans les lombes, et tous les autres phénomènes qu'elle avait éprouvés au temps de ses précédentes grossesses avaient fait leur apparition. Pourtant, on notait cette particularité qu'à l'époque menstruelle ordinaire, il y avait un écoulement très minime de sang, alors qu'en temps ordinaire les menstrues étaient très abondantes. A la fin du troisième mois, ou au commencement du

<sup>1</sup> 1. *Practica*, fol. cxlviii.

<sup>2</sup> Nam quartodecimo mense ejus manifestavit discursum qui adolescenti mediocris ingenii in anno xiiij recte convenisset.

quatrième, elle ressentit un mouvement comme celui de la conception, et analogue à ceux qu'elle avait ressentis avec les autres accidents, dans les grossesses antérieures : désirs, coloration spéciale; et chaque jour les mouvements devenaient plus manifestes, si bien qu'au septième et huitième mois, et surtout au neuvième, lorsque j'appliquais la main sur le ventre, je sentais des soubresauts comme celui du fœtus, avec des contractions quelquefois violentes. A certains moments, on percevait une masse globuleuse dans l'utérus, et tantôt c'était à droite, tantôt à gauche. Ajoutons tous les autres signes, désirs, coloration, pesanteur dans les parties inférieures de l'abdomen, difficulté dans la marche, en un mot tous les symptômes qui apparaissent d'ordinaire à cette époque. Cependant ma femme se prenait à douter parfois qu'elle fût réellement enceinte, en raison de ses menstrues légères; en effet dans ses grossesses précédentes elle n'avait pas perdu de sang. Quant à moi, j'étais certain, avec d'autres très savants docteurs, qu'il y avait grossesse. Et vous auriez partagé cette opinion devant les signes précités. Plusieurs matrones fort expertes étaient également de cet avis. Bref, nous fîmes entrer dans notre maison une nourrice au début du neuvième mois. Elle était près du terme, et moins de huit jours après son arrivée, mit au monde une fille que je confiai à une autre nourrice. Je maintenais le lait chez la mère en lui amenant des nouveau-nés du dehors, à seule fin qu'au moment de l'accouchement, l'enfant eût une alimentation convenable. Mais le neuvième mois s'écoula, puis le dixième, puis le onzième, et l'on était toujours dans l'attente. Enfin les douzième et quatorzième mois passèrent; les symptômes d'une vraie grossesse existaient encore, et la nourrice n'avait pas quitté la maison. Pourtant, après le onzième mois, l'espoir commença à diminuer, et pour moi j'étais en défiance. Après le quatorzième toute espérance m'ayant abandonné, je dis à ma femme de ne pas attendre plus longtemps un rejeton, car je n'avais jamais lu qu'une vraie grossesse pût aller au delà du quatorzième mois; qu'il était rare de la voir se terminer au delà du neuvième et plus rare encore au delà du dixième. Parfois, à la vérité, cela arrive chez des femmes affligées d'une môle, lorsqu'elles sont imprégnées dans les premier mois, deuxième ou troisième, car cette imprégnation est possible, au dire des physiciens. Alors, ayant accouché au neuvième mois, ces femmes racontent, qu'elles ont accouché au douzième, bien que l'accouchement ait eu lieu réellement au neuvième. Or, nous étant trompés, je me demandais d'une part s'il ne s'agirait pas d'une môle, et d'autre

part toutes les fonctions chez ma femme étant saines, j'en arrivais à me demander aussi s'il n'y aurait pas là quelque chose de contraire à l'ordre naturel. En effet, étant donné l'espace de temps écoulé, on aurait dû constater des accidents. La dernière interprétation était effectivement la bonne, car en moins d'un mois, sans médecines violentes, le volume anormal du ventre disparut, la difficulté de la marche cessa, et ma femme resta bien portante dans la suite. Et je crois que Dieu, dans sa miséricorde, voulut la consoler et l'apaiser; car, ainsi que je l'ai dit, elle avait été comme privée de raison. En lui laissant croire qu'elle était enceinte, il calma sa douleur et la fit disparaître. Car il nous sait faibles comme des enfants que l'on console par des sourires et des douceurs, et à qui l'on donne une pomme non pour qu'ils la mangent, mais pour les amuser. C'est ainsi qu'ils supportent des peines qu'ils n'auraient pas supportées sans cela<sup>1</sup>.

\*  
\* \*

Les citations que nous avons faites au cours de cette étude justifient l'appréciation de Daremberg sur les ouvrages médicaux du xv<sup>e</sup> siècle : à côté de théories et de discussions sur les auteurs anciens, et comme perdues au milieu d'un fatras de textes, on trouve souvent des observations personnelles, des détails sur la vie et les mœurs de l'époque que l'historien aurait intérêt à relever et à signaler.

Il nous reste à conclure.

De tout ce qui précède, il résulte que le xv<sup>e</sup> siècle a été au point de vue médical, ainsi qu'on l'a dit, un résumé et une préface. Un résumé : car il a condensé dans ses *Pratiques*, *Commentaires* et *Consultations* toute la science médicale des siècles passés; une préface : car par ses essais de recherches anatomiques en Italie, il a préparé la renaissance anatomique du xvi<sup>e</sup> siècle. Période à la fois active et stérile, qui a beaucoup produit mais sans rien d'original, sans aucune découverte scientifique qui ébranle les doctrines sur lesquelles elle s'appuie depuis Galien. Vésale lui-même et les anatomistes italiens du xvi<sup>e</sup> siècle ne seront pas capables de

1. *Practica : De mola matricis*, fol. cclxv.

secouer complètement le joug des anciens ; il faudra que la physiologie, s'aidant de leurs découvertes, vienne ouvrir à la médecine un champ nouveau d'activité.

Ferrari représente bien le type du savant médecin du xv<sup>e</sup> siècle. Il personnifie son époque mais ne la devance pas. En le sortant de l'oubli, nous n'avons pas eu la prétention d'en faire un méconnu. Mais, si notre époque a le droit de ne plus tenir compte des travaux qu'il a laborieusement entrepris, elle ne doit pas oublier qu'il a été un érudit, un médecin de bon sens, un des initiateurs de l'imprimerie.

Il a mérité sa fortune, a dit Malgaigne, sinon par son génie au moins par son travail et son amour pour l'art, et nous terminerons par cette phrase de lui que nous aurions pu prendre pour épigraphe de ce travail :

« Subjiciamus cervices nostras et superbiam nostram, neque firmemus nos omnia posse scire, non propterea desinamus a studio et contemplatione continua<sup>1</sup>. »

---

1. *Practica : De mola matricis*, fol. cclxvi.

## QUELQUES CONSULTATIONS

---

### I. — ¶ POUR LES ÉCOLIERS QUI DÉSIRENT ÉTUDIER : QUELQUES PRÉCEPTES A LEUR USAGE.

Il s'agit ici de donner quelques conseils sur le genre de vie à suivre, sur les mauvaises dispositions dans lesquelles on tomberait si l'on n'y prenait garde. ¶ Le meilleur air est celui qui est calme et à peu près sec. Pendant les grands froids, on ne sortira pas de la maison à une heure trop matinale, et on ne restera pas dehors au delà de la 23<sup>e</sup> heure<sup>1</sup>. On évitera aussi l'air lourd, le temps nébuleux ou pluvieux; et si l'on est obligé de sortir on aura soin de mettre dans sa bouche un morceau de citron confit, de gingembre, de cédrat ou d'un aromate quelconque pour purifier l'air. La chambre sera orientée Est-Ouest; elle ne sera jamais au niveau du sol; la fenêtre ouvrira à l'Est ou au Midi. ¶ Pas de sommeil dans la journée, à moins que ce ne soit une habitude ou qu'on ait manqué de sommeil la nuit précédente, auxquels cas, on dormira dans l'obscurité, les pieds et la tête bien couverts, cette dernière très élevée. Mais il faudra attendre que deux heures se soient écoulées depuis le repas. Le sommeil de nuit ne dépassera pas sept heures<sup>2</sup>. ¶ Au sujet de l'exercice et du repos, je dirai que la marche sans excès et dans le temps opportun est d'une bonne pratique. On ne s'y consacrera pourtant que cinq ou six heures après le repas; le matin après le cours; le soir, en hiver, à la 22<sup>e</sup> ou 23<sup>e</sup> heure : en été à la 21<sup>e</sup>, et à moins d'une chaleur excessive, même à midi.

1. Le signe ¶ indique que la consultation a été traduite intégralement.

2. *Septem horis dormire sat est juvenique, senique* (Ecole de Salerne).

On appliquera cette même règle à l'étude : il n'est pas bon de se mettre au travail aussitôt après le repas. ¶ Donc les heures qui seront données au travail sont celles-ci : en hiver on travaillera deux ou trois heures avant le jour ; en été depuis l'*Ave Maria* jusqu'à 1 heure du jour, et, hiver comme été, pendant le temps correspondant aux cours. Après le repas, en été, de la 17<sup>e</sup> ou 18<sup>e</sup> heure jusqu'à la 20<sup>e</sup> ; en hiver, de la 24<sup>e</sup> jusqu'à la 3<sup>e</sup> heure de la nuit. Et l'on ne travaillera pas plus ; en effet si l'on travaille de quatre à cinq heures chaque jour, mais d'une façon continue, cela sera bien suffisant<sup>1</sup>. On aura soin de se tenir le ventre libre soit naturellement, soit avec un suppositoire. ¶ L'étudiant évitera toutes les causes de troubles, tristesse, colère, haine, et les pensées ou sujets malséants ; si les pensées légères sont peu utiles, la joie et la bonne humeur sont très salutaires. Il devra surtout craindre l'abus des rapports sexuels. ¶ On ne mangera pas trop ; on sortira de table avec un peu d'appétit ; le repas du soir sera léger. Pas d'aliments visqueux, tels que fromage, gelée, chair de porc, viande grasse, pâtés en terrine. Ni vinaigre, ni acide, ni mets rances ; éviter les aliments aigres et lourds, ail, cèpes, moutarde, viande de bœuf, haricots. Les plats seront nourrissants et de digestion facile, œufs à la coque, perdrix, poulets, poules, faisans, veau. ¶ Les oiseaux des bois et des villes sont bons, au contraire de ceux des marais. Le pain sera de froment bien mondé ; un peu de son ne sera pas nuisible. Il sera bien levé et pétri avec un peu d'eau dans laquelle on aura fait bouillir de l'anis ou du fenouil et ajouté un peu de sucre ; il sera rassis d'un ou deux jours, trois au plus, et pas trop desséché au four. ¶ Le vin sera léger, blanc, un peu doux, coupé d'eau sucrée : en hiver, on y ajoutera un peu de miel. On ne boira pas froid, mais plutôt tiède, sauf en été. ¶ Parmi les légumes, on choisira la bétouille, la buglosse avec un peu de fenouil, l'hysope, la marjolaine, la mauve, la mercuriale, les épinards, les laitues, les feuilles de violettes, le portulaca, le plantain, etc., etc.

. . . . .

1. En dehors des cours bien entendu.

II. — ☉ POUR CEUX QUI VOYAGENT PAR TEMPS CHAUD.

Quelques règles d'hygiène sont données dans cette consultation, qui pourraient de nos jours encore servir aux voyageurs. Voici les six principales :

« *Première règle.* — Ne monter à cheval que de l'aurore à la troisième ou quatrième heure du jour ; et seulement de la vingt-et-unième heure au coucher du soleil, si l'on est dans la nécessité de le faire. Je n'apprécie pas l'équitation le soir, au moment où il serait plus convenable de prendre son repas. Au contraire, le matin, après la digestion du repas du soir et une bonne nuit, il n'y a pas d'inconvénient à se mettre à cheval.

« *Deuxième règle.* — Manger modérément, aussi bien au déjeuner qu'au dîner, et des aliments de digestion facile et un peu froids.

« *Troisième règle.* — Trois fois par semaine et le soir, se laver les jambes avec une décoction tiède de feuilles de vigne et de mauve.

« *Quatrième règle.* — Si l'on a très soif, il faut boire, mais peu à la fois, par petites gorgées. Cela est bien mieux que de boire continuellement et beaucoup.

« *Cinquième règle.* — N'user que de vin blanc léger et coupé d'eau.

« *Sixième règle.* — Chaque soir, avant de se mettre au lit, il sera d'une bonne pratique d'oindre la région dorsale avec huile rosat et huile de violettes, parties égales ; dans la région des reins on pourra également faire une onction, ou mieux une lotion vinaigrée.

“ . . . . . ”

La consultation se termine sur une formule d'onguent à l'usage des cavaliers à peau délicate, et sur la prescription d'une eau parfumée pour lotion du visage.

IV. — ☞ DOULEURS DE TÊTE OU SODA<sup>1</sup>, PRODUITES  
PRINCIPALEMENT PAR LE SANG.

Cette consultation est écrite à l'usage d'un jeune homme dont la tête est naturellement chaude et humide, et qui éprouve des douleurs céphaliques surtout en avant, douleurs survenant brusquement et avec paroxysmes. — La cause de ces accidents est rapportée principalement à l'accumulation du sang dans la tête. « Il se peut aussi qu'une humidité accidentelle et flegmatique<sup>2</sup> se produise en partie à la suite d'une indigestion, causée elle-même par les soucis et les travaux intellectuels, et détermine le mal; ou bien ce sont des vapeurs qui s'élèvent du sang renfermé dans les membres inférieurs. » Quoi qu'il en soit, il s'agit d'empêcher cette affection de devenir périodique. L'essentiel est de suivre un régime et de s'y conformer rigoureusement. Air pur et pays ensoleillé — si toutefois le mal de tête survenait, il faudrait se reposer en quelque endroit obscur, — fuir le bruit, les clameurs de la foule; éviter les fatigues cérébrales, comme aussi les fatigues physiques. — Frictions légères et parfumées des pieds — ceci est surtout recommandé au début des douleurs. — Une chose excellente encore est un bain de pieds chaud ou une douche chaude sur les jambes. — Sommeil modéré; pas de sieste. — On se mettra au lit deux heures au moins après la sortie de table, et on se couvrira bien. — Ni colère, ni emportements; pas de soucis, manger avec mesure, ni trop, ni trop peu. Liberté du ventre; une selle par jour. — (Nous laisserons de côté, la question culinaire et le chapitre des boissons.) Contre les douleurs, comme il a été dit plus haut, frictions légères des pieds et jambes, bains ou douches chaudes. Puis, ventouses sèches sur les genoux, et lotions vinaigrées quotidiennes. — Saignée, bien entendu; laquelle portera avec avantage sur les veines les plus rapprochées de l'endroit malade. Voici, par exemple, un moyen excellent de provoquer un écoulement

1. *Soda* est un terme arabe : il équivaut à céphalalgie.

2. Nous renvoyons pour la compréhension de tous ces termes à notre aperçu de la théorie humorale.

de sang : « On enroule ensemble des soies de porc, on les fixe sur un morceau de cire, lequel alors est placé à l'orifice nasal d'une part, à l'extrémité d'un morceau de bois, de l'autre. On malaxe le nez pour provoquer un éternuement, et à ce moment on empêche l'air de sortir par les narines. Si ce moyen réussit, tout est bien, sinon on saigne une veine du front, en ayant soin d'entourer le cou avec un lien et de le serrer quelque peu, de telle sorte que la veine se tuméfiant devienne bien apparente. » — Suivent quelques formules de potions, fumigations et topiques. « Et cum his, deo dante, spero curam observato semper bono regimine; et sit omnium factori laus. »

V. — **☪** DOULEURS DE LA RÉGION TEMPORALE PAR SUITE  
DE L'OBSTRUCTION DES MÉSARAÏQUES ET DU FOIE.

L'auteur n'indique pas la cause de cette obstruction des mé Saraïques et du foie. Pour la thérapeutique employée elle est à peu de chose près la même que celle du précédent consilium. Cependant : « Il faut craindre les passions trop vives; on pourra sans inconvénients se mettre en colère de temps à autre, pourvu que ce ne soit pas au moment du paroxysme. Le mieux est de s'amuser, mais modérément si l'on n'en a pas l'habitude. Il est permis d'user du coït quelquefois; cet acte naturel, pourvu qu'on y mette de la modération, n'est pas nuisible; au contraire, il est utile. — On fera usage de vomitifs; mais les plus simples sont les meilleurs. Voici par exemple une formule : Décoction de semences d'anis dans de l'eau; ajouter un peu de sel; huile commune; oxymel simple<sup>1</sup>. Boire tiède, puis se promener lentement dans sa chambre pendant dix minutes, en s'imaginant que l'on va vomir. Mettre alors un doigt dans la gorge ou une plume trempée dans l'huile. »

1. Oxymel : sirop de miel et de vinaigre.

VI. — ( POUR L'ÉPOUSE DU TRÈS MAGNIFIQUE ET TRÈS ILLUSTRE SEIGNEUR ET COMTE MICHEL COTIGNOLE. — DOULEURS DE LA RÉGION TEMPORALE DONT L'ORIGINE EST DANS LA MATRICE.

La maladie de Magnifique Dame Isabelle d'Attendolis est caractérisée par des douleurs temporales, dont la cause doit être cherchée du côté de la matrice principalement, et aussi du côté de l'estomac. Les douleurs sont précédées en effet d'une sensation de malaise du côté de la matrice, de tremblement, et d'un sentiment d'appréhension. Il s'ajoute à tout cela des nausées. En général, la céphalalgie est plus marquée au moment des règles ; elle disparaît avec elles ou tout au moins diminue. — En résumé, vapeurs s'élevant de la matrice, auxquelles viennent s'en ajouter d'autres, venues de l'estomac. — Le traitement consistera surtout dans une hygiène bien entendue. Résidence en un pays tempéré, plutôt frais ; chambre à coucher peu éclairée. Les longues veillées sont nuisibles, ce qui ne veut pas dire pourtant que le sommeil prolongé soit chose excellente. On évitera l'agitation, les passions trop vives, on ne se mettra pas en colère, etc. La nourriture sera plutôt froide. Suit la liste des viandes, légumes, fruits, etc., qui conviennent au cas particulier. — Bains jusqu'à l'ombilic ; bains de pieds chauds. Frictions des jambes, des cuisses et de la région stomacale avec une étoffe rouge<sup>1</sup>. Saignées légères des veines du pied, ventouses

1. La pratique des frictions avec des étoffes écarlates était très en vogue au moyen âge et dans nombre d'affections. « Le moyen âge, dit M. Albert Vandal, voyait dans le rouge le symbole de la santé renaissante, des énergies reconquises, et lui attribuait même une vertu de réconfort. » On enveloppait souvent aussi les malades dans les mêmes étoffes. Lorsque Jean l'Anglais fut appelé à la cour d'Angleterre pour soigner le fils d'Edouard III qui était atteint de la petite vérole, il le fit envelopper de drap écarlate et il ordonna que tout ce qui environnait son lit fût couvert d'étoffes de la même couleur. — La coutume d'envelopper d'écarlate les malades atteints de la petite vérole a longtemps subsisté chez les Japonais. Kœmpfer, qui écrivait au commencement du siècle, rapporte qu'ils faisaient tendre la chambre du malade d'étoffes de cette couleur, et que les rideaux du lit, ainsi que les habits de ceux qui l'approchaient, étaient également rouges. — Bayle raconte l'histoire du fils d'un capitaine d'infanterie anglaise qui, en 1744, reconnu atteint de la petite vérole par un médecin, fut immédiatement dépouillé de sa chemise

sèches sur les membres inférieurs. « A noter ce fait singulier, que les frictions et dérivations sur les membres inférieurs sont très utiles pour préserver des douleurs de tête, alors que l'emploi des mêmes procédés sur les membres supérieurs — qui n'aurait dans ce cas aucun effet — est excellent après l'apparition de ces douleurs. » Contre ces dernières : dérivatifs, potions calmantes; topiques à base d'opium dans les oreilles « et enfin, pour hâter la disparition des vapeurs et s'opposer à leur marche envahissante, il sera bon de faire un léger échauffement de la tête avec un linge un peu chaud, et puis l'on peignera la malade avec douceur, en se servant, comme le veulent les anciens médecins, d'un peigne fait avec la corne droite d'un bouc<sup>1</sup> ».

VIII. — ¶ POUR UN JEUNE HOMME DE PARME, SOUFFRANT  
DE MÉLANCOLIE AU PREMIER DEGRÉ.

IX. — ¶ POUR UN NOBLE GÉNOIS ATTEINT DE MÉLANCOLIE, PRINCIPALEMENT EN RAISON DE LA COMPLEXION FROIDE ET SÈCHE DE SON CERVEAU.

Nous réunissons ces deux consultations qui traitent d'une même affection. Les deux sujets dont parle Matheus sont, d'après la symptomatologie qu'il nous donne de leur affection, des neurasthéniques.

Mais nous dirons d'abord, en nous aidant de la *Practica*<sup>2</sup>, ce qu'il faut entendre par mélancolie. C'est une affection qui se présente sous des aspects divers suivant les individus. Chez les uns, on constate seulement de la tristesse, chez d'autres de la tristesse et de l'appréhension, le besoin de s'isoler et de fuir la société des hommes. Ceux-ci sont des neurasthéniques comme nous dirions aujourd'hui. Une autre

par trois femmes qui se trouvaient là en visite, et enveloppé des mantelets de drap écarlate dont elles avaient les épaules couvertes. Le malade demeura dans cet état pendant tout le cours de la petite vérole. Mais Bayle ne dit pas ce qu'il en advint.

1. Dans d'autres cas, le peigne devait être fait avec la corne gauche.

2. *Practica : De Melancolia*, ch. IX, fol. XLIX.

catégorie de malades est plus sérieusement atteinte. « Les uns vivent au milieu des sépultures, d'autres se complaisent dans des idées de luxure. Ceux-ci veulent mourir; ceux-là s'affolent en pensant à la mort. Il en est qui discourent ou qui restent mornes, sans une parole. D'aucuns craignent les voleurs, s'imaginent être des rois ou des oiseaux ou des loups, ou même des objets. Celui-ci n'a pas de tête, celui-là est en verre et craint d'être touché et brisé. Avicenne cite le cas d'un homme qui s'attacha des pierres autour du corps et puis se jeta à l'eau, etc. » — Les causes de cette affection sont dans le cerveau lui-même ou en dehors de lui. Lorsque la complexion du cerveau est froide et sèche, il peut se présenter des phénomènes mélancoliques. Mais il suffit d'un trouble dans le fonctionnement normal de la rate, du foie, de l'estomac, de l'utérus, pour donner naissance à la maladie. L'humeur mélancolique s'accumule dans la rate et ne peut être suffisamment évacuée. Le foie est trop chaud ou trop froid; les voies sont obstruées entre cet organe et la rate, d'où stagnation de la matière mélancolique. Le *Mirach*, — et dans ce cas particulier il faut entendre par là, non seulement la peau, les muscles et la graisse de l'abdomen, mais le mésentère et les veines mésaraïques<sup>1</sup>, — le mirach doit être parfois incriminé. Ici encore, il s'agit d'une accumulation d'humeur mélancolique. Quoi qu'il en soit du point de départ de l'affection, celle-ci est en définitive produite par des fumées, vapeurs ou ventosités qui s'élèvent de la matière mélancolique jusqu'au cerveau. — Le traitement sera différent comme les formes de la maladie. Mais il faut savoir que chez certains individus il ne peut être question de médicaments. « Il faut simplement détourner l'attention du sujet. Rhazès rapporte un cas intéressant de quelqu'un qui fut guéri sans médecine. »

Nous allons maintenant résumer la VIII<sup>e</sup> consultation.

Le jeune homme, dont il est ici question, n'est pas seulement mélancolique du fait d'une affection du *mirach*, mais il faut aussi chercher la cause de sa mélancolie dans son cer-

1. « Per mirach intelligendo non tamen membra veri mirach, ut musculos, pinguedines paniculos et cutem, sed etiam misenterium et meseraicas dispersas simul cum zirbo adipio... »

veau. « Et la preuve en est, que l'on a fait des onctions, des fomentations et le reste dans la région du mirach, et qu'il n'en est résulté aucune amélioration apparente. Avicenne l'a dit : « Lorsque la médication locale n'est d'aucun effet, il faut penser que le cerveau est affecté dans ses propriétés. » Et c'est le cas chez ce jeune homme. Mais est-il au début de la maladie, ou bien dans la période d'état? D'après le rapport écrit qui lui a été adressé, Ferrari incline à croire qu'il n'est qu'au premier degré de la mélancolie. Ce jeune homme a des accès de tristesse et de crainte, mais qui ne surviennent pas sans cause manifeste, et brusquement. Il faut, par exemple, qu'il soit seul pendant quelque temps dans sa chambre, alors il est pris de terreur et tremble de tous ses membres. Il y a là un motif; de même on voit chez certaines personnes survenir la mélancolie à la suite d'un accès de colère, d'une peur motivée ou d'un chagrin, surtout si le corps est déjà affaibli par des passions de toutes sortes. Mais on ne peut pas dire que ce soit la mélancolie à la période d'état. Et même, une personne est prise brusquement de son accès; elle a des pensées incohérentes, elle a peur, elle est triste : on ne peut pas dire encore qu'elle soit atteinte de mélancolie complète. Au contraire, vient-elle à crier tout haut ces pensées incohérentes? En arrive-t-elle à les mettre en action? Alors seulement le médecin est en droit de dire : mélancolie à la période d'état. Tel n'est pas ici le cas. Ce jeune homme n'en est pas encore venu au point de se répandre en paroles et en idées étranges; il n'est ni insane, ni obscène en ses actions; il parle comme tout le monde, ne disparaît pas de chez lui, ne fait pas encore de choses extravagantes. Ceci prouve bien que la maladie n'est pas encore confirmée. « Je pense aussi que, outre le mirach, outre la sécheresse générale de tout le corps, il faut faire intervenir aussi le cœur comme une des causes de l'affection dans ce cas particulier. En effet, ce jeune homme a des palpitations continuelles..... Mais la cause principale, à mon sens, il faut la chercher dans le cerveau, ou mieux dans ses propriétés. Ce jeune homme me paraît, en effet, avoir été et être encore en ce moment très instruit et d'une intelligence remarquable; or, je suis de l'avis de Razès, lorsqu'il dit que les

personnes d'un esprit supérieur, et qui se livrent trop à l'exercice et à l'étude, sont prédisposées à la mélancolie. Non certes que je n'attache pas d'importance à l'influence du mirach en la circonstance, d'autant que ce jeune homme, il y a quelque temps, a été atteint d'une maladie fort longue de l'estomac, caractérisée par de la difficulté de la digestion. Il a dû par conséquent se former de la matière mélancolique dans toute la région du mirach, puis des vapeurs, lesquelles se sont portées vers le cerveau et ont transformé les esprits animaux en esprits sauvages (*sylvêstres*)... »

Quant au traitement, il doit être énergique et institué sans retard, car la maladie une fois dans la période d'état, les remèdes sont souvent inutiles en raison de la gravité de l'affection.

Nous serons bref sur ce traitement. Signalons les bains, les lotions, les frictions sur tout le corps, mais surtout le traitement moral : occupations agréables, sociétés où l'on s'amuse, faire de la musique, chanter, s'occuper d'art, etc., etc...

Enfin nous mentionnerons ce remède très efficace, paraît-il, et qui vient d'Azaravius : « Couper un agneau par le milieu du corps, retirer les organes internes et appliquer tout chaud sur la tête. »

Dans la IX<sup>e</sup> consultation, nous retrouvons mêmes idées et même traitement chez ce noble Gênois, âgé de 50 ans, présenté à Matheus par le très érudit docteur ès arts et médecine, Maître Nicolas de Passano. C'est aussi le cerveau qui est la cause principale de l'affection. « Il n'y a rien du côté du mirach, rien du côté du foie. On pourrait très vraisemblablement aussi accorder une certaine importance à un ulcère de jambe guéri, puis qui a récidivé<sup>1</sup>. »

1. Cette consultation se termine ainsi : *Et sic est finis hujus gloriosi consilii flores speciosiores dicendorum in ista materia de melancolia continentis edili per eundem dominum magistrum Jo. Matheum, Augusti 13<sup>a</sup> die 1497 anno. Ad laudem gloriosissimi Jesu filii gloriosissime Virginis Matrisque Marie-Finis.* » Cette note de l'éditeur contient une erreur typographique; Matheus est mort en 1472. Il faut lire 1467, au lieu de 1497.

X. — ¶ VERTIGE AYANT POUR CAUSE LA MATIÈRE  
FLEGMATIQUE.

Il s'agit ici d'une dame qui éprouve des vertiges, dont la cause est rapportée à des vapeurs s'élevant de la matrice et de l'estomac, vapeurs qui proviennent elles-mêmes de la matière flegmatique. Elles se portent principalement sur l'appareil de la vision et sur le cerveau de cette dame. Voici les symptômes : « Tout d'abord, c'est une sorte de commotion dans tout le corps ; mais le véritable début est un fourmillement dans un membre, fourmillement qui reste là jusqu'à ce que les vapeurs abandonnant ce membre viennent à s'élever vers le cerveau, provoquant ainsi le vertige et les étourdissements. Puis survient l'abolition de la vision, complète ou incomplète, suivant que les vapeurs se portent sur un seul œil ou sur les deux à la fois. Un autre symptôme ne tarde pas à apparaître : la malade voit un cercle rempli de choses diverses et blanches qui tourbillonnent devant ses yeux. Au début aussi apparaît une envie irrésistible d'uriner, et l'urine rendue est mal digérée. Ce symptôme tient à ce fait que la vessie ne peut plus retenir son contenu et non pas à une vertu expulsive, à un spasme. Car s'il y avait spasme, il n'y aurait pas vertige, mais épilepsie ; et c'est là justement un des signes distinctifs du vertige d'avec l'épilepsie. Avec le progrès de l'affection, l'urine devient épaisse par l'adjonction d'une quantité très grande de matières, et enfin comme dernier symptôme on note de la migraine..... Cette affection peut subir des transformations ; le vertige devient alors épilepsie ; et d'ailleurs c'est l'opinion d'Avicenne que le vertige flegmatique est semblable à l'épilepsie. »

Dans le traitement de ces accidents, qui étaient peut-être des phénomènes urémiques, à côté des frictions, bains, dérivatifs, scarifications sur les jambes et sur les oreilles, larges saignées artérielles (derrière l'oreille) et veineuses, purgatifs violents, etc., nous signalerons ce passage : « Éviter les passions de l'âme, telles que tristesse, fureur, crainte, joie trop vive, etc. ; éviter également de porter son imagination sur

des choses qui se meuvent avec rapidité; ne pas s'arrêter à regarder ce qui est animé d'un mouvement trop rapide, grandes roues, eaux courantes et impétueuses, nuages emportés par les vents. Ne pas examiner le fond des précipices, ne pas se pencher lorsqu'on se trouve au sommet d'une tour ou sur un pont. »

LVII. — ¶ CONSULTATION POUR LE ROI DE FRANCE  
SUR LES HÉMORROÏDES<sup>1</sup>.

¶ D'après le rapport de très respectable Manuel de Jacob, parlant au nom de Sa Très Sacrée Majesté le roi de France, Sa Majesté aurait des hémorroïdes dont Elle souffre quelquefois. Et, puisque j'ai reçu l'ordre de mon très Illustre Maître le Prince Duc de Milan, d'avoir à donner par écrit les remèdes à apporter à cette affection, ainsi ferai-je. — Les hémorroïdes sont diverses; elles ont des aspects différents. Il en est de sourdes qui ne donnent pas de sang, mais qui à certains moments s'obstruent et alors se tuméfient. Parmi elles, il en est d'extrêmement douloureuses, et d'ailleurs ce sont de toutes les plus douloureuses. D'autres donnent du sang trop abondamment, et alors que dans le premier cas il est nécessaire de provoquer une émission sanguine, à seule fin d'arrêter ou d'atténuer la douleur, ici, au contraire, il est nécessaire de s'opposer à cet écoulement de sang exagéré, de peur que les organes royaux, par suite surtout du refroidissement du foie, ne viennent à s'affaiblir<sup>2</sup>. Et comme j'ignore de quelle sorte d'hémorroïdes est affligée Sa Majesté, je laisserai de côté nombre de choses subtiles et théoriques que je pourrais dire, et sur les causes et sur les remèdes à leur opposer quand elles donnent modérément, quand elles sont indolentes, etc.; je ne parlerai pas non plus des accidents que peut provoquer une perte sanguine trop considérable, ni

1. Se reporter pour plus de détails à la page 56 de ce travail.

2. « ..... ne membra regalia maxime epar infrigidata debilitentur ». Nous croyons qu'il s'agit ici des organes principaux, cœur, cerveau, foie, et non des membres royaux, c'est-à-dire du roi de France. Mais les deux interprétations se peuvent soutenir, bien que l'auteur ne parle des hémorroïdes qu'à un point de vue général.

du régime à suivre. Non que ces différents points n'aient leur intérêt, mais les très savants médecins de Sa Majesté pourront là-dessus la mieux renseigner que moi-même. Je me contenterai donc de donner les formules de certaines médecines qui pourront utilement être employées contre les diverses espèces d'hémorroïdes, me bornant à les énumérer, m'attachant surtout à indiquer celles que j'emploie d'ordinaire, que j'ai expérimentées dans des cas semblables.

¶ Or donc, si les hémorroïdes ne donnent pas de sang et sont très douloureuses, comme il arrive souvent, il y a deux indications à remplir : en premier lieu, atténuer la douleur ; en second lieu, favoriser l'écoulement du sang. A cet effet, pour atténuer la douleur, on prendra des bains de siège dans la décoction que voici<sup>1</sup> : ℞. Graines de lin ℥. i. feuilles de guimauve, fenugrec, añ. ℥. 5. limaces trouvées en des lieux humides et sans carapaces, ʒ. ij. fleurs et feuilles de bouillon, deux parties. ℥. de chaque. Faire bouillir le tout dans deux seaux d'eau, jusqu'à évaporation de la sixième partie. Verser la décoction dans un récipient concave dans lequel on pourra s'asseoir. S. M. prendra un bain de siège de quatre heures. A la sortie du bain, il sera fait sur l'endroit malade une onction destinée à l'adoucir et à l'insensibiliser autant que possible avec l'onguent suivant : ℞. Huile de graines de lin, huile de crisomille, añ ʒ. i. Jaune d'œuf, poudre de nénufar, desséché, ʒ. 5. Ajouter un peu de cire. Sur cet onguent, sera appliqué un emplâtre ainsi composé : ℞. Limaces comme plus haut, ʒ. ij. Feuilles de mauve, de guimauve et de melli-lot, añ. ℥. j. Fleur de nénufar, ℥. 5. Graines de lin, ℥. 5... Faire bouillir et agiter. Ajouter huile de violette et moelle de jambe de veau, un peu de safran, et appliquer l'emplâtre sur la région douloureuse. Si cependant il y avait cha-

1. Les quantités de médicaments étaient indiquées dans les formules du moyen âge par des caractères spéciaux qui furent employés jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons conservé dans notre travail cette notation, et voici un petit tableau explicatif :

|    |          |   |
|----|----------|---|
| ℞. | signifie | Recipe ; añ signifie de chaque.                   |
| ℔. | —        | la livre ou 16 onces ou 490 grammes environ.      |
| ʒ. | —        | l'once — 30 —                                     |
| ʒ. | —        | le gros ou 72 grains — 4 gr. 1/2.                 |
| ʒ. | —        | le scrupule — 1 — 1/3.                            |
| 5. | —        | la moitié d'un tout. Ex. ʒ. ij. 5. = 3 onces 1/2. |
| ℥. | —        | une poignée.                                      |

leur intense et douloureuse à l'endroit malade, pour empêcher l'attraction des matières en ce point, il sera nécessaire de faire une diversion. On saignera donc d'abord la veine basilique du côté droit; six ou huit heures après, nouvelle saignée de la salvatelle du côté gauche. De chaque veine on retirera environ deux onces de sang. Si malgré tout, la douleur persistait, on pourrait ajouter à l'onguent ci-dessus formulé et, pour détruire toute sensibilité : opium, ʒ. 5. safran, ʒ. 5. S. M. en éprouvera un grand soulagement. Mais il se peut faire que la douleur bien qu'atténuée ne soit pas complètement éteinte; alors il sera bon le lendemain de saigner la saphène du pied droit, à moins toutefois que la sensibilité soit surtout exagérée du côté gauche, auquel cas la saignée porterait sur le pied gauche et serait de une once et demie au plus. Le sang ne sort pas naturellement des hémorroïdes? Il faut provoquer son écoulement? Si elles sont pendantes, on posera une sangsue ou deux sur les veines tuméfiées, en ayant soin de choisir des sangsues non venimeuses. Voici comment il faut s'y prendre pour les faire adhérer : on introduira la sangsue à l'intérieur d'un tube<sup>1</sup>, puis l'endroit choisi pour la saignée sera recouvert d'un peu de sang de poulet. Ceci fait, et sans tarder on applique le tube sur cette région. La sangsue prisonnière adhérera aussitôt et sucera le sang de la veine. On retire alors le tube en laissant pendre la sangsue. Quand elle sera bien gorgée de sang, on la saupoudrera de sel, et l'on placera au-dessous d'elle un petit bassin dans lequel elle tombera et rendra le sang qu'elle a sucé. L'endroit paraît-il décongestionné? Tout est bien; sinon on appliquera une seconde sangsue de la même manière, après quoi on mettra sur la région malade une compresse imprégnée de l'onguent ainsi composé : jaune d'œuf, huile de rose et safran en très petite quantité. Voilà qui suffit pour les hémorroïdes externes et apparentes. Sont-elles internes et latentes? Alors il les faut ouvrir, et provoquer l'émission sanguine au moyen de compresses appliquées sur l'anus, et ayant pour effet de dilater les pores des veines et de faire sortir le sang. A cette intention, le suppositoire que voici sera composé : R/. Hiera<sup>2</sup>

1. Intra cannulam.

2. Hiera, médicaments composés. Les grands hiera étaient des compositi

simple de plusieurs espèces et mastic préparé, deux parties; myrrhe, une partie; miel, quantité suffisante. Faire des suppositoires de médiocre dimension, mais assez épais.

Le suppositoire sera beaucoup plus efficace s'il est fait avec une racine d'iris enveloppée dans un morceau de laine, lequel sera cousu puis trempé dans la composition ci-dessus formulée, à laquelle on ajoutera huile de lys, de rue ou de scorpions. Voici encore une formule pour suppositoires très actifs : ℞. amandes amères, ʒ. ij. Feuilles de rue, pulpe de coloquinte, añ. ʒ. i. Musc, safran, añ. ʒ. 5. Moelle de cerf dissoute; bdelion<sup>1</sup>, en petite quantité et dissout dans du vin blanc. Ces suppositoires seront longs et appliqués sur l'anus. On les renouvellera toutes les heures, et ce, pendant cinq heures consécutives. Que si, en raison même de l'activité de ces médicaments, S. M. éprouvait de la douleur, l'indication serait de l'atténuer par un suppositoire renfermant des substances *ad hoc*, en ayant soin toutefois de ne pas choisir de substances qui mettraient obstacle à l'écoulement du sang. En effet, j'ai en vue ici ces hémorroïdes chez lesquelles il faut favoriser la sortie du sang, celles qui à époques fixes forment une tumeur et donnent alors lieu à une hémorragie, ou bien arrivent à l'état de tumeur mais ne coulent pas. On fera par exemple un suppositoire avec une racine de chou ou de blette, ou mieux encore avec une racine de raifort, que l'on plongera dans de l'huile de rose additionnée d'un jaune d'œuf ou l'huile de violette. Voici un moyen de faire sortir sans grande douleur les hémorroïdes sourdes et latentes. Faire un suppositoire en se servant des mêmes racines que précédemment qu'on enveloppera dans de la laine, et qu'on laissera tremper dans de l'huile de pêche, de crismille, etc. On traite quelquefois les hémorroïdes sourdes par l'incision et la cautérisation et, pour ce faire, il est divers procédés et inventions. Quelquefois encore on emploie la ligature des hémorroïdes, mais il est besoin dans toutes

tions compliquées. (V. Leclerc. *Chir. d'Albucacis*, p. 13). Il y avait l'hiera de ellebore (ellébore noir, coloquinte, castoreum opoponax, myrrhe, cannelle, spica nard, plusieurs labiées, miel.); — l'hiera de Rufus (coloquinte, assa fœtida, persil sauvage, poivre, safran, cannelle, etc.); — l'hiera piera de Galien (aloès, cannelle, safran, asarum, spica nard, mastic et miel.)

1. Bdelion, gomme résine du *Balsamodendron apicanum*.

ces interventions d'une très grande habileté, et je n'ose ni louer ni conseiller semblable pratique sur une si Illustre Majesté. Souvent, en effet, j'ai été témoin d'accidents au cours de ces opérations. Si donc les hémorroïdes sont apparentes et sourdes, et si l'on a dessein de les dessécher et d'en amoindrir le volume, sans crainte alors on peut recourir à ce médicament qu'on appliquera sur trois ou quatre des veines tuméfiées, en ayant soin toutefois d'en laisser une intacte : ℞. Antimoine, ʒ. i. 5. Corne de cerf brûlée, corail, hématite, encens, añ. ʒ. i. Ajouter huile de myrte. Oindre les veines avec cette mixture au moyen d'une compresse. En très peu de jours, les hémorroïdes auront diminué de volume. Veut-on les faire disparaître complètement? Ceci est possible, à condition pourtant qu'elles ne soient ni anciennes ni sujettes à donner du sang à époque fixe. Ce doivent être exclusivement hémorroïdes se tuméfiant périodiquement et occasionnant des douleurs vives. Dans ce cas, on peut user du même liniment mentionné plus haut, en y joignant unelégère saignée de la veine basilique. On donnera aussi les potions appropriées dont parle Avicenne à la fin de son chapitre des *Liquides*, après avoir traité des médicaments à appliquer sur les hémorroïdes.

Et parmi ces potions, il prescrit, à prendre dans la boisson, le galbanum<sup>1</sup> sec et pulvérisé à la dose de ʒ. ij. dans une potion d'absinthe ou de plantain, ajoutant que le galbanum, pris sous cette forme, fait disparaître les hémorroïdes dont il vient d'être parlé. Il ajoute encore que si l'on prend de cette potion par trois fois, les hémorroïdes ne récidivent pas. Quant à moi, je n'oserais pas conseiller à Sa Majesté Royale la dose de ʒ. ij. en une seule fois. Je serais d'avis qu'Elle commençât par la dose de ʒ. ij. pour atteindre celle de ʒ. i. et qu'Elle n'augmentât pas cette dernière. Et cela suffit pour les hémorroïdes sourdes et qui ne donnent pas de sang.

☞ Pour celles qui au contraire saignent très abondam-

1. Galbanum, gomme résine de la *Ferula galbaniflua*. Pour donner une idée de la phraséologie médicale de l'époque, nous dirons qu'elle était considérée comme *chaude* au troisième degré, *sèche* au second et comme ayant une attraction forte.

ment, la première indication pour arrêter ce flux de sang consiste dans un régime approprié. En effet, il faut craindre tout ce qui est susceptible de produire l'inflammation, exercices corporels où intellectuels<sup>1</sup>; s'abstenir des aliments, boissons et médecines trop subtils et excitants. La nourriture sera non seulement très styptique, mais il faudra veiller à ne manger que des aliments légers afin de conserver la liberté du ventre; car si les fèces venaient à durcir, elles pourraient au moment de leur évacuation occasionner des accidents. Ces règles observées, une autre indication consiste dans une diversion par une légère saignée de la basilique, par des ventouses posées sur les régions hépatique ou splénique, par une émission sanguine nasale. Si le sang est trop aigre et trop subtil, par suite de son mélange avec la bile, comme il arrive souvent, on aidera sa digestion; on le refroidira et on le rendra plus épais, au moyen de sirops, breuvages et autres médecines composées à cette intention; puis on s'occupera de l'évacuation de la matière aigre. Le sang est-il aqueux, ce qui est mauvais, il le faudra sécher avec certains médicaments que je n'indique pas, laissant ce soin aux très excellents médecins de Sa Majesté Très Sacrée. ¶ Cependant, je vais mentionner ici quelques médecines tant pour l'usage interne que pour l'externe, ayant pour effet de resserrer les pores des veines et d'épaissir le sang. Et en premier lieu je mentionnerai dans la première catégorie les mirabolans confits, citrons, chebulli, et la préparation de scorie de fer de Razès. Car, si deux fois en la semaine on en prend ʒ. i. 5. dans de l'eau de plantain, ou dans de l'eau ayant bouilli, on en retirera grand avantage. Que si, à l'écoulement de sang, se joint de la difficulté pour évacuer les fèces, on pourra prendre ʒ. i. de bdellion en pilules; deux suffiront. Pour l'usage externe, et afin de faire contracter les veines on appliquera l'onguent suivant : ℞ : noyaux de dattes, noix de cyprès brûlé, corail rouge, hématite préparée, environ. ʒ. i. acacia, terre scellée<sup>2</sup>, encens, santal blanc, glands, enye-

1. Pour un chef d'État, le régime est sévère, semble-t-il, et peut faire sourire.

2. Terre scellée ou encore bol, terre sigillée. On désignait ainsi des terres argileuses employées comme absorbantes et antiputrides, auxquelles on donnait des formes diverses et dans lesquelles on imprimait un cachet (si-

loppes de grenades, semences d'euphorbe et de plantain, añ. 3. 5. Ajouter suc de menthe et basilicon. De cette mixture oindre les hémorroïdes. Et si, au flux de sang s'ajoute de la douleur, voici un remède qui m'est particulier : chercher de ces vers à cent pattes qu'on appelle encore porcelions et qu'on trouve dans les endroits humides, dans les hûches, par exemple, ou bien des scarabées. On les pilera avec soin, puis on les fera bouillir et longtemps dans de l'huile de graines de lin en quantité suffisante. De ce liment on oindra les veines tuméfiées. Pour atténuer encore ces douleurs, et en même temps resserrer les veines on prendra un bain de siège dans la décoction suivante : ℞. plantain, fleurs et feuilles de bouillon sauvage, añ. ℥. i. graines de lin, ℥. 5. enveloppes de grenades, balaustes, galles, nénufars, añ ℥. 5. Faire bouillir le tout dans de l'eau et du vin noir styptique jusqu'à évaporation d'une moitié. Et de tout cela je suis satisfait et prêt à en écrire plus long et à m'étendre davantage sur ce sujet, s'il est besoin.

LXXXI. — ¶ POUR UNE NOBLE DAME ALLEMANDE, ATTEINTE PÉRIODIQUEMENT DE DÉLIRE FURIEUX « CUM DESIDERIO COEUNDI » DANS LE TEMPS QU'ELLE N'EST PAS ENCEINTE, ET CHEZ QUI PAREIL ACCIDENT NE SE PRODUIT PAS DANS L'ÉTAT DE GESTATION.

¶ Très savant docteur, je reçois la lettre dans laquelle vous me demandez une consultation sur un cas difficile ; d'autant plus difficile, que la malade dont vous parlez est dans un âge où les femmes peuvent avoir des enfants. Avec le progrès des années, en effet, l'affection dont cette dame est atteinte est moins à craindre, ce qui me donne même à penser que chez elle la guérison pourrait survenir sans médicaments, et par la seule influence du temps. ¶ Mais voici le cas. Une noble dame, jeune encore, de tempérament sanguin, forte, le visage coloré, le corps bien fait, a vécu long-

gillum). Terre de Lemnos : bol d'Arménie ou bol oriental. Ce dernier médicament était une argile ocreuse rouge (couleur due à de l'oxyde de fer), tonique et astringente.

temps de façon très chaste avec son mari. Or, depuis quelques années, il lui advient de temps à autre un trouble de l'esprit avec délire furieux, et cela, alors qu'elle n'est pas enceinte. Lorsque l'attaque apparaît, tout son corps est agité de tremblements; chaque membre en particulier est animé de secousses, même si on l'immobilise, et cette attaque dure quelques jours. Au moment où elle va éclater, on perçoit un bruit qui sort du ventre de la malade; il est si net que le mari couché près de sa femme l'entend très distinctement. C'est là le signal de l'agitation et aussi des désirs libidineux. Et comme le mari ne veut pas ou ne peut pas satisfaire à ces désirs immodérés, la malade reste éveillée, et puis commence à entrer en furie. Mais vient-elle à être enceinte? Les accidents disparaissent jusqu'après l'accouchement. Ils réapparaissent si une nouvelle grossesse n'intervient pas. ¶ C'est un cas à peu près semblable que rapporte Azaravius en son chapitre de l'*Epilepsie*, mais chez un homme. Il raconte avoir vu un épileptique qui, avant son attaque, était pendant quelque temps comme furieux, cherchant une femme « ad coïtum. Et cum egisset cum ea, post emissionem seminis, cessabat paroxysmus epilepsie et preservabatur a casu ». ¶ La cause des accidents observés chez cette dame tient vraisemblablement à son tempérament sanguin. Il en résulte une production considérable de liquide séminal, et, comme d'autre part, et pour la même raison, la matrice et les testicules<sup>1</sup> sont chauds, le liquide séminal lui aussi devient chaud, sec et piquant, provoque du prurit et incite à de grands désirs vénériens. Il convient d'ajouter, par ailleurs, que cette dame, dans sa jeunesse, eut avec son mari de très fréquents rapports; elle a donc du fait même de sa nature une grande quantité de liquide séminal à dépenser. Comme conséquence, son mari étant maintenant ou bien affaibli, ou bien plus réservé dans ses mœurs, cette matière séminale s'agglomère et stagne dans ses vaisseaux conducteurs produisant une sensation d'échauffement intense et même de brûlure. Cette chaleur portant alors ses effets sur la matière sanguine ou telle autre contenue dans la matrice, une certaine quantité de cette matière est transformée en ventosités. Accumulées d'abord dans la

1. Les testicules, c'est-à-dire les ovaires.

matrice, ces dernières se portent bientôt en diverses parties du corps pour y produire un engourdissement appréciable. D'autres vapeurs, arrivant aux méninges et au cerveau, y produisent de la sécheresse, excitent leur sensibilité et par là provoquent l'état de veille. De plus, mélangées aux esprits animaux dans les opérations discursives, elles troublent l'esprit. Il y a bouleversement des idées dans le cerveau, et conséquemment apparition d'images diverses, idoles et autres visions. De là aussi le trouble des mouvements, qui donne à la malade l'aspect d'une femme furieuse. Et comme aussi ces vapeurs proviennent de la matière spermatique, la malade est portée à désirer ardemment le coït. Peut-être aussi, dans le cas particulier, y a-t-il rétention des menstrues : la matrice alors est brûlée par des vapeurs qui l'excitent et provoquent des désirs vénériens. — Il est évident qu'avec la grossesse, tout rentrant dans l'ordre naturel, il n'y a plus de vapeurs remontant jusqu'au cerveau, et par suite le sommeil réapparaît, tandis que disparaissent les aberrations de l'esprit. On ne constate pas davantage alors ce tremblement, ces secousses des membres observées précédemment, car les vapeurs et ventosités qui s'étaient glissées sous la peau et cherchaient inutilement à sortir, provoquant ainsi cette agitation du corps, ces vapeurs ont disparu. Et en voici assez sur l'affection dont souffre cette dame. ¶ J'en arrive aux remèdes. Deux indications principales doivent être établies d'abord : diète d'une part, médicaments d'autre part. ¶ Diète. Il faut éviter tout ce qui peut augmenter la quantité du sang ou du liquide séminal : s'abstenir des choses aigres, brûlantes, subtiles pouvant brûler la matière. ¶ L'air de l'habitation devra être froid ou assez froid. Éviter une atmosphère étouffante ou échauffée par la combustion de parfums. ¶ Pas de mouvements superflus du corps et de l'âme. Un état de veille trop prolongé est nuisible. Il faut se reposer et dormir ; et dormir sur un lit froid et dur. Il sera bien, surtout en été, de répandre sur les draps du lit de la poudre de rose, de violette, de népufar et de jusquiame. Ne pas dormir sur le dos. Pas de colère, pas d'agitation, pas de pensées tristes. S'abstenir avec soin de porter son imagination sur les choses vénériennes.

Devant la malade on ne parlera pas de coït; et elle ne frayera pas avec des femmes jeunes et luxurieuses et moins encore avec des hommes et des adolescents de formes élégantes. Qu'elle dirige son esprit vers les sujets de morale. En résumé, cette dame devra craindre tout ce qui, par l'œil, l'oreille ou le tact pourrait l'inciter à l'acte vénérien. ¶ Aliments et boissons. L'alimentation sera froide, peu nourrissante et à peu près styptique. Pas d'œufs à la coque, pas de viande, de quelque espèce qu'elle soit, ou alors en très petite quantité, bouillie et non rôtie. On ajoutera au bouillon une substance styptique, vinaigre, plantain, morceaux de citron, pomme des bois; ou encore quelques grains de grenade, de berberis, de sumac, etc. Les aliments seront toujours pris par petits morceaux et non en grande quantité. Le pain sera fait non pas avec la pure farine de froment, mais on ajoutera à celle-ci un peu de farine de millet, de la fleur de farine et un peu de son; il ne sera pas trop fermenté, et, si cela était, il faudrait enlever la croûte. Si l'on mange de la viande, elle devra pendant quelque temps rester confite dans du suc de limon, du jus de citron, de berberis ou de grenade. Les viandes de choix sont: chair de chèvre, d'agneau, de veau encore allaité; on aura soin de prendre les parties musculuses. Sont interdits: poules, pigeons, oiseaux des montagnes, perdrix, sternes et autres volatiles, de même aussi les chapons, car en général pareille nourriture est lourde et de digestion difficile. Parmi les viandes encore, on peut manger pieds de porc, chair de cerf et de bœuf. Comme légumes, les lentilles surtout conviennent; il faudra laisser de côté les purées de pois et de fèves, à moins d'y ajouter un peu de vinaigre. Conviennent également les décoctions de millet et de panis, le lait caillé dont on a extrait le beurre; la laitue, le pourpier, la mauve, le plantain. On ajoutera à tous ces légumes un peu de verjus, mais on n'usera pas d'espèces aromatiques, telles surtout que poivre, cannelle et safran. Que si l'on veut toutefois assaisonner les mets, on mettra dans les plats une poudre ainsi faite: ʒ. Roses, corail, coriandre, à peu près añ. ʒ. 5. macis<sup>1</sup>, ʒ. ij. cubèbe, ʒ. i. safran,

1. Macis, enveloppe arillaire de la noix muscade.

3.5. ¶. Comme boisson, ne pas prendre de vin fort; en user modérément, en le mélangeant à de l'eau de citerne ou à de l'eau bouillie puis refroidie. Rejeter toutes les préparations sucrées dans lesquelles le miel entre en notable quantité. Après le repas, on pourra prendre un peu de coriandre, de poire ou de citron confits; ou bien, en été, un peu de pomme aigrette, de melon ou de pêche pas très mûre. Voilà qui suffit pour la diète. ¶ J'en arrive aux médicaments. Mais ici il importe d'abord de faire une division. En effet, parmi ces médicaments, il en est qui conviennent au paroxysme, et d'autres à cette période où il n'existe pas encore, mais où l'on craint de le voir survenir. Donc je m'en vais indiquer d'abord les remèdes utiles alors que le paroxysme est latent. ¶ Je serais d'avis, dans ce cas, qu'on fasse une saignée au plus deux fois l'an, au printemps et en automne, saignée de six ou sept onces par fois, portant sur la basilique du côté droit. D'ailleurs, une troisième saignée, légère, en été, n'aurait pas d'inconvénients. Que si, trois ou quatre jours après cette émission sanguine, et malgré elle, on craignait de voir apparaître le paroxysme, il sera utile de saigner les saphènes et d'en tirer quatre onces de sang. Après quoi je serais content, si, dans la période de calme, et deux fois l'an, au printemps et en automne, la malade prenait, pendant cinq jours consécutifs, le sirop ainsi composé. ℞. Sirop de fumeterre et d'oxiçachus, añ.3.5. eau acidulée, violette, eau de tupulin, eau de fumeterre, añ. 3.i.5. Mêlez. Et lorsqu'elle aura absorbé cinq fois de suite ce sirop, alors elle prendra le potion suivante : ℞. Mirabolan, citron, 3.iiij. rhubarbe, 3.i.5. vinaigre, raclures d'ivoire, añ.3.5. raisins secs, 3.i. Le tout sera jeté dans de l'eau de lupulin, de buglosse et d'artémise<sup>1</sup> et chauffé pendant 12 heures. Le résidu sera repris et l'on ajoutera : Cannelle, 3.5. diaphène commun, benoîte simple, añ.3.i.5. sirop de violette, 3.i. Mêlez et faire une potion. Après l'absorption de la dite potion on restera six heures sans manger. Ces six heures écoulées, on prendra une nourriture légère, et durant tout un jour on restera en une chambre bien close. Le lende-

1. Artémise ou armoise. L'abrotanon en est une espèce.

main, on prendra le sirop suivant : ℞. Sirop de rose, ʒ.i. sirop d'absinthe, ʒ.5. jus d'endives, vinaigre, buglosse, añ. ʒ.i.5. le tout mélangé. Je serais aussi d'avis, pour éviter la rétention des menstrues, qu'on fit tous les mois, et deux jours avant l'apparition des règles, et avant le repas, une lotion sur les jambes d'une durée de une heure avec la décoction ci-après : ℞. Camomille, melilot, matricaire, añ. ʒ.i. rue, abrotanon, añ. ʒ.5. sauge, ʒ.i. dans trois parties d'eau et une partie de vin blanc. Lotion, puis friction d'un quart d'heure. Si cette pratique n'a pas de résultats, et que le flux menstruel ne se montre pas abondant, on aura recours une fois par jour à la poudre suivante : ℞. Nard, semences d'ache, añ.ʒ. graines de millefeuilles, ʒ.5. safran, ʒ.ij. Mélez. Prendre dans ʒ.iiij de décoction de pois.

Et lorsque les règles sont terminées, après un jour de repos, il faut, « ut vir secum conjungatur ad sufficienter complendum actum, quoniam illud tempus est aptum ad pregnationem, et cum per illum actum mittitur materia spermatica mulieris cujus retentione causantur dicta accidentia ut fuit supra dictum; et sic preservatur ab eis ». Il sera bon aussi de refroidir la matrice après la période menstruelle, en usant de la préparation calmante que voici : ℞. Roses, myrtes, sumac, fleurs de nénufar et de jusquiame, añ. ʒ. 5. camomille, ʒ. i. semences de chanvre, ʒ. i. Faire bouillir à plusieurs reprises dans deux bocaux d'eau et ʒ. ij. de vinaigre de vin blanc. Prendre ensuite une éponge ou une compresse, la faire infuser dans cette décoction, l'exprimer et l'appliquer à quatres travers de doigt au-dessous de l'ombilic. Répéter cette pratique deux ou trois fois, puis en venir à l'emploi de la composition qui suit pour onction : ℞. Huile rosat, huile de courge, añ. ʒ. i. huile de nénufar et d'absinthe, añ. ʒ. 5. On pourra également faire une onction en arrière dans la région rénale avec un onguent froid. Car en raison des rapports étroits qui existent entre la matrice et la région des reins, la sensibilité de ces organes pourrait se trouver atteinte. Dans ce cas, on aurait recours à l'onguent ci-après : ℞. Suc de laitue, de solanum, añ. ʒ. 5. huile rosat, ʒ. i. huile de myrte, ʒ. 5. mucilage de psyllium, ʒ. ij galle, mastic, acacia, hématite pulvérisé, añ. ʒ. ij. un peu de

vinaigre et de cire. Composer un onguent qui sera appliqué autour des reins tous les deux jours, en laissant quatre jours d'intervalle après le 15<sup>e</sup> jour, et lorsque la malade n'est pas enceinte. Dans la même intention, je loue l'usage de la composition suivante : ℞. Mirabolan de toutes les espèces, añ. ʒ. i. benoîte, noix muscade, coriandre préparé, galles, añ. ʒ. 5. roses, ʒ. ij. avec sucre dissous dans de l'eau d'absinthe et de plantain en quantité suffisante. Faire une composition qu'on partagera en morceaux. On prendra un morceau de ʒ. iij. par fois, trois jours de suite dans le mois. Et voilà qui suffit dans l'intervalle des paroxysmes.

¶ Mais la femme est-elle en période d'attaque, dont le début, comme il a été dit plus haut, est annoncé par l'absence de sommeil les jours précédents, et par ce bruit sortant du ventre? Une indication s'impose, qui est de forcer les vapeurs à descendre vers les régions inférieures, et de fortifier la tête, afin qu'elle ne soit pas fâcheusement influencée par les mauvaises vapeurs. ¶ D'abord il faut prendre un lavement fait avec ʒ. i. de cassia fistula, et ʒ. ij. de benoîte en décoction avec un peu de sel commun. Après quoi, lotion des jambes, comme il a été dit ci-dessus, et friction du bas des cuisses avec une étoffe rouge. « Et matrona docta alligata petia ad digitum et infuso digito cum petia in oleo de lilio in quo fit dissoluta myrrha cum modico galiemusca, imponat digitum in vulvam et faciat ibi titillationem ut excitatur natura ad deorsum expellendum materiam ne retineatur. Et etiam hoc tempore maxime juvat ut coeat cum proprio viro. Et si non potest in totum satisfacere desiderio ejus, formetur instrumentum ligneum et vestiatur intestino uno unius animalis, ut capreti vel alterius, sibi convenienter adherente; supra quod fiat inunctio cum oleo de lilio ut supra cum dictis pulveribus, postea supponatur agitando per collum matricis, ita ut inducatur ad spermatizationem. »

Outre cette pratique, il sera excellent de faire une légère saignée de la veine du pied droit, saignée de deux ou trois onces, après ligature des cuisses, que l'on comprimera jusqu'à l'apparition de la douleur.

¶ Pour fortifier la tête et empêcher l'action nocive des vapeurs, on fera usage de parfums froids et légèrement stypti-

ques, par exemple de la décoction ci-après : ꝛ. Roses, ꝛ. i. violettes, fleurs de nénufar, añ. ꝛ. 5. santal, citron, corail rouge, spode, berberis, añ. 3. ij. Faire bouillir dans de l'eau en quantité suffisante. Prendre 3. vi de cette décoction, ajouter vin de citoine (?), 3. ij. vinaigre, 3. i. et lotionner le visage de la malade. On pourrait encore avec avantage, et dans le même but, jeter du vinaigre sur des pierres rougies au feu. Il sera convenable également de couper les cheveux de là malade et de lui lotionner la partie antérieure de la tête avec la décoction ainsi formulée : ꝛ. Mauves, laitues, violettes, roses, añ. ꝛ. i. plantain, m. 5. camomille, m. ij. Faire une décoction dans de l'eau, et en asperger la partie supérieure de la tête, puis tremper dans trois parties d'huile rosat et une partie de vinaigre une compresse qu'on appliquera sur la partie antérieure de la tête, et ce, pendant deux jours consécutifs, matin et soir. Si malgré tout, l'esprit venait à se troubler, à la décoction calmante sus-mentionnée on ajouterait de la camomille, de l'aneth et du fenugrec, et l'on lotionnerait de nouveau la tête de la malade. De même, on ajouterait à l'huile rosat trois parties d'huile de camomille, quatre d'huile d'aneth, et un peu de camphre. Ensuite on poserait sur la tête le poumon d'un bélier nouvellement décapité, ou un petit chien de trois mois coupé par le milieu du corps et encore tout chaud. On continuerait ce traitement deux ou trois jours, jusqu'à la disparition des troubles cérébraux. Et de tout cela je suis satisfait.

Nous croyons intéressant de compléter en quelques lignes la consultation qu'on vient de lire. La malade pour qui elle fut écrite était évidemment hystérique, et l'on voit Ferrari placer dans l'utérus le siège de l'affection. C'était là une opinion commune à tous les médecins du moyen âge. Mais deux théories prétendaient expliquer les phénomènes observés, celle d'Hippocrate et celle de Galien.

Hippocrate avait sur la matrice à peu près les mêmes idées que Platon qui la considérait comme un animal désirant ardemment engendrer des enfants. Il appelait en effet l'hystérie *suffocation de la matrice*, et prétendait que l'utérus se porte à la tête, au cœur, au foie dans les lombes, dans les flancs, produisant alors une série d'accidents graves. Ainsi, pour Hippocrate, la matrice

se déplace et de ce déplacement, parfois considérable, résulte tout le mal.

Pour Galien, le siège de l'hystérie est bien dans la matrice, mais la cause de l'attaque est une rétention des menstrues, une sorte d'empoisonnement consécutif aux affections de l'utérus. On voit que Matheus partage cette opinion. Mais il faut lire le chapitre *De prefocatione matricis*, dans sa *Practica*, pour y trouver le développement de ses idées sur l'hystérie. Il y combat l'explication des médecins pour qui la suffocation de l'utérus provient de l'ascension de cet organe jusqu'au diaphragme, lequel se trouvant comprimé agit à son tour sur les poumons et sur le cœur, d'où syncope, abolition de la sensibilité et du mouvement. Pour réfuter cette interprétation, il s'appuie sur l'anatomie de l'utérus : « L'utérus retenu en place par des ligaments ne peut se déplacer que légèrement; il lui est impossible surtout de remonter jusqu'à l'estomac et jusqu'au diaphragme. »

A l'époque où Ferrari professait, Hippocrate avait de très nombreux partisans. Au xvi<sup>e</sup> siècle encore, on voit Fernel (1486-1558) reprocher à Galien d'avoir avancé que la matrice ne se déplace pas dans l'attaque hystérique. « Dans plusieurs cas, il a senti sous la main remonter l'utérus jusque dans l'estomac<sup>1</sup>. »

Dans la *Practica* les phénomènes sont nettement expliqués. Après avoir parlé de la production dans l'utérus de vapeurs mal-faisantes, Ferrari les montre « s'élevant par les artères et nerfs jusqu'aux organes principaux, cœur, pie-mère et cerveau. Par suite de leur contact et de leur action nocive, il y aura contraction cardiaque, contraction du cerveau et consécutivement perte de connaissance et attaque ressemblant à l'attaque épileptique ».

Ailleurs il parle de « ceux qui ne veulent pas croire qu'une minime quantité de matière renfermée en quelque endroit puisse être la cause d'un aussi grand mal. A ceux-là il faut citer ce que disait Galien; qu'ils ne se souviennent sans doute pas des gens qui sont piqués ou par une araignée ou par un scorpion. La piqure est légère, le poison en très minime quantité aussi, et pourtant, chez beaucoup, les accidents sont extrêmement graves et même mortels »...

Certains sujets sont prédisposés à la suffocation de la matrice. « ...Ces accidents, on les voit survenir le plus souvent, ils sont à craindre surtout chez des femmes vigoureuses *potentibus* et magni-

1. FERNEL, *De morbo partium quæ sub diaphragmate sunt*. Cap. xvi : *Uteri symptomata*. — Voir aussi, G. ABRICOSSOFF, *L'hystérie aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*; Steinheil, 1897.

*ficis*, qui, par vertu ou pudeur, veulent vivre avec chasteté; les nonnes, par exemple, et surtout celles qui autrefois furent mariées, comme aussi les veuves. Une vie molle et matérielle prédispose également à cette affection... »

Ces accidents qu'on observe ordinairement chez les femmes se peuvent aussi rencontrer chez les hommes. « Similiter solet evenire homini cum in vasis suis seminalibus aggregetur sperma plurimum et componatur, id est inspissetur et infrigidetur et convertatur ad qualitatem venenosam, et accidit ei viro quod accidit mulieri de prefocacione... »

Quels sont maintenant les symptômes de l'attaque hystérique? Dans sa consultation, Matheus décrit la symptomatologie d'un cas particulier. Dans la *Practica*, nous trouvons une symptomatologie générale. « L'attaque n'éclate pas subitement. Le premier symptôme précurseur est une difficulté de la respiration avec palpitations, vertiges, ralentissement et petitesse du pouls, lourdeur et quelquefois même douleur de tête, somnolence, altération du visage. Puis, la femme, c'est du moins ce qui arrive le plus souvent, s'imagine que quelque chose s'élève de l'intérieur de sa poitrine; involontairement, elle commence à jeter de-ci, de-là, avec violence ses membres supérieurs, puis elle perd l'usage de la parole et toute intelligence, comme certaines malades me l'ont raconté, et cela parce que les vapeurs sont parvenues au cerveau et se sont mélangées aux esprits animaux... Lorsque le paroxysme est très rapproché, il arrive souvent que la femme dit avoir quelque chose de glanduleux dans la gorge qui la suffoque; c'est, prétend-elle, la matrice qui est remontée jusqu'à la gorge. A ce moment le diaphragme, recevant à son tour l'atteinte des vapeurs, refuse de se dilater et la suffocation commence... » Voici maintenant la description du paroxysme : « ...Chute subite comme dans l'épilepsie et la syncope, perte de tout sentiment et sensibilité, abolition presque complète de la respiration. La femme, au moment où elle tombe et après sa chute, comprime la région abdominale avec ses deux mains; les jambes se convulsent... » Mais il y a plusieurs formes de suffocation. « Les symptômes chez certaines femmes sont d'une grande intensité, elles ressemblent à des épileptiques; d'autres par contre restent comme mortes, sans souffle, sans pouls, insensibles, immobiles<sup>1</sup>; elles ont perdu la

1. On nous permettra de relater ici la mésaventure restée historique de Vésale. Ambroise Paré l'a rapportée en ces termes : « Un grand anatomiste, je dis grand et célèbre, duquel les livres réparent aujourd'hui les études des hommes doctes, lequel estant pour lors résidant en Espagne, fut mandé pour

faculté de parler comme dans l'apoplexie et l'épilepsie, et cet état peut durer un ou deux jours. D'autres encore présentent des accidents peu graves et se remettent rapidement. Enfin on voit des cas intermédiaires aux cas extrêmes. Les femmes, alors, ont une grande oppression, mais le paroxysme dure peu, et lorsqu'elles reprennent connaissance elles se souviennent de ce qui a été dit par les assistants; elles racontent certaines particularités de leur état. Les premières, celles dont il a été parlé d'abord, ne se souviennent pas de ce qui a été dit et fait autour d'elles. »

A propos du diagnostic, la suffocation utérine est surtout distinguée de l'épilepsie, qui ne présente pas le signe de la *boule* et qui s'accompagne de contractions du visage et de sortie d'écume par la bouche.

Le traitement consiste entre autres choses à repousser les vapeurs hors du cerveau en faisant respirer de l'assa fœtida et parfums du même genre, dans une hygiène bien établie et dans le mariage.

Voici pour terminer, et comme pièces de comparaison, deux descriptions de l'hystérie. L'une est écrite au xvi<sup>e</sup> siècle, et par un chirurgien célèbre; l'autre est du xvii<sup>e</sup>, et d'un médecin de Paris.

Ambroise Paré (1509-1590) s'exprime ainsi sur la suffocation de la matrice :

« Suffocation de matrice est ablation de libre respiration et expiration qui vient, ou parce que l'utérus gonfle et s'enfle et parce qu'il est ravi et emporté en haut par un mouvement forcé et comme convulsif à cause de la plénitude de ses vaisseaux. L'utérus se gonfle et enfle parce que quelque substance, pourrie et corrompue en lui, se résout en vapeurs et ventosités de la rétention des menstrues ou de la corruption de la semence, ou d'une aposthème faite en la matrice ou fleurs blanches ou autres mauvaises humeurs qui se putréfient en elle ou de ventosités; ce qui se peut connoitre parce que la femme aura grands soupirs, vertigines,

ouvrir une femme de maison qu'on estimoit estre morte par une suffocation de matrice. Le deuxiesme coup de rasoir qu'il luy donna, commença la dite femme à se mouvoir et démonstrer par autres signes qu'elle vivait encore, dont tous les assistants furent grandement estonnés; je laisse à penser au lecteur comme ce bon seigneur faisant cet œuvre fut en perplexité, et comme on cria *tolle* après luy, tellement que tout ce qu'il peut faire fut de s'absenter du pays; car ceux qui le devoient excuser, c'estoyent ceux qui luy couroyent sus : et estant exilé tost après mourut de desplaisir : qui n'a esté sans une grande perte pour la République. » (*Œuvres d'A. PARÉ*; Paris, 1607, liv. XXIV, ch. LIX, p. 976.)

scotomies, douleurs de tête, nausées, rots et grands bruits aux intestins. »

Le passage qui suit est de Jean Liébaud, comme nous l'avons dit, médecin à Paris au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> :

« La matrice, encore qu'elle soit si étroitement attachée, qu'elle ne puisse changer de lieu, si est-ce que le plus souvent elle change de place, fait des mouvements assez pétulants et étranges au corps de la femme, à savoir, ascende, descente, convulsion, vagabonds, procidence. Elle monte au foie, rate, diaphragme, estomac, poitrine, cœur, poumon et tête. Elle descend vers la vessie, boyau droit, hanches, aines, elle incline par convulsions vers les côtés droit, gauche, derrière, devant, elle vagabonde de toute part. »

Ailleurs, le même auteur dit de la matrice qu' « elle s'indigne comme un animal et voltige de-çà, de-là, etc. », et puis, « quand elle est desséchée, elle monte au foie et autres parties supérieures pour en sucer l'humidité afin d'être humectée ».

XCVI ET XCVII. — ¶ POUR NOUS PRÉSERVER  
DE LA PESTE

A seule fin de nous prémunir contre les dangers d'un air pestilentiel, surtout en ces temps de chaleur que nous traversons, je m'en vais indiquer quelques brèves formules sur le régime à suivre et aussi quelques médicaments utiles.

¶ Dès l'instant que la maladie a fait son apparition, le remède par excellence est de ne pas venir dans son voisinage, de s'en éloigner et d'aller habiter un endroit où l'air n'est pas infecté. Que si pourtant il faut de toute nécessité traverser le pays contaminé, ou même y habiter, alors on observera les règles suivantes :

¶ Éviter un air très vif ou un air très lourd qui ne pour-

1. « A cette même époque, 1609, Jean Liébaud, médecin à Paris, traduisant le livre de Jean Marinello en français, donne une grande extension, et, comme nous dirions aujourd'hui, vulgarisation aux idées des anciens sur l'hystérie. Le livre de Marinello lui paraît si remarquable qu'après l'avoir traduit du latin en français, il se l'approprie sans scrupule, de sorte que, dans les éditions consécutives, il n'y a plus que le nom de Liébaud. Il dédie son livre « aux chastes et jeunes dames », ce qui paraît très extraordinaire. » (Th. ABRICOSSOFF, *loc. cit.*, p. 22.)

rait pas être renouvelé suffisamment. Ne pas s'attarder en un lieu où souffle le vent. Ne vivre en commun qu'avec un petit nombre de personnes. Éviter les réunions si possible, du moins celles qui se tiennent en des espaces confinés.

Prenez garde, en tout cas, que votre visage ne soit pas directement en face du visage de votre interlocuteur. Fuyez les agglomérations, les endroits où la foule afflue, comme les églises ou autres lieux semblables. Ne touchez pas, à moins de nécessité absolue, les vêtements de vos voisins<sup>1</sup>. Gardez-vous absolument de tout rapport avec les femmes, surtout avec les femmes publiques. Avant de quitter votre chambre à coucher, et ceci dans des temps aussi chauds que celui d'aujourd'hui, arrosez-la. Baignez votre figure, vos bras et vos mains dans une mixture faite d'eau de rose et de vinaigre, parties égales. Évitez l'air chaud. Au contraire, le temps est-il froid, nébuleux, allumez dans votre chambre à coucher un feu de bois aromatique, tel que laurier, romarin, vigne ou autres semblables. Ou bien encore faites une fumigation en jetant sur des charbons ardents une partie de la pâte ci-dessous formulée :

℞. Encens, fleurs de buglosse, doronicon, vernix, añ. 3. 5. écorces de citron, boliar, añ. 9. ij. ambre, bois d'aloès, añ. gra. iiij. musc, gra. ij. Avec mucilage de citron et un peu de térébenthine, faire de tout cela une pâte.

En sortant de votre demeure, ayez soin de mettre en votre bouche un morceau de cédrat ou d'écorce de citron<sup>2</sup>.

.....  
1. La contagion de la peste est établie par toutes les relations qui en ont été faites par les médecins et historiens du moyen âge. Boccace, dans sa préface du *Décameron*, dit : « Le fléau se communiquait comme le feu aux matières combustibles. On était atteint en touchant les malades; il n'était pas même nécessaire de les toucher. Le danger était le même quand on se trouvait à la portée de leur parole ou encore quand on jetait les yeux sur eux. » — Les réglemens édictés contre les pestiférés étaient sévères. Les personnes saines et malades d'une même famille atteinte de la peste étaient sans distinction incarcérées dans leur maison. Sur la porte était tracée une croix rouge avec cette inscription : « Dieu, ayez pitié de nous ! » Les malheureux ne pouvaient sortir de cette prison maudite; et sauf le médecin et les gardes-malades, nul n'y pouvait entrer sans en référer aux autorités. Et les portes étaient ainsi consignées jusqu'à ce que ces nouveaux emmurés eussent perdu la vie ou recouvré la santé.

2. A propos de ces précautions nous décrivons, d'après Mauget cité par D'upoy, le costume d'un médecin, se rendant chez un pestiféré, au moyen

Toujours ayez le visage tourné du côté opposé à celui de votre interlocuteur. ¶ Évitez de trop manger, surtout absterneez-vous d'aliments nuisibles, tels que les fruits. Rejetez de votre ordinaire une nourriture humide; des aliments lourds, de digestion difficile, ceux aussi qui commencent à se gâter étant humides, et ayant été déposés dans un endroit très chaud. Mais, si trop manger est chose mauvaise, alors même que la nourriture serait en elle-même fort recommandable, trop d'abstinence, un jeûne trop longtemps prolongé conduit au même effet en produisant l'inflammation. Il faut donc s'astreindre à ne manger que des aliments froids et secs, ou, tout au moins, ayant subi une préparation *ad hoc*; par exemple on y ajouterait de ce vinaigre de campagne fait avec des grenades ou une autre mixture semblable.

Comme boisson, pas de vins forts, épais, excitants et portant au cerveau, mais du vin coupé de suc vineux en quantité plus ou moins grande, suivant qu'il fait chaud ou froid et aussi selon la force du vin.

¶ J'en arrive maintenant aux médicaments. Et, avant tout, celui qui devra passer en des lieux suspects devra recourir à une légère saignée de la veine commune<sup>1</sup>. Contre les humeurs peccantes, et pour favoriser leur expulsion, voici des pilules qui pourront être efficacement employées :

R/. Agaric blanc, ʒ. v; turbith choisi, ʒ. 5. mirabolan chébules, citrin et indien, añ. ʒ. ij. diagrïde préparé, ʒ. ij. 5. tormentille, been blanc et rouge, añ. ʒ. 5. myrrhe, safran, añ. ʒ. i. xylobalsame, carpobalsame, squinanthum, asarum, añ. ʒ. i. cannelle, macis, noix muscade, spica, añ ʒ. 5. ambre, ʒ. i. bois d'aloès, os du cœur de cerf, an. ʒ ii. aloès sucotrin, ʒ. iiij. Faire des pilules avec un peu d'oseille ou d'absinthe. On en pourra prendre ʒ iiij. par jour.

âge. Après s'être oint d'huile il revêtait ce costume : « Il est de maroquin du Levant, le masque et les yeux de cristal, et un long nez rempli de parfums. Le nez en forme de bec n'a véritablement que deux trous, un de chaque côté, à l'endroit des ouvertures du nez naturel; mais cela peut suffire pour la respiration, et c'est pour porter avec l'air que l'on respire l'impression des drogues renfermées plus avant dans le bec. Sous le manteau, on porte ordinairement des bottines faites de maroquin de Levant, des culottes de peau unie, qui s'attachent auxdites bottines, et une chemisette aussi de peau unie dont on renferme le bas dans les culottes, le chapeau et les gants sont aussi de même peau. » (Durov, *Le moyen âge médical*, 1888, p. 63.)

1. La veine médiane.

Pour déterger et aussi affermir les esprits, et en même temps empêcher la putréfaction par ces chaleurs torrides, on se trouvera bien d'une cuillerée de la poudre suivante qu'on prendra dans un peu de vin légèrement coupé d'eau de rose :

ʒ Endive, scarrole, bourrache, añ ʒ.5. citron décortiqué, ʒ. i.5. spode, roses, oseille, añ. ʒ. ij. marguerites blanches, terre scellée, bol d'Arménie, infusés d'abord dans l'eau de roses et de vinaigre, puis desséchés, añ. ʒ. i. safran et camphre, añ ʒ.5. Mêler, et de tout cela faire une poudre.

Si l'air est froid, il sera bien de prendre deux fois par semaine trois pilules contenant : myrrhe, aloès et safran, ʒ.5. On pourrait ajouter, et dans ce cas le médicament serait pris sous forme d'électuaire, suc de roses et sirop de citron.

.....  
Nous croyons pouvoir arrêter ici cette consultation qui finit sur trois ou quatre formules où entrent, pèle-mêle, santal rouge, saphir, émeraude, citron, camphre, eau de rose, etc. La consultation suivante, XCVII, *In casu aeris pestiferi*, n'est qu'une longue ordonnance sans grand intérêt<sup>1</sup>.

Voici quelques lignes qui montreront qu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle les conseils hygiéniques du médecin n'avaient pas varié. Ils sont tirés d'un opuscule de Pierre Sordes de Figeac, qui fut atteint de la maladie, en 1587, à l'âge de 20 ans, et qui écrivit ensuite un *Traité de la peste*. Il s'attache dans son traité à indiquer les moyens de parer à la peste.

« Éviter la fatigue, dit-il, la colère, l'intempérance, l'embrassement des femmes, d'autant que leur fréquentation énerve nos

1. Voici comme comparaison un électuaire que nous empruntons à Guy de Chauliac. (In : *La Gr. chirurgie* de Guy de Chauliac..., par Nicaise, p. 173) :

« ... En apres, l'an soixante, et le huitieme du Pontificat du Pape Innocent sixiesme, en rétrogradant d'Allemagne, et des parties septentrionales, la mortalité revint à nous. Et commença vers la feste de Saint-Michel, avec bosses, fieures, carboncles, et anthrax, en s'augmentant petit à petit : et quelquefois se remettant, iusques au milieu de l'an soixante et uniesme. Puis elle dura si furieuse, iusques aux trois mois ensuivans, qu'elle ne laissa en plusieurs lieux la moitié des gens. Elle differoit de la précédente, de ce qu'en la première moururent plus de la populace, et en ceste cy plus des riches, et nobles, et infinis enfans, et peu de femmes. Durant icelle je colligeay et composay vn tel electuaire theriacal, des propos de maistre Arnaud de Ville-neufue, et des maistres, tant de Montpellier que de Paris :

PR. graines de geneure, deux drachmes et demie : giroffes, macis, noix

forces et affaiblit nos esprits. Se vêtir de burat d'avergne et de camelot gros d'Escot, avec colet en maroquin de senteur, parfumer ses habits avec laurier, rosmarin, serpoulet, marjolaine, sauge, fenouil, bois de genévrier, myrrhe, encens, etc. ... désinfecter la chambre avec des fumigations de bon foin sec; ne pas sortir de bonne heure, sans avoir bu et déjeuné, et se boucher les oreilles d'un peu de coton qui sente le musc; tenir dans sa bouche un clou de girofle ou de racine d'angélique, munir ses mains d'une éponge imbue de bon vinaigre rosat qu'il faut flairer souventes fois, porter sur son estomach une avelane remplie d'argent vif et un petit bourslet où il y ait de l'arsenic; enfin prendre deux fois par semaine une pilule composée d'aloès, de myrrhe et de safran. » Malgré ces précautions, Pierre Sordes fut atteint de la peste. Il eut un bubon dans l'aîne gauche et tout son corps fut couvert de morpilles et taches noires, « pronostics mortels, dit-il, à tous ceux qui s'en trouvaient marqués. Il fallut enfin que la main du chirurgien, qui seul restait en vie, s'y porta pour, par cautère actuel, percer l'apostème. Dès lors, ma fièvre cessa peu à peu. J'eusse été parfaitement guéri dans huit jours après l'application dudit cautère, sans l'excès que je fis en lisant en une fenestre Bartas et son commentaire sur le traité de la maladie; ce qui me revient à la fièvre et me cuida emporter. C'est l'expérience que je fis à Figeac l'an 1597 que la peste emporta 2500 personnes <sup>1</sup>. »

XI. — ☞ SUR L'ÉPILEPSIE, POUR UN JEUNE HOMME DE BRESCIA.

XII. — ☞ POUR UN CAS D'ÉPILEPSIE ESSENTIELLE DUE A LA  
MATIÈRE FLEGMATIQUE.

muscade, gingembre, zedoarie, de chacun deux drachmes : des deux aristolochis, racine de gentiane, tormentille, racine de l'herbe trenix, dictame, racine d'enule campane, de chacun vne drachme et demie : saulge, rüe, balsamite, mente, polemonie, de chacun vne drachme : bayes de laurier, doronic, safran, semence d'ozeille, semence de citron, basilic, mastic, encens, bol armenien, terre scellée, spode os du cœur de cerf, ratisseuse d'yvoire, perles, fragments de saphir et d'émeraude, corail rouge, bois d'aloès, sandal rouge, et muscatelin, de chacun demy drachme : conserue de rose, conserue de buglosse, conserue de nénuphar, thériaque esprouée, de chacun vne once; pain de sucre, trois liures.

« Soit fait électuaire avec eau de scabieuse et eau rose vn peu camphrée.

J'en prenois comme de la thériaque : et ie fus preserué, Dieu aidant, duquel le nom soit béni aux siècles des siècles. Amen. »

1. DUPOUR, *loc. cit.*

XIII. — ¶ SUR UN CAS D'ÉPILEPSIE CONSÉCUTIVE  
A UNE BRULURE DE LA MAIN.

Ces trois consultations sont signalées par Daremberg comme intéressantes ; on y voit en effet que Ferrari distinguait nettement l'Épilepsie essentielle d'avec l'Épilepsie symptomatique, ou Épilepsie par communication (*per communitatem*). Pour être tout à fait fixé sur les idées de Matheus au sujet de cette affection, il est nécessaire de lire aussi dans la *Practica* le chapitre qui lui est consacré. On trouve là, à côté d'explications embrouillées et diffuses, quelques points intéressants et clairement expliqués. L'étiologie et la symptomatologie de l'affection y sont longuement décrites, alors que, dans les Consultations, l'auteur passe rapidement sur l'une et l'autre, pour s'attacher surtout à l'étude du traitement. Nous nous bornerons ici à donner un aperçu de la façon dont Matheus entendait le *Morbus Sacer*, maladie connue et étudiée depuis les temps les plus anciens.

« Lorsqu'une personne tombe subitement à terre, se tord, s'agite et perd toute connaissance, alors on dit qu'elle est atteinte d'épilepsie. De l'écume sort-elle de sa bouche, y a-t-il incontinence d'urine, de sperme ou de matières fécales ? Alors l'affection est plus grave et à son maximum d'intensité. » Sur les causes, l'auteur, reprenant selon son habitude les opinions émises par les anciens, Grecs et Arabes, et par les contemporains, distingue d'abord une épilepsie *per essentialiam*, dont il faut chercher la cause dans le cerveau même et nulle part ailleurs. Il s'agit alors d'un spasme du cerveau, sous l'influence d'une mauvaise matière, flegmatique plutôt que mélancolique. « Il faut penser que l'épilepsie, dans ce cas, est une maladie propre du premier ventricule du cerveau, parce que c'est là plutôt qu'ailleurs que se vient accumuler la matière flegmatique, et parce que, parmi les organes des sens, la vue et l'ouïe sont les premiers atteints. Du premier ventricule, la lésion se transmet au ventricule postérieur, de sorte que la parole et l'intelligence sont ensuite abolies<sup>1</sup>... »

1. Le cerveau, selon les anatomistes de cette époque, possède trois ventricules : antérieur, moyen et postérieur. Chaque ventricule a des attributions

A côté de cette épilepsie essentielle, il y a une épilepsie par communication; c'est-à-dire que les humeurs malignes, se trouvant par hasard ou naturellement réunies dans un organe ou dans un membre, peuvent, à certains moments, aller influencer la substance cérébrale, provoquant le spasme du cerveau et donnant ainsi naissance à une attaque épileptiforme. La Consultation XIII nous offre un exemple de cette épilepsie par communication. Il s'agit d'un jeune homme de Bologne qui présente des convulsions attribuées par Ferrari à une brûlure de la main par vésication. Les vapeurs se sont élevées de la main malade au cerveau, d'où épilepsie. C'est par le même procédé que parfois certaines maladies s'accompagnent de crises épileptiformes : maladies d'estomac, du foie, de la rate, du mirach, de la matrice. La présence de vers dans l'intestin est souvent suivie de convulsions à forme épileptique. « L'épilepsie se rencontre surtout dans le jeune âge et dans l'adolescence. Les vieillards en sont très rarement atteints. C'est le plus souvent la nuit que l'attaque fait son apparition, et dans ce cas, le pronostic est plus sérieux. » La symptomatologie est assez complète. L'aura n'est pas oubliée : « Le malade, avant l'attaque, sent parfois quelque chose qui, de l'un quelconque de ses membres, s'élève et monte vers la tête : il importe dans ce cas, et sans perdre un instant, de lier le membre fortement ; on peut ainsi conjurer l'accès... D'autres fois, bien avant de tomber, le malade a des vomissements, des palpitations de cœur, de la céphalalgie... » Un symptôme que nous n'avons pas trouvé mentionné, c'est le cri initial. Mais par contre Matheus signale ce fait qu'il se trouve des épileptiques chez lesquels on n'observe pas de chute, mais seulement des troubles passagers et rapides. « Et pourtant, dit-il, ces malades, malgré le peu d'intensité des symptômes, sont des épileptiques. »

Le traitement prend dans les *Consilia* aussi bien que dans la *Practica* une place considérable. Nous n'y avons

spéciales. Au ventricule antérieur ou premier ventricule sont assignés le sens commun et l'imagination. De plus, les nerfs sensitifs naissent de ce ventricule, c'est-à-dire les nerfs qui s'étendent aux yeux, aux oreilles, à la langue, à l'estomac etc. Au ventricule moyen sont assignés la faculté de penser et le raisonnement. Au postérieur, la mémoire et la parole. Ces trois ventricules communiquent par des conduits, lesquels servent de passage aux esprits.

rien trouvé qui pût retenir l'attention. Notons cependant ces conseils à l'usage de ceux qui assistent à une attaque d'épilepsie : « Remettre sans violence les membres du malade dans la rectitude et la position longitudinale, tâcher de s'opposer à leur contraction; mais surtout empêcher la morsure de la langue en plaçant un morceau de bois entre les dents. Veiller à ce que le patient ne tombe ni dans l'eau ni dans le feu. » Relevons encore ces trois étranges prescriptions pour le jeune homme de Bologne : « Comme préservatif, je serais d'avis qu'on prit des pierres trouvées dans le ventre de petites hirondelles, qu'on les renfermât en un sachet de peau de veau et qu'on suspendit ce sachet au cou du malade deux fois la semaine. » — « Faire une poudre avec les os d'un crâne humain du sexe masculin; en prendre une cuillerée deux fois par semaine dans une décoction aqueuse d'hysope. » — « Je verrais avec satisfaction que le malade portât sur la tête, jour et nuit, et ce, pendant une année entière, un morceau de peau d'âne, détaché de la région frontale de cet animal. »

XIV. — ¶ SUR UN MAUVAIS ÉTAT DES NERFS, POUR LE TRÈS RESPECTABLE SEIGNEUR ET ARCHIPRÊTRE DE SICCIS DE CARANDIO.

« L'affection du très respectable archiprêtre de Siccis est caractérisée principalement par une faiblesse des nerfs, consécutive à une complexion froide, en partie naturelle, en partie acquise, à laquelle vient s'adjoindre accidentellement, par suite d'une digestion mauvaise, quelque chose d'humide. Mais la cause vraiment importante de la maladie doit être surtout attribuée au tempérament froid du malade. Les nerfs en effet sont beaucoup plus influencés par le froid que par l'humidité. En raison de ce tempérament qui affaiblit l'organisme, on voit apparaître spasme, stupeur, tremblement, contracture, faiblesse de la voix, difficulté de la parole et de la respiration; ces derniers symptômes tenant à la faiblesse des muscles. Il semble en outre, dans le cas particulier, qu'il y ait disjonction de la sixième ou septième vertèbre, disjonction produite par l'humidité. » Ce sont là les seuls renseignements, les seuls symptômes qui nous sont donnés.

Il serait assez difficile de formuler un diagnostic rétrospectif d'après le passage ci-dessus, et nous nous abstenons de faire même une hypothèse. Nous avons traduit ce fragment de consultation, uniquement parce qu'il nous a semblé que c'était là un excellent spécimen de la phraséologie des médecins d'autrefois.

Le traitement institué est celui des maladies nerveuses et cérébrales : purgatifs violents, saignées, médicaments à base d'assa foetida. Mais de plus, il y a prescription de bains thermaux, et à ce propos Matheus fixe quelques règles à l'usage des malades auxquels ces bains sont recommandés :

« *Première règle.* — Évacuation intestinale naturelle ou au moyen de lavements.

« *Deuxième règle.* — Pendant la période des chaleurs, il y a lieu de choisir certaines heures pour le bain. On le prendra donc dans le temps que la température sera moins élevée ; c'est-à-dire le matin ou le soir ; par exemple au lever du soleil ou peu après.

« *Troisième règle.* — Il importe que la baignoire soit propre, et que l'eau soit expurgée des matières qui pourraient la souiller. Cette eau coulera de la source sans arrêt, et l'accès de cette source sera interdit aux lépreux, galeux et autres patients affligés de maladies contagieuses.

« *Quatrième règle.* — On pourra rester dans le bain aussi longtemps que l'on voudra, mais à condition de ne pas éprouver de faiblesse. Au début du traitement on y séjournera peu.

« *Cinquième règle.* — Avant le bain, on évitera de prendre nourriture ou boisson, et l'on se défiera aussi de tout ce qui peut engendrer des pensées lubriques.

« *Sixième règle.* — Aussitôt sorti du bain, et sans tarder, on s'enveloppera de couvertures, on se couchera dans un lit bien chaud et l'on dormira. S'il y a transpiration, tout sera pour le mieux.

« *Septième règle.* — Au réveil, légère friction. Avant de manger on fera une petite promenade. Que si, conséquence d'une trop grande faiblesse, cet exercice était impossible, alors la friction sera plus longue.

« *Huitième règle.* — La nourriture sera telle, tant en qua-

lité qu'en quantité, que l'estomac ne souffre pas et qu'il n'y ait pas de vomissements. Pour la boisson, il faudra en user avec mesure, dans la crainte d'engraisser.

« *Neuvième règle.* — Si l'on prend deux bains par jour, on s'arrangera de telle sorte que le second soit pris sept ou huit heures après le repas.

« Ces conseils s'expliquent facilement. En effet, n'est-il pas vrai que quelquefois le bain est suivi d'insomnie pénible, de soif intense, de céphalalgie, de constipation, de sueurs profuses et continues, de points, de douleurs pendant la miction, de rhume de cerveau, de perte d'appétit, etc., tous malaises qui, si l'on n'y prenait garde, rendraient illusoire les bons effets qu'on attend des bains? C'est donc pour prévenir ces inconvénients que j'ai indiqué ces quelques règles. »

XV. — ¶ FAIBLESSE DE DEUX DOIGTS DE LA MAIN DROITE,  
POUR UN JEUNE HOMME DE CRÉMONE.

Daremberg a mentionné cette consultation. Mais l'a-t-il bien lue? « Cas de paralysie, dit-il, de deux doigts de la main droite chez un jeune homme de vingt ans trop occupé à écrire, paralysie dont la cause est cherchée non dans les doigts eux-mêmes, mais à la nuque<sup>1</sup>, comme Galien le recommande pour un cas analogue. » Or, le jeune homme dont il s'agit a trente ans, et il n'est pas atteint de paralysie. « Le matin, après un bon sommeil, les mouvements volontaires dans les deux doigts malades réapparaissent complètement, et ce jeune homme peut écrire. Mais, s'il travaille trop, alors les deux doigts refusent tout service ». Le diagnostic rétrospectif s'impose, à notre sens : il s'agit d'un cas de *crampe des écrivains*. Quant à chercher la cause de cette affection dans la nuque et uniquement dans la nuque, ça n'est pas non plus tout à fait l'avis de Matheus, au contraire de ses collègues consultés avant lui, et auprès desquels il s'excuse d'avoir une opinion différente de la leur. Plusieurs causes concourent selon lui à produire cette affection. Il ne rejette pas la participation de la nuque, mais il fait interve-

1. Par ce mot les Arabes désignaient la moelle épinière.

nir aussi l'état particulier des doigts qui sont trop occupés à écrire et la constitution du jeune homme. « Le mal, conclut-il, ne vient pas tant du trouble d'un organe principal, nécessaire à la conservation de l'individu, que d'une lésion de la main elle-même dans laquelle coule un sang trop subtil, échauffé facilement par le mouvement et l'exercice des doigts. En somme, ce jeune homme écrit trop. Voilà la cause essentielle et suffisante. » Le traitement n'a pas grand intérêt et ne nous arrêtera pas.

Peut-être Daremberg, parcourant cette consultation, y trouvant mentionnée l'opinion de Galien sur les conséquences d'une maladie ou d'une irritation de la moelle, a-t-il pensé que le malade de Ferrari présentait quelque analogie avec ce sophiste Pausanias soigné par le médecin de Pergame. Ce Pausanias était affecté d'une paralysie des deux derniers doigts de la main et de la moitié du médius. Perte absolue de la sensibilité. Le malade avait d'abord eu recours aux médecins de la secte méthodiste, qui appliquèrent force topiques émollients sur les doigts. Comme leurs émollients ne servaient à rien, ils recoururent aux astringents. Tous ces moyens restant infructueux, Pausanias fit appeler Galien qui demanda s'il y avait eu quelque coup ou blessure au bras. Sur sa réponse négative, le médecin dirigea ses recherches du côté de la moelle épinière et apprit que le sophiste était tombé de voiture sur une pierre anguleuse et que le coup avait porté entre les deux épaules. D'abord, il avait existé une vive douleur qui s'était calmée pour faire place à une insensibilité qui augmentait de jour en jour. « Je devinai, dit Galien, que le mal était entretenu par un reste d'inflammation de la moelle. Je transportai en haut de la région dorsale les médicaments donnés et j'obtins la guérison du malade. »

XX. — ¶ SUR UNE FAIBLESSE ET UN TROUBLE DE LA VUE CONSÉCUTIFS A LA PRODUCTION D'UNE LÉGÈRE MEMBRANE SUR LES TUNIQUES EXTERNES DE L'OEIL.

La production de cette membrane, selon Matheus, est une complication de la variole qu'aurait eue son malade. « Pen-

dant longtemps, dit-il, à la suite de cette variole, il y eut une grande faiblesse de la vue; pourtant, il arriva un moment, où, grâce au traitement, la guérison fut obtenue; et puis voici que, sans doute en raison d'un mauvais régime suivi, une membrane apparaît qu'il faut soigner sans retard, de crainte de la voir se transformer en cataracte. » Sur la forme de la membrane, ses dimensions, sa couleur, sa situation exacte, aucun renseignement. Par contre, trois colonnes de traitement.

« Éviter de se tenir en un lieu trop froid ou trop chaud; ne pas stationner au soleil, devant le feu, dans une étuve. — Respirer l'odeur de parfums brûlés est nuisible. — Le soir, on ne sortira pas, surtout au clair de lune, à moins d'être bien couvert. On évitera aussi de sortir par grand vent. — Comme sommeil, sept heures suffisent; trop dormir est une mauvaise condition pour avoir une bonne vue; l'œil s'affaiblit. — Pas de sieste, à moins de nécessité absolue; on la ferait alors dans une chambre à coucher bien close, à seule fin que nul rayon lumineux ne puisse y pénétrer. Elle ne dépasserait pas plus de deux heures. — Promenades à pied pas trop longues. — Frictions et lotions fréquentes des pieds et des jambes. — Il faut faire travailler les yeux; porter la vue sur des espaces vastes et verdoyants, regarder les couleurs vertes ou tirant sur le noir. Il ne faudra lire que des caractères bien formés et pas trop petits. Par contre, le blanc, le rouge, les objets difficiles à voir et très fins, comme les très petits caractères sont mauvais; nuisibles aussi la fumée, le brouillard, la poussière. — Nourriture et boisson en rapport avec le tempérament du malade. » Sur le traitement purement médical, rien à signaler: sétons, vésicatoires, lotions, collyres; potions et pilules, à prendre à l'intérieur.

XXIII. — ¶ AU MAGNIFIQUE S. SICCO DE CALABRE QUI AVAIT  
AUX LUMIÈRES DES HALLUCINATIONS DE LA VUE.

« Voici le cas : apparition devant les yeux de choses colorées ayant une forme et une certaine physionomie, et ce, à la lumière des chandelles et non pas à la lumière du soleil.

— Ces apparitions sont quotidiennes, mais variables en leur durée. Elles persistent quelquefois longtemps, quelquefois au contraire elles disparaissent vite. Elles incommodent le malade depuis plus d'une année. A ceci, il faut ajouter que souvent, dans la nuit, des pensées, des images diverses viennent interrompre le sommeil, et que, de plus, une humidité visqueuse s'agglomère autour des yeux provoquant l'agglutination des paupières. Enfin, à mentionner encore de la faiblesse dans la faculté digestive de l'estomac, cause de douleur pour cet organe. »

Comme on le voit, il y a ici quatre points à traiter pour le médecin. Un seul est intéressant, c'est celui qui a rapport aux hallucinations colorées de la vue. Comment notre auteur les explique-t-il? Il rejette l'idée de certains confrères qui veulent y voir une coloration spéciale des humeurs de l'œil, ou une altération d'une de ses membranes, la cornée surtout, consécutive à la variole ou à une ulcération quelconque. « Dans ce cas, dit-il, l'apparition serait toujours identique à elle-même, et ça n'est pas le cas chez le malade. » Il fait donc intervenir une plus ou moins grande quantité d'humidité, qui, mélangée à l'humeur albuginée (*humeur aqueuse*), fait varier sa transparence d'un instant à l'autre, provoquant ainsi des alternatives d'ombre et de clarté, et des différences plus ou moins grandes dans la coloration de l'humeur. Mais, ajoute-t-il, il se peut aussi que ces apparitions proviennent de certaines vapeurs humides venues de l'estomac. Pour lui, ce sont là les deux principales causes des troubles observés par son malade. — Mais comment se fait-il que ces apparitions ne se montrent qu'à la lumière des chandelles, et non pas à celle du jour? C'est, dit Matheus, que l'humeur albuginée, même mélangée à l'humidité dont il a été parlé, conserve encore sous les rayons puissants du soleil une grande transparence, laquelle disparaît lorsqu'on allume les chandelles dont la lumière n'est plus alors comparable à celle du jour.

XXVII. — (I AU TRÈS ILLUSTRÉ PRINCE MARQUIS DE MANTOUE, POUR DOULEURS D'OREILLE CONSÉCUTIVES A UN ABCÈS ULCÉRÉ.

L'abcès et les douleurs intermittentes ont pris naissance, d'après Matheus, à la suite d'un refroidissement. Le mal est grave, dit-il, et d'autant plus à craindre qu'il siège dans le voisinage d'un organe principal, le cerveau. Cet abcès doit être, en effet, assez important, et faire craindre la propagation, car la consultation se termine sur cette phrase : « Tous ces remèdes pourront également servir en cas d'ulcère du maxillaire, ce qu'à Dieu ne plaise. » S'agit-il d'un cancer? Un diagnostic rétrospectif est difficile à établir, car le siège exact de l'abcès n'est pas indiqué, non plus que son mode de début et son aspect extérieur.

Le chapitre thérapeutique est traité longuement. Le régime à lui seul prend une place considérable. La partie médicale est consacrée beaucoup plus à l'atténuation des douleurs qu'au traitement de l'abcès lui-même. « Lorsque le paroxysme douloureux éclate, il faut, avec précaution; instiller dans l'oreille quelque médicament froid et humide. Le malade retirera, par exemple, un grand soulagement de l'emploi de lait nouvellement tiré d'un sein de jeune femme, ou d'une décoction de semences de mauve et de lin. Mais si la douleur ne diminue pas, il faut recourir à l'huile rosat dans laquelle on ajoutera du vinaigre préalablement bouilli et réduit par cette ébullition; on pourrait encore, avec avantage, jeter dans cette huile des vers de terre ou des scarabées, faire bouillir le tout et instiller ce liniment tiède dans l'oreille. Si ces divers remèdes n'ont pas d'effet, et si les douleurs sont arrivées à ce degré d'acuité qu'une syncope est à craindre, il convient alors de recourir aux narcotiques et aux stupéfiants, mais avec une extrême prudence. On commencera par du suc de feuilles de pavot qu'on fera tiédir avant de l'instiller dans l'oreille... » « Si l'abcès vient à s'ouvrir et que du pus sorte par l'oreille, le malade devra dormir couché sur le côté où siège le mal, et il faudra nettoyer l'abcès avec de l'eau de miel ou de vin mélangé

de miel. On pourra employer, pour ce lavage, cet instrument appelé seringue avec lequel les enfants se lancent de l'eau. »

XXIX ÉT XXX. — ¶ AU S. BÉNÉDICT SALVAGIO DE GÈNES,  
POUR UN CATARRHE AVEC CRACHEMENT DE SANG.

Ce malade, qui se porte généralement bien en été, souffre en hiver d'un catarrhe aigu avec difficulté respiratoire et fièvre. Il lui arrive en outre de cracher, après une légère quinte de toux, une certaine quantité de sang, le tiers environ d'une assiette creuse. Ce sang vient de la trachée, dont quelques veines sont irritées et déchirées, et non pas des poumons. « En effet, de l'avis unanime des médecins, l'hémorragie pulmonaire n'apparaît qu'après de grands efforts de toux, ce qui n'est pas le cas chez ce malade. » Pour expliquer le catarrhe trachéal et pulmonaire, Ferrari fait intervenir « la chaleur du foie, du cœur et des reins, et un sang devenu bilieux ». Le traitement consiste en précautions à prendre contre le refroidissement. Il faut vivre dans un air tempéré; en effet, si le froid ne convient pas, une atmosphère trop chaude est nuisible, la respiration y devenant pénible. Dans la chambre à coucher, il est excellent de brûler des parfums, d'user de fumigations<sup>1</sup>. On fera de l'exercice, des promenades à pied, mais sans exagération, pour éviter les palpitations de cœur; puis on aura recours aux frictions. « Il sera bon, pour provoquer les mouvements de la poitrine, de réciter et de parler à haute voix. » Comme médication interne, sirops adoucissants, potions expectorantes. Prises par la voie nasale de poudres médicamenteuses. A l'extérieur, contre le catarrhe, ventouses, bains minéraux, sulfureux ou ferrugineux naturels ou artificiels, mais pas de bains de pétrole. Contre l'hémorragie, repos absolu au lit, dans une atmosphère froide, potions ferrugineuses et styptiques froides.

1. Les fumigations étaient très employées à cette époque. Les dessins que nous reproduisons montrent tous ces appareils de fumigation au lit du malade, dans la *salle de cours* et jusque dans le cabinet de travail du médecin.

XXXIV. — C... A LA T. I. DUCHESSE BLANCHE-MARIE SFORZA,  
DUCHESSE DE MILAN, QUI PARFOIS SOUFFRAIT D'ASTHME.

Très longue consultation écrite à l'intention de la duchesse dont Matheus était le médecin. C'est une leçon détaillée sur l'asthme avec citations des auteurs anciens, des Arabes et des contemporains. Nous l'avons lue entièrement, et n'avons pas trouvé qu'elle méritât une mention particulière. Elle n'a qu'un intérêt historique.

XXXVIII. — C POUR UNE JEUNE FILLE DE GÈNES QUI CRACHAIT  
LE SANG ET AVAIT DES DOULEURS DE TÊTE CONTINUES.

« Deux symptômes principaux sont observés chez cette jeune fille : en premier lieu, une céphalalgie assez intense et pulsatile avec rougeur des yeux qui, quelquefois même, ne peuvent s'ouvrir, céphalalgie présentant ce caractère d'avoir une rémission depuis 4 heures de la nuit jusqu'au matin. En second lieu, crachement d'un sang assez rouge avec douleur d'estomac, l'un et l'autre phénomène apparaissant et disparaissant simultanément. » Cette jeune fille d'autre part est mal réglée. « D'après ces symptômes, dit Matheus, je pense qu'il s'agit d'une affection liée à la rétention des menstrues, ou à une diminution dans leur quantité; ce qui explique pourquoi, malgré ces crachements de sang, cette jeune fille n'est pas affaiblie, et pourquoi aussi les douleurs de tête sont accompagnées de battements et de rougeur des yeux. A remarquer aussi que ce sang vient sans efforts de vomissements, sans toux, par simple inclinaison de la tête et ouverture de la bouche. » Le traitement consiste à rétablir le cours normal des règles par des saignées faites sur les membres inférieurs, la pose de ventouses, des bains complets ou des bains de siège. On pourra aussi provoquer l'écoulement de sang des veines hémorroïdales par des remèdes appropriés. Si les veines ne donnent pas, mais sont seulement turgescents, on y appliquera des sangsues. C'est là un bon moyen pour rétablir le cours des règles.

XXXIX. — ¶ POUR UNE RESPECTABLE DEMOISELLE DE GÈNES  
SOUFFRANT D'UNE DOULEUR AU COTÉ AVEC FIÈVRE, DU FAIT  
DE LA MATIÈRE CATARRHALE.

Voici l'observation : « Cette jeune fille, âgée d'environ vingt ans, est d'une complexion sanguine avec mélange d'une notable quantité de bile au sang. Le cerveau est humide et catarrheux. Il y a deux mois que la malade souffre d'une fièvre continue, laquelle se déclara le lendemain même de l'apparition des règles qui furent cette fois plus abondantes que d'ordinaire. Pendant un mois, on crut à une putréfaction sanguine avec augmentation de bile dans le sang. Le mois suivant on mit cette fièvre sur le compte des règles. On fit une saignée qui ne fut suivie que d'une légère soif, sans mal de tête et sans sécheresse de la langue. Mais du premier jour à l'époque actuelle, la fièvre a toujours été intense, surtout pendant le mois où nous sommes. De plus, des douleurs ont fait leur apparition, douleurs allant de la clavicule gauche en haut, jusqu'à la terminaison des côtes en bas, et tantôt fortes, tantôt légères. Elles apparaissent au toucher et dans les mouvements d'inspiration. D'après ces signes, il est à présumer qu'une matière avec ventosités est renfermée dans les muscles et dans le pannicule qui recouvre les côtes<sup>1</sup> et qu'une notable quantité de matière catarrhale venue du cerveau y est aussi descendue. En outre, depuis quelques jours il existe une toux opiniâtre avec rejet de matière flegmatique, visqueuse et mucilagineuse, mélangée d'une certaine quantité de matière catarrhale globuleuse et putréfiée. Le pouls est rapide, fréquent, mais de force normale. Les idées sont nettes, l'estomac fonctionne bien, comme aussi l'intestin. Les urines, d'abord citrines, devinrent couleur rouge sombre; quelquefois elles sont claires et peu denses, sans dépôt; d'autres fois, après l'absorption de médicaments aidant à la digestion, elles deviennent épaisses avec dépôt. »

Tel est le cas soumis par écrit à Matheus. Il est difficile,

1. La plèvre.

dit notre auteur; et il se plaint « cum reverentia » que la personne qui lui a fourni des renseignements sur la malade ne se soit pas étendue sur certains points. La fièvre a-t-elle des rémissions? La malade a-t-elle ou non des sueurs? Les urines renferment-elles de la bile? Autant de points intéressants qui ne sont pas signalés. En somme, il attache la plus grande importance à la douleur du côté gauche et à la matière flegmatique épaisse et putréfiée rejetée par la toux. « Ce dernier symptôme, dit-il, demande à être traité avec soin, car c'est lui qui par sa permanence entretient la fièvre. »

Nous avons reproduit le début de cette consultation intéressante en ce sens qu'on peut essayer de faire ici un diagnostic rétrospectif. Nous inclinons à croire, malgré le peu de signes fournis, qu'il s'agissait chez cette jeune fille d'une pleurésie enkystée, suivie de vomique. Nous laissons de côté la partie thérapeutique.

Dans la *Practica*, au chapitre *Pleurésie*, nous trouvons un cas qui présente quelque analogie avec le précédent.

« Je vis en l'année 1466, à Pavie, un jeune homme qui après une pleurésie fut pris d'une toux très pénible laquelle persista durant dix ou douze jours sans expectoration. C'était une petite toux continue, empêchant le malade de dormir, boire et manger, et de fait, il reposait à peine et absorbait très rarement un peu de nourriture. Enfin, pendant un mois, il expulsa par la bouche une grande quantité de matière sanieuse. C'était le fils de maître Mathieu de Anfoso, docteur et chevalier. Il fut guéri à la louange de Dieu <sup>1</sup>. »

XLII. — ◀ TRAITEMENT PRÉSERVATIF DE LA PHTISIE  
ET DE L'ULCÉRATION DU POUMON ET DU LARYNX.

Le jeune homme pour qui un médecin de Gènes demande cette consultation se nomme Sébastien de Casa Maggiore. Il donne des inquiétudes à son entourage, non pas qu'il tousse beaucoup et que sa respiration soit difficile; mais il maigrit,

1. *Practica*, fol. 136.

il a de la température, les urines sont un peu troubles. On est incertain sur le diagnostic. Ferrari interrogé par lettre ne s'avance pas trop. Les signes fournis ne sont pas suffisants pour une conclusion ferme. De plus, s'il y a phtisie au début, on sait combien, d'une part il est difficile de la reconnaître, et, d'autre part, combien fréquemment on peut la guérir au dire d'Avicenne. Ainsi donc, le traitement seul pourra fournir des renseignements.

La partie hygiénique de ce traitement est importante. Climat tempéré et même un peu froid. Pas d'humidité, pas de brouillards. Une atmosphère fumeuse ou poussiéreuse est nuisible, fumée et poussière provoquant la toux. Chambre bien éclairée, fenêtre à l'orient en hiver, à l'occident en été. Si le malade a froid, on le réchauffera avec des draps chauds ou des vessies et des vases remplis d'eau chaude et déposés à ses pieds. Cette chaleur est de beaucoup préférable à celle du feu. En été, s'il y a lieu de rafraîchir la chambre, aspersions avec de l'eau parfumée. Un point très important est de changer l'air de la chambre. — On emploiera les lotions suivies de frictions. Elles sont utiles pour faire expectorer. Pas de colère, pas d'excitation; au contraire, de la gaieté. S'amuser, vivre dans une société distinguée, écouter des discours agréables, des chants, de belle musique. Se promener dans de beaux sites. S'habiller avec élégance. Il n'y aurait pas d'inconvénients à user des rapports sexuels, à moins toutefois qu'on ne remarque qu'ils sont plutôt nuisibles qu'utiles.

Parlant de l'alimentation, Matheus recommande spécialement « la chair de limaces et de ces petites grenouilles qu'on trouve à l'entour des arbres, dans les forêts; elles sont vertes avec le ventre blanc et on les *récolte* par les temps pluvieux. Il faudra les bien préparer; on leur coupera la tête et les pattes jusqu'aux cuisses. On les videra et on les lavera, etc. Ce mets est excellent, car il est froid et altérera la complexion du malade, ce qu'on recherche principalement. » Les poumons de renard sont aussi choses excellentes. Pas trop de vin.

Dans le chapitre des médicaments, lesquels seront froids, il faut noter des clystères doux et réconfortants. « Et à cet

effet, conviennent des clystères faits avec des bouillons de poulet, de tête de chèvre, de bouc ou d'agneau, dans lesquels on ajoutera ʒ. i. de sucre, et ʒ. ʒ. de cannelle avec ʒ. iiij. d'huile de violette et un peu de sel. On pourra en prendre un ou deux par semaine. »

Bien entendu, sirops émollients, pastilles béchiques, etc.

Les bains tièdes sont conseillés en été, et surtout les bains d'herbes qui refroidissent la complexion : laitues, mauves, violettes, camomille. Le lit après le bain, puis onction sur la colonne vertébrale avec huile de violettes, d'amandes douces et de roses.

LXXII. — ¶ CONTRE LA STÉRILITÉ, POUR UNE MARQUISE.

Malgaigne, dans son *Introduction aux OEuvres d'Ambroise Paré*, a signalé cette consultation. « C'est, dit-il, un petit tableau qui révèle une observation perspicace. »

L'auteur décrit d'abord le régime que devra suivre la marquise Catherine Malespina qui se plaint de ne pas avoir d'enfant. — On évitera l'humidité; la chambre sera orientée levant-couchant avec une fenêtre au Nord. On aura soin d'y entretenir un feu de genévrier. On se nourrira de poules, perdrix, oiseaux de montagne, châstres; on boira du lait d'amandes douces, du vin léger en petite quantité; on s'abstiendra de lait, de fromage, de pâtes, de mets acides, de légumes. En été, la boisson sera du vin édulcoré de sucre dans lequel on aura plongé un fer rouge. — Sept ou huit heures de sommeil, plus en été qu'en hiver. — La marquise aura soin d'éviter la colère, les discussions, une trop grande pudeur, la crainte, les idées mélancoliques, et, autant qu'elle le pourra, elle sera gaie et enjouée. — Outre les potions, sirops et pilules que nous nous abstenons de reproduire, Matheus recommande d'éviter les soi-disant remèdes en usage de son temps. « On ne portera pas, dit-il, comme quelques femmes en ont l'habitude, de petits sachets contenant un cœur de cerf ou une matrice de chèvre. On ne mangera pas de graines de lierre noir; on ne boira pas de sang de lièvre coagulé. Pas de bagues de jais (*gagates*), pas d'ême-

raudes, de saphirs qui, suivant les auteurs, empêchent *debitum actum coeundi*. Les scolopendres suspendus dans la chambre, les ceintures en peau de mule sont nuisibles. — Il sera bon de faire une saignée, avant d'employer la formule suivante d'Arnauld de Villeneuve : « Utriusque testiculi vulpis testiculi dextri si quæraturs masculus, vel sinistri si quæraturs femella »; le tout desséché à l'ombre. Ajoutez de la poudre d'ivoire, une matrice de lièvre séchée et pulvérisée et mélangée à du sucre<sup>1</sup>. » Nous arrivons maintenant au curieux passage d'observation qui ne nous paraît pas pouvoir supporter une traduction : « Opus est ut actus celebretur prima completa jam digestionem : et pro parte secunda ut distanter a cena per VII horas vel circa. Et cum hoc requiritur quod in utroque horum prius fiat expulsio superfluitatum egestionis, scilicet urine. Et tunc incipiant verbis delectabilibus et gratis, et tactibus mamillarum et partium inferiorum ut uterque eorum ita disponatur ut, si possibile sit, fiat eadem hora concursus seminis utriusque, et ut clarius intelligatur fiat adhesio cum muliere usque dum videatur esse desiderans, quod cognoscetur ex immutatione coloris oculorum ad rubedinem et locutione quasi videatur balbutire, et anhelitus notabiliter elevetur semper pertractando parte, maxime que jacet inter annulum et vulvam nam locus ille est delectabilis locus. Et quum jam cognovit desiderium ejus, tunc ascendat super mulierem et exerceant ad complementum, et postquam compleverint adhuc adhæreat vir mulieri per tempus iterum et tandem amoveatur quiete ab ea ipsa semper tenente coxas elevatas et strictas per horas duas, non tantum descendat nisi prius perceperit corrugationem matricis circa membrum viri et succionem quasi seminis, quo actu completo quiescat mulier in lecto per

1. Voici ce que nous trouvons dans Arnauld de Villeneuve. « A faire engendrer fils. — Il faut prendre les deux couillons d'un bouc, les faire rostir, puis les donner à manger à l'homme. — Et cette nuit gise avec sa femme et il engendrera d'un fils. — Et note que si l'homme a tant seulement un couillon, il engendrera un fils qui n'aura qu'un couillon. — Constantin pour faire concevoir la femme. Note que l'opération de la femme stérile peut être aidée et enflammée et augmentée. Face donc la femme pouldre de la nature d'un lièvre et dicelle pouldre mette en sa nature. — Car cette pouldre est de merveilleuse vertu en desseichant l'urine et fait retenir la semence de l'homme et aussi fait concevoir la femme stérile — Albert. » Arnoul de Ville Nove *Tresor des pources*, édition de 1512, folio 141v.

tres dies..... Si novit se materiam spermaticam retinuisse, etiam quum movebitur debet paulatim et gradatim moveri et illo tempore fricatio dorsi et brachiorum est satis conveniens loco exercitii et non crurium, neque pedum, quoniam fricationes inferiorum et ablutiones tibiarum habilitant ad precipitandum semen sive embryonem ad extra : fricatio modera capitis et pectinatio, omni tempore, est conveniens. Et in primis diebus sperate conceptionis absteineat a tussi et ab alta locutione, et non frequentet actum coeundi per aliquos dies et quando haberetur ille actus pro causa necessitatis viri quiescat ipsa magis et in ludo moveatur vir. » — La consultation se termine par cette recommandation : « Que si malgré les remèdes indiqués, la marquise n'enfante pas, alors qu'elle change de pays, car certaines cités sont favorables à la génération, et certaines ne le sont pas. »

LXXXIV. — ☉ POUR UNE RESPECTABLE DAME DE BOURGOGNE  
SOUFFRANT D'UNE RUPTURE DU SIPHAC<sup>1</sup> DANS L'AINE.

Il s'agit, d'après les réponses faites aux questions de l'auteur, d'une hernie intestinale, et peut-être épiploïque compliquée d'inversion utérine. « Deux accidents sont à traiter : d'une part, une tumeur très apparente dans la région de l'aine avec douleur vive tenant à la solution de continuité du siphac et à la présence dans l'intestin hernié de matières fécales : d'autre part, difficulté d'un coït fécondant par suite de ce fait que l'orifice interne de l'utérus n'est pas dans l'exact prolongement de l'orifice du col. » Matheus donne d'abord des conseils sur la façon dont il faut s'y prendre pour réduire la hernie. Il est d'avis d'agir toujours avec douceur et prudence pour ne pas provoquer d'accidents graves. Enfin, la hernie est rentrée; il faut la maintenir en bonne place. « On fera un *brayer* pour lier et comprimer l'endroit par où sort l'intestin afin que rien ne descende. Mais il est surtout une précaution à prendre qui a été notée par Avicenne et qui est omise par la majorité des praticiens : la pelote du brayer ne doit pas

1. Périliteine. — Cette consultation a été reproduite en partie par Malgaigne dans son *Introduction aux Œuvres d'A. Paré*.

être en forme de sphère, mais carrée et plane, parce que, quand elle est sphérique, il est à craindre qu'elle ne dilate l'orifice. On la fera donc avec cette forme indiquée, large de quatre doigts, en toile de lin repliée plusieurs fois sur elle-même, en mettant du coton entre les plis; elle sera bien plane, non arrondie, et fixée à un brayer, construit de façon ordinaire, c'est-à-dire avec une lame de fer, taillée selon le volume de la hernie, et recouverte en entier de laine et d'un peu de coton, sans la rendre ronde, mais la laissant toujours plane. Ceci fait on appliquera immédiatement sur l'endroit de la tumeur un emplâtre ou un cérat de telle sorte qu'il adhère fortement à la peau, et par-dessus l'on mettra cette lame de fer, et par-dessus cette lame, la pelote, et on maintiendra le tout avec un brayer fait convenablement et serré de manière que rien ne puisse descendre. » Nous laisserons de côté la médication interne, potions, sirops, pilules, de même que certains médicaments externes comme onguents et emplâtres. Pour le traitement de l'inversion utérine nous n'en dirons rien et pour cause; Ferrari renvoie en effet à une consultation qu'il a écrite pour cette même dame, mais qui ne se trouve pas dans les *Consilia*. Il indique seulement que l'inversion utérine peut être cause de stérilité.

LXXXIII. — ◐ DESCENTE DE MATRICE CHEZ UNE RESPECTABLE  
DAME DE BOURGOGNE.

Entre autres prescriptions contre cette affection Matheus conseille un pessaire solide. « Et si ipsa matrix reducta fuerit jam insurgit alia intentio que est ipsius conservatio in situ convenienti: et hoc perficit multis instrumentis. Primum est ut jacente muliere superiora elevatis cruribus aperiat obstrix vulvam et apponat lanam succidam parietibus matricis et eisdem adherere faciat. Deinde ponat aliam lanam infusam in vino pontico decoctionis sumac, acacie, gallarum balausticarum, et aliarum medicinarum stypticarum. Et si illa lana informaretur in forma membri virilis melius foret. Et si illa lana fieri non potest primo formetur membrum ex cera satis solida. deinde circumvolvatur lana infusa. etc. »

Malgaigne, parlant de ce passage, dit dans son *Introduction aux Œuvres d'Ambroise Paré* : « C'est la première mention que je sache d'un pessaire solide. » Dans le cours du même ouvrage<sup>1</sup> il s'étonne que Franco n'ait parlé que des pessaires médicamenteux, tandis que, un siècle avant lui, Mathieu de Gradi avait conseillé pour un prolapsus utérin un pessaire assez solide. Il y a là une erreur de la part de Malgaigne. Matheus n'a pas inventé le pessaire solide. Hippocrate, Soranus, les Salernitains en ont parlé et leur emploi est préconisé dans quelques ouvrages du moyen âge. Et même un pessaire fort ingénieux avait été longtemps auparavant employé par Absyrte et Albucasis contre le prolapsus utérin, *le pessaire à air*. Le premier de ces auteurs l'avait introduit dans l'art vétérinaire et s'en servait chez la jument; le second, chez la femme. Absyrte insinuait dans la vulve une vessie vide; il la distendait en soufflant dans un chalumeau, et, lorsqu'elle avait pris le volume nécessaire, il la liait à son col et la retenait par un bandage; après dix jours, il perceait la vessie, la vidait et la retirait<sup>2</sup>.

LXXXV. — ¶ POUR LE FILS DU COMTE FRANCHINI, EN RÉPONSE A CETTE QUESTION : UN BOSSU PEUT-IL ENGENDRER ?

« Voici le cas : un jeune homme de grande valeur, en même temps que chevalier distingué, le seigneur Pierre Ruscha, fils du magnifique comte Franchini, celui-ci marié à la très pudique et très noble fille du magnifique comte Borromé, est quelque peu difforme; il a une bosse par derrière, et, en avant, des écrouelles; mais, malgré cette infirmité, les autres organes sont en bon état, et il peut, sans fatigue, se livrer aux exercices qui exigent le plus de force et d'endurance. Il demande une consultation, à seule fin de savoir si cette infirmité lui interdit de prendre épouse, de remplir des devoirs matrimoniaux et de devenir père. « Et si propter usum matrimoniali thori, probabiliter non posset ad multos annos supervivere. »

Matheus répond d'abord à la première question. « Les

1. T. II, p. 741.

2. Peyrilhe, *Hist. de la Chir.*; Paris. 1780, in-4, t. II, p. 39.

causes d'impuissance sont de plusieurs sortes : il faut les chercher dans le liquide spermatique, dans les organes générateurs, dans une maladie des organes principaux, cœur, cerveau, foie, ou dans un mauvais état des organes intermédiaires. Il est évident que si le liquide spermatique est retenu trop longtemps dans le corps avant son émission, il sera froid et par conséquent de nulle puissance. Il se peut très bien faire aussi que la stérilité soit imputable au mari et à la femme, c'est-à-dire au liquide spermatique de l'un et l'autre conjoint, sans qu'il soit besoin d'invoquer d'autres causes ; il en est d'eux alors comme de certains arbres qui ne produisent pas de fruits. Les organes de la génération, de leur côté, peuvent être incriminés. C'est la verge qui n'existe pas, qui est trop courte ou trop longue, qui est agitée de spasmes et alors ne lance pas le liquide spermatique dans la bonne direction *ad modum sagitte*, etc. On pourrait citer encore bien des causes d'impuissance imputables aux organes générateurs, cela serait curieux, mais inutile pour le cas particulier. — Un trouble apporté au fonctionnement des organes principaux peut également créer l'impuissance ; Avicenne rapporte d'après Hippocrate que l'incision des veines derrière l'oreille rend stérile. Certaines passions, la tristesse, la peur, etc., ont même effet. Quant aux organes intermédiaires, ils peuvent être obstrués, de sorte que le liquide spermatique, aussi bien dans sa partie matérielle que dans sa partie spirituelle, ne peut arriver aux organes de la génération. Le mauvais état des reins, des veines émulgentes peut également vicier le liquide séminal. — Chez la femme, se peuvent aussi rencontrer les mêmes causes de stérilité, mais en parler serait s'éloigner de la question... »

Matheus examine l'état de Pierre Ruscha. « Et d'abord on ne peut pas chez lui chercher l'impuissance du côté des organes générateurs, car ils sont normaux comme composition, longueur et forme ; non plus que du côté des organes contenus dans la poitrine. Le fait d'être bossu n'implique pas le mauvais état des organes principaux, cœur, cerveau et foie ; et ceux-ci dans le cas particulier sont parfaitement sains puisqu'ils accomplissent au mieux leurs fonctions respectives.

S'il en est ainsi, il s'ensuit que le liquide spermatique, dans sa composition tant matérielle que spirituelle, est capable d'engendrer, d'autant que les testicules sont sains, et aussi les vésicules séminales. Il ne semble pas davantage que les organes intermédiaires puissent être incriminés, et l'on ne trouve pas de lésions apparentes du côté des reins ou des organes voisins des membres générateurs... » « Pour conclure, dit Matheus, je répondrai à la première question. Le seigneur Pierre Ruscha n'est pas impuissant bien qu'il soit bossu et qu'il ait des écrouelles; non certes que j'aïlle jusqu'à prétendre qu'il aura des enfants parce qu'il remplira bien ses devoirs matrimoniaux : en effet, il peut y avoir impuissance chez les deux conjoints, comme je l'ai dit plus haut : ou bien tous deux peuvent être puissants et pourtant ils n'engendreront pas l'un avec l'autre, et cela du fait du sperme; et s'ils viennent à se séparer, chacun d'eux pourra avoir des enfants. »

Pour la seconde question, à savoir s'il n'y a pas d'inconvénient pour la santé et l'existence de Pierre Ruscha à se marier, Matheus répond que « l'acte de la copulation n'est pas toujours nuisible; certains individus même qui avaient des vapeurs à l'intérieur du corps ont été améliorés par le mariage. Au contraire, il arrive que chez des hommes qui s'abstiennent d'accomplir cet acte naturel, par suite de l'abondance du liquide spermatique, par suite du froid produit par la rétention, il se forme des vapeurs qui se dispersent vers le cœur et le cerveau, comme on l'observe chez les femmes à la suite de la rétention du liquide séminal dans la matrice. Je conclurai donc sur ce dernier point, et je dirai que puisqu'il est entendu que le seigneur Pierre Ruscha peut engendrer, il peut également user du lit matrimonial sans qu'il ait lieu de craindre maladie ou déchéance. Au contraire, il ne s'en portera que mieux. Que si l'on me demande des conseils de *modo, tempore et numero usus ejus*, je répondrai qu'il n'y a pas de règles fixes. Cela dépend des sujets; mais voici une règle générale : user de ces plaisirs de telle façon qu'on n'éprouve pas de faiblesse de la vue, qu'on se sente plus alerte et que le sommeil soit meilleur. »

C. — ◀ POUR UN MAGNIFIQUE ET ILLUSTRE SEIGNEUR ALLEMAND PRÉDISPOSÉ A LA LÈPRE.

Cette consultation, une des plus longues des *Consilia*, est surtout une leçon sur la lèpre. Nous en donnerons seulement un résumé.

Pour les médecins du moyen âge, la lèpre ou *ladrerie* était une affection produite par l'humeur mélancolique répandue par tout le corps. Le résultat ultime de cette accumulation d'atrabile, était une sorte de gangrène des membres, de telle sorte que, disaient les médecins du temps, la lèpre avait de grandes analogies avec le cancer. Pourtant, la mélancolie seule n'est pas en cause. Toutes les humeurs peuvent donner naissance à la lèpre par suite de leur combustion et transformation en mélancolie. « Aussi, dit Ferrari, les auteurs distinguent-ils quatre espèces de lèpre. Car l'une est appelée *alopécie* et est engendrée par le sang transformé en mélancolie; une autre est engendrée par du flegme brûlé ou mélancolie flegmatique, elle est dite *tyria* ou serpentine, à cause des squames et excoriations qui apparaissent en cette forme. La troisième vient de la cholère brûlée, elle est dite *léonine*, à cause que les accidents en sont invincibles. La quatrième est appelée *éléphantie* et vient de la mélancolie naturelle. Toutefois le plus souvent elles sont mêlées. »

L'humeur mélancolique peut se répandre par tout le corps ou dans une partie seulement. Elle peut alors se putréfier ou non. Si elle se putréfie, c'est à l'intérieur des veines ou bien extérieurement. Lorsque la putréfaction est interne, il y a la plupart du temps fièvre continue. Lorsqu'elle est externe, la fièvre est intermittente. L'humeur putréfiée se répand dans tout le corps ou dans une partie du corps. Dans ce dernier cas, elle est dans la profondeur ou à la superficie. Dans la profondeur, sa matière étant épaissie, il en résulte des duretés et verrues; est-elle au contraire subtile et corroductive? il se forme un esthiomène. Est-elle neutre enfin? il se forme un cancer. Si l'humeur mélancolique s'arrête à la superficie du membre, alors il y a *morphée*, *serpige*, *scabies*. Lorsqu'en dernier lieu la mélancolie se répand par tout le corps, alors la lèpre est définitivement établie.

Les causes de cette maladie sont l'hérédité, la corruption de l'air, les attouchements, les viandes mauvaises, une complexion froide et sèche; la rétention de certaines superfluités mélancoliques, menstrues, flux hémorroïdal. La chaleur du foie est prédisposante comme aussi la fièvre quarte.

Les symptômes sont au début la raucité de la voix, la difficulté de la respiration qui devient courte, la rougeur sombre de la face, l'obscurité du blanc des yeux, la fétidité de l'haleine, la transpiration. Puis apparaissent d'autres signes. Le malade est inquiet, il craint d'être lépreux et rarement il le devient à son insu. Les songes terribles de la mélancolie se multiplient. Il sent sur lui pendant son sommeil un poids énorme, il souffre de *l'incube*. Apparaissent alors des *morphées* sur tout le corps, taches diffuses, rouges, obscures ou de différentes sortes. L'urine est subtile avec dépôt de substance sablonneuse en raison de la combustion de la matière. La peau des mains est onctueuse, de sorte qu'une goutte d'eau ne peut y séjourner. La maladie arrivant à la période d'état, les sourcils commencent à tomber. Les narines sont immobiles. Les parties postérieures des jambes, près des talons, deviennent insensibles, et les nodosités se multiplient. La face du patient est tuméfiée et horrible à voir. Lorsque l'affection est tout à fait confirmée, tous les signes précédents ont acquis leur maximum d'intensité. Les cheveux tombent, la plupart des membres sont ulcérés, principalement les cartilages du nez. L'haleine est horriblement fétide, les lèvres sont épaissies et noirâtres. D'ailleurs la coloration du corps est extrêmement sombre. Le pouls est très débile et lent. A la fin il devient rare. « Au reste certains signes peuvent se rencontrer dans la lèpre que l'on trouve également dans d'autres maladies, ce qui doit engager les médecins à être prudents. »

Quelques signes permettent de distinguer la nature de la lèpre. Est-elle bilieuse? la couleur de la peau est citrine, sombre; il y a du prurit de la face et des paupières. Rapidement surviennent des crevasses, et des aspérités sur les pieds et les mains. L'urine est très citrine et il est indiqué d'instituer un régime identique à celui des bilieux.

Est-elle sanguine? la face est rouge. La moindre cause

produit un écoulement de sang par les narines. Les veines situées autour de l'œil sont gonflées de sang. Les lèvres et les gencives sont rouges, souvent elles saignent. Sur le corps apparaissent en grande quantité des taches rouges. Est-elle flegmatique? la peau est blanche et un peu sombre. Des écailles, des squames tombent des extrémités des membres, les pieds sont tuméfiés. L'urine est épaisse avec dépôt. Les yeux larmoient presque continuellement, etc.

Est-elle mélancolique enfin? la peau est sombre; l'urine est très subtile, à peu près normale; la voix est débile, la respiration faible. C'est dans ce cas surtout qu'on rencontre des nodosités. Le sang, évacué des veines, est de mauvais aspect, terreux, etc.

C'est après ces généralités que Ferrari examine le cas de son malade qui est simplement prédisposé. Il a présenté les symptômes précurseurs de la lèpre. « D'abord à l'inspection de la face, on remarquait une couleur subcitrine, parfois tirant sur le rouge. Ceci était surtout évident pour les yeux. Certaines taches morphéïques avaient fait leur apparition sur la face, le cou et d'autres parties. Des nodosités de notable grosseur s'étaient montrées sur les jambes, quelques-unes même sur le visage du malade. La voix fut rauque; l'urine très subtile avec dépôt sablonneux. Le sommeil était mauvais avec sensation terrible de pesanteur sur la poitrine pendant la nuit. Les mains étaient grasses. Tous ces symptômes indiquent assez clairement que le patient a eu un commencement de lèpre. Et pourtant il est guéri pour l'instant. Le sommeil est revenu, l'urine a bon aspect; l'appétit est bon, la digestion excellente, l'intelligence saine, la voix normale; la face et les yeux ne présentent rien de particulier; les mains sont assez âpres au toucher, elles n'ont plus l'onctuosité de jadis. Les nodosités des jambes et de la face n'existent plus. Il est donc certain que la lèpre a disparu. Mais il faut prendre des précautions. »

Nous laisserons de côté le traitement, et nous nous contenterons seulement de mentionner les fameux plats de vipères qui eurent tant de succès au moyen âge. (V. sur cette consultation p. 258, n° 11.)

# PRACTICA<sup>1</sup>

---

RUBRIQUE OU TABLE DES TRAITÉS ET CHAPITRES DE LA PREMIÈRE PARTIE DU COMMENTAIRE TEXTUEL DU NEUVIÈME LIVRE A ALMANSOR CONTENANT DEUX TRAITÉS SPÉCIAUX.

1° *Traité sur les maladies de la tête et des nerfs contenant quarante-huit chapitres.*

- |   |                        |
|---|------------------------|
| I. De la céphalalgie, migraine et soda. | IV. De l'apoplexie.    |
| II. Du vertige et des étourdissements.  | V. Du subeth.          |
| III. De la frénésie.                    | VI. De la congélation. |
|   | VII. De l'incube.      |
|   | VIII. De l'épilepsie.  |

1. Nous ne donnons que la liste des matières traitées dans cet ouvrage. C'est en réalité le programme d'un cours de médecine au xv<sup>e</sup> siècle.

I. *Soda*, terme arabe qui signifie mal de tête.

II. Définition du mal de mer : « On dit que les vomissements qui surviennent en mer chez un grand nombre de personnes sont produits par le mouvement des humeurs : il me paraît que là n'est pas la cause du mal, car, chez les sauteurs et coureurs, l'ébranlement est plus grand, et cependant on n'observe pas chez eux de vomissements, mais ces personnes éprouvent des vertiges, et, en raison de la commune souffrance du cerveau et de l'estomac, elles vomissent. »

III. *De frenesi* (aliénation mentale.)

L'auteur a joint à ce chapitre une étude de la léthargie que Rhazès n'avait pas étudiée dans son livre disant que le traitement de la léthargie et celui du subeth étaient identiques; Ferrari n'est pas de cet avis et complète l'auteur arabe.

« Lorsqu'on attachera le malade, il faudra le faire aussi doucement que possible, on sera bon avec lui; on s'efforcera de ne pas le mettre en colère ou de ne pas l'inciter à la tristesse, on lui racontera des histoires amusantes, mais sans parler trop haut; il faut, comme le dit Mesue, le divertir sans trop de bruit, par exemple en lui faisant entendre une musique douce, mais non pas éclatante comme celle des trompettes et autres instruments bruyants. Les sons des trompettes et des orgues agitent les humeurs et ébranlent le cerveau. Mon fils, à moi, J. Mathieu, tomba dans une attaque d'épilepsie en entendant tout à coup des éclats de trompettes un jour qu'il y avait une cérémonie de doctorat; en moins de deux heures il était mort. »

V. Le subeth est un sommeil profond; les Arabes en rapportaient la cause principale à la blessure ou à la compression des artères *subethales* ou *apoplectiques*, c'est-à-dire des carotides.

VII. Sur l'incube, voir p. 179.

VIII. Voir Consultation n° XI.

- IX. De la mélancolie.  
X. De la paralysie.  
XI. Du tremblement et de la stupeur.  
XII. Des contractions de la face.  
XIII. Du spasme tétanique et des convulsions.  
XIV. Du coryza et de l'enrouement.  
XV. De l'ophtalmie.  
XVI. Des ulcères de l'œil.  
XVII. Des corps étrangers de l'œil.  
XVIII. Des cicatrices blanches de l'œil.  
XIX. Du prurit oculaire.  
XX. Du prurit des angles lacrymaux.  
XXI. De l'ungula (ptérygion).  
XXII. Des taches rouges de l'œil.  
XXIII. Des larmes.  
XXIV. De la faiblesse de la vue.  
XXV. Du gonflement des paupières.  
XXVI. Des cils retournés.  
XXVII. De la cataracte ou eau descendante dans l'œil.  
XXVIII. De la noctilopie.  
XXIX. De la dilatation pupillaire.  
XXX. Des apostèmes et fistules lacrymales.  
XXXI. Des douleurs d'oreille.  
XXXII. Des ulcères d'oreille.  
XXXIII. Des tintements d'oreille.  
XXXIV. De la surdité.  
XXXV. Du flux du sang par les narines.  
XXXVI. Des escarres et ulcères des narines.  
XXXVII. Des polypes ou hémorroïdes du nez.

IX. Voir Consultation n° VIII.

XIII. Comme traitement, d'après Avicenne : Bain dans une huile de renard ; enveloppement dans une peau de renard ou de loup nouvellement écorché, bains sulfureux ou bains simples.

XXVIII. D'autres auteurs disent *nyctalopie*. Matheus entendait par *noctilopie* une affection se caractérisant par la mauvaise vue dès le coucher du soleil. C'est ce qu'aujourd'hui on nomme *héméralopie*, le terme *nyctalopie* s'appliquant à cette maladie de la vue dans laquelle le sujet distingue les objets à une faible lumière, ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour.

« Voici un remède utile contre cette affection : Prendre un foie de chèvre et le couper en deux. Déposer sur l'un des morceaux un poivre long, puis réappliquer ce morceau sur l'autre. Mettre le tout au four et laisser jusqu'à dessèchement, mais non pas jusqu'à combustion. Retirer le poivre long, le piler, ajouter de la muscade, puis verser sur cette poudre le suc sorti du foie par la chaleur. Laisser sécher et insuffler dans l'œil. »

Autre remède : « Faire cuire dans une marmite un mélange de fiel de chèvre et de miel. Introduire un peu de ce mélange dans l'œil à l'aide d'une petite baguette. Mais ce qui est encore préférable, c'est le collyre de fiel. »

Si cependant ce traitement était insuffisant, on purgerait le malade et on ferait une saignée des deux céphaliques et de la veine du front ; en même temps on prescrirait une nourriture très subtile.

XXXVII. Après avoir fait remarquer que pour certains polypes l'opération est plus nuisible qu'utile, l'auteur s'exprime ainsi : « Si cependant l'hémor-

- XXXVIII. De la perte de l'odorat.
- XXXIX. Des douleurs de dents et des gençives.
- XL. De la perte de sensibilité des dents et de leur faiblesse.
- XLI. Des pustules qui naissent sous la langue, des ulcérations de la bouche ou alchola et des gençives sanguinolentes.
- XLII. De la chute ou allongement de la luette.
- XLIII. Des sangsues fixées dans la gorge.
- XLIV. Des corps étrangers de la bouche et de la gorge.

roïde est blanche, non douloureuse, pendante; surtout si elle a un mince pédicule; qu'on la saisisse avec de petites tenailles, et qu'on l'amène au dehors. Alors, avec des ciseaux rougis au feu, qu'on sectionne le polype jusqu'à la racine, puis qu'on place dans le nez une mèche (*licinium*) trempée dans un liquide styptique, ou qu'on se serve d'un cautère pour arrêter l'hémorragie et former une croûte. Dans la suite on agira peu à peu sur cette croûte avec des remèdes humides. Avicenne veut qu'on fasse l'opération avec un couteau (*cultello*) arrondi du bout et avec un rasoir; mais il ne me paraît pas pratique d'opérer à l'intérieur du nez avec un rasoir. — Si le polype n'est pas entièrement enlevé; bien plus, si la voie est obstruée entre le palais et les narines, comme on ne peut arriver jusque-là avec des instruments, il faut recourir à un autre artifice. On prendra des crins de queue de cheval, on les réunira en un seul fil et l'on y fera quelques nœuds. On placera ledit fil sur une aiguille de plomb et par le colatoire (arrière-cavité des fosses nasales), on le fera passer à l'intérieur des narines. Alors, par un mouvement de va-et-vient dans la bouche et les narines, on usera le polype, lequel se détachera, comme si l'on opérât avec le fer. Et cette opération sera utile dans un cas de polype siégeant sur le chemin allant du colatoire à l'orifice nasal. — Quelquefois la matière charnue se multiplie à ce point qu'elle adhère au palais. J'ai vu pour ma part à Pavie une personne chez laquelle cette matière blanche avait pris de telles proportions autour du palais, que la langue ne pouvait absolument pas remonter dans la bouche. Dans un cas semblable, il me semble qu'une opération avec le rasoir comme le veut Avicenne est nécessaire, et il la faut faire complète, c'est-à-dire enlever toute la matière charnue. S'il en restait quelque chose après l'incision, on emploierait des caustiques, mais cela est facile à dire, la pratique est plus malaisée. »

XXXIX. Selon Sérapion, lorsqu'une dent est malade, il faut verser dans la cavité une matière corrosive pour détruire la partie cariée. Ceci fait, on doit remplir la dent, d'or ou de cire avec du sel.

D'après Avicenne et Mesue, un excellent moyen de faire tomber les dents d'elles-mêmes est de les oindre de graisse de grenouille verte.

XLI. Par *Alchola* il faut entendre les aphtes.

XLII. L'opération est conseillée, mais il faut faire l'incision avec l'instrument en or de Mesue qu'on fera chauffer par crainte d'hémorragie. — On préparera d'ailleurs des médicaments anti-hémorragiques par précaution. L'opération terminée, le malade tiendra la tête très inclinée en avant. Si l'on est obligé de recourir contre l'écoulement sanguin à des caustiques, on prendra soin qu'il n'en parvienne aucune parcelle dans les poumons et l'estomac.

XLIV. « Le mieux, lorsque le corps étranger se trouve dans l'œsophage est de le faire descendre dans l'estomac à l'aide de bouchées alimentaires un peu grosses. Ce moyen est à mon avis de beaucoup préférable à celui qu'emploient certains médecins. Ils commencent par humecter l'œsophage, en

- |   |   |
|---|---|
| XLV. De la tuméfaction de la langue.              | XLVII. De la grenouillette (ranula) ou glande de la langue. |
| XLVI. De la langue grande et de la langue courte. | XLVIII. De l'esquinancie.                                   |

*Traité second sur les maladies de la poitrine et des membres spirituels contenant sept chapitres.*

- |                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| XLIX. De la toux.          | LIII. Du crachement de sang.  |
| L. De l'asthme.            | LIV. De la phtisie.           |
| LI. De la pleurésie.       | LV. Des palpitations de cœur. |
| LII. De la péri-pneumonie. |                               |

faisant absorber par le patient des bouillons gras, puis prenant une éponge grosse comme une bouchée alimentaire, ils la trempent dans l'huile et l'attachent par un fil. Ceci fait ils la font déglutir par le malade. L'arête s'accroche à l'éponge, et le fil est alors tiré avec force. D'autres emploient une figue sèche et agissent comme précédemment. Mais ceci ne me plaît pas, parce qu'en tirant avec violence l'arête peut blesser l'œsophage en plusieurs endroits... Si donc le corps étranger est trop bas situé pour qu'on puisse le saisir, on agira de façon à le faire progresser vers l'estomac plutôt qu'en haut... Un instrument peut encore être employé. Il est en plomb et ressemble à un filet, car il a des trous extérieurement pour que dans sa descente il puisse mieux accrocher l'arête ou tel autre objet. Il est recourbé sur une assez grande longueur, à seule fin que le chirurgien puisse le faire pénétrer dans l'œsophage. Et si cet instrument était creux, cela serait mieux, car la respiration serait moins gênée lorsqu'il serait dans la gorge. — Les chirurgiens ont l'habitude de prendre un cerge, de le faire infuser dans du miel, puis l'ayant recourbé ils le font passer dans l'œsophage deux ou trois fois en le retirant brusquement. »

XLVII. Long chapitre sur les angines qui sont différenciées suivant que l'affection porte sur les muscles antérieurs, postérieurs, externes ou internes de la gorge (*guttur*). « La forme la plus dangereuse est celle qui est consécutive à un apostème des muscles de l'épiglotte et de la trachée. C'est celle qu'on appelle proprement esquinancie. Elle survient brusquement et tue rapidement. » Contre cette forme il faut recourir comme le veut Avicenne, et lorsque tous les moyens ont échoué, à la trachéotomie.

Ce chapitre traite aussi de toutes les suffocations. Il y est parlé de l'asphyxie par l'eau et par le charbon. « Cet accident survient surtout avec le bois de cerre, et chez ceux qui travaillent la nuit dans une chambre où est allumé un feu de charbon. Si la chambre est bien close il sont suffoqués. C'est ce qui arriva de mon temps à deux domestiques d'un apothicaire milanais qui en moururent. »

LI. Chapitre important, où il est dit, entre autres choses, que la pleurésie se transforme souvent en phtisie. La ponction est décrite suivant les procédés d'Avicenne et de Rhazès. Dans la pleurésie purulente il y a lieu de faire une incision avec un *cultello*, d'évacuer lentement le liquide, et de laver plusieurs fois la cavité pleurale. A remarquer aussi que la pleurésie et la péri-pneumonie étaient souvent confondues. (Voir *Consultations*.)

RUBRIQUE OU TABLE DE LA SECONDE PARTIE DU COMMENTAIRE TEXTUEL DU NEUVIÈME LIVRE A ALMANSOR CONTENANT TROIS TRAITÉS, DONT LE PREMIER EST LE TROISIÈME DE TOUT L'OUVRAGE. IL CONTIENT VINGT ET UN CHAPITRES SUR LES MALADIES DES MEMBRES NATURELS.

- |  |   |
|--|---|
| I. De la maladie cholérique (bilieuse).          | XIV. De la pierre rénale et de la pierre vésicale.  |
| II. De la faiblesse de l'estomac.                | XV. Des apostèmes des reins et de la vessie.  |
| III. Des douleurs et des apostèmes de l'estomac. | XVI. De l'ardeur d'urine.   |
| IV. Du hoquet.                                   | XVII. De la miction avec sang et sanie.   |
| V. Du vomissement.                               | XVIII. De l'abondance d'urine.  |
| VI. De la faim canine et de la boulimie.         | XIX. Des vers qui naissent dans le ventre et dans l'anus.                                 |
| VII. Des douleurs du foie.                       | XX. Des hémorroïdes, rhagades et fistules anales.   |
| VIII. De l'ictère.                               | XXI. Du prolapsus de l'anus et de la matrice et de quelques situations de cette dernière. |
| IX. De l'hydropisie.                             |   |
| X. Des douleurs de la rate.                      |   |
| XI. De la douleur iliaque.                       |   |
| XII. Du flux de ventre.                          |   |
| XIII. De la difficulté de la miction.            |   |

*Traité quatre du Commentaire textuel sur les maladies et accidents de l'organe générateur de la femme.*

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| XXII. Du prolapsus de la matrice et de ses situations. | XXIII. Du flux menstruel exagéré. |
|  | XXIV. De la rétention des         |

IX. Long chapitre où l'on trouve noté le procédé qui fera reconnaître la présence du liquide dans le péritoine. C'est celui qui s'emploie aujourd'hui encore : Déplacement de la matité et du tympanisme. L'évacuation du liquide par la ponction est conseillée, mais il faut avoir soin de procéder lentement ; il est préférable de s'y prendre à plusieurs fois pour éviter la syncope.

XIII. Un long passage est consacré au cathétérisme, dont tous les temps sont décrits avec méthode. L'instrument doit être fait avec un corps malléable, pouvant suivre le chemin qui conduit à la vessie. On pourra dans quelques cas se servir de sondes en plomb ou en argent. Les lavages de la vessie sont recommandés et on les fait au moyen de la sonde et d'une seringue.

XIV. Chapitre intéressant avec description détaillée du manuel opératoire de la taille.

- |   |  |
|---|--|
| menstrues et de la fa-<br>çon de les provoquer. | XXVII. Des ulcères, apostè-<br>mes et cancer de la<br>matrice. |
| XXV. Des rhagades de la ma-<br>trice.           | XXVIII. De la suffocation de la<br>matrice.                    |
| XXVI. Des apostèmes de la<br>vulve.             | XXIX. De la môle.  |

*Traité cinquième et dernier de tout le Commentaire  
sur les maladies des membres extrêmes.*

- |   |  |
|---|--|
| XXX. De la hernie et émi-<br>nence ou rupture<br>inguinale. | XXXIV. Des varices.                                |
| XXXI. Des douleurs des join-<br>tures.                      | XXXV. De l'éléphantie.                             |
| XXXII. De la sciatique.                                     | XXXVI. De l'ulcération des<br>lombes et des reins. |
| XXXIII. De la gibbosité.                                    | XXXVII. Des douleurs des<br>membres extrêmes.      |

XXX. Dans ses *Expositiones*, Ferrari a traité également des hernies. Il distingue la hernie scrotale, intestinale ou zirbale (épiplœque), la hernie inguinale que les auteurs d'autrefois confondaient avec la hernie crurale, la hernie aqueuse qui est l'hydrocèle, la hernie charnue ou sarcocèle, et il fait entrer dans le même chapitre le varicocèle.

Tout ce chapitre des hernies, aussi bien dans la *Practica* que dans les *Expositiones*, est clairement traité. L'auteur y exprime nettement son avis qu'il faut ménager le testicule au cours de l'opération de la hernie scrotale. Nous ne pouvons entrer ici dans de très longs détails. Nous nous contenterons de citer trois passages des *Expositiones* qu'on retrouve d'ailleurs dans la *Practica* :

« Il faut bien noter ceci que lorsque l'intestin descend jusque dans les bourses il y a souvent danger pour la vie. En effet la réduction en est parfois difficile à cause de la présence des fèces ou bien de vers qui augmentent le volume de l'intestin et ne peuvent être évacués. C'est alors et pour bien d'autres raisons, que s'observent des douleurs extrêmement aiguës, les accidents de la *colique* et de la rétention des matières fécales qui ne peuvent plus passer par le bas et sont rejetés par vomissements. Pour moi, j'ai vu nombre d'individus qui souffrant de la *colique* ne voulaient pas, par pudeur, avouer leur hernie. Mal soignés ils étaient très malades pendant quelques jours. Ils ne revenaient à la santé qu'après réduction de l'intestin. C'est pourquoi j'engage le médecin, lorsqu'il est appelé près d'un malade se plaignant de *colique*, de rechercher entre autres choses et principalement s'il n'existe pas de hernie. »

« J'ai vu un notable citoyen de Pavie, André de Becharia, qui durant deux ou trois ans souffrit d'une hernie aqueuse. Il fut soigné par moi et par un chirurgien. Tous deux nous croyions fermement qu'il s'agissait d'une hernie charnue, tant était considérable la dilatation des bourses. Nous ne pouvions faire céder la matière sous le doigt ni constater de transparence. Enfin un empirique *maître* le visita et jugea qu'il y avait de l'eau dans les bourses. Ce ne fut pas d'ailleurs sans quelque crainte, et il était loin d'être affirmatif. On se décida toutefois avec un petit rasoir à pratiquer une minime ouverture sur le fond des bourses. Une aqueosité citrine ressemblant à de la lessive sortit aussitôt. La quantité en était assez considérable pour remplir une grande tasse, et une partie s'écoula aussi sur les draps et sur le sol. On entourra alors les bourses de médicaments constrictifs et le malade fut com-

plètement rétabli en dix jours... La récédive se produit souvent, et il faut cautériser si l'on veut obtenir un succès complet. Pour cela on procédera de la sorte. On fera d'abord la perforation, puis on introduira des crochets rougis au feu qu'on promènera pour les mettre en contact avec toutes les parties de la poche. Le seul danger est de toucher le testicule. »

A noter aussi que la transparence de l'hydrocèle est recherchée comme aujourd'hui avec une lumière.

Enfin voici pour terminer quelques lignes, que nous reproduisons dans le latin même, sur la cure chirurgicale de la hernie ombilicale.

On dit au malade « ut surgat et stat rectus et extendat se in posterius quantum potest et contineat anhelitum tamdiu donec bene comprehendatur talis eminentia, que cum tibi manifesta fuerit, fac in circuitu ejus eminentie circulum cum atramento ut fit distinctum, id est distincte cognitum ipsum augmentum, deinde resupina eum supra dorsum et non super circulum, id est non super mirac anterius, et liga ipsum taliter id est totaliter ut se movere non posset cum operationem feceris, aut habeas homines fortes ipsum tenentes per caput et brachia, etc. Et tunc incide cum flobothonio per totum circulum quem fecisti cum atramento circum quaque leviter tamen ita ut non incidas aliquid de eo quod est sub mirac, ut siphac vel aliud, deinde fige in medio ipsius mirac circum incissi uncinum et ipsum mirac subleva, et alius minister cum teneat sic sublevatum, cave tamen cum figis uncinum ne profundes in fixatione ut non tangas aliquid quod sit sua eo mirac, scilicet zirbum aut intestinum. Deinde accipe duas acus longas secum quantitatem ipsius partis mirac circumcissi et intromitte in unamquamque acum fillum duplicatum et tortum aut cordulam de firico et intromitte unam de ipsis ex una parte mirac vicina incisioni quod fecisti. Et fac eam penetrare secundum rectitudinem in partem sibi oppositam, deinde intromitte eodemmodo aliam acum in puncto quadrature circuli juxta etiam incisionem et fac similiter penetrare in partem sibi oppositam ita ut obvient sibi filla earum secundum figuram crucis; et intromissis ipsarum accuum sit sub ipso mirac solum considerando ne acus obviet alicui de corporibus contentis sub mirac, siphac nec zirbo vel intestino, et ad hunc precipuum finem fixus est uncinus in mirac ut sublevetur hora talis operationis, subleva igitur eum cum uncino cum operaris ne acus perveniant ad aliquod membrorum inferiorum, consequenter extrahe acus ex oppositis partibus, et dimitte partes equales filli pendentes vel cordulle, deinde liga cum eis ligamento forti et nodabis nodo curenti ut cum velis denodare possis facile et fac ut cadat ligatio ad lacertum id est juxta lacertum quanto plus fuerit possibile. Facto nodo predicto, incide ex una parte illius partis mirac circumligate faciens scissuram tante quantitatis quod per eam possis intromittere digitum tuum indicem et intromitte ipsum per eam et quere an inveneris zirbum an intestinum cum fillo ligatum, quod si inveneris illic intestinum solve ligaturam, et in hoc, tibi servet quod nodus factus fuerit curreus et impelle intestinum ad interiora ventris, deinde stringe fillum nodo firmo. Si autem inveneris zirbum, non repellas ipsum inferius vel interius sed liga ipsum et amputa quod supereminet ex eo, et cavendo fluxum sanguinis cauterizando, si nec necessarium fuerit, deinde dimitte locum ligatum stricte donec mortificetur caro ipsa ligata et cadat per se ipsum, aut incide ipsam quando subtiliatur et mortificatur, deinde cura locum cum eo quod oportet ex unguentis et aliis donec consolidetur. »

# BIBLIOGRAPHIE

DE

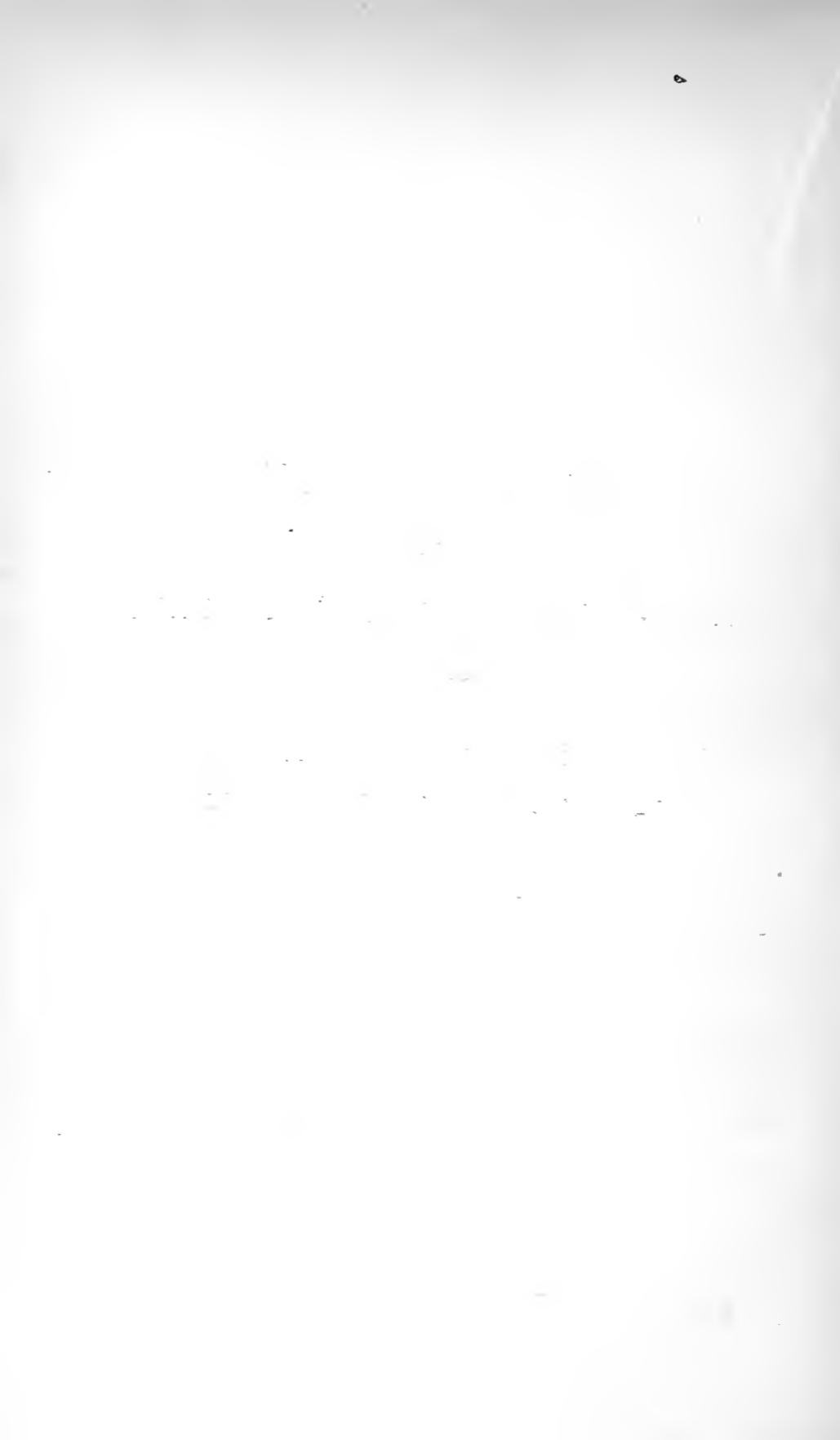
JEAN-MATHIEU FERRARI DA GRADO

---

ÉDITIONS DE LA *PRACTICA*  
DES *CONSILIA* ET DES *EXPOSITIONES*

IMPRIMÉES

DE 1471 A 1560



1. — Pars prima cōmentarii textualis in nonū Alman-  
soris? || cū ampliationib. & additionib. materieꝝ per eximiū  
artiū & medicine docto||rem veruꝫ interpretē dūm magistrū  
Johanneꝫ || Matheuꝫ EX FERRARIIS DE GRADI me||diolanenseꝫ || in  
almo studio papiensi primaꝫ cathedraꝫ || tenentem.

L'ouvrage commence par l'épître dédicatoire suivante :



**M**edēdi doctrine  
i qua eta  
tem meā oēm cōsumpsi: vel  
labore vel negligētia videar  
defuisse. Et in primis in il-  
lustrissimum parentē tuuz  
amor ille meus: cui semper  
cōiuncta fuit reuerētia sū-  
ma & deuotio singlaris i te  
eiꝫ primo genitū: & tū pū-  
ncipem meū: aut iterceptus:

aut receptus videret: vt quē ad modū iunctissimo pū-  
ncipi quondā parētī tuo verissimꝫ heres es pstitutus:  
eius medēdi operis & studioꝝ ac laboris mei pteicens  
fieres: & in te nouū ac resurgentē amorē indicarē. Ne  
mo totius europe pūncipū occurabat: cui potius q̄  
tibi hoc opus meū inscriberē: aut tanq̄ celeste numē  
inuocarē. Nā eū antea ad ipsius excellētissimi paren-  
tis tui glīam & bone valitudinis pseruationē in secu-  
dam & vigesimā tertij canonis Aui. scripsissem: qđ i  
ea de his egrotationibꝫ in quas hi q̄ pūncipibꝫ aut  
astāt aut assistūt agūt: icidere solent. Et p earꝫ dispo-  
sitionū explanatiōe q̄ potissime ex vīnāꝫ cognitiō-  
ne pūncipi possunt: in scđam pūncipi canonis eiusdem de  
vīnis cōmētarios pitissimō phisico tuo Ambrosio  
griffo inscriptos edidissem. Tertius mihi supesse la-  
bor videbat: vt eā medēdi ptem nonā quā vulgo Al-  
mansoris dicūt exponendā assumerē. Et eo libētius  
id feci q̄ in ea sūmatiz strictimꝫ de singulis q̄ ea ver-  
tice ipso ad calces vsq̄ in hoīe accidere possunt egro-  
tationibꝫ differit. Sūt em̄ eiꝫ generis pcepta aut sen-  
tentie q̄ pbe vereq̄ itellecte magne hoīm vtilitati ce-  
dūt ac pseruatiōi. Sū pō minus & pingui cortice te-  
neant ad pūnciē vt venena portendūt & in acconitoꝝū  
gñe hēri pñt. Cū hāc igit pestē vitari cupiēs & hoīm  
salutē tuā in pūncis vehemēter exoptās meaz hanc  
expositiōnē q̄ tū potui elaboratā i genio libēs tuo no  
mini dicauit tu eius pcepta sequitꝫ diutius nobis  
volēte deo ad eiꝫ laudē sempiternā & glīam tuā pser-  
ueris & res ipā tuis auspicijs plus auctoritatꝫ hēret  
Vale diue cesar. Ad ppositū nūc pūncipale accedo.

Ultra  
hoc opꝫ  
scripsit  
matheꝫ  
sup. xxiij.  
fen. au-  
cen. & su-  
p de vi-  
nis fen.  
ij.



Tiraboschi, *Storia della letteratura ital.*, t. VI, p. I, p. 401. — Panzer, *Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum 1500*, vol. 2, p. 243. — Brambilla, *Storia delle scoperte fisico-medico-anat. chirurgiche*, t. I, p. 141. — Boni, *Lettere sui primi libri*, p. 47. — De la Serna Santander, *Dictionnaire bibliogr. choisi du xv<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 454. — Corte, *Notizie istoriche intorno a medici scritt.* Milan. p. 26. — Siro Comi, *Memorie bibliografiche per la storia della tipografia pavese*, p. XII, 2, 24, 92, 114.

PARIS, Bibliothèque Nationale, Td  $\frac{29}{3}$  réserve.

Cet exemplaire est exposé dans la galerie Mazarine.

2. — Pars prima [et secunda] cōmentarii textualis in nonū Almāsoris cū ampliacionib. et additionibus materierū (sic) per eximiū artiū ⁊ medicine doctorem : verūq; interpretē dñm magistrū Iohannē Matheū ex Ferrariis de Gradi mediolanensem.

**P**ars prima cōmentarij textualis in nonū  
Almāsoris cū ampliacionib<sup>9</sup> et additionibus  
materierū per eximiū artiū ⁊ medicine docto-  
rem:verūq; interpretē dñm magistrū Joannē  
matheū ex ferrarijs de gradi mediolanensem  
in almo studio papiensi primaz cathedram te-  
nentem: vna cū annotationibus materiarū in  
margie collocat; nuprime addit; Probemū.

(*In fine* :) Secunda pars practice famosissimi artium ⁊ medicine doctoris domini Io.- Mathei ex Ferrariis de Gradi impressa Mediolani ductu et auspiciis solertissimi viri dni Petri antonii de Castiliono feliciter explicit Anno 1481 quarto nonas maij Iohannie Galeatio Vicecomite Duce nostro invictissimo ac Principe felicissimo. (*Milan*, 4 des nones de mai 1481.) In-folio à 2 col.

VOIR ARGELATI, t. I, p. 1, C. 609, et HAIN, *Repert. bibliogr.*

MILAN, Bibliothèque Ambrosienne.

3. — Practice Ioānis mathei EX || FERRARIJS DE GRADIPRI || MA  
ET Secunda pars || vna cum textu noni || ad Almāsorē do ||

Rasis nuper || emendate. || + *F I. b tab. primæ et sec. partis.*  
*F. 2 a (c. Sign. a. 2) rubro.* — (*In fine :*) Imp̄ssu; in alma  
 civitate Papie : || ductu ⁊ ip̄sis Aloysij com̄sis : ⁊ Bartho-  
 lomei de trottis : An||no salutis : M.cccc xcvij : die xxvij : Maij :  
 Ludovico Maria || Vicecomite Anglo Mli Duce sapientissimo  
 ac p̄cipe felicissi|mo : Ad laudē omnipotētis dei : Amen :  
 (*Pavie, aux frais d'Aloysius de Côme et de Barthélemy de*  
*Trottis, 27 mai 1497.*) In-folio de 247 ff. à 2 col.

Voyez sur cette édition : Orlandi, *Orig. e progr. della stampa*, p. 190.  
 — Maittaire, *Cit. Annal. typogr.* p. 633. — Mangeti, *Biblioth. Scriptor.*  
*medicor.*, t. I, pp. 2, 501. — Argelati, *Bibl. Script. mediol.* t. I, p. 2, c. 608.  
 — Haller, *Bibl. med.* t. I, p. 463, et *Bibl. Anatom.* t. I, S. 126, p. 150. —  
 Portal, *Histoire de l'Anatomie*, t. I, p. 238. — Panzer, *Annales typogra-*  
*phici*, v. 2, p. 264. — Boni, *Lettere sui primi libri*, p. 50. — Siro Comi,  
*Mem. bibliogr.*, p. 92. — Gemeier, p. 235. — Seemiller, IV, p. 91.

LONDRES, *British Museum*, 543. K. 12.  
 PAVIE, *Bibliothèque universitaire*.

4. — **Practica D. Magistri Joannis || matthei DE GRADI**  
 no||viter correctā. || Cum gratia || Jacobus Philippus de Pelli-  
 bus Nigris Torianus || artium et medicine doctor moralem  
 philoso||phiam patavii publice profitens : in laudem Excel-  
 lentissimi dñi || Hieronymi Salij Faventini ||.

Paeonios quicunq; cupis gustare liquores :  
 Visere Appolineum Socraticūq; gregem.  
 Hunc eme : quem veteri expulsa caligine solers  
 Ad proprium salij cura reduxit iter.  
 Corpora Matthaëus mutilatis trunca gerebat  
 Partibus : et doctum quemq; latebat opus  
 Ecce nitet solidus : veluti cognoscere promptum est  
 Undiq; sic cunctis posse placere puto.  
 Dicite nunc medici : vivat Matthaëus in ævum  
 Atq; faventini tempus in omne labor.

(*In fine :*) Imp̄ssu; in alma |civitate Venetiæ; mādato  
 et imp̄sis heredū nobilis viri |dñi Octaviani Scoti Civis Mo-  
 doetiās̄is anno salutis. |mcccij. Tertio Idus Iunias. per Bo-  
 netum Loca|tellum presbyterum Bergomensem. Ad laudem

omni | potentis dei. Amen. (*Venise, impr. par Bonetus Locatellus pour les héritiers d'Octavien Scotus, 12 juin 1502.*) 377 ff. in-f<sup>o</sup>.

D'après Bayle, une autre édition de cet ouvrage aurait été imprimée à Venise, en 1527, sous le format in-4<sup>o</sup>.

PARIS, Bibliothèque Mazarine, n<sup>o</sup> 4396. — Collection de l'auteur. — Bibliothèque Nationale, Td  $\frac{29}{5}$  réserve.

Library of the Surgeon g.'s Office U. S. Army.

BALE, Bibliothèque universitaire.

PAVIE, Bibliothèque universitaire.

5. — **P**ractica D. Magistri Joannis Matthæi || DE GRADI  
duas partes cõplectens nupri|| me a prestâtissimo viro dño Mi-  
chae||le de Capella nervio in medica pfe||ssione doctore dili-  
genter emēda||ta : cū adnotamētis margi||nalibus : ac repto-  
rio sin||gularissimo : hacte||nus non im||pressis ||. — (*In*  
*fine :*) Impressum in famatissimo Lugduñ. emporio mādato  
et ipēs̄is Bartholomei Trot civis Lugduñ. Et industria p̄bi  
viri Joannis Marion calcographi ejusdem civitatis. Anno sa-  
lutis M ccc̄c̄c̄xix die xii decembris. Ad laudem omnipotentis  
dei. Amen. (*Lyon, impr. par Jean Marion pour Barthélemy*  
*Trot, 12 déc. 1519.*) In-folio.

**E**t hic cõpletur feliciter totū opus ⁊ physicū ⁊ pra-  
cticū excellentissimi artiū ⁊ medicie doctoris Joānis  
Mathei ⁊ ferrarijs de Gradi super nonū almanzoris  
Auspice ⁊ censore in omnibus optimo prestantissimo  
physico dño Michaele de capella artiū et medice do-  
ctoi. Impressum in famatissimo Lugduñ. emporio  
mādato ⁊ ipēs̄is Bartholomei Trot civis Lugduñ.  
Et industria p̄bi viri Joannis Marion calcographi  
ejusdem civitatis. Anno salutis. M. ccc̄c̄c̄xix. die. xij.  
decembris. Ad laudem omnipotentis dei. Amen.

PARIS, Bibliothèque nation. Td  $\frac{29}{4}$  réserve. — Collection de l'auteur.

6. — Practica D. Magistri Joannis matthei || de gradi :  
duas partes complectēs : nu-||perrime diligenter emēdata.  
Cum || Repertorio singularissimo : Ac || annotamentis mar-  
ginali-||bus hactenus non || impressis. || — (*In fine :*) Et hic  
completur feliciter totum opus ⁊ physicū ⁊ pra-||cticū excel-  
lentissimi artium ⁊ medicine doctoris Joānis || Mathei ex

ferrariis de Gradi super nonum Almāsoris. || Auspice ⁊ cen-  
sore in omnibus optimo prestātissimo phy-||sico dño Hiero-  
nymo salio faentino. Impressu; in alma || ciuitate Uenetiaꝝ  
mandato ⁊ impensis heredu; nobilis || uiri dñi Octauiani Scoti  
Ciuis Modoetiēsis : ⁊ socioꝝ. || Anno salutis. M. D. XX. Die.  
XIII. Octobris. Ad laudē || omnipotentis dei. Amen. || FINIS.  
In-fol. 377 ff.

MAITTAIRE, *Cit. Annal. typogr.*, p. 445. — PANZER, *Annales typogr.*  
t. 8, p. 460.

MILAN, *Bibl. nazionale Braidense.*

7. — ¶ Praxis in nonum Almansoris || omnibus medicē  
studiosis apprime necessaria : pfundis||simi artium ⁊ medi-  
cine doctoris domini Joannis Mat||thei de Grade Mediolanēsis :  
que a vertice ad plantā pe||dis uniuscuiusque particularis  
egritudinis signa : cau||sas ⁊ curas absolutissime discutit :  
novissime post om||nes impressiones ubiq; | terrarum ex-  
cussas collatis mul||tis exemplaribus affatum || recognita :  
additis in margine quāpluribus || utilissimis appostillis : nec  
reformato insigni reper||torio : quod omnia notabilia : dis-  
tinctiones : ⁊ queq; di||gna cognitu optime demonstrat.

Adjuncto insuper denuo singularissimo tractatu de || fe-  
bribus domini Antonij de Gradi Mediolanensis : to||tam  
febriu; | materiam ad unguem complectēte : quem in || alijs  
Matthei de Gradi practicis hactenus impressis non reperies. ||

(*In fine* :) ¶ Lugduni impressa industria Jo||annis Moylin  
als de Cābray. || Anno Dni 1527 die || xxvij aprilis. (Titre  
orné en 2 couleurs; au milieu, la marque de Vincentius de  
Portonariis de Tridino de Monteferrato.) 387 ff. in-folio.

PARIS, *Bibliothèque Mazarine*, A 11 794.  
BOLOGNE, *Bibliothèque universitaire.*

8. — Practica Jo-Matthei de Gradi cum tabula. Praxis, etc.  
(*comme au numéro précédent*) cunctisq; mendis et errorib.  
expurgata || :

(*In fine* :) Venetiis impressa mādato et expensis nobilis

viri Luceantonii de || Giunta Florentini. Anno Dni 1521 die  
4 Julij. 373 ff. in-4°.

PARIS, *Bibliothèque Mazarine*, 4397. — *Bibl. Sainte-  
Geneviève*, T. in-4°, 241.  
MONTPELLIER, *Bibliothèque universitaire* (Section de  
médecine), Ea 49.

9. — **Practica** || seu || **Commentaria in nonum Rasis ad  
Almansorem || Joannis Matthæi GRADII. || Mediolanensis ||**  
omnium sue ætatis et medicorum et philosophorum præ-  
stantissimi||, in quibus morborum omnium qui unamquam-  
que humani || corporis partem invadunt, natura, signa, cause,  
cura||tionisque, luculentissime explicantur.

Ioannis Matthæi Gradii || Mediolanensis, Medici ac phi-  
losophi excellentissimi, in Nonum Rasis || ad Almansorem,  
Commentaria profundissima ac uti||lissima Nunc primum  
innumeris penè || locis expurgata.

Iano-Mattheo Durastante medico et philosopho Sancto  
justano oculatissimo ac diligentissimo censore... Venetiis  
apud Juntas, MDLX (*Venise, chez les Junte*, 1560). In-4.

PARIS, *Bibliothèque de la Faculté de médecine*, n° 135.  
MILAN, *Bibliothèque nationale de Brera*.

## II. — CONSILIA

10. — *Perutilia* consilia ad diversas aegritudines. — Expositio M. Hugonis (*Benciū*) senensis in quarta fen primi canonis Avicennæ. — Expositio Marsilii (*a Sancta Sophia*). Impressa Papiæ per Damianum de Comphaloneriis de Binasco, in-folio.

Siro Comi, *loc. cit.*, p. 114. — Haller, *Biblioth. Medic.* t. I, p. 463. — Argelati (V. *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*, t. I, p. 2, col. 609) a vu cet exemplaire dans la Bibliothèque de un couvent de Crémone et la qualifie de « magnificentissime impressa ». — Boni, *Lettere sui primi libri*, etc., p. 51, dit que cette édition de 522 pages est en grand in-folio, très beaux caractères ronds, à deux colonnes, sans pagination, remarques, ni signature. — Sassi, *Historia typographico literaria*, p. 614, et Denis, *Analium typographicorum*, n° 4901, se sont trompés en la disant imprimée à Milan.

11. — *Perutilia* osilia ad diversas egritudines Celeber||ribi (*sic*) artium ⁊ medicine doctoris preclari ac famosissimi||mi. D. M. Iohānis Mathei DE FERARIJS d̄ GRADI || Mediolanensis in medicinis decenti ordine opilla||ta ⁊ ab ejus origīali copia fideliter extracta feliciter || incipiunt. || consiliu; pro quodam magnifico ⁊ illustri Alama||no ad lepram disposito||. — (*In fine* :) Per Iulianū d̄ Zerbo in Papia im||pressa : ac dilligentissime emēdata p̄ Prestantissimū || artiu ⁊ medicine doctorē dñm. M. Lazaꝝ dataru; || placētīnū. medicine ordinarie de mane lecturā optie || dillucidātē. Anno. a natiuitate dñi. m. cccclxxxij. || septimo ydus Augusti. Ad laudē sūmi dei. Amē. (*Pavie, pour Julien de Zerbo, 8 août 1482.*) In-folio de 120 ff. à 2 col.

V. HAIN, *Repertorium bibliogr.* — SIRO COMI, *Memorie bibliogr.*, p. 24.

PAVIE, *Bibliothèque universitaire.*  
MILAN, *Bibliothèque de Brera.*

12. — **Perutilia** consilia ad diuersas egritudines || celeberrimi artiū et medicine doctoris pre||clari ac famosissimi D. M. Johānis Mathei || DE FERARIUS DE GRADI Mediolanensis i medi||cinis decenti ordine cōpillata et ab eius ori||ginali copia fideliter extracta feliciter in||cipiunt.

(*In fine* :) Jōhānes matheus ex ferariis de gradi Medi||olanēsis Medicus celeberrimus, etc. || LAVS DEO.

S. n. t. In-4<sup>o</sup> de 157 ff. (314 pp.) à 2 col.

PAVIE, *Bibliothèque universitaire.*

13. — **Consilioꝝ** secundum vias avicenne ordinatorum utile repertorium additis antiquissimi medici Rabbi Moysis, de regimine vitæ quinque tractatibus : nec non Raymundi Lullij de secretis naturæ libri duobus. *Papix. apud Andream de Bosco.* 1501. 113 ff. goth. in-folio.

PAVIE, *Bibliothèque universitaire.*

14 — Tabula Consilioruꝝ. D. Joānis Mathei Gra||di Mediolanensis : secunduꝝ ordineꝝ ac viaꝝ || D. Auicene ordinata : et Papie anno. || M.CCCCCI. Impressa. Additis etiam || de regimine sanitatis Rabi Moysi || ad Sultanum : nec non doctis || simi Rainaldi ex vila no||va ad Aragonuꝝ || regeꝝ inclituꝝ. Laus deo semper.

MONTPELLIER, *Bibliothèque universitaire* (section de médecine). J. 31.

15. — **Consilioꝝ** cōsumatissimi artiuꝝ ꝛ || medicine doctoris dñi *Joānis Mathei* DE GRADI Mediolanen||sis secunduꝝ viaꝝ Avicenne ordinatorꝝ utile reptoriuꝝ. Ad||ditis antiquissimi medici Rabbi Moysi de regimine || vite quinqꝝ tractatibus ad Sultanuꝝ inscriptis. || Nec non sacri doctoris Raymundi Lullij || de Insula Maioricar. de secretis na||ture libris duobus : nūc primuꝝ || in luceꝝ editis. que oīa no||vissime reco||gnita : ac || ifinitis errorib. || castigata || fuere ✕.

# Consilia Joānis Matthei de Bradi.



Consiliorum Consumatissimi artium et medicine doctoris  
domini Joan. Matthei de Bradi Mediolanensis secū  
dum viam Auicē. ordinatorum vtile repertoriū. Ad-  
ditis antiquissimi medici Rabbi Moyſi de regi-  
mine vite quinq; tractatibus ad Sultanum in-  
scriptis. Necnon sacri doc. Raymundi Lu-  
lij de insula Maioricarum de secretis na-  
ture libris duobus. Una etiā cum preci-  
puiſ consilijs quibusdam Blasij Alſta-  
rij tempeſtate noſtra medici exper-  
tiſſimi: Hunc primum in lucem  
editis. Que omnia nouiſ-  
ſime recognita: Ac in-  
finitis erroribus  
caſtigata felici-  
ter incipiūt. et Priuilegio.

Cum Gratia



# Consilioꝝ cōsumatissimi artiuꝝ ⁊

medicīne doctoris dñi Joānis Matthei de gradi Mediolanen-  
sis secunduz viꝝ Avicenne ordinatorꝝ vtilē reparatorꝝ. Ad-  
ditis antiquissimī medici Rabbi Moysi de regimine  
vite quinqꝫ tractatibus ad Sultanuz inscriptis.  
Necnon sacri doctoris Raymundi Lulij  
de insula Maioricaz de secretis na-  
ture libris duobus: nūc primuz  
in luceꝝ editis. Que oia no-  
uissime recognita: ac  
ifinitis erroribꝫ  
castigata  
fuere



(*In fine* :) Mandato et impensis heredum nobili viri domini octaviani Scoti civis modoetiensis ⁊ socior. impressa quoqꝫ Venetijs sūma diligētia per Georgiuz arrivabenum Anno reconciliate nativitatē isī4 die penultimo Maij. (*Venise, Georges Arrivabene, 30 mai 1514.*) In-fº.

PARIS, Bibliothèque de la Faculté de médecine, nº 149.  
— Collection de l'auteur.  
Library of the Surgeon g.'s Office U. S. Army.

16. — **Consiliorum** Consumatissimi artium ⁊ medicine doctoris || domini Joan. Matthei de Gradi Mediolanensis secū|| dum viam Avicē. ordinatorum utile repertoriū. Ad||ditis antiquissimī medici Rabbi Moysi de regi||mine vite quinqꝫ tractatibus ad Sultanum in||scriptis. Nec non sacri doc. Raymundi Lu||lii de insula Maioricarum de secretis na||ture libris duobus Una etiā cum preci||puiis consiliis quibusda; Blasii Asta||rii tempestate nostra medici exper||tissimi : Nunc pri- mum in lucem || editis. Que omnia novis||sime recognita : Ac in||finitis erroribus || castigata felici||ter incipiūt ❖❖❖ Cum gratia ⁊ privilegio || (*In fine* :) *Venetis impressa mandato et expensis nobilis viri D. Luceantonii de Giunta Florentini.* In-fº, Anno Dni 1521.

PARIS, Bibliothèque Faculté de médecine, nº 144.  
BOLOGNE, Bibliothèque universitaire.  
LONDRES, British Museum, 542. g. 19 (3).

17. — CONSI : IOAN. MATH. DE GRADI. (*rubro*).

☞ CONSVMMMA || TISSIMI Artium et medici || ne doctoris do.  
Io. Math. de Gradi Mediolanēn. || cōsilia secundū Auicen.  
ordinata. Additis anti || quissimi medici Rabbi Moysi de regi-  
mine uitæ quin || q tractatibus ad Sultanū inscriptis. Itē sacri  
doc. || Raŷmūdi Lulij de insula Maioricarū de secretis na ||  
turæ libris duobus : Vnā cū præcipuis cōsilijs quibus || dā  
Blasij Astarij tempestate nostra medici expertissi || mi : Cū  
tabula. Nūc secūdo recusa lucidatur.

Vœneūt Lugduñ. in ædibus || Jacobi Giūti Bibliopolæ. (*In  
fine* :) Lugduni curā et sumptibus honesti probique viri  
Jacobi Giunti calcographi anno gratie MDCXXXV die III aprilis.  
(*Lyon, chez les Junte, 3 avril 1535.*) 106 ff. in-4.

D'après Bayle, *Biographie médicale*, ce même ouvrage aurait été  
imprimé à Vérone en 1521.

PARIS, *Bibliothèque Mazarine*, 4397\_A. — *Bibliothèque*

*Fac. de médecine*, n° 422. — *Bibliothèque Nationale*, Td  $\frac{31}{6}$ .

LONDRES, *British Museum*, 7306. K. 12 (2).

### III. — EXPOSITIONES

18. — **Expositiones** preclarissimi & subtilissimi Ma||gistri Io. Mathei EX FERRARIJS d̄ GRADI sup vigesi||mam secūdā Fen tertij canonis. d. Avic. ad Illu||strissimum Ducem Mli. Franciscum Sfortiam||Vicecomitem. feliciter Incipiunt : (*In fine* :) Expliciunt expositiones Magistri Iohannis||Mathei DE AGRADI Super vigesimā secundam||Fen tertij canonis. d. Avicene.||Impressum Mediolani Sūmo studio & dili||gentia per Iacobū de scō Nazario de la Ripa||Anno M.CCCCXCIJ. die xvij novembris. (*Milan, 17 novembre 1494.*) In-folio à 2 col.

Voyez ARGELATI, t. I, p. 4, anno 1494, et PANZER, II, p. 77.

PARIS, *Bibliothèque Nat.*, Td  $\frac{29}{23}$  réserve.

MILAN, *Bibliothèque Ambrosienne et Bibliothèque de Brera.*

19. — **Incipiunt** Magistri Joannis Mathei ex ferrariis de Gradi expositiones super Tractatum de Urinis et vigesimam secundum Fen tertii Canonis Dni Avicennæ super quam nullus ante ipsum scripsit. — (*In fine* :) Io. Matthæi ex Ferrariis de Gradi expositiones super tractatum de urinis Finis cum gloria Deo. Impressum Mediolani per Jacobum de sancto Nazario de Rippa anno M.CCCCL.XXXXIV die XXVI. mensis Iulii. f. g. ch. s. pp. n.

MILAN, *Bibliothèque Ambrosienne.*

20. — Hic merito inscribi potēs vite liber corpalis || Abo-hali Abynsceni Canonis libros qu||æ duplici fere p totu; cōmento muni||tos nuperq; trāslatos : De veribus||cordis. Ac cantica eiusdē exposi||tam. Aliaue q̄; plura diligenti||patefaciēda lectori luculen||tissime apprehendit || Doctores circa textu; positi ut locis suis ap||parebit hi sunt v; || Gen-

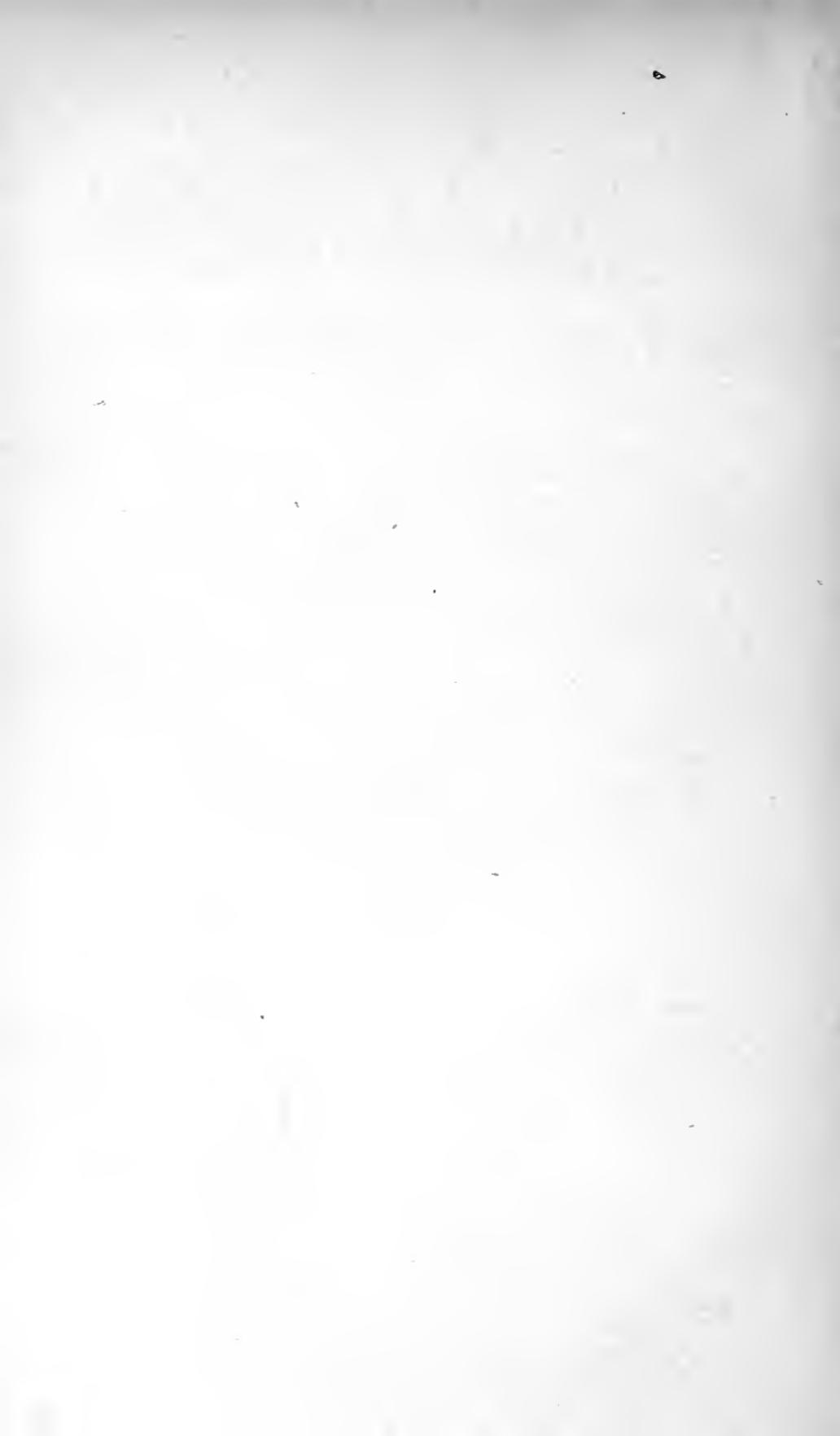
tilis de fulgineo || Jacobus de partibus || Ugo Senensis || Dinus florentinus || Mattheus de Gradi || Thadeusq̄ florentinus. [5 vol. in-fol. Impressum Venetijs per Bernardinum Benalium s. d. (1501?).]

Tertia pars tertii Cano. || Avi. videlicet XX et XXI fen || cum expositione Jacobi de partibus nec non XXII fen cum enuclea || tione ejusdem Jacobi de partibus et Joannis matthei de Gradi.

Ce 3<sup>e</sup> volume donne la matière des Expositiones.

PARIS, *Bibliothèque Mazarine*, 1145 1-5.  
BALE, *Bibliothèque universitaire*.

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE



## INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

---

1. ALVITI (G. G.). — Considerazioni documentate sull' arte medica e sul personale sanitario di Venezia del X<sup>o</sup> al XV<sup>o</sup> secolo. (*Giornale Veneto di Scienze mediche*, série II, t. II, Venezia, 1858.)

P. 463 et seq., Fondation du Collège médico-chirurgical de Venise; Règlement des études; Médecins; Spécialistes; Honoraires des médecins, leur Service médical; Noms de quelques professeurs (1409); La Réforme du Collège en 1444.

2. ANDRES (G.). — Dell' origine, progressi e stato attuale d'ogni letteratura a Parma, 1785, in-4<sup>o</sup>.

Vol. I : Gian-Galeazzo Visconti et l'Université, p. 351. — Vol. V : L'Enseignement de l'Anatomie à l'Université de Padoue et de Bologne, de 1300 à 1400, pp. 204-205. Les Travaux anatomiques de Matteo di Grado, p. 206. — Résumé de l'état général de la médecine à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, p. 336.

3. — ARCHIVIO STORICO LOMBARDO, 1873-1898, Milan, *passim*.

4. ARGELATI (Ph.). — Philippi Argelati bononiensis Bibliotheca scriptorum mediolanensium. *Mediolani*, 1745, in *ædibus Palatinis*, 4 vol. in-folio, t. I, part. II, p. 608.

Johannes Matthæus Ferrarius, ex Pago de Gradi seu Agrate prope Vicomercatum oppidum non ignobile Ducatus Mediolanensis, ubi in lucem venit, dictus de Gradi, vel de Gradibus.

Joannes Matthæus avitam sanguinis claritatem ingenii sui splendoribus auxit. Physicam facultatem diligentissime didicit, et laurea decoratus Nobilium Mediolanensium Medicorum Cætui nomen dedit die xii aprilis Anno MCCCCXXXVI.

Aliis ut in eadem arte præluceret, primaria Physicæ Cathedra in Ticinensi Archigymnasio donatus fuit, quod munus tam præclare gessit ut Ducalis protofiscicus et Blancae-Mariæ Insubriæ Ducissæ Archiater creari meruerit, anno 1452.

Codicillares Tabulas conscribi jussit, in quibus per Joannem

Franciscum Guaterium Tabellionem exaratis in Urbe Papiensi, ejusdem Civitatis Nosocomium sub titulo Sancti Matthæi hæredem ex asse reliquit, hac imposita conditione ut collegium in testatoris ædibus constitueretur in quo adolescentes artibus, medicinæ, theologiæ, sacrisque canonibus, non vero juri cæsareo, poesi vel arti oratoriæ alerentur. Id hausimus ex Hieronymi Bosii Papiensis mss. Annalibus in Archintea servatis, qui, citaço Tabulario laudati Nosocomii, asserit Joannem Matthæum die xxx Decembris anni præmissi 1472 ad plures abiisse.

Jo. Mat. de Gradibus laudatur a Sylvatico de Coll. Medic. Mediol. cap. 12; — Ghilino in Theatro Literat. part. 2, pag. 147; — a Picinello : Athen. Literat. mediol. pag. 311 et 418; — Paul Morigi; Histor. Nobilit. mediol. lib. 3, cap. 13; — a Petro Castellano in Vit. Illust. Medic.; — a Conrado Gesnero in Biblioth. universali; — a Morerio in Lexico; — a Bartholomæo Curtio, in Libro de Scripto-ribus medicis mediol. pag. 25; — a Joa. Jacobo Mangeto in Bibliot. Script. medicorum t. II; — a Sitono, in Chronico colleg. Nob. Physicor. mediol. parte 2. art. 36 (T. I, p. II, 609).

5. **ATTI DEL REALE ISTITUTO Veneto (Venise) *passim*.**

6. **BAYLE ET THILLAYE.** — Biographie médicale par ordre chronologique. *Paris*, Ad. Delahays, 1855. T. I, p. 150.

7. **BELIN.** — Histoire de l'ancienne Université de Provence ou Histoire de la fameuse Université d'Aix, d'après les manuscrits et les documents originaux. Première période, 1409-1679, in-4. *Paris*, 1898, Picard.

8. **BERNARDI.** — Prospetto storico-critico dell'origine, facolta, diversi stati, progressi e vicende del Collegio medico chirurgico e dell'arte chirurgica in Venezia. *Venezia*, 1797.

Ch. I. Fondation du collège; particularités sur l'exercice de la médecine aux xiii, xiv, xv<sup>e</sup> siècles. Rivalité entre le collège des médecins et celui des chirurgiens. — Ch. II. Détails sur les examens que devaient passer les médecins reçus dans d'autres universités pour pouvoir exercer à Venise. — Ch. III. Des examens et des consultations des barbiers. — Ch. IV. Les bedeaux du Collège des chirurgiens, leurs fonctions. — Ch. V. Règles auxquelles étaient soumis les médecins, punitions infligées par le collège des médecins. — Ch. VI. Honoraires et juridiction. — Ch. VII. Chirurgiens illustres de Venise, Leonardi Bertapaglia, Nicolas Sammichieli, Pietro Mainardo. — Ch. VIII. Enseignement de l'anatomie. — Ch. IX. La chirurgie à Venise.

9. **BERTANZA (E.).** — L'Università, dall' origine al risorgimento. *Padova*, 1869, in-16.

Les Universités au xiv<sup>e</sup> siècle (p. 214). — Les Universités italiennes (p. 226). — L'enseignement de la médecine et les doctrines mé-

dicales en 1300. — Situation financière des Universités (p. 234). — Vie, coutumes, logement, taxes universitaires. — Traitement des professeurs. — Honoraires des médecins. — Mœurs et moralité des étudiants (p. 250). — L'Université de Pavie et de Milan (p. 264). — Les Collèges universitaires (p. 269). — L'État et l'Université (p. 288). — La Renaissance de l'Université. — Nouvelles coutumes universitaires (p. 297).

10. BETTINELLI (S.). — *Del risorgimento d'Italia negli studi, nelle arti e nei costumi dopo il Mille. Bassano, 1775, 2 vol.*

Vol. I, p. 147. Résumé de l'ouvrage de Sisto Scotus (Sitone Scozzese) sur l'histoire d'un collège noble de médecins milanais soi-disant fondé en 1228. — Vol. II, p. 296. État des sciences à Milan sous Philippe-Marie Visconti, François et Ludovic Sforza. — Protection accordée aux études.

A propos de la médecine au xv<sup>e</sup> siècle, nous trouvons (p. 306) cette indication : « Gia. Matteo Ferrari, del Milanese, professore in Pavia e medico di Bianca-Maria Visconti, mori nel 1460 (*sic*). »

11. BIOGRAPHIE universelle ancienne et moderne. *Paris, 1815.*

L'art. FERRARI, Jean-Mathieu (t. XIV, p. 403), reproduit le jugement de Portal. (Voyez n<sup>o</sup> 99.)

12. BONI (Ab. M.). — *Lettere sui primi libri a stampa di alcune città e terre dell' Italia superiore. Venezia, 1794.*

Documents sur les ouvrages imprimés en Italie. — Page XLVII, minutieuse description du premier ouvrage de Ferrari *In Nonum Almansoris* de 1471. En tête de cette édition, figurait une épître dédicatoire à Galéas-Marie, père d'Hermès, dont il est question à différentes reprises dans la correspondance de Ferrari. L'auteur indique certains passages de la *Practica*, dans lesquels Ferrari fait allusion à des particularités de sa vie (p. 22). Il relève les erreurs commises par Portal (*Histoire de l'Anatomie*, I, 241) et signale, à propos du *Tractatus de Fluxibus* d'Ant. Guaineri, contemporain et collègue de Ferrari, l'épître dédicatoire à Galeas-Marie Sforza pleine de particularités curieuses sur la vie du duc, l'éclat de l'Université de Pavie et de ses professeurs au xv<sup>e</sup> siècle.

13. BONINO. — *Biografia medica piemontese. Turin, 1824.*

On trouve, à la page 69, la biographie de Giammatteo de Ferrariis de Gradi, avec l'indication de ses ouvrages. A la page suivante, l'auteur fait cette remarque :

« A propos de ses *Consilia*, on remarquera que la IX<sup>e</sup> et la XXXI<sup>e</sup> Consultation sont datées, la première du 13 déc. 1497, la seconde du 19 décembre 1497. Éloi s'est donc trompé en faisant mourir Ferrari en 1472. »

A s'en tenir à ces deux dates il faudrait en effet reporter la mort de Ferrari aux dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, mais il ne s'agit ici que d'une erreur typographique.

14. BRAMBILLA (Gio. Alessandro de). — Storia delle scoperte fisico-medico anatomico chirurgiche fatte dagli uomini illustri italiani. *Milano*, 1777-1780, 3 vol. in-4<sup>o</sup>, avec portrait de Mat. da Grado (Landerer ind. et sculpsit) à la page 141 (Bibl. Nat., T<sup>3</sup>79).

GIAN-MATTEO DE GRADI (chiamato Ferrari d'Agiate) seu con somma distinzione i suoi studi medici ed anatomici in patria, e s'acquitto in eta ancor giovanile una tale riputazione, che in pochi anni dal duca di Milano fu dichiarato pubblico professore dell' Università di Pavia dove per molte anni professo con grande applauso e l'anatomia et la medicina. Indi fu fatto Archiatro di Bianca-Maria, Duchessa di Milano, e Ducale Protofisico ed in questa Citta cesso di vivere in un' eta assai avanzata nel 1480. E' stata stampata per la seconda volta in Pavia nel 1501, in-f<sup>o</sup> una sua opera intitolata *Consilia medica*, Papiæ per Andream de Bosco; e, nel 1471, nella stessa citta il libro che ha per titolo : *Commentarii textualis in nonum Abnanzoris pars prima et secunda*, in-f<sup>o</sup>. In Milano dopa la sua morte furono stampati i trattati *De urinis* e le *Expositiones tertii canonis Avicena*, 1494, in-4<sup>o</sup>.

De Gradi con summa chiarezza, con precisione e con qualche novita ha trattato dell' Anatomia dell' occhio, del naso, dei denti, dell' orecchie, del petto, dei polmoni, della cisti selea, della milza, degli intestini, dei reni, della vesica, della matrice, etc... Questi i il primo che ha chiamato i testicoli delle donne *due ovaje*, e che le abbia comparato a quelle degli uccelli. Stenone, Graaff, Werreyn, Littre si sono appropriati questo sistema, senza neppure, avez fatto menzione del de Gradi anzi essi fra di loro si sono copiati senza nominarzi l'un l'altro. A questo proposito ricorda il chiarissimo Portal i versi di Virgilio *sic vos non vobis...* Parlando di scoperte, dice, che sovente s'avrebbe ragione di ripeterle porchi molte sono le scoperte che i moderni sisono appropriate, che sono stati frutti delle fatiche d'altri uomini di tempi andati, e tutto al piu oggidì mascherate sotto un altro velo. Racconta d'aver veduto un uomo idrofobo dopo d'esser stato toccato dalla bava d'un cane arrabbiato, senza aver fatto ferito.

15. BREVENTANO. — Storia dell' antichita, nobilta e delle cose notabile della cita di Pavia. *Pavia*, 1576.
16. BRUGI (B.). — Spigolature da lettere de studenti del secolo XVI. (*Atti del R. Istituto Veneto*, série VII, tome VIII, 1896-1897, *Venise*.)

Étude importante sur la vie privée et les mœurs des étudiants étrangers en Italie au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle. Extraits de lettres d'étudiants allemands à leurs parents ou amis.

A la fin de l'étude, un tableau de la vie de l'étudiant du xv<sup>e</sup> siècle (vie, revenus, livres, études, etc.).

17. CAPSONI. — Notizie risguardanti la città di Pavia. *Pavia*, 1876.

18. CAPSONI (S.). — Ragionamento nell'origine e Privilegi della chiesa Pavese. (*Arch. St. Lomb.* fas. III, 1889, p. 600.)

19. CASTELANUS (P.). — Vitae illustrium medicorum... *Ant-verpiae*, 1618.

A la page 157, bibliographie des œuvres de JOANNES MATTHIEU DE GRADI.

20. CECCHETTI. — La medicina in Venezia, nel 1300. *Archivio Veneto*, t. XXV, 1883, p. 361-381, — t. XXVII, 1883, p. 77, 111, 251-270.)

Étude importante pour les renseignements qu'elle contient sur les médecins praticiens de Venise et de Padoue. Tous les documents sont tirés des Archives de Venise.

Règles pour l'exercice de la médecine. — Les collèges. — Les privilèges. — Exercice illégal de la médecine. — Protestation des médecins. — Femmes médecins. — Charlatans. — Le langage scientifique. — Spécialistes. — Pharmaciens. — Les pestes. — Médecins au service de l'État et plus spécialement au service de la justice, service des médecins dans les armées, médecins exerçant à l'étranger avec autorisation. — Honoraires. — Maître Gualteri. — Les médecins à Trévise. — Les Barbiers. — Superstitions et délits.

On trouve dans cette étude de nombreuses anecdotes sur la pratique médicale, les cures et les usages professionnels.

21. CECCHETTI. — Per la Storia della medicina in Venezia. Spigolature d'Archivio. *Venezia*, 1886.

Appendice à l'ouvrage précédent. — Les médecins à Venise de 1421 à 1487, médecins salariés, médecins pour les voyages en mer, testaments de médecins, etc. — Liste des manuscrits appartenant à un médecin et mis en vente en 1326 avec l'indication des prix. — Cette nomenclature est fort intéressante pour donner une idée des ouvrages qui étaient à cette époque la base des études. — Indication de remèdes de médecins prescrits de 1339 à 1495. — Principaux faits relatifs à l'histoire de la chirurgie à Venise de 1372 à 1454.

22. CENNI BIOGRAFICI di alcuni classici medici e chirurgi italiani. *Padova*, 1835.

23. CENNI STORICI delle Università del Regno d'Italia estratti del calendario dell'Istruzione pubblica per l'anno 1864-65.

Abrégé de l'histoire des Universités italiennes, de leurs ori-

gines, de leurs progrès, de leurs statuts et doctrines, et de leurs plus célèbres professeurs.

A propos de l'Université de Pavie (p. 14), on cite, parmi les médecins fameux du xv<sup>e</sup> siècle, Guarneri et Gio. Matt. Ferrari da Grado.

24. CENNO STORICO sulla R. Università di Pavia. Notizie sugli stabilimenti scientifici. *Pavia, Succ. Byzoni, 1873, in-4°, 165 pp.*

La préface est consacrée à l'histoire de l'Université de 1361 jusqu'à nos jours.

25. CERVETTO. — Cenni per una storia delle scienze mediche. *Verona, 1841.*

26. CERVETTO. — Prelezione al corso di storia delle scienze mediche. *Bologne, 1861.*

27. CHÉREAU (Achille). — Les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bûcherie. *Paris, Adrien Delahays, 1866.*

28. CHÉREAU. — La bibliothèque d'un médecin au commencement du xv<sup>e</sup> siècle (in *Bulletin du bibliophile, 1863, p. 224*).

29. CHIAPPELLI (A.). — Studi sull' esercizio della medicina in Italia negli ultimi tre secoli del medio evo (*Giornale della R. Società italiana d'Igiene, Milan, 1885, an. VII*).

Femmes médecins. — Les collèges de médecins. — Dispositions législatives pour l'admission et le libre exercice de la médecine. Rapports des médecins et de la justice. — Dans certaines villes, obligation de déclarer les gens blessés ou tués. — Secours médicaux aux pauvres. — Médecins attachés aux hôpitaux et aux lazarets; à la cour des Visconti et des Sforza. — Médecins militaires. — Honoraires des médecins. Privilèges, immunités. — Dons faits par les Princes.

Parmi les médecins qui firent fortune, l'auteur cite Matteo Gradi qui mourut très riche et laissa une partie de ses biens aux hôpitaux (p. 644 et sq.).

Exercice de la médecine par les prêtres et les juifs. — Examen médical, consultations. — Les médecins pendant les épidémies. — A quelle classe de la société appartenaient les médecins. — Leur culture. Jugement porté sur eux par les écrivains contemporains (Pétrarque, Boccace. Raison de ces jugements).

30. COMI (Siro). — Memorie bibliografiche per la storia della tipografia pavese del secolo XV. *Pavia*, 1807.

Cet ouvrage donne de précieux renseignements sur les œuvres de J.-M. Ferrari et décrit la première édition de la *Practica*.

Il affirme que cette impression fut faite, suivant l'usage de cette époque, dans la maison même de l'auteur. Professeur célèbre, médecin du duc de Milan, ayant une belle fortune, Ferrari aurait eu aussi le mérite d'établir les premières presses de Pavie et d'être le premier imprimeur de cette ville où il vécut quarante ans.

Après une minutieuse description et un grand éloge des impressions de notre auteur, Comi donne la liste des manuscrits composant sa bibliothèque avec le prix de vente de quelques-uns d'entre eux (p. 133).

31. COPPI. — Le università italiane sul medio evo. *Firenze*, 1880.

32. CORLIEU (A.). — L'ancienne Faculté de médecine de Paris. *Paris*, 1877.

Ouvrage intéressant à consulter pour comparer les mœurs universitaires en France et en Italie au xv<sup>e</sup> siècle.

33. CORRADI (A.). — Annali delle epidemie occorse in Italia delle prime memorie fino al 1850. (*Memorie della Società medico-chirurgica di Bologna*, 1863, 6 vol. in-8.)

A propos de la peste de 1428, l'auteur cite, t. I, p. 563, un passage de la *Practica* de Jo. Mattheus. (Bibl. Fac. méd. Paris, n° 8364.)

34. CORRADI (A.). — Dello studio e dell' insegnamento dell' Anatomia in Italia nel medio evo ed in parte del cinquecento. (*Rendiconti del Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere. Milano*, 1873, série II, vol. VI, p. 632 et seq.)

35. CORTE (Barto.). — Notizie storiche intorno a medici scrittori milanesi e a principali ritrovamenti fatti in medicina dagli Italiani. *Milano*, 1716, in-4.

GIAMMATTEO DE GRADI, o come si dice presentemente Agrate, fu medico celebratissimo primario Lettore nell' Università di Pavia, ducal protofisico et Archiatro di Bianca-Maria Duchessa di Milano. Morì nell' anno 1460 secondo l'attestato di chi ha scritto di lui.

A la p. 288, Corte reproduit l'indication de l'admission de G.-M. Ferrari dans le Collège des médecins :

*Matricula Dom. physicorum civium mediolani collegiatorium :*

*D. magister Jo. Matthæus de Ferrarijs, 1436, 12 Aprilis.*

36. CRUVEILHIER. — *Traité d'anatomie descriptive*, 3<sup>e</sup> éd. *Paris, Labé*, 1851. T. I<sup>er</sup>, p. xxxiv, in *Discours sur l'Histoire de l'anatomie*.

« Je dois également mentionner l'ouvrage de Mathieu de Gradius, remarquable par la description des ovaires qu'il regarde comme analogues à ceux des oiseaux et formés de vésicules ou œufs contenus dans un tissu particulier, opinion qui a été attribuée successivement à Sténon, Graff, Verreyen et autres. »

37. CUZZI. — *Trattato di Ostetricia e Gin. Milano*.

Dans l'introduction historique, p. xxxix, à propos du commentaire de MATTEO FERRARI DE GRADI sur le livre IX de Rhasès, dédié au sultan Mansur il est dit :

« I consigli ostetrici sono tolti dagli arabi. Convieni pero ricordare che nell' introduzione, la dove si parla dell'anatomia dell' utero, ricordo le due ovaie situate sui due lati di esso, le quali egli rappresenta come corpi ghiandolosi. Vi e quindi per parte di DE GRADI un accenno alla vera struttura delle ovaie, che fu poi illustrata da DE GRAAF. Si sa che questa struttura ghiandolosa fu piu tardi anche recordate da Portal. »

38. DAREMBERG (Charles). — *Histoire des sciences médicales*, 2 vol. *J.-B. Baillière*, et *Revue scientifique*, 1867-1868.

A propos de Matheus l'auteur s'exprime ainsi au t. I, p. 349 :

« Les Pratiques de Gatenaria et du très érudit, très didactique et parfois indépendant Matthæus Ferrarius de Gradibus, sont des commentaires du IX<sup>e</sup> livre du traité dédié par Rhazès au calife Almanzor. »

Il donne aussi la liste des plus intéressantes consultations de Ferrari. (V. page 109 de notre travail.)

Daremberg est le premier des écrivains qui ait lu les *Consilia* du xv<sup>e</sup> siècle et qui ait parlé en connaissance de cause des ouvrages de cette époque.

39. DECHAMBRE. — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, vol. IV, p. 49 et 203.

A l'art. FERRARI. — Jean-Mathieu Ferrari de Gradi, ou de Gradibus, généralement connu sous le nom de Mathieu de Gradi, était de cette ville près de Milan et c'est dans cette dernière qu'il prit ses degrés en 1436. Il professa longtemps à *Padoue (sic)*. En 1472, il fonda par son testament l'hôpital de Pavie et laissa sa maison pour servir de collège à de jeunes étudiants.

...Il paraît avoir le premier appelé ovaires les organes regardés

comme les testicules de la femme et dont la découverte a été successivement attribuée à divers auteurs.

Mathieu dit que les ovaires sont recouverts de petits corps glanduleux.

La partie hygiénique et diététique dénote un esprit judicieux.

L. H.

A Part. GRADI. — Giovanni Matteo de ou Gradibus appartenait à la famille des comtes de Ferrare, mais il prit le nom de la petite ville du Frioul, Grado, où il est né. Il fit ses études médicales à Milan où il fut reçu docteur en 1436. Il se rendit ensuite à Paris et devint professeur à l'Université...

Il légua sa fortune à l'Hopital de Pavie en stipulant qu'il serait fondé, dans sa maison même, un collège pour un certain nombre d'élèves peu fortunés devant suivre à l'Université les cours de médecine, de théologie et de droit.

A. D.

40. DELL'ACQUA (G.). — Memorie e Documenti per la Storia dell' Università di Pavia : I collegi. *Pavie*, 1870.

Cité par Volta. (*Archivio Storico Lombardo.*)

41. DORVEAUX (D<sup>r</sup> P.). — Inventaire de la Bibliothèque d'un apothicaire de Dijon en 1482 (in *le Bibliographe moderne*, sept.-oct. 1898).

42. DUPOUY. — Le moyen âge médical. Paris, 1888, in-8.

43. ÉLOY. — Dictionnaire historique de la médecine. *Frankfort*, 1756, t. I, p. 357.

44. FACCIOLATI (J.). — Fasti Gymnasii Patavini. *Patavii*, 1757, 2 vol. in-4.

Nombreuses indications sur les usages et l'administration de l'Université. — Noms des recteurs et des professeurs. — Plan des études universitaires au xv<sup>e</sup> siècle. — Conditions requises pour le doctorat. — Frais d'examen. — Honoraires des professeurs.

45. FAVARO (A.). — Lo Studio di Padova al tempo di Niccolò Copernico. (*Atti del R. Istituto Veneto. Venezia*, série V, t. VI, 1879-1880, p. 285.)

Quales debeant elegi Doctores et singulas lecturas. — Quæ teneantur legere doctores. — De non electis per universitatem volentibus aliquid extraordinarie legere. — Quod doctores omnes teneantur bis in anno publice disputare. — De collationibus et fraudibus evitandis quæ in disputationibus fieri solent. — De Anathomia singulis annis fienda. — Quantum promovendus in artibus, sere medicina studisse debeat et disputasse.

46. FAVARO. — La Philosophie de la Renaissance en Italie, d'après M. Mabilleau. (*Archivio Veneto*, t. XXV, 1883, p. 430-450.)

Rôle de l'évêque, des recteurs et des réformateurs dans la direction et l'administration de l'Université de Padoue, au xv<sup>e</sup> siècle. — Décrets des princes italiens « i quali avevano intimato ai loro sudditi di non riconoscere altri diplomi da quelli in fuori che erano stati emanati dalla Università del loro piccolo stato ». — Rivalités entre les Universités qui cherchent à attirer à elles professeurs et étudiants. — Dispositions prises par la République de Venise pour protéger l'Université de Padoue. — Programme des matières enseignées à l'Université de Padoue au xv<sup>e</sup> siècle.

47. FEDERIGO. — Dei meriti dei piu celebri professori che nelle mediche disciplina fiorirono nell' Università di Padova ne tre secoli xiv, xv, e xvi. Discorso inaugurale. *Padova*, 1835.

Étude des rapports entre la situation politique de l'Italie au xiv<sup>e</sup> siècle et la protection donnée aux universités par les princes et les municipes.

Vies de quelques professeurs : Pietro d'Albano, Tommaso di Garbo, Gentile de Foligno, Jacobo et Giovanni di Dondi qui enseignèrent à Pavie. — État de la science médicale en Italie au xv<sup>e</sup> siècle et les professeurs de ce temps Guarneri, Montagnana, etc.

48. FIORENTINO (Fr.). — Pietro Pomponazzi : studi storici su la scuola bolognesi e padovana del secolo xvi. *Firenze*, 1868.

Dans les premiers chapitres, on trouve d'intéressantes notices sur les universités, l'enseignement et l'état de la science au xv<sup>e</sup> siècle. — Coutumes de l'Université, nomination de deux professeurs pour une même chaire. — Alternance de leurs cours pour exciter l'émulation entre les professeurs et les étudiants. — Traitements des professeurs, leurs droits et devoirs.

49. FOFFANO (Francesco). — Miscellanea per nozze Rossi-Teiss : *Relazione di uno studente pavese del secolo xv*. *Bergamo*, 1897.

Pièce de vers écrite vers 1550 par un étudiant de Pavie et relative à la vie universitaire de son temps.

50. FONDIARIA del Collegio Castiglione, 4 déc. 1437. Fundatio collegii Castilionei cum statutis memorati Collegii. *Pavie*, 1875.

51. FORMENTINI. — Il Ducato di Milan. *Milan*, 1877.

P. 631 : Expensa annuali collegii Dominorum doctorum legentium in felici studio Papiensi 1467.

52. FOSONI (P.). — Della anatomia degli antichi e della scuola anatomica padovana. *Padova*, 1844.

Les doctrines anatomiques de l'École de Salerne, p. 36. — L'anatomie à l'Université de Bologne : Taddeo Alderotti, Guglielmo Saliceti, Mondini. — Les professeurs d'anatomie à Padoue à la fin du xv<sup>e</sup> siècle : Lorenzo Senno di Casale, Giov. Mich. Bertapaglia (1438), Giov. Antonio de Padova (1436), Marco Dotto (1476), Alessandro Benedetti (1490), p. 64 et sq.

53. FREIND. — Histoire de la médecine, traduit de l'anglais. *Paris*, J. Vincent, 1728, in-4<sup>o</sup>.

A la p. 66 de la 2<sup>e</sup> partie on trouve la mention des commentaires de Mathieu de Gradibus (Bib. Fac. méd. Paris, 5746). Bibl. Nat. (T<sup>1</sup>), 46.

54. GABOTTO (Ferdin.). — Giason del Maino e gli scandali universitarii nel Quattrocento. In-8, *Turin*, 1888.

55. GATINARA (Marco), professeur à l'Université de Pavie. — De remediis morborum omnium. *Venet.*, 1559, in-8<sup>o</sup>. — De curis ægritudinum particularium sive expositio in Nonum Almanzoris Practica uberrima. *Lugd.*, 1504, in-4<sup>o</sup>.

Dans cet ouvrage, page 173, l'auteur rapporte l'observation suivante, à propos de laquelle il cite Ferrari, son prédécesseur à l'Université de Pavie :

*In lepra.* Dant etiam aliqui carnes viperarum coctas ad comedendum gallinæ etiam brodium ad hibendum et in tanta quantitate dant quousque gallina deplumetur : quia tunc est signum quod virtus talium carniū penetravit et est imbibita : postea decoquunt gallinam et de ea dant ad comedendum infirmis. Et de usu illarum carniū viperarum recordor quod cum Io. Mattheus Gradi curasset quemdam leprosum, fama divulgata fuit usque ad Galliam et quidam alius accessit Papiam ut curaretur a lepra et inveniens ipsum mortuum accessit ad me cui exhibui multa remedia : tandem deveni ad exhibitionem talium carniū que laudantur ab omnibus medicine auctoribus et dixi illi Gallo ut eas caperet : et fecit : et quia erat multum avidus curari, accepit de eis in multa quantitate. Cum autem in mane ipsum visitarem inveni ipsum cum sevisis accidentibus et venenosis ita quod timui ne carnes ille ipsum occiderent. Sed quia virtus erat fortis expulit per partes cutis et facti fuerunt per corpus quasi totum bubones qui tandem devenerunt ad saniam et curatis illis remansit liberatus.

56. GATTUS (Ant.). — Gymnasii Ticinensis historia et vindiciæ a sæculo v ad finem seculi xv. *Mediolani*, 1704.

Voyez ch. xvi : sur les privilèges de l'Université de Pavie au temps des Visconti et des Sforza.

57. GHILINUS (Hier.). — Del teatro d'Uomini Letterati. *Venezia*, 1647, in-4°.

Voir sur Ferrari : t. II, p. 147.

58. GIANORINI. — Notes inédites conservées dans les archives de la Bibliothèque de Pavie.

Ces notes ont été mises à notre disposition par M. de Marchi, bibliothécaire de l'Université de Pavie : nous y avons fait de nombreux emprunts.

59. GIARDINI. — Memorie tipografiche della R. Citta di Pavia. *Pavie*, 1830.

60. Giornale degli eruditi e dei curiosi. An II, vol. IV, 1883-1884, *Padova*.

Bibliographie des Universités italiennes, avec le titre exact de 47 ouvrages, p. 94. — Statuts et constitutions de l'Université de Padoue. — Ouvrages sur l'Université de Pavie, p. 334, 366.

61. GIULINI (G.). — Memorie spettanti alla storia, al Governo ed alla descrizione della Citta et della Campagna di Milano, 9 vol. *Milano*, 1760, et 3 vol. de complément.

Dans cet ouvrage, il est, à différentes reprises, question de la terre de Grado ou Agrate (v. I, p. 254; v. II, 25, 83, 457), lieu d'origine de Jo. Matt. Ferrari. — Page 395, on donne le nombre des médecins de Milan en 1287 : « I medici dugento. — I medici dotti filosofi computati, i chimici 180; fra i quali molti salariati del comune. »

62. GLORIA (A.). — Monumenti della universita di Padova, 1222-1318 (*Memorie del Istituto Veneto*, t. XXII, *Venezia*, 1884, in-4°), et de 1318 à 1405 (*Padova*, 1888, 2 vol. in-4°).

Fondation de l'Université, statuts. — Évêques, grands chanceliers. — Collèges de docteurs. — Enseignement de la médecine, cours, traitements des professeurs. — Les professeurs, leur nombre, titres, épithètes, élection. — Professeurs libres. — Les étudiants, nationalité, nombre, inscriptions, coutumes, privilèges, droits et devoirs. — Recteurs, nombre, élection, insignes, autorité, droits et devoirs. — Vice-recteurs, conseillers. — Bedeaux, notaires, syndics. — Éditeurs, libraires, copistes et lecteurs. — Édifices scolaires, logements, cours, salles de lectures, fêtes et vacances. —

Études, baccalauréat, examens, grades de licencié et de docteur.  
— Professeurs de médecine, de chirurgie, d'astrologie.

A cet ouvrage, est joint un recueil de documents de 554 p., contenant les documents cités dans le volume précédent.

Ouvrage très important et unique en son genre. Ce qui est dit de l'Université de Padoue peut s'appliquer à toutes les Universités italiennes en 1400.

63. GLORIA (A.) — I piu lauti onorarj degli antichi professori di Padova, e i consorzi universitari in Italia. *Padova*, 1887.

Origine de l'Université de Padoue; honoraires des professeurs au xv<sup>e</sup> siècle (p. 6-9).

64. GLORIA (A.). — Antichi statuti del Collegio Padovano dei Dottori Giuristi (*Atti del R. Istituto Veneto, Venezia*, 1888-89, série VI, tome VII, pag. 355 et seq.).

Commentaire des statuts de l'Université sur les examens et le mode d'enseignement aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

65. GUOLPHGANG (Just.). — *Chronologia sive temporum supputatio, omnium illustrium medicorum tam veterum quam recentiorum in omni linguarum cognitione a primis artis medicæ inventoribus et scriptoribus usq; ad nostram ætatem et seculum Authore Guolphgango Justo Franco-phorti ad Viadrum in officina Joannis Eichorn. 1556, in-12. Paris, Bibl. Nat. T<sup>6</sup> 7.*

Jacobus de Manliis et Mathæus de Gradibus clari medici circa hæc tempora aut paulo post (p. 122, anno Christi 1470).

Joannes Matthæus ex Ferrariis de Grado mediolanensis, acutissimus Philosophus et medicus claruit in studio papiensi...

66. GURLT (D<sup>r</sup> E.). — Geschichte der Chirurgie und Ihrer Ausübung. *Wolkschirurgie; Alterthum; Mittelalter; Renaissance. Berlin, Hirschwald, 1898. Erster Band, p. 896 à 903.*

Après une courte biographie, l'auteur indique les différents ouvrages de Jo. Matt. Ferrari et résume les consultations les plus intéressantes et quelques chapitres de la *Practica*.

67. HAESER (H.). — Lehrbuch der Geschichte der Medicin und der epidemischen Krankheiten. *Iena, 1867.*

Pag. 325, médecins, écrivains du xv<sup>e</sup> siècle, vie et ouvrages de Nicolaus Falcutius, Bartholomeus Montagnana, Michael Savonarola,  
— Pag. 326, notice sur Joh. Matthias Ferrarius, « professor zu Mailand », titres et éditions de ses œuvres, jugement de Malgaigne sur ses découvertes anatomiques (?).

68. HAIN (Ludovicus). — Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD. *Stuttgard*, 1826.

Donne une liste des éditions de Mattheus Ferrarius avant 1500.

69. HALLER (Alb. von). — Bibliotheca medicinæ practicæ. *Berne*, 1776, 4 v. in-4°. Voir vol. I, p. 463.

J. Matthiæ de Ferrariis, vulgo de Gradibus, non a Grate, a patria Grado professor Ticinensis dicitur obiisse a 1460 quod falsum est, vixit enim a 1471.

Ej. practicæ vidi adnotationem apud Morgagnum vetustum chemicum de bono præsgio scripsisse quod in febribus ex arenulis sumi possit.

Ej. consilia non vidi, sed multa ejus loca refert Gatinaria.

Hæmorrhagiam narium diuturnam Matthæus philonio repressit. Phthisin a femina Ferrariæ totis 28 annis toleratam fuisse utendum ergo siccantibus. Palpitationem cordis sæpe succo limonum superavit. Galbano menses excitavit.

(Bibl. Nat., 5.96.4.)

70. HILDENBRAND. — Annales scholæ clinicæ medicæ Ticinensis. *Papiæ*, 1826.

71. HIRSCH. — Biograph. Lexik. der hervorrag. Aerzte herausgeg. *Wien*, 1885.

« Ferrarius Giovanni Matteo F., von seinem Geburtsort Grado in Mailändischen auch mit dem Beinamen De Gradibus bezeichnet, war in der Mitte des 15. Jahrhunderts Professor der Medicin in Pavia und Leibarzt der Herzogin Blanca Maria von Mailand. Sein Tod erfolgte 1460.

« Ein Verzeichniss seiner Arbeiten findet man : Grosses Universal Lexikon, Bd. IX, Halle u. Leipzig, 1735, pag. 623. »

72. HOMOBONI PISONI. — Oratio de medicinæ progressibus. *Patavii*, 1786, 41 pp. in-18.

Donne une notice sur les professeurs de médecine en Italie au xv<sup>e</sup> siècle.

73. HUISMAN (Michel). — L'Étudiant au moyen âge. *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre 1898.

74. KUHNHOLTZ (H.). — Cours d'Histoire de la médecine et de bibliographie médicale fait en 1836 à la Faculté de médecine de Montpellier. *Montpellier*, 1837, in-8 divisé

en 8 époques. — La IV<sup>e</sup> de 1220 à Paracelse, la V<sup>e</sup> de Paracelse à Harvey.

Paris (Bibl. Fac. Méd., 35 074).

75. LABOULBÈNE. — Les médecins arabes (*Revue scient.*, nov. 1883). — Les anatomistes anciens (*Revue scient.*, nov. 1886).

76. MAGENTA. — I Visconti e gli Sforza nel Castello di Pavia. *Milan, Hoepli*, 2 vol. in-fol., 1883.

Paris, Bib. Nat., fol.  $\frac{K}{74}$ .

Très important ouvrage qui nous a fourni de nombreux documents sur l'Université de Pavie au xv<sup>e</sup> siècle.

77. MALACARNE (V.). — Delle opere dei medici e di cerusici che nacquero e fiorirono prima del secolø xvi<sup>e</sup> negli stati della Real Casa di Savoia. *Torino*, 1796.

Ouvrage intéressant qui donne les noms de plusieurs professeurs de l'Université de Pavie dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle ; la liste de leurs ouvrages et des notes sur leurs maîtres et leurs collègues. Nous y trouvons mentionnés les ouvrages d'ANTONIO GUAINERIO, de BARTOLOMEO SPALLA, de GIOVANNI GANIVETO, de GIRARDO de BERNERIS, de MARCO GATTINARA, appelé aussi GATENARIA, qui fut le successeur de Matthæus à l'Université de Pavie.

78. MALGAIGNE. — OEuvres complètes d'Ambroise Paré. *Introd.*, p. .XCLV.

« Mathieu de Gradi, appelé aussi de Ferrari, occupait la première chaire de l'École de médecine de Pavie.

« Il jouit, durant sa vie, de la réputation la plus éclatante : il était médecin de la duchesse de Milan, Bianca-Maria, femme de Francesco Sforza ; on venait le consulter de la Calabre, de la Sicile, de Venise, du Piémont, de la Suisse, de l'Allemagne, de la France ; le roi de France même, affecté d'hémorroïdes, voulut avoir une consultation de Mathieu de Gradi, et l'heureux praticien nous a conservé un choix de cent huit consultations où figurent ensemble rois, princesses, duchesses, grands seigneurs et grandes dames.

« Il méritait d'ailleurs sa fortune, sinon par son génie, au moins par son travail et son amour pour l'art ; il a écrit un énorme volume de commentaires sur le IX<sup>e</sup> livre de Rhazes à Almanzor ; d'autres commentaires sur le III<sup>e</sup> canon d'Avicenne... Le commentaire sur Rhazes est un énorme fatras où l'auteur ne touche pour ainsi dire pas à la chirurgie : on y voit cependant qu'il n'était pas étranger aux opérations : il raconte, par exemple, qu'il a retiré une tasse de sérosité d'une hydrocèle sur un seigneur de Pavie.

« Les *Consultations* sembleraient d'abord être beaucoup plus inté-

ressantes et il s'y trouve, en effet, un assez grand nombre de cas de chirurgie, malheureusement, il ne s'occupe guère que de la partie hygiénique et pharmaceutique du traitement. Si on le consulte pour une unguia, il prescrit ce qu'il y aura à faire *après l'opération*. Pour une fracture, *après la réduction*. Cet ouvrage contient cependant quelques faits assez intéressants pour l'histoire de la chirurgie. »

Daremberg a critiqué ce jugement et fait remarquer que dans cet « énorme fatras », on trouve plus d'une page intéressante.

79. MANGETUS (Jo. Jacobus). — *Bibliotheca scriptorum medicorum veterum et recentiorum. Genevæ, 1731.*

T. I, part II, p. 500, biographie de Joh. Matt. de Gradibus avec détails biographiques et éditions de ses ouvrages.

80. MARCHI (DE) ET BERTOLANI. — *Inventarie di manoscritti di R. Bibliot. univ. di Pavia, vol. I, Milan, 1894.*

81. MATHIAS DUVAL et EDOUARD CUYER. — *Histoire de l'Anatomie plastique. Paris, H. May, 1898.*

82. MEMORIE E DOCUMENTI per la Storia dell' Università di Pavia e degli uomini più illustri che vi insegnarono. *Pavia, 1878, 3 vol. in-4 (sotto la direzione di A. Corradi).*

1<sup>re</sup> partie : série des recteurs et des professeurs de l'Université de Pavie de 1374 à 1676.

Liste de ceux qui ont écrit sur l'Université de Pavie : Gatti, Parodi, Siro Comi, Novas a Pietro Terenzio, Francesco Longhena, F. Cattaneo. Enseignement de Gio. Matt. Ferrari da Grado.

2<sup>e</sup> partie : Documents sur l'Université, rescrits des princes pour le développement des études.

Collège Ferrari da Grado fondé par Giov. Matteo, le 25 janv. 1472, « per uso et abitudine di tre Giovanni delle sua descendenza Ferrari da Grado purchè fossero studenti di medicine, teologie. Coll' estinzione della famiglia Ferrari da Grado asso anche il collegio Sebbene il testatore avesse dichiarato che, in mancanza dei suoi discendenti si dovessero eleggere altri di qualsiasi parentele de Ferrari de Grado ».

83. MONTI (D<sup>r</sup> Achille). — *L'indirizzo anatomico nella medicina. Leçon d'ouverture du cours d'anatomie pathologique faite à l'Université de Pavie, le 1<sup>er</sup> mars 1898. Pavie, 1898.*

« La scuola medica di Pavia ha una tradizione anatomica che risale fino ai tempi più remoti e che costituisce una delle sue glorie più pure.

« Qui nel secolo xv insegnava Matteo Ferrari d'Agrate, il cui nome è il primo cha si incontra nella storia del risorgimento dell'anatomia. »

84. MOTTA (Em.). — Le bagage d'un étudiant de Pavie en 1479 (in *le Bibliographe moderne*, mai-juin, 1898).

85. P. MULLER. — Handbuch d. Geburtshülfe. *Stuttgart*, 1888.

Tome I. — Geschich. Entwicklung. der. Geb. etc. — von Prof. L. Kleinwächter, p. 26 : « *Matthias Ferrari de Gradi* (Pavia, 1480) schildert die Ovarien als drüsige Körper. Er schrieb ein Commentar zu Rhases, Almansor und Avicenna. »

86. MURATORI. — *Rerum italicarum scriptores præcipui ab anno 500 ad annum 1500. Milan*, 1723-1738, 27 in-fol. *Venise*, 1790-1810, 48 vol. in-8.

87. NERI. — *Scandali degli studenti in Passatempi letterari. Genova*, 1882.

88. NICAISE. — La grande chirurgie de Guy de Chauliac composée en l'an 1363. *Paris, Alcan*, 1890. — L'enseignement de la médecine au moyen âge (*Revue scientifique*, 1891). — Les écoles de médecine et la fondation des Universités au moyen âge (*Revue scientifique*, 1891).

— Chirurgie de M<sup>e</sup> Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, composée de 1306 à 1320. *Paris, Alcan*, 1893.

— Chirurgie de Pierre Franco de Turriers en Provence, composée en 1561. *Paris, Alcan*, 1895.

(Voir in Franco, p. xi, xv, xxxviii, 33, 252. Notes sur les ouvrages de Matt. de Gradi.)

Ces savantes monographies ont une très grande importance pour l'étude de la médecine et de la chirurgie au moyen âge. Elles contiennent un dictionnaire des termes de médecine employés à cette époque et un lexique détaillé de matière médicale.

« Le xvi<sup>e</sup> siècle à son origine, dit Nicaise, n'est que la continuation du xv<sup>e</sup>, les ouvrages de chirurgie viennent encore d'Italie. Nous citerons surtout ceux de Jean de Vigo, Marianus Sanctus, Bérenger de Carpi, Michel-Ange Blondus. A côté de ces hommes adonnés spécialement à la chirurgie, nous trouvons des médecins qui l'ont cultivée également et ont contribué à ses progrès, tels que Galeasius de Sainte-Marie, Guainer, Arculanus, Barthelemi de Montagnana, Mathieu de Gradi, Gatinaria, Benivieni (p. xi). »

89. *Notizie e Documenti riguardanti la Storia di Pavia pubblicati dal rettore prof. Corradi*, 1877-1878.

Dans le discours prononcé le 4 juin 1874, à Pavie : « Les Études au moyen âge et sous la Renaissance », on trouve un tableau sommaire des doctrines et de l'enseignement de la médecine au xv<sup>e</sup> siècle.

90. NUOVO DIZIONARIO storico, ovvero storia in compendio... composto da una società di letterati in Francia e tradotto in italiano. *Bassano*, 1796.

Tome IV, pag. 402, courte biographie de FERRARI GIANMATTEO « uno de' più dotti medici del suo tempo », avec indication de ses ouvrages.

91. OSIO (L.). — Documenti diplomatici tratti da gli archivi milanesi. 3 vol. in-fol. 1864.

Les vol. I et II contiennent des rescrits du prince relatifs à l'Université de Pavie qui ont été analysés d'autre part.

92. PANIZZA (B.). — Temi principali di Storia della Medicina trattati in cento lezioni alla R. Università di Padova negli anni scolastici 1871-72-73. *Padova*, 1875.

A la page 3 : « IV<sup>a</sup> Epoca, delle scoperte anatomiche e di nuove scienze sperimentali, Primato degli Italiani nell'abbattere le superstizioni contro l'apertura degli umani cadaveri. Celebri anatomici de' Secoli XIV<sup>o</sup>, XV<sup>o</sup> e XVI<sup>o</sup> : LUIGI MONDINO, GUIDO DE CHAULIAC, MATTEO FERRARI DE GRADI, ALESSANDRO BENEDETTI. »

93. PARODI (G.). — Elenchus privilegiorum et actuum publ. Ticin. studii. *Papixæ*, 1753, cité par Volta (*Arch. stor. lomb.*).

On trouve dans cet ouvrage des documents sur les noms, les traitements des professeurs, les privilèges, les costumes, les punitions des étudiants, etc.

94. PAVESI (P.). — Les mœurs et le libertinage des étudiants de Pavie sous les Visconti et les Sforza (in *Memorie del R. Istituto Lombardo, Milan*, 1897).

95. PICCAROLI. — Le Notizie intorno alla R. Bibl. Univ. di Pavia. *Pavie*, 1823.

96. PICINELLUS (Ph.). — Ateneo de Letterati Milanesi. *Milano*, 1670, in-4<sup>o</sup>.

V. p. 311 et 418.

97. PLATTER (Félix et Thomas), à Montpellier, 1552-1559. — 1595-1599.

Notes de voyage et de séjour de deux étudiants en médecine bâlois publiées d'après les manuscrits originaux appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Bâle (*Montpellier*, chez Camille Coulet, 1892; tiré à 190 exemplaires).

98. PORRO (G.). — Spese per l'università di Pavia nel 1498 (*Arch. st. lomb.*, 1878, p. 107).

99. PORTAL. — Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie. Paris, 1770.

MATHIEU DE GRADIBUS, naquit à Grado, ville du Frioul, près de Milan. Il était de l'illustre famille des comtes de Ferrare, du nom de sa patrie. Il étudia la médecine, et s'y distingua de bonne heure. Il jouit d'abord d'une grande réputation dans sa patrie : ensuite, il fut appelé à Pavie pour y professer la médecine. La duchesse de Mantoue le fit son premier médecin : il jouit de cet avantage pendant plusieurs années, et mourut en 1480 (*sic*).

Mathieu de Gradibus a traité plusieurs point d'anatomie avec assez de clarté et de précision. Il traite : De Anatomia oculi. — De Anatomia auris. — De Anatomia nasi. — De Anatomia dentium. — De Anatomia pectoris et pulmonis. — De Anatomia fellis. — De Anatomia splenis. — De Anatomia intestinorum. — De Anatomia renum et vesicæ. — De Anatomia matricis.

STENON paraît avoir puisé dans Mattheus de Gradibus son sentiment sur les ovaires des femmes qu'il prétend être de même nature que ceux des oiseaux. Notre auteur dit que les testicules des femmes sont *deux œufs* (duo ova) couverts de petits corps glanduleux. Il est étonnant que ce sentiment ait été si longtemps inconnu. Graaf, Verreyen, Littre, fameux médecins, se sont appropriés ce système par leurs recherches, et sans presque se citer mutuellement, quoiqu'ils se soient copiés les uns et les autres ; c'est ainsi qu'un chacun s'empare du travail d'autrui. Dans le cours de cet ouvrage, on verra bien d'autres découvertes dont les vrais auteurs n'ont pas eu le mérite. Ce serait ici le cas de rappeler le vers ingénieux de Virgile : *Sic vos, non vobis.* »

A l'article STENON, Portal ajoute :

« Stenon commente ici le mémoire que je viens d'analyser (*Observationes ova viviparorum spectantes*). Il a donné la description anatomique des œufs de plusieurs animaux, et les a fait représenter dans une planche particulière.

« Stenon n'est pas l'auteur de ce système, encore moins Graaf à qui quelques-uns en accordent la gloire ; Hippocrate a parlé de l'œuf humain : sa description est vague à la vérité ; celle d'Aristote est plus expressive : MATHIEU DE GRADIBUS en a parlé pertinemment. »

100. PUCCINOTTI (Francesco). — Storia della medicina. Livorno, 1859.

Après avoir parlé des médecins de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, l'auteur cite les différents auteurs de *Consilia* : MONTAGNANA, professeur à Padoue, auteur d'un ouvrage fort intéressant par les planches et les gravures dont il est illustré ; ANTONIO CARMISONE, professeur à Padoue et à Pavie ; UGO BENCI, professeur à Padoue ; enfin,

(p. 582, vol. II) « GIO. MATTIA FERRARI DE GRADI que la duchesse Marie-Blanche Sforza eut pour médecin; il enseigna la médecine à Pavie et fut l'auteur de *Consilia* basés sur la méthode d'Avicenne ».

101. PUSCHMANN. — Geschichte des medicinischen Unterrichts. *Leipzig*, 1889.

Contient des matériaux d'une grande importance pour la connaissance des doctrines médicales et de leur enseignement au xv<sup>e</sup> siècle. — Universités italiennes; résumé des ouvrages de Taddeo Alderotti, Dino et Tommaso di Garbo, Bartolomeo Varignana, Torrigiano, Giacomo della Torre, Giov. et Marsilio di S. Sofia, Giacomo di Dondi, Francesco di Piedimonte, Jacques Despars, Simone di Genova, Matteo Silvatico, Gughelmo Corvi, Niccolo Faleucci, Michele Savonarola, Antonio Guaineri et enfin Matteo Ferrari de Gradibus « behandelte einen Studenten der am Schreibkrampf litt. und beobachtete die mit Verzerrung des Gesichts verbundene Lähmung des N. Facialis, Hallucinationen des Gesichts und hartnäckigen Scheichelfluss ».

102. RAGNISCO (P.). — Nicoletto Vernia. Studi storici sulla filosofia padovana nella 2<sup>a</sup> metà del secolo decimoquinto (*Atti del R. Istituto Veneto*). *Venezia*, 1890-91, série VII (T. II, p. 241 et 617).

Étude des doctrines philosophiques et médicales du xv<sup>e</sup> siècle. — L'Université de Padoue. — Coutumes (de 1443 et 1504) pour l'élection des professeurs; leurs traitements, l'élection des recteurs, la fondation d'une bibliothèque (p. 235).

A propos de Vernia, l'auteur étudie les rapports qui existaient au xv<sup>e</sup> siècle, entre les études philosophiques et la médecine.

103. REMACLUS (F. Fusch). — *Illustrium mædicorum, qui superiori sæculo floruerunt et scripserunt, vitæ, ut diligenter ita et fideliter excerptæ per Remaclum F. (Fuschium) lymburgensem. Parisiis, L. Gromorsus, 1541, in-12. — Seconde édit., 1542.*

Paris, Bibl. Nat. (T<sup>8</sup>)2.

De Mathias de Gradi mediolanensis academiae Ticinensis sua ætate monarcha et medicus celeberrimus. Hic enim magnis sudoribus in nonum Almanzoris Praxim scripsit quæ à vertice ad plantam pedis uniuscuiusque particularis ægritudinis, signa causas et curas absolutissime discutit. Scripsit Consiliorum opus, non minus præclarū q̄ eruditum. Item de febribus.

104. RENAN (Ernest). — Averroès et l'Averroïsme. 1 vol. in-8. *Paris*, C. Lévy.

105. RENOUEARD. — Histoire de la médecine depuis son origine jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Paris, J.-B. Baillière, 1846, 2 vol. Age de rénovation (1<sup>re</sup> période érudite, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle).

Paris, Bibl. Fac. de médecine, n° 32386.

106. RENZI (Salvatore di). — Storia della medicina in Italia. Napoli, 1845-1848, 5 vol. in-8. T. II, p. 378.

Daremberg a reproduit l'opinion de Renzi sur Matheus Ferrari, ainsi qu'on le constatera en comparant le passage de l'*Histoire des sciences médicales* avec ce qui suit :

« Sprengel, al suo solito dice che i *Consulti* non meritino alcuna lode o attenzione e certamente e facile riconoscere che Matteo idolatrava soverchiamente gli Arabi; ma non di rado lascia travedire uno spirito osservatore.

« Gli scrittori arabi trovarono nel XV secolo numerosi comentatori. E dovea essere così porche in alcune Università erano stabilite delle cattedre espressamente per tali Comenti come era quella di Padova sul testo di Avicenna. E si arrivò a tanta smania per queste cose che Andrea Mongajo da Belluno dopa avere studata la medicina con quell' amore che rende leggiero ogni sacrificio che si fa al progresso dell' arte veggendo scorretto e guasto il testo di Avicenna mosse per Damasco, ove si diede con somma fatica a studiare la lingua Araba a ricercare Codici del suo prediletto Autore, ed a riputarne ed emendarne le traduzioni. Lascio un comento sopra Avicenna anche Jacopo de Zantini o de Zanettini, atalo dal Savonarola, e quindi dal Facciolati, come uomo di molto ingegno et dottrina et pratico assai famoso ne' suoi tempi. Nicolas di Santa Sofia convento il libro dello stesso Avicenna sulla dieta, il primo canone dello stesso autore fu consentato da Giacomo da Turre, il terzo canone da Antonio Vacca, Giovan. Matteo de Gradi scrisse le esposizioni sul vigesimo secondo fen del canone di Avicenna, e scrisse i Consigli medici ordinati secondo le vie di Avicenna... Le opere di Rhazes vennero esaminate da Giammateo Ferrari de Gradi il quale nel comentare il nono libro con ampliazioni ed addizioni vi aggiunse le sue nuove osservazione anatomiche. »

— Il convient aussi de citer les paragraphes relatifs aux médecins et aux professeurs italiens du XV<sup>e</sup> siècle.

107. ROBOLINI. — Memorie appartenenti alla storia della sua patria. Pavia, 1836.

108. ROMANI. — Contrib. alla storia ricostituz. del ducato milanese sotto Filippo-Maria Visconti. (*In Archiv. stor. lomb.* 1897.)

409. ROMANIN. — Storia documentata di Venezia. T. IV, 1855. *Venise*, 10 vol. in-8.

A propos de la consultation au roi Louis XI, voy. la dépêche de François Pietre Sante, à Jean-Galéas, duc de Milan (page 56).

410. SANGIORGIO (P.). — Cenni storici sulle due università di Pavia e di Milano e notizie intorno ai più celebri medici, chirurghi e speciali Milano. *Milano*, 1831, 3 vol. in-16.

A la pag. 40, tome 1<sup>er</sup>, commence un chapitre intitulé : « l'Université de Pavie et ses premiers professeurs ». Pag. 52 : Vie et ouvrages des plus illustres médecins de Milan : PIETRO MAINERO, MATTEO SILVATICO, GUIDOTTO MAGENTA SECONDO, GIOVANNI DE CAPITANI, MATTEO DE CAPITANI, GIOVANNI DA CONCOREZZO, SIMONE MAGGENTA. A la page 60, on trouvera la biographie de Gianmatteo Ferrari avec l'indication des titres de ses ouvrages et de leurs différentes éditions.

411. SAVIGNY (Charles de). — Histoire du droit romain au moyen âge, traduit de l'allemand, 1839, 4 tomes in-8.

Travail d'érudition et de critique judicieuse sur l'histoire politique, littéraire et scientifique du moyen âge. On trouvera dans le chapitre XI, pp. 545 à 688, consacré aux Universités, un grand nombre de renseignements sur le fonctionnement des Universités, les rapports de l'Université avec l'État, les privilèges des professeurs et des étudiants, les usages et la vie universitaire.

412. SILVATICUS (J.-B.). — Collegii mediolanensium medicorum origo, antiquitas, necessitas, utilitas, dignitates, honores, privilegia, et viri illustres. *Milano*, 1607, in-4.

(Bibl. Nat. (T<sup>6</sup>) 438.

IO. MATTHEUS DE GRADI.

Primus Io. Matthæus ex nobilissima Ferrariorum familia ortus in Villa amænissima Gradi dicta ab urbe mediolani duodecim milia passuum distante, in qua natus est, de Gradi dictus. Eo seculo vixit, quo litterarum decus a multis seculis Barbarorum tyranide conculcatum, erigi quadantenus cæpit. Non insignis tantum doctrinæ, sed præ excellenti etiam ingenii fæcunditate vir, primum inter illius ævi medicos locum meritis Ticinensi in Gymnasio, publice multis annis multa cum laude docuit. Blanca Mariæ Vicecomiti Ducis mediolanensis uxori longo tempore medicinam fecit. Multa ad artis medicæ ornatum, honestioremque cultum scripsit-precipueq morborum humanū corpus affligētium omnium curam, tivam methodum, quā Practicam interscripist et magnum Consiliorum medicinalium volumen quorum dignitatem et excellentiam summam cognoverunt medici semper. Seculo enim suo quo græca medicina, longo etiam ante tempore in Gothicis sepulchris jacebat inculta in eis solis videbatur ars medica conservata; ab omnibus

legebantur observabanturq; honorifice : atque hoc æve in omnium pariter manibus versantur, pristinam retinentes dignitatem sæpius in multis Italiæ locis impressa.

Concessit quidem naturæ bene senex anno Christi MDLX, sed ita concessit ut nunc etiam in medicina vivat, atque ea perdurante æternum victurus.

113. SITONUS (Joannes). — Chronicon insignis collegii nobilium medicorum Med. ab anno 1288, ad annum 1706. *Mediol.* (V. part. II, art. 36.)

114. SPRENGEL. — Historia doctrinæ medicorum organicæ. *Halle*, 1790, in-8.

Cité par Daremberg comme ayant parlé des *Consilia* de Mathæus.

115. STANPEIS. — Liber de modo studendi seu legendi in medicina. *Vienn*, 1520, p. 201, 202.

116. STATUTA doctorum Collegii ac Gymnasii Papiensis edita. *Papiæ*, 1735.

117. TIRABOSCHI (Girolamo). — Storia della letteratura italiana (*Milano*, 1824, 13 v.); édition française abrégée par Laudi. (*Berne*, 1784, 5 vol.)

Maggior numero di opere e queste ancor piu pregiate, ci ha lasciato Giammateo Ferrari de Gradi, medico milanese.

M. Portal nel parlame e caduto in tanti e si gravi falli, che io non so se sia possibile trovare altrove i maggiori in si breve tratto di penna : *Matteo de Gradibus*, dice egli, nacque in Grado citta del Friuli presso Milano : egli era della illustre famiglia de conti di Ferrara dal nome della sua patria.

Un Milanese adunque si dice nato in Grado nel Friuli? E il Friuli e presso Milano? Chi sono poi i conti di Ferrara? Che avea con essi a far questo medico? Ne ciò basta ancora. Aggiugne che ei fu il primo medico della Duchessa di Mantova; e non v'ha chi non sappia che sol nel secol seguente i marchesi di Mantova ebbero il titol di duca.

Giammateo fu medico della Duchessa Bianca-Maria, moglie del duca Francesco Sforza, come si afferma dall'Argelati il quale dice ancor ch'egli ebbe la laurea in Milano l'anno 1436 e che fu per molti anni professore di medicina nell'universita di Pavia. In fatti ei diede pruova del suo amore a quelle celebri scuole nel suo testamento fatto l'anno 1472 e citato del medesimo Argelati che dice di averne veduto il transunto in un antica Cronaca inedita di Girolamo Bossi Pavese. In esso ei dichiaro erede lo spedale di quella citta a condizione però che nella propria sua casa si aprisse

un collegio in cui fossero mantenuti alcuni giovanni agli studi della medicina, della teologia, e de sacri canoni, enon già a quelli del Diritto Cesareo, della poesia, o del' eloquenza, contro de quali studi non so perche fosse cotanto sdegnato questo medico valoroso.

118. TRENZIO. — Ragionamenti intorno alle università d'Italia in generale e intorno a quelle di Pavia in particolari. — Pavia, 1865.

119. VILLA (A. Th.). — De Studiis litterariis ticinensium ante Galeatum II Vicecomitem. *Ticini*, 1782.

Vol. de 133 pag. relatif aux origines de l'Université de Pavie.

120. VOLTA (Zanino). — Dei gradi accademici conferiti nello Studio generale di Pavia, sotto il dominio Visconteo (*Archivio Storico lombardo*, 1890, 17<sup>e</sup> année, Milan). (Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup>  $\frac{K}{24}$ .)

121. VOLTA (Zanino). — Del Collegio Universitario Marliani in Pavia (*Arch. Stor. lomb.*, 1892, p. 590).

122. VOLTA (Zanino). — Catone Sacco e il Collegio di sua fondazione in Pavia 1458 (*Arch. Stor. lomb.*, 2. 18. 1891, p. 562).

---

## PIÈCES ANNEXES



## PIÈCES ANNEXES

---

(1440, 1 Julii.)

Processus in causa dicti domini Mathei ex Ferrariis de Gradi contra doctores de medicina de Collegio pretendentes dictum dominum Ferrarium non esse admittendum in priorem dicti Collegii cum sententia in favorem dicti domini Ferrarii contra Collegium dominorum doctorum, lata et attestata per dominum Salvaghum de Monbreto, publicum Papiæ notarium et dictæ causæ actuarium.

Nos Petrus Gabriel de Oltrona, juris utriusque doctor arbiter, in procedendo electus inter egregium et insignem artium et medicinæ doctorem dominum mag. Mathæum de Ferrariis de Gradi parte una, et spectabilem et egregium artium et medicinæ doctorem dominum Antonium de Mazariis de Castronovo priorem et syndicum procuratorio nomine venerabilis collegii dom. doctorum artistarum et medicorum studii Papiensis... (*omissis*).

Dicit dom. mag. Matheus quod, secundum formam statutorum dicti collegii, esse debent doctores quatuordecem numerarii cum prerogativis utilitatibus et comoditatibus acquisitis juxta consuetudines dicti collegii. Et asserit et proponit ut supra : Quod de anno cursu 1439 — de mense junii ipsius anni, Magister Johannes Marcus de Parmenghis de Parma, tunc de dicto Collegio, decessit ab hoc seculo, et successive, de anno presente et mense januarii proxime preterito, decessit famosissimum artium et medicinæ doctor et phisicus ducalis et de dicto Collegio, Dominus mag. Luchinus de Belloculio... Et asserit D<sup>nus</sup> mag. Matheus quod propter mortem doctorum dominorum mag. Luchini et Joh. Marci non fuit numerus completus quatuordecem numerariorum requisitorum et quod esse debuit de dicto numero doctorum dicti collegii. Et quod dictus dominus prior et doctores de collegio et numerarii injuste eidem D<sup>o</sup> Mateo, non admitterunt et recusant ad locum suum numerariorum. Et ulterius recusant responderi permittere, imo prohibent quod non respondeatur eidem domino Matheo tanquam doctori et numerario ei prerogativis examinum et conventuum et eorum quæ sibi debentur... (*omissis*).

Visis prerogativis factis per nos de dicto compromisso quinque in

presentia et cum voluntate et consensu egregii medicinæ doctoris mag. Syri de Rubeis nunc prioris, virisque et auditis omnibus sine inde productis et factis inter dictas partes sepeque auditis allegationibus dictarum partium tam ore quam in scriptis ac cum dictis partibus earumque advocatis virisque omnibus, iisque dictæ partes coram nobis producere voluerunt et super ipsis omnibus matura et diligenti deliberatione prehabita...

Dicimus, arbitramus... inter dictas partes :

In primis, dictum D<sup>m</sup> mag. Matheum a tempore mortis quondam spectabilis D<sup>ni</sup> mag. Luchini de Belloculis citra fuisse et hodie esse doctorem numerarium de dicto collegio...

Et proinde condemnamus dictum d<sup>um</sup> mag. Syrum priorem suo et dicto nomine et, per eum etiam, dictum collegium artium ad admittendum ipsum dominum mag. Matheum inter numerarios dicti collegii.

Item ad ipsi D<sup>no</sup> Matheo dandum et solvendum pro ejus debita portione preeminencias, prerogativas et obventiones que ex doctoratibus et examinibus aliisque actibus in dictum collegium pervenerunt a dicto tempore mortis dicti quondam magistri Luchini.

Item condemnamus dictum D<sup>um</sup> priorem ad ipso domino magistro Matheo dandum et solvendum florenos duos monete mediolani ad computum soldorum triginta duorum imperialum per floreno... (*omissis*).

Sub anno N. D. 1440, 3 julii. Actum in civitate Papiæ, videlicet in audientia episcopali.

(*Bibliothèque R. de l'Université de Pavie. Cart. Robolini. Anno 1402-1457, Pergamena N. 74.*)

## II

### *Lettre du duc de Milan aux prieur et docteurs du Collège des médecins de Pavie.*

(12 mai 1445.)

Dux Mediolani, etc. Papiæ Anglierieque comes ac Janue dominus. Contingit interdum quod insignis artium et medicine doctor magister Johannes Matheus Ferrarius de Gradi, legens in nostro felici studio papiensi, pro cura juvenum nostrorum in Belreguardo residentium, ac etiam aliquorum de curia et familia nostra, a studio ipso, per aliquos non multos tamen dies, se absentat. Et quia non conveniret, dum servitiis nostrorum vacat, que nec minus utilia, nec minus grata nobis sunt, quam si in studio perseveraret, quod emolumentis, honorariis, comoditatibus, ac prerogativis studii carere deberet. Et eo minus, quia pro tempore absentie, substitutum dimittit lecture intendentem loco sui, declaramus, tenore presentium Intentionis nostre esse quod eidem magistro Iohanni Mattheo pro tempore hujusmodi absentie, sive alterius, sibi, mandato nostro, iniuncte nulla penitus retentio fiat, imo non aliter quecumque

emolumenta sive ex lectura, sive ex collegio provenientia percipiat, quam si in studio ipso continue resideret. Presensque urbi interesset, Mandantes venerabilibus dominis priori et doctoribus collegii artistarum dicti studii nostri, ac etiam universis et singulis aliis, ad quos spectat et spectabit quatenus declarationem ipsam nostram, presentesque litteras observent et faciant inviolabiliter observari. Sub pena nostro arbitrio imponenda. Data Mediolani die duodecimo maij M CCCC<sup>o</sup>XL<sup>o</sup> quinto.

MARCOLINUS.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

### III

*Le même à Jean-Mathieu Ferrari.*

(18-20 août 1446.)

Dux Mediolani Papie Anglierieque comes ac Janue dominus.

Il duca Filippo Maria Visconti prega Giovanni Matteo Ferrari da Grado di voler recarsi a Parma per prestore le sue cure al = *venerandus in Christo pater Dominus Th. presul Bononiensis* = il quale si trova ammalato in detta città. Datato da Milano il 18 agosto 1446.

Filippo Maria Visconti scrive a Giovanni Matheo Ferrari da Grado che il suddetto prelato é guarita e non occorre più quindi l'opera sua. Datato da Milano il 20 agosto 1446.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

### IV

Preclaro et integerrimo artium et medicine doctori magistro Johanni Matheo de Ferrariis compatri optimo.

Papie prope ecclesiam sancte Marie carmelitarum.

Jesus

Cum nuper colocandi te bona conditione in celebri studio Senensi oblata mihi facultas videretur scripsi ad te statim ductus singulari erga te benevolentia méa, compater optime, sed quoniam fieri potuit ut eas litteras minime acceperis. Has etiam adiiciendas putavi. Spero igitur si tibi placuerit conductus eris opera mea bono et honesto salario. Reliquum est ut mihi citissimo duplicatis litteris tuis significes mentem tuam. Utrum hanc condicionem respuas an acceptes quam ego tibi omnino accipiendam existimo propterea quod preclara admodum sit ea civitas et gratissima bonis ac doctis viris habitatio nec ambigo vel bonitatis vel petite tue gratie non mediocri te ibi pretio futurum, quod si mecum sentis scribe de salario quod ultimum velis mihi tamen erit cure ut quantum amplius fieri possit tibi stipendium adsignetur; si vero id

non placet omnino id etiam ipsum scribe atque interim rem tacitam contine. Fac valeas cum nostris omnibus. Nos nunc bene omnes valemus Deo dante. Ex Ferraria VIII maij. (S. d.).

LODRISIUS.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

V

*Réponse de Ferrari à Lodrisius.*

Jesus Maria virgo

Reddite mihi sunt littere tue frater optime, die ultimo maij ob-  
signate Ferrarie die octavo, In rure Cassinablanca, ubi me cum familia  
recepti suspicione pestis, hodie Papiam applicui, ut fido nuncio respon-  
sivas commendarem. Accepi ex tuis rem non novam tamen summam  
tibi inesse in me benevolentiam et caritatem de qua re non tibi cumu-  
lativas habeo gratias ne tue beneficentiae et caritati diffidere videar ut in  
re nostra quid sentiam intelligas sic accipito. Superioribus proximis  
diebus cum jam mihi oblata foret condictio, per venerabilem reli-  
giosum comunem patrem nostrum fratrem dominicum Catelanum  
nomine gubernatoris Bononie ut illuc modo vellem in honesta sede et  
decenti salario me conducere. Mediolanum adivi ut liberior principis  
licentia fierem, tandem causa exposita mea, renunciare fecit verbo ma-  
gnifici Andree Biraghi gratius sibi fore ut hic persistere, promissitque  
se daturum futuro anno bonam mihi conductionem nihil tamen hucus-  
que certi actum est unde et aduc liber sum, verum est quod tanta et  
talitineratio mihi natura debili futura esset laboriosa, verum ibi  
per honestatem vitam cum familia agere possem fortassis conductionem  
acceptarem. Si citato ideo precor id ultimum salarium quod mihi pro  
mercede impartiri volunt cum sede ordinaria ego ultimo vellem sum-  
mam ascendere ad ducatos quatuor centum quodque tamen in re ista  
astruxeris mihi quam raptim significato ut in re mea caucius delibe-  
rare possim. Vale cum optimis patre et matre et filiolis, nos utique va-  
lemus. Si fortuna, fratri Dominico suprascripto occurreres, dicito,  
obsecro, ut causam meam Bononie non habeat desperatam, faciat con-  
ductionem. Postquam dominus Galeotus decessit qui meum in scri-  
bendo solatium erat et zucaram, precor tu partes suas suscipias.

Jo. MAT.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

VI

Integerrimo viro ac probatissimo artium ac medicine doctori magis-  
tro Johanni Mattheo Ferrario fratri prestantissimo.

Papie.

Jesus

Reddidit mihi litteras tuas, compater suavissime, magister Stephanus  
Augustinensis theologus quibus ob acerbissimum mihi casum patru

mortis brevissime respondeo. Spero a Senensibus habere poteris id salarii quod tuis litteris exposisti cum sede ordinaria. Sed non video quomodo honeste hec tractari possint nisi certum habeamus animum tuum scribes, sed ambigue, fortasse te conductionem accepturum, quam-obrem statue tecum quod sis acturus et obfirma propositum, meque certiozem effice. Ego rem agrediar postea. Obtinebimus non dubito id salarii. Et preterea ob raritatem medicorum ex medendi officio non mediocre tibi emolumentum accedet. Civitas est optima et ad bene beateque vivendum aptissima; nec te deterreat itineris difficultas, nam ex Papia comodissime navis una domum tutum Bononiam usque provehit, Inde restat tridui tantummodo iter quod commodo tuo suscipere poteris. et ego fortasse ero tibi socius. Quod Bononiam cordi habeas non placet nisi fortasse velis gratis et sine premio laborare et tuis militaribus stipendiis promittuntur ab illis quidem honesta salaria sed solvuntur nunquam. Scribe ad me certissime duplicatas litteras et vale cum tuis; ego valeo et, licet interdum me cruciet patris casus, divina gratia et misericordia consolat et subleval. Vale et semper vale. Ex Ferraria XIII junii 1431.

LODRISIUS.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

## VII

Probatissimo artium ac medicine doctori magistro Johanni Mattheo de Ferrariis compatri optimo,  
Existente Papiam in Cassina Blanca.

Jesus

Optime compater. Respondeam primis tuis ad me litteris in negotio conductionis tue per magistrum Stephanum theologum ordinis eremitarum et cum postea expectarem litteras tuas nihil ad me perlatum est. Ego autem animi tui incertus conductionem ipsam sollicitare non potui novissime autem oblate mihi sunt littere tue quibus affirmas binas alias ad me dedisse quarum nullas accepi et preterea conductionem quam ego pridem tibi laudaveram amplecteris. Scio Senenses interim de conductione tractasse cum aliis et quod pacti sint incertus sum. Agrediar tamen negotium magis quidem excipiendi animo quam explendi quando res adeo retardata est. Et prout successu certiozem te faciam. Est autem his rebus magno impedimento sigillariorum perfida negligentia.

Vale nos valemus. Ex Ferraria XXIII augusti 1431.

LODRISIUS compater tuus.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

VIII

27 Octobre 1449.

Dux Mediolani, etc.

Domini episcopo papiensi et Universitati studii ibidem, necnon potestati referendario et thesaurario Papie.

Reverendissime in Christo pater ac dilectissimi nostri,

Per le grandissime et varie occupationi quale abbiamo avertito et al presente abbiamo per la novitate nuovamente occorra non avano potuto attendere, ne poissiamo de presente alla reformatione de quello nostro studio cum quella mataritate et diligentia che nui variamo. Et perché mo el tempo da principiare ad leggere ació li scholari non perdano el tempo, vogliame chel se lega generalmente per agni anno ad vegnire como se é leginto per la passato, senza altra mutatione de lectura ne de salario. Excepto che cassiamo de la lectura sua *de decretalle* Messer Bartholomeo Azerho de Castelnuove et ad quella havemo deputato lo egregio dottore Messer Johanne Tomaso Morone de Milano cum salario de fiorini 300 l'anno in concurrentio de Messer Augustino Massaro de Castelnuovo et de Messer Jeromino Mangiaria de Pavia. Et casi voi referendario et texaurario fareti pagare et paghereti tutto lo studio ad modo usato in tempi debiti senza altra immertajione, excepta quella de Messer Tomasso come dicto de sopra.

Ma perche siamo avixati per molti de quello studio, et per altri fide digni ancora, che sono de molti doctores che non leggono e fanno leggere per substituti, altri ancora ce ne che non leggono per manchaumento de auditori, et altri leggono ad suy famigli de casa, o ad auno o due scholari conducti per amicitia o per pretio, il che non fa utile ne honore veruno ad quello nostro studio, et ad nuij é grandissimo danero et vergogna. Per le presenti lettere ordiniamo quale voliamo che habbiano forza de decreto, che non sia doctore veruno, o scholarò deputato ad lectura, che da mo inanci possa leggere per substituto in facultate alcuna, ijmo che luy stesso debbia leggere, excepto in caxo de urgente necessitate. Et non leggendo avero leggendo per substituto ut supra senza urgente necessitate, vogliamo perda il salariò suo.

Similiter voliamo che quelli non leggeranno al continuo, como sono obbligati, ovvero che non haveranno da sei auditori sopra, perdano etiam el loro taxato solito. Et ancha questo voliamo che, vuy referendario, li mettate ordine per via del Bidello, del chiavadore delle schole, li sacramenti loro et de altri como ve parerà, per modo che sapiate chi forá el debito, ació sapiati ad cui fare ritenere li salarii. Li danari de le lecture che vacharano per li modi predeti habbiamo deputato ad una nostra spexa per uno facto importantissimo al stato nostro. Et per vero voliamo che siano dati ad Boniforto Sartirio nostro expeditore extraordinario, el quale ne faccia quanto gli abbiamo commesso circa el decto nostro bixogno.

*(Ex autographio in archivio nationale Mediolani apud San Fidelem. Cartella segnata : Studio Università di Pavia.)*

IX

21 April 1431.

Egregio artium et medicine doctori magistro Johanni Mattheo di Gradi.

In Papia  
Cito,

Dux Mediolani, etc.

Dilecte noster. Licet fidem non prebeamus iis qui referunt vos in sermonibus vestris gravare casum pestis in illa nostra civitate vigentis. Ex quo timor ceteris major incertitur. Nihilominus placuit ad vos scribere ut advertatis quonam modo de ipso casu loquamini et studeatis potius inducere homines ad bonam spem quam suspicione et metu terere. Scitis namque que verba tanti extimantur quante auctoritatis sunt a quibus proferuntur. Et placet meminere minime conferre statui nostro ut inter cives trepidatio inde causetur et mala fama de condicione civitatis pervulgetur. Itaque placet verba vestra dum mentionem de re facitis moderemini sicut speramus et nihil utique dubitamus vos pro singulari modestia summaque prudentia vestra facturum. Data Mediolani, die XXI aprilis MCCCCLI.

RAPHAEL.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

X

14 Septembre 1431.

Spectabilii doctori tamquam fratri carissimo magistro Johanni Mattheo de Ferrariis de Gradi artium et medicine professori exhimio.

Spectabilis doctor tamquam frater carissime. Havemo molto volunteri intexo quanto ne ha scritto il nostro Illustrissimo Signore circa il facto della lectura vostra. Ad la cui Excellentia havemo risposto tanto in compijmento in vostro favore quanto piú havemo possuto. Perhó tuti vi siamo affexionati per la virtute et benemeriti vostri. Et in specialita Messer Franchino sempre ha adopratore et parlato tanto coldamente per vuy quanto haverebe potuto fare per uno suo fatto proprio. Il per ché essendoli al presente accaduto uno pocho di graveza di fluxo, vi preghemo, affectuosamente che il vogliati per ogni modo venire ad visitare però li será di gran consolatione et di grande giovamente la visitatione vostra. Et in questo ne fasiti grandissimo piacere a tuti quanti nuy siemo.

Data in Caravalle die XIII<sup>o</sup> septembris MCCCC<sup>o</sup>L primo.

DUCALE CONSILIUM SECRETUM.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

## XI

6 Décembre 1451.

Illustrissimo principi et excellentissimo domino nostro honorandissime domino duci Mediolani, etc.

Illustrissime princeps et excellentissime domine noster honorandissime. Post humilem recomendationem Lo egregio et celebre doctore magistro Matheo da Gradi mandando de presenti ad la vostra Excellentia per lo facto de la lectura sua me ha richesto, lo voglia recomandare ad quella. Unde perché lui ha optima fama de essere valente et grato ad li scolari. Et invero da alcuni scolari in Pavia me stato dicto che sono venuti li principalmente credendo che magistro Johanne Matheo dovesse legere che quando havessero saputo chesso non legesse forse non li sarien venuti però ad la prefacta Excellentia Vostra strictamente lo recommando. Data Mediolani die VI<sup>o</sup> decembris MCCCC<sup>o</sup>LI<sup>o</sup>.

E. V. I. D.

fidelissimus servitor ANGELUS SYMONETA.

(Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.)

## XII

6 Mars 1452.

*Le duc François Sforza à ses référendaires à Pavie.*

MCCCCLI die VI martii.

Mandato spectabilis militis domini Bartholomei de Corigia, magistri intratarum et camere possessionum ac referendarii civitatis et comitatus Papie, et in executione literarum ducalium tenoris subsequens videlicet.

Dilecti nostri. Scripsimus vobis diebus superioribus ut nobili magistro Johanni Matheo de Gradi artium et medicine doctore solvi faceretis super provisione anno presenti statuta magistro Johanni Antonio Sceve similiter artium et medicine doctore ex causa lecture medicine de mane florenos centum ratam pro rata prout bullete dicte provisionis dicti magistri Johanni Antonii curerint. Quod et autem per presentes iteramus et a vobis executioni mandari jubemus, verum quia constat nobis spectabiles dominos de consilio nostro secreto ordinasse ut ultra predictos florenos centum dicto magistro Johanni Matheo modo predicto exolvendos alii sibi floreni centum persolvantur e Camera nostro pro aliquali compensatione lecture anni presenti in quo conductus requirebatur. Et tamen lectura et promissio non extitit. Contentamur et ita volumus vobisque mandamus ut de denarii camere nostre prefato magistro Johanni Matheo dictos alios florenos centum quanto cicius fieri

poterit solvi et numerari faciatis. Data Mediolani die septimo februarii MCCCC<sup>o</sup>LII.

FRANCISCUS SPORTIA VICECOMES manu propria subscripsit.

Egregio et nobili domino Bartholomeo de Corigia militi referendario et Gracino de Pischarolo referendario generali nostris in Papia.

Det et solvat.

Johannes Franciscus de Zaciis dicti comunis thesaurario predicto.

Magistro Johanni Mattheo de Ferrariis de Gradi pro satisfacione promissione alias sibi per prefatos dominos de ducali consciglio secreto facte de denariis intrate ordinarie illustrissimi domini nostri presentis mensis marci libras centum sexaginta imperiales.

Subscripsi.

Franciscus de Morbiis causa prefati domini referendarii.

Date.

Bartholomeus.

*(Id. Id. Fasc. N. 79 cartaceo.)*

### XIII

*Le duc de Milan au recteur de l'université de Pavie.*

17 Juillet 1432.

Franciscus Vicecomes Dux Mediolani, etc.

Vacante ad presens lectura ordinaria medicine de mane in almo studio nostro papiensi ob mortem magistri quondam Antonii Guerre de Gastronovo, Nos attente circumspicientes quem potissimum in ejus locum ipsi lecture proficeremus, que in ea facultate primaria est et doctorem exposiit qui doctrine acumine et longo artis usu excellat, animum nostrum convertimus in egregium doctorem artium et medicine, magistrum Johannem Matheum de Gradi cujus apud nos fame preconia cunctorum testimoniis celebrantur et ipsius etiam erga nos ardens studium et inconcussa fides est notissima. Quibus propterea efficacibus moti de causis et ex ejus promocione optime consultum censentes felici illo studio papiensi nostro, harum serie memoratum magistrum Johannes Matheum ad ipsam ordinariam lecturam medicine de mane loco predicti magistri Antonii Guerre constituimus et deputamus ab hodierna die in antea usque ad finem presentis anni et deinceps usque ad et per totum annum proxime insequentem, cum eodem salario prominentiis et prerogativis quod et quas memoratus quondam magister Antonius percipiebat. Mandantes proinde venerabili domino rectori artistarum et medicorum, ac ceteris ejus facultatis doctoribus prefati almi studii nostri papiensis quatenus eundem magistrum Johannem Matheum ad possessionem antedictæ lecture ponant et inducant et referendario nostro Papie quatenus eidem de salario quod antea assignatum erat et dari consueverat magistro quondam Antonio responderi faciat, et satisfieri pro tempore predicto. In quorum testimonium presentes fieri

jussimus et registrari nostroque sigillo roborari. Data in felicissimis castris nostris apud Tregnanum die XVII<sup>o</sup> julii MCCCCL<sup>o</sup> secundo.

VINCENTI.

(*Sigil. duc.*)

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

## XIV

Sapienti viro domino Johanni Matheo de Gradi artium medicine doctori in Papia, Cito.

Ducissa Mediolani, etc. Papie Angherieque comitissa ac Cremone domina.

Dilecte noster. Habet conferre vobiscum consilium nostrum secretum, super nonnullis tam commada vestra quam rem ducalis Excellentie spectantibus. Quamobrem his receptis, curate quamprimum vobis commodum erit in hanc urbem ad prefatum consilium nostrum vos conferre. Data Mediolani die XXVIII<sup>o</sup> julii MCCCII<sup>o</sup>.

VINCENTI.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

## XV

*Le duc de Milan aux membres de son Conseil privé.*

[1451, 17 Agosto.]

Quando eramo acampati a Caravazo conducessimo lo Egregio et famoso doctor de medicina Maistro Zohanne Matheo di Ferrary da Gradi et quatro altri doctory et li deputassimo a lezere nel felice nostro studio de Pavia per certo tempo. Et quando gli forono stati duy anni a complacencia del Signor Misser Carlo al quale alhora haverissimo compiacinto in molto maior cosa, fo revocato da la lectura sua esso Maystro Zohanne Matheo se dolesse de questo, come de cosa inhonestamente facta et nuy cognoscemo non poterlo fare de rasone. Pur per non despiacere ad esso messer Carlo et per tenerlo accarezzato fo necessario havesse patientia. Adesso el dicto Maystro Zohanne Matheo è venuto da nuy et hame facto nova instantia d'essere remetuto al loco suo. Pertanto parendone honesta la richiesta sua si per respecto de la promissa che gli fecimo quando lo conducessimo come perchè intendiamo che l'è più anticho et più eccellente in quella facultà che l'altro; considerato etiamdio che fo necessario cossi fare per importunità de Misser Carlo come è dicto, benchè lo facessimo mal volontiere, dicemo che quanto a nuy ne pareria honesto per le dicte rasone ch'esso Maystro Zohanne Matheo fusse remisso al suo primo loco. Nondimeno vogliati consultare tra vuy questa et avisarne del parere vostro. Ex Laude die XVII Augusti MCCCCLI.

(*Del Registro di missive ducali N. 6, foglio 115, del R. Arch<sup>o</sup> di Stato in Milano.*)

XVI

Décembre 1432.

*La duchesse de Milan à Cicco Simonetta.*

Sono informata che Mag<sup>ro</sup> Mateo de Gradi soleva avere per la sua lectura fiorini CCCC lo anno et questo anno passato li foreno sstrati fiorini C per certa causa et luy al presente demanda il pagamento complito et il consilio li responde che il Signore non vole sia stata aditione alchuna a quale si vogli lectura et luy dice che questa non ha aditione ymo he sallario intrégo de la lectura secundo il usato zo che demanda, zoè fiorini CCCC, e più dice che il dare de fiorini C<sup>o</sup> per il complimento de dicta lectura non fa danno a la camera perchè li sono in avanzo fiorini CCL per la lectura abandonata da Misser Giacomo dal Pozo. Per tanto prego la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> vogli servare modo con il Signore che il dicto Messer Mateo abij il suo pagamento complito, mi li sono molto obligata perchè è stato compagno de Messer Antonio Guaner ne la mia cura et in quella del Conte Galeaz, et etiam merita ogni bene per la sua sufficientia<sup>1</sup>.

XVII

30 Septembre 1434.

Nobili et experto artium et medicine doctori magistro Johanni Matheo de Gradi in studio felici nostro papiensi legenti.

Cito cito.

Dux Mediolani, etc.

Dilecte noster, quia imposituri sumus ad presens supremam manum expeditioni rotuli anni insequentis, et rei vestre bene ac mature consulere capiamus, scribimus ideo vobis ut his nostris receptis litteris, rejecta omni mora, ad consilium nostrum secretum huc accelleretis ut cum presente sermonem habere possit super lectura vestra. Data Medioliani die ultimo septembris M CCCC<sup>o</sup>LIIII<sup>o</sup>.

VINCENTI.

(*Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.*)

XVIII

7 Mai 1436.

Spectabili ac eximio medicine doctori domino magistro Johanni Matheo de Ferrariis a Gradi.

Spectabilis et eximie doctor. Certiorati de sufficientia vestra, scripsimus Johanni Luxello ut, nomine nostro, vos roget dignemini cum mercede

1. Post-scriptum sans date appartenant à une lettre de la duchesse de Milan à Cicco Simonetta. M. Giacomo dal Pozo ayant quitté sa chaire en novembre 1432, on peut fixer à ce billet la date de décembre de la même année.

digna Januam proficisci, ut si, mediante auxilio Dei et vestri, dominus Franciscus de Vivaldis cognatus noster liberari ab ea egritudine qua in presentia tenetur, possit. Ob quod vos majorem in modum rogamus ut illud facere velitis et si ante mercedem vestram proficisci cupitis scripsimus etiam ipsi Johanni ut vobiscum se conveniat. Si vero aliter contenti sumus nos erga vos de mercede ipsa se habere prout nobiles Manuel et Leonel de Grimaldis fecerint. Ex hoc sumus paratos in omnem amplitudinem vestram.

Data Janue, die VII mai 1436.

Vestri.

JOHANNES DE NIGRO ET COSMUS ITALIANUS.

(Id. Id. Fasc. N. 79 cartacco.)

## XIX

[1434, 27 Marzo.]

Ill<sup>mo</sup> Principi et Ex<sup>mo</sup> Domino meo singularissimo Domino Duci Mediolani, etc.

Cito.

Ill<sup>mo</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> noster sing<sup>me</sup>. Ad hore X havemo ricevute le littere de la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> date heri ad hore iij per l'andare de li Sp<sup>li</sup> Doctori Messer Magistro Johanne Martino da Parma et M<sup>tro</sup> Johanne Matheo da Gradi phisici ad Mantoa per la cura de lo Ill<sup>re</sup> Sig<sup>re</sup> Messer lo Marchese de Mantoa cum la alligata directiva a li predicti per parte de la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup>. Sichè subito che l'havemo mandata et cadauno di loro ha risposto che de bonissima voglia andaranno detratta lassando ogni altra cosa per obedire quanto gli comanda la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup>, e perchè adesso se vuole partire el Mag<sup>ro</sup> Messer Nicolò Arainboldo per andare in zoso, a nuy tuti è parso bene cosi per sparmiare la spesa d'un altra nave la quale seria stata pur un bon pezzo admettersi in puncto como perchè andaranno meglio et più presto l'uno per l'altro che siano andati de compagnia et cosi nunc se partiranno et faranno como gli comanda la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup>, ala quale humiliter se ricommandiano. Papie die XXVII Martii 1434.

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> V<sup>re</sup> Servitor.

BARTHOLOMEUS DE CORIGIA,  
GRACINUS DE PISCAROLO, milites  
cum recomandatione.

## XX

[1434, 24 Aprile.]

Illustrissimo et Excellentissimo Principi et Domino Francisco Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani, etc.

Cum iamdudum Illustrissime et Excellentissime Princeps et Domine, unus ex nostris adeo graviter egrotet, ut ejus vitam quam propter plu-

rimas rationes multifacimus in magno periculo sitam esse intelligamus, oravimus clarum artium et medicine doctorem Dominum Johannem Matheum de Gradi in papiensibus studiis nunc publice legentem ut ad curandum hunc egrotum celeriter accedat, pollicentes illi eam mercedem quam ipse condignam judicasset. Nunc autem, cum videamus adventum ipsius Domini Johannis Mathei, diutius quam necessitati nostre conveniat, retardari, statuimus opem Celsitudinis vestre in hac ipsa re confidenter implorare, orantes benignitatem vestram dignetur prenominato Domino Johanni Matheo iubere ut, amotis dilationibus, ad nos confestim accedat, promittentes illi mercedem condignam ut equum est. Quod profecto accipiemus loco beneficiis singularis, qui nos nostraque omnia Excellentiae Vestrae deferemus et commendamus. Data Januae die XXIII<sup>a</sup> Aprilis MCCCCLIII<sup>o</sup>.

Celsitudinis Vestrae deditissima  
familia SPINULA civitatis Januae.

## XXI

[21 Octobre 1455.]

Nobilibus et prudentibus viris referendario militi et tesaurario papiensi nostris dilectissimis.

Dux Mediolani, Franciscus, etc., etc.

Dilecti nostri. Confectum a nobis rotulum in subsequentem annum vobis mittimus hic insertum. Verum quoniam ultra jam taxatum in anno decusso salarium florenorum CCCC magistro *Johanni Matheo de Gradi* additi sunt eidem in presenti rotulo floreni alii L qua vacante anno superiore lectura Magistri Johannis Antonii de Avena, salarium quod ei de florenis L taxatum fuerat, devolutum subinde fuit, ex ordine illustrissime domine consortis, nostre, ad hunc Magistrum Johannem Matheum, et nos argumentum expensarum propter incumbentiam nostram ad presens multiplicia onera declinare studeamus, nullamque facere disponamus; volumus, et vobis expressius injungimus ut diligenter advertatis et memoria teneatis, si casu aliquo, vel per mortem, vel per absentationem, inde, vel revocationem alicujus doctoris accidat vacare lectura aliqua, deputatum ipsi lectura et doctori salarium retineatis, Camerae nostrae remittendo; ita ut restitutionem integram consequamur pro his florenis L, vel quod ea rata que soluta reperietur; idque declarari volumus per vos doctoribus omnibus, ita ut pateat addimentum nullum facere hoc anno constituisse. Data Mediolani, die 21 octobris 1455.

Signata : VINCENTIUS.

XXII

[1456, 6 Maggio.]

Illustrissimo et excellentissimo Principi et Domino, Francisco Sfortie Vicecomiti, Duci Mediolani, Papie, etc.

Ill<sup>mo</sup> et Ex<sup>mo</sup> Princeps et Domine. La grande divotione e fidelità la quale sempre há portato et porto a la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> me fa presumere cum fiducia a quella ricorrere in le cosse le quale a me e a parenti e amici mei li quali sono sempre servitori di la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> scade bisognare e perchè eli ascade che Franco Vivaldi mio strettissimo parente e lo quale reputo como fratre già longo tempo è in grave infirmita per la qual cagione e li bisogna consiglio di valenti medici e avendo però intesa la grande fama de lo spectabile Doctore misser maestro Johanne Mateo da Gradi, lo quale leze in la vostra inclite cità di Pavia, mediante la gratia di Dio primo e dapoi li rimedij soi, spero che li debia fare bone fructo. E perchè lo dicto maestro Johan. Mateo non si potria partire da Pavia per venire a Genoa, dovi si trova lo dicto Franco, senza licentia di la Ex<sup>a</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> a la quale divotissime supplico che non solum li piaccia dare licentia, ma comandare che debia andare a Genova a medicare lo dicto Franco, lo quale è notabile e bone cittadino e divotissimo servitore di Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> in la quale ho speranza e certa fede che la debia assentire a la deta mia requesta alo quale serà factò ogni suo debito como merita; et non più, salvo che semper mi racomando a la V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> como divotissimo servitore di quella. Ex Saona die VI maij 1456.

Eiusdem Ill<sup>mi</sup> Domi V<sup>ri</sup> Devotissimus Servitor,

OCTAVIANUS DE VIVALDIS.

XXIII

[1456. 21 Maggio.]

Magnifico tanquam patri honorandissimo Domino Cicho de Calabria Ducali secretario, metuentissimo, etc.

Magnifice et prestans Domine tanquam pater honorande. Heri ho ricevuto una vostra e cum quella un' altra di quello Ill<sup>mo</sup> Principe e Signore nostro, per le quale ho inteso quanto di bona voglia e liberamente è piacinto a la prefactò Ill<sup>e</sup> Sig<sup>re</sup> intexa la mia requesta che a la Soa Ill<sup>a</sup> Sig<sup>ria</sup> piacesse mandare a Genoa lo Sp<sup>le</sup> maistro Messer Johan. Mateo da Gradi a lo quale per gratia de la Soa Ill<sup>a</sup> Sig<sup>ria</sup> mediante la vostra P. M. avea comisso che dovesse andare a Genoa a la cura del nobile Franco affine mio e quanto etiamdio per humanità e gratia de la Soa Ex<sup>tia</sup> in ogni altra mia cossa la quale mi fossi grata e se dignata di offerirsi; non ascendendo farli altra risposta, prego la M<sup>ta</sup> V<sup>ra</sup> ch'ella si

degni di raccomandarmi a quella e ringratiarla cossi de le offerte grate di la Soa Ex<sup>tia</sup> quanto che lo abia ordinato che lo medico vada a Genoa la qual cossa m'è stato tanto grata quanto altra cossa la quale potesse havere, ame non sarebe possibile poter satisfare a la clementia et oblatione de la Soa Ex<sup>tia</sup> cossi de la M<sup>ta</sup> V<sup>ra</sup> salvo cum la grande divotione e fidelità, la quale yo ho portato e porto a la Soa Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>tia</sup> e M<sup>ta</sup> V<sup>ra</sup> sempre offerendomi o ogni augumento e favore di quele aparigiato quanto alchuno fidelissimo servitore e cane di tanto Ill<sup>mo</sup> Principe la gratia del quale semper de sidero, in la quale piacia a la M<sup>ta</sup> V<sup>ra</sup> voler mi mettere e mantenere... Ceterum costi niene Ambrosio Vicemala...  
(*Ceteris omissis* :)

Ex Saona die XXI Maij 1456.

Eiusdem Magnificentiae Vestre  
devotus tanquam filius,

OCTAVIANUS DE VIVALDIS.

## XXIV

[13 Mai 1456.]

Spectabili viro amico nostro carissimo Francisco de Vivaldis, civi Janue.

Spectabilis vir amice noster carissime. Havendo inteso per le spectabile domino Octaviano de Vivaldi vostro parente della infirmità vostra della quale invero ne dole. Et intendendo che desiderati a la cura vostra lo egregio maestro Johanne Matheo da Gradi; per compaciervi a cio che piuttosto possiati recuperare la salute vostra, havemo scripto al dicto magistro Johanne Matheo, che ad ogni vostra riqueta, vengha li ad curarvi postponendo ogni cosa sicché poderitigli dare aviso del volere nostro et se per nuy se po altra cosa grata ad vuy et salutifera essendo...  
Data Mediolanie die XIII<sup>o</sup> maj MCCCC<sup>o</sup>LVI<sup>o</sup>. Dux Mediolani, etc.

Ciccus.

(*Idem. Idem. Fasc. N<sup>o</sup> 79 cartucco.*)

## XXV

Copia literarum ducalium pro magistro Johanne Matheo directarum domino vicecancelario et domino priori medicorum.

Dux Mediolani, etc.

Venerabiles carissimi nostri. Noviter accepimus litteras ab eximio artium et medicine doctore domino magistro Johanne Matheo de Ferrariis de Gradi, in celeberrimo illo gymnasio nostro legenti, quibus queritur ex eo quod dominis magistris Johanni de Parma, Guidoni de Crema et Johanni de Marliano sit unus florenus pro quolibet examine artium

et medicine designatus, ipse vero nisi tantummodo grossos quatuordecim ex examine hujusmodi consequi, nec tamen id videtur commemorare ipse dominus magister Johannes Matheus, sic est, natura sua, modestissimus, quia egre ferat quod prenominati doctores debeant suum integrum florenum habere, sed quod nec ipse debeat in ejusmodi prerogativa in deteriore conditione videri. Et plerasque adducit honestas rationes quas gratia brevitatis omittimus. Profecto nos nesciremus aliter cum ceteris forensibus in honorantiis prerogativisque illius collegii pertractari pro summa virtute sua et eximia peritia facultatis quam precipere profitetur. Itaque vos ortamur providere ut predicto magistro Johanni Matheo unus etiam florenus integer deputetur. Et quia propositus est unus modus qui fortasse dabit meliorem ad id agendum facilitatem videlicet quod ex denariis dictorum Dominorum abesse tot accipiantur quibus veniat uni floreno integro ipsi magistro Johanni Matheo respondendo supleri. Interim vos hortamur providere ut quod eo modo satisfiat voluntati requisitionique sue que nequit utique nisi honesta censeretur, vel alia quacumque via de qua ac prout vobis melius videbitur, quos nihil dubitamus scire ad multo graviora modum aliquem idoneum pro sua singulari gratia reperire, quosque speramus futuros semper optimos in quaque re virtuti ac meritis prenominati magistri Johannis Mathei fautores, verumtamen si quidcumque videretur ob stare quominus honeste que scribimus perfici et executioni mandari queant, placet sumusque certe contenti a vobis reddi de eo litteris vestris certiores. Data Mediolani di III<sup>o</sup> augusti MCCCC<sup>o</sup>LVII<sup>o</sup>.

VINCENTIUS.

*Idem. Idem. Fasc. N<sup>o</sup> 79 cartacco.)*

## XXVI

[1456, 6 Giugno.]

Magnifico juris utriusque doctori Domino Angello de Arietto ducal auditori generali dignissimo maiori suo honorando.

Mediolani.

Magnifice Domine maior honorande, Intellexi vos nuper scripsisse hic Domino Potestati Papie de querimonia apud vos facta per illos de Landulfis dicentes quod cognatus meus cum aliquibus in ipsos insultum fecit, quod vere falsissimum est, quorum mendaciis vobis quodammodo anuente, scripsistis ipsi Domino potestati quod super hoc cupiat informacionem quibus intellectis idem Dominus Potestas superstitit in executione, et sic idem cognatus meus quotidie supplicantibus frustatur, quia fugivit fideiussionem prestare cognato meo de non offendendo iuxta formam statutorum Papie et litterarum ducalium sub umbra e favore vestro in meum grave damnum et dedecus, quo satis admiratus sum ac admiror. Nam scitis quod vos plene informatum reddidi de excessu illorum de Landulfis contra cognatum meum, facto tam per

dicta testium solemniter in scriptis deposita quam etiam per alios processus, ut veritas huius facinoris apud vos non lateret. Et si auxilium peterent a vobis in quo summe confido totaliter rejicientur. Quibus tamen fidem adhibere videmini, quo admodum doleo, magis tamen dole-rem nisi tediosa importunitate illorum de Landulfis apud vos prestitisse cognoscerem. Quare vos rogo quantum valeo per illam spem meam firmam apud vos si a modo vobis favorem petierint eos placeat rejicere ne ius meum veniat ob injustitiam periturum. Quod si feceritis ut certissimus sum, magnas gratias vobis debebo deditissimus, qui paratissimus sum ad quelibet vobis gratissima. Valete.

Ex Papia die VI junii 1456.

Vester totus

JOHANNES MATHEUS DE GRADI, Medicus  
cum recomendacione.

## XXVII

[S. d. (circa 1458).]

Supplicatio Domini Magistri Mathei ex Ferrarijs de Gradi.

Ill<sup>mo</sup> Signore, Intendendo el vostro fidelissimo servitore Maestro Johanne Matheo de Gradi nel tempo che V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> aliena alcune sue terre che Giacomo et li fratelli de Eustachio cittadini pavesi volivano comprare la squadra de Some de Lomellina cum le rasoni e pertinentie sue et mero et mixto imperio et totale jurisdictione, esso Maestro Joh. Matheo insieme cum alcuni altri che li haviano como hanno de presenti possessione et beni offerse de exbursare ad la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup> tuto quello haveria possuto trovare da veruno altro per non havere superiorità de persona alcuna ultra quella V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>. Il che intendendo dicti fratelli de Eustachio fra li altri Dom<sup>o</sup> Francisco suo nomine et fratrum, prego et per altri avisi fecero pregare assay dicto M<sup>ro</sup> Johanne Matheo non li volesse in questa cossa impedire offerendo et promettendo che ne ad luy ne ad soy massari non saria may dato per veruno tempo impazo alcuno ni de imbotature ne altro carico et cossi rimaste paciente. Benchè de tal promessa non fusse facto scriptura alcuna quantunche sia stato observato per fin al anno proxime passato licet essi fratelli o agenti per loro hano in questo anno voluto strenzere dicto M<sup>ro</sup> Johan. Matheo et li suoy massari ad pagare imbotature et altri carechi et factoli robare et havendogliene facta lamenta pare mo non facino più stima de li facti suoy parendoli d'essere ben asegurati per havere havuto la vendita de la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup>.

Il perchè supplica ad quella se digni providere che quello li è stato promesso li sij observato et hoc per litteras patentes directivas ad ognia ufficiale ad quos spectat vel spectabit in futurum. S[cilicet] sia observato exempto lui et li suoy massari removendo ognia novitate facta et facendoli restituere tuto quello gli è tolto senza spexa alcuna a ciò non resti captato per questa via como crede sij mente de la Excellentia Vostra a la quale se ricommanda.

XXVIII

[1458, 2 Marzo.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Princeps Dom<sup>e</sup> Collendissime. Heri die primo de marzo hora quasi de disinaro receveti lettere de la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> per andare in continenti ad visitare lo Magnifico Signore Ser Michele et in continenti per fare lo debito meo ad obedire me aparegiai andare et in soma ancor hora quasi vinti azonse a la Sig<sup>ria</sup> Sua et el confortai asay prima per parte de la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> etiam offerando mi e tute mie forze et ingenio a la reductione de la sanitate sua et brevemente ne pigliai bono conforto. Ceterum perchè V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> desidera per mie littere intendere que speranza sia de la sua salute significo como me ha informato uno notabile doctore et medico M<sup>ro</sup> Gulielmo da Alesandria il quale cum dilligentia ha ateso a sua Signoria in nel passato et al presente atende za he di vintitre che lè infermo he da acto di in za solo he misso a lo lecto et in affecto ha hanto continuamente etiam a lo presente dove dispositione cative cioè una febre continua colerica cum molta participatione de flegma cum exresencie perhò uno di più che l'altro como se po giaramente concludere per li accidenti ho inteso dal dicto M<sup>ro</sup> Gulielmo. La seconda si è una dispositione catarale che scorce còpiosamente dal cerebro et notevole parte za nè reclusa in nel pecto de grossa freda e viscoxa cum una tosse humida et insomma a lo pronostico de la salute sua il suo caso essere molto timorosso maxime che lè coniucto cum l'antiquidade su perchè arguisse la sua febre havere anta grande cassone a indurla e con servarla perhò che la etade he molto humida he dice uno texto nostro : quod magnus est ignis qui in aqua non extinguitur : la passione catarosa etiam he periculosa perhò che è timore che la natura non sia sufficiente ad expurgare la materia ne se po convenientemente attendere per la febre che contraria ha la cura del dicto cataro. Vero è che la virtude pare asay constante etiam luy asay se conforta et apiglia sufficientemente el cibo. Mi non gli mancarò cum ogni dilligentia insieme cum el dicto M<sup>ro</sup> Gulielmo et de di in di de lo processa farò aviso a la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> a la quale supplico sia raccomandato.

Ex Pozollo die 2<sup>o</sup> hora quarta noctis Marzÿ 1458 E<sup>me</sup> D<sup>is</sup> Vestrae Servitor.

JO. MATHEUS DE FERRARIUS DE GRADI, Medicus, etc.

XXIX

[1458, 8 Marzo.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> et E<sup>me</sup> Princeps etc. Dom<sup>e</sup> mi colendissime, Como per le altre mie littere posteriore fece aviso ala Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> ch'el Mag<sup>co</sup> Sig<sup>re</sup> Sere

Michele haveva havuto notabele et singulare melioramento poso la venuta mia si quanto a la febre si etiam quanto a lo cataro, le quale doe dispositione erano de tanta malicia che zaschaduna di quele sola faceva grande timore di la vita et tan'ò più era moleste quanto erano complicate insemo maxime che la cura di l'una era impedimento al altra como per le mie prime littere declarai sufficientemente et del dicto meglioramento continuamente he andato di bene in meglio : gli era solamente ristato uno pocho di febbre cum debilitade de appetito et immondicia di lingua le quale cossa pur deveno significatione et de alcuna materia che si riteniva digna d'esserre evacuada. Per tanto n'è parso ben facto ad expurgarne le reliquie de tutta la materia, azò non recidivasse de darge uno pocho di medicina lenzera. Et cosi questa matina l'ha recenta et ha eduto notabelemente unde spero certitudinalmente che Sua Sig<sup>ria</sup> remanera mondo de febre et da agni altra dispositione timorosa salva l'antiquitate sua et li accidenti seguitano dicta antiquitate. Per tanto Ill<sup>mo</sup> Sig<sup>ro</sup> mio, cum licencia di la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> non siando la mia presentia più necessaria a questo caso intendo fra duy o tri di retornare a Pavia per satisfare ad altre cosse per lo debito mio non habiando altro in contrario da la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup>, a la quate perpetuamente supplico gli sia ricommandato. Ex Pozollo die VIII Marcij 1458.

Ecc<sup>me</sup> Dis V<sup>re</sup> Servitor,

JO. MATHEUS DE FERRARIIS  
DE GRADI, Medicus, etc.

### XXX

[1458, 5 Marzo.]

Ill<sup>mo</sup> et Ex<sup>mo</sup> principi Domino Duci Mediolani, etc.

Cito, Cito.

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Princeps Dom<sup>e</sup> Coll<sup>me</sup>. Per che in le altre lettere date die secundo del presente significai a la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> de grandissima dubietade et de debile speranza de la salute del Mag<sup>co</sup> Sig<sup>ro</sup> Sc<sup>re</sup> Michele per le casone expresse in le dicte littere promettando de di in di de fare aviso a la Signoria V<sup>ra</sup> dil processo che vignerà. Al presente per consolacione de la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> et etiam per mio debito debiando significare il vero. Aviso che re vera Sua Signoria per alcuni repari facti al caso suo ha hauto notabele meglioramento et appare vero convalescente si per parte de la febre si etiamdio per parte dil cataro che menazava grande timore, el quale è molto minorato et Sua Signoria piglia grande speranza et si la natura continuera tri o vero quatro di tal convalescentia como a facto questi dui di passati, io haverò speranza non occurrando altra cossa impertinente al suo principale male che Sua Sig<sup>ria</sup> serà reducta a porto di salute avengadio che molto più tempo requirerà a la fortificatione sua maximamente per la debilitate za facta a se quodammodo naturale per la sua grande antiquitate. Pertanto Illustrissimo

Signore mio, continuando il miglioramento como ho dicto non pariando a mi la presentia mia essere necessaria. Cum licentia di Signoria Vostra, Intendo fra quattro o vero cinque di de partirme non habiando altro in contrario perchè forsi a Pavia tum per la lectura mia et utilidade de scolari benchè habia lasato che leza per mi Tommaso etiam per altre particolare cure in la citade de digne persone seria più necessario. Questo tuto dico reduzandesi luy a la sanitate como jo spero continuando, ancora quattro o cinque di et più etiam si vederò necessitate al caxo suo et de la recevuta de le littere supplico da la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> sia certificato a la quale perpetuamente supplico sia ricommandato. Ex Pozollo die quinto mensis Marcij 1458.

Eiusdem Excell<sup>me</sup> Dom<sup>nis</sup> Vestre Servitor,

JOHANNES MATHEUS DE FERRARIS  
DE GRADI, Medicus, etc.

### XXXI

[1458, 1° Giugno.]

Illustrissimo Principi et excellentissimo Domino metuendissimo Domino Duci Mediolani, etc.

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> mi Metuendissime. Perchè jo sono sempre desideroso de l'honore de la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup> ita ut non credo che in questo ne in altro quanto per fede et divotione me anteceda quantuncha me agiunga me movo ad avisare la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> d'uno excesso facto contra la mente et dispositione de le lettre de la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup>. Haveva conceduto la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup> Zovane Antonio da Vella mio cognato salvoconducto per mesi sei et ch'el podesse stare et habitare a Pavia et in ogni altro luocho de la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> securamente senza impazo alcuno a ciò che in questo tempo el dicto mio cognato podesse exigire alcuni suoy debitori per pagare certi suoy creditori et maxime Francesco da Lona a li quali creditori per niuno altro modo poteria satisfare cosi cum li dinari de questi suoi debitori li quali debitori non poteva scodere per dubio d'essere destenuto da li dicti suoy creditori. Sed ecce quando non obstante lo dicto salvo conducto, lo dicto Francesco da Lona ha facto metere a la presone lo dicto mio cognato. Imo peius vogliando luy defenderse cum lo dicto salvo conducto violenter ghe lo solse et negando haverlo hanno in indicio, ben che habiando mi pigliata la pugna per questo mio cognato et maxime per questa violentia et fraudulentia, per indirecto fuy portato lo salvo conducto mostrando chel fuse stato trovato in terra pur hoc non obstante sempre a tenuto et tene in presone lo dicto mio cognato contra la dispositione del salvo conducto de la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup>. Et perchè questo me pare sia asay men che honore de la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> soto la fede de la quale lo dicto mio cognato andava a fazando li facti soy ho voluto avisare la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> la quale possa fare que la provi- sione che ha ley pare si per respecto a Francesco sopra scripto che à,

facto quello chel non de et ha violato le lettere de la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> etiam per respecto al podestà che non observa le vostre lettere soprascripte. Ricordando a la S<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> che non poteria in questa terra contendere de pari cum questi de Lonà, li quali pare che se vendicano lo terzo de questa citta in favore suo Prego la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> che questa cosa l'abia per racomandata como de suo fidelissimo servitore, a la quale Ex<sup>cia</sup> V<sup>ra</sup> me racomando. Date Papie die I Junij 1438.

Eiusdem Dominationis Vestrae fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS DE GRADY,  
phisicus, etc.

### XXXII

[1438, 11 Novembre.]

Magnifico Viro Domino Angelo de Reate Juris utriusque doctori clarissimo ac auditori ducali dignissimo domino suo precipuo, etc.

Jesus

Magnifice ac preclare Domine mi singularissime. Venit ad Magnificentiam Vestram Magister Franciscus de Curte socius? meus, quem nunc scolarem habeo sed mihi filium dilectum non nullis suis causis agendum. Unde quin maxime honorem et utile suum diligam et eo maxime ut intelligo justissimam fovet causam. Obsecro igitur Magnificentiam Vestram ut eam quam omnibus dare solet expeditionem hinc impartiri placeat, hoc maxime attento quod insta petenti non sit denegandus ascensus, nostis enim et vestro tempore quantum inutile sit scolari tempus amittere et maxime in principiis. Ut ergo utilitati suae et honori meo possit vacare, placeat precor cito expeditur, et ut intelligat litteras meas non parum sibi profuisse quod spero. Magnificentiae Vestrae me totum commissum facio. Valet. Ex Papia die XI novembris 1438.

Vester JOHANNES EX FERRARIIS  
DE GRADI, Medicus, etc.

### XXXIII

[1438, 12 Novembre.]

Ill<sup>mo</sup> Viro Domino Johanni Thometis ducali cancellario dignissimo et mihi fratri amantissimo, etc.

Jesus

Spectatissime vir. Quoniam magister Franciscus de Curte mihi socius amantissimus accedit ad Magnificum Dominum Angelum pro nonnullis suis causis expediendis, intelligens ipse mutuam inter nos fore amicitiam, instavit ut ad vos litteras meas porrigere velim. Quare precor

placeat in causa illic per ipsum agenda ut in mea propitium ac favorem fore. Valete, et ego per Dei gratiam valo, vester ut soleo. Ex Papia die XII novembris 1458.

Vester JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS  
DE GRADI, Medicus, etc.

### XXXIV

[1459, 27 Novembre.]

Clarissimo Juris utriusque doctori Domini Angelo de Ariete ducali Auditori benemerito maiori suo observandissimo, etc.

Magnifice Domine et protector mi singularissime humili commendatione premissa, etc. Tantam semper habui et habeo in tuam Magnificentiam fidem et devotionem ut semper mihi persuadeam ubicunque tua sit Magnificentia ibi me habere et Dominum et protectorem. Idcirco tua fretus humanitate qua ergo omnes uberrimo uteris presertim erga illos quos et studio et benivolentia amplecteris. Mitto impresentiarum ad Magnificentiam tuam harum latorem, quem rogo benigne audias ut semper soles et injuriam mihi illatam non impunitam permittas. Volui hunc ipsum Georgium de Cordariis qui meo nomine huc profectus est, ad Magnificentiam tuam mittere ut postquam rem acceperis certiore reddas Dominationem Illustrissimi principis nostri a cuius dominatione scio me iusticiam optime exoraturum et non nihil cum favore quando Magnificentia tua rem istam pro me fidelissimo tuo suscipiet. Accipiet tua Magnificentia litteras Magnifici Domini Antonii de Eustachijs et Magnifici Domini Petri de Becaria, Militum tue Magnificentiae observantissimorum, qui cum rem meam intellexissent voluerunt omnimode ad Magnificentiam tuam scribere, non ut existimarent me apud Magnificentiam tuam commendatione indigere, sed ut Magnificentia tua intelligeret ab eis me summopere amari atque diligi.

Rem igitur eis et mihi gratissimam facies si ab Illustrissimo Principe nostro exoraveris ut res ista revideri habeat a duobus vel tribus huius inclitae civitatis nobilibus qui placuerint Illustrissime Dominationi suae. Tuae Magnificentiae me dedo; valeat feliciter. Data ex Papia 1459 27 novembris.

JOHANNES MATHEUS DE FERRARIIS  
DE GRADI, Medicus, etc.

### XXXV

[1462, 27 Giugno.]

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Dominae Dominae Ducissae Mediolani, etc.

Ill<sup>ma</sup> et Ex<sup>ma</sup> Dom<sup>a</sup> mea Sing<sup>ma</sup>. A questa hora per littere de V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> ho inteso quanto desidera V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> de intendere del successo

de la infirmitade del Mag<sup>ro</sup> Conte de Bolognino sperando de intendere qualche melioramento del caso sovo. Per tanto per consolatione et satisfactione del desiderio de V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> fo aviso che del data de le littere heri circa XVII hore, la natura fece apparentia d'una certa evacuatione de materie humorale per posterius et cossi ha continuato la natura regolarmente evacuando et mesuratamente seguitando remissione de la febre et de li accidenti che prima herano timorosi per tudo lo di per fino ancho a desdotto hore, et ben che non fosse de questa remissione firma fede de convalsentia, perochè lo di hera da si mancho suspecto, temando che ancho a hora XVIII vel XVIII che hera la hora de la ex-crescentia del di suspecto et de la coniunction de la luna non se renovasseno li accidenti ut supra timorosi niente de mancho per Dio gratia non gè sopravvenuto excrescentia alchuna, ymo appare sensibilter in tutto meliorato, el quale melioramento credo sia successo rasonevolmente a la evacuatione dicta. Et per tanto più evidente he a significare lo dicto melioramento dovere perseverare ma più giaramente se porà fare judicio, passata tuta questa coniunctione. Et quanto ne succederà farò aviso a la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup>. Expectamo cum desiderio la venuta de Messer Mag<sup>ro</sup> Antonio da Bernarigio. Tum cum messo de la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> serà grandio refrigerio et consolatione del Conte Bolognino et mi etiamdio specialmente, parte per chè lo possa impocho godere etiam per chè le nostre operatione circha la cura del Conte in quello che son deffectuosiano redrizati et reformate. Non scrivo altro al nostro Ill<sup>mo</sup> Sig<sup>re</sup> ne a le Ill<sup>ra</sup> et mia singularissima Madona, vostra madre particolarmente tum perchè so, la Ill<sup>ma</sup> V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> de tute li farà partecipe tum etiam però che Zaneto Zacharia con chi del tuto ho conferito son certo per sove littere ne farà aviso al nostro Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>re</sup>. Me recommando perpetuamente a la Ill<sup>ma</sup> V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup>. Ex Papia die XXVII Junij, hora quasi prima noctis 1462.

Eiusdem Vestre Dom<sup>is</sup> Servitor.

JOHANNES MATHEUS DE FERRARIIS  
DE GRADI, Medicus, etc.

### XXXVI

[1462, 26 Agosto.]

Referendario et thesauraris nostris Papiae.

Dilecti nostri, Volemo che a Maestro Johanne Matheo da Gradi, incomenzando da Sancto Luca passato, continuamente per l'advenire insieme con l'altro suo salario, per digno respecto, respondati e faciate rispondere de fiorini cinquanta l'anno. Ex Mediolano die XXVI Augusti 1462.

### XXXVII

[1467, 2 Novembre.

Magnifico Viro D<sup>no</sup>... Aloisio de Carcaxolis Ill<sup>me</sup> Duci Mediolani Secretario fratri meo.

Magnifice Vir, etc., Como credo habiati intexo D<sup>o</sup> Johanne Jacobo Ricio è venuto a Pavia et quando intexi de la sua venuta nefuy molto alegro maxime perchè credeva havesse portato la littera de la lectura per M<sup>ro</sup> Luchinò del quale perlasemo insieme o alimeno buona conclusione et asay ne ho habuto affano quando ho intexo non era ancora facta la conclusione et esso mi dice che havete piglato forma che quando serasti da la Ill<sup>ma</sup> D<sup>a</sup> che voy incominciaresti et poy luy li farebbe ogni diligentia per far la se spazase et che may non haveti parlato et per questo non se habuta la littera sichè vi pregho puoy li è piglato formá la vogliati seguire perchè quello non è factò serà anque bono farlo et maxime sel se puotesse havere la littera de qui a dominica. Non altro, noy stiamo tuti bene. Date Papie die II Novembris 1467.

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS  
DE GRADI, MEDICUS.

### XXXVIII

Ad Illustrissimum ed invictissimum principem Dominum ducem Mediolani, etc.

Ill<sup>mo</sup> et Excel<sup>mo</sup> Signore mio, Siando mi zelatore de la sanitate de questa vostra citade, a gloria et utilidade de la V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> et etiam de questi vostri cittadini e non meno de la persona mia e de li mei insieme con il collegio nostro de li doctori de medicina et etiam con li vostri officiali et deputati a la provisione di questa vostra citade per mio mezo con etiam il famoso doctore Misser Johanne da Marliano fu ordinati alcuni capituli pestinenti ad conservacione de la dicta citade, tra li quali glie n'era uno disponete chi quacunque barbero non ardisse solasare alcuna persona sana o sia infirma sencia spetial nota facta per uno medico de collegio che sciarisse, se era infirmo, la infirmità esser suspecta o vero non suspecta, la quel nota de poy doviva esser portata a lo officio da le bolete, il quale in continenti desse licentia a il barberò de solasare : et questo è observato per alcuni giorni; di poy, per lo officiale summamente cupido et forse solito ad fare robaria, fu factò per esso uno ordine pernicioso di non dare licentia ad alcuna persona de salasare se prima non exbursasse certo numero de dinari più o meno como il podiva, per la qual cossa essende a me factò rancura per rancura per alcuno doctore de il collegio et siando più volte monito dicto

ufficiale da li altri officiali et presidenti non se reparande in grande danno et pericolo de la vita maxime de poveri homeni, feci io fare querela a la V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> de questo facto per Cristoforo da Lode, maxime che quella sera era acuduto di fare solasare una monica observante di Sancta Helisabeth e siando facto la nota per mia mano sotto questa forma 1468, etc., die tali, etc. « Detur licentia flobotomandi unam ex monialibus Sancte Helisabeth in Papia que patitur egritudinem non suspectam, visitata per me Johanne Matheum Medicum, etc., et in fidem premissorum presentem cedula scripsi et propria manu subscripsi. » la quale sub scripta per propria mano con il mio signo mandata ad lo ufficiale non però li volsidare licentia dicendo luy che el non li era il nome de la infirma, e tornato da mi il messo dicendo che non volia fare per tal casone, remissi indrieto il messo al dicto ufficiale che li dicessi che li volessi dare licentia però che a luy non pertiniva ad investigar il nome o altra qualita et che mi proprio non lo sapia il nome, el quale etiam secondo negavit di volerla dare azonzando una parola molto inhonesta a tanta religione di observancia quanto e quello monastero, che non pertiniva a luy, nisi in quantò disbocato e sencia moralitate alcuna. Or pare che V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> cossi informata per providere a cotal excessu comisse a Miser Cicco che facesse tale ribuffo a dicto ufficiale che se emendasse et cossi fece, ma il dicto ufficiale per conservarse in questa soa malicia et iniquita e de molte altre se a voluto giustificare scrivando a V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> che luy non è in colpa, etc. ma che ogni cossa fa justificatamente et che è inculpato a torto, maxime perchè fa lo suo officio non guardando in faccia a persona et che quelli duy dinari o vero tri o quatro dice che li vole per fare licentia, del solaso et che li è concesso per li presidenti de la provisione però che questo non è solito carego d'il suo officio. Si che per la spesa d'il parperero li convene avere quelli pochi dinari, da poy excusandosi de la querela facta per mi dice non la ho facta per curare la sanità de la citade ma per malivolentia et perchè dice che altre volte io giurai de impagarlo exeo che esso non avia voluto acceptare uno mio scolare ne la citade, che venia da Padua etc. Item dice per gravare mi che se l'avesse ateso a li scripti quali io li ho mandato a lo officio per dare licentia di solasare, ormay la citate seria infecta però che li mei scripti sono confusi dicendo luy che el mio scrivere siè, el è uno dil barco amalato adunca faciti la licentia. Item e l'è amalata una monica in uno monastero adunca faciti la licentia et con queste parole se proteria, commettere errore. A dicto ancora molte altre cosse vane de li officiali per sua excusatione quale cosse essendo vere como luy à scripto sarebe di tanta perfectione che non solo meritaria di esser ufficiale da le bolete ma in molto mazore grado et dignitate.

Ma, Clementissimo Sig<sup>re</sup> mio Justi<sup>mo</sup>, supplico vi piaccia volere intendere le versutie et fraudulentie e busie di questo homo. Questa matina vogliando mi intendere si era vero, ben non credesse che da la provisione li fusse data licentia di pigliare dinari fui in quel loco insieme con li officiali e do poy che ebbe narrato la istoria del processo suo,

diseno tuti non esser vero elli gli avesseno concesso licentia veruna sopra di questo, ymo che loro similiter avevano inteso da altri più volte reprimendolo di questo cercaveno di emendarlo et che questo carego è usato sempre esser di quello offitio et che li ano dato fl. XX il mese per simele cosse et per tanto è già compreso che à dicto falso ala V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> dicendo luy chè el li era concessa licentia di prendere quelli dinari da li presidenti. A quello etiam che dice che io agio facto querela di luy solo per malivolentia, etc. Dico che solo Dio pò sapere questa veritate. Ben dico che dice falso et non è vero che io usase may quelle parole de impagarlo per quello scolare. Ma bene è vero che quello scolare meritamente se podiva dolere de si per che lo feci dormire quatro o siano 5 note intra la nave et tamen quando luy se parti da Padua come ello intese giaramente non posia esser suspecto perchè era stato giorni XXII venendo sopra di Po, unde stando luy male aconcio in la nave, si ello fusse stato contagiato, rationabiliter seria aparso il difecto in tanto tempo; nihilominus quando fu zonto etiam con fatiga obtene da luy, ben chè li altri ufficiali fusseno contenti che fusse ridotto il dicto scolare ad una mia vigna fori di la città unde etiam il steti per certi giorni aspectando sempre dicto ufficiale tributo como esso è solito fare in ogni contingentia como intenderà la V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> di soto et etiam abundantius vogliando intendere da li ufficiali et da li deputati a la provisione. Tandem ultimamente in cossi vogliando li altri ufficiali et luy simelemente consenti ad acceptarlo in la cita et signò luy la boleta di soa mane et tamen hoc non obstante etiam di poy li feci injuria notevole di una fantesca pur sampsre aspectando tributo. Re vera, Sig<sup>re</sup> mio, questa matina stando nel loco di la provisione per dui terci de hora foreno manifestati molti soy fraudi et robarie, tra li quali voglio narare duy a V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>.

□ La prima vene li uno judeo, el quale parse venisse per servitio di V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> da Novi, et presentò la boleta heri sera, la quale etiam era veduta da lo ufficiale dal ponte e domandando luy li fessi la boleta di podere alogiare in casa di mano judeo, rispose non bisognava, et tamen questa matina domandando la boleta di ritornare dice che ello era caduto in contumacia de ducati X, perchè era intrato in la cita sencia boleta, che era falsissimo, perchè da li presidenti fu mandato per luy o sia per suo fratelo per intendere questa extorsione et excusandose dice prima dicto ebreo non avia portato boleta et siando riproboto il suo dicto per lo ufficiale dal ponte et ripreso dicto ufficiale di quel loco, il quale prima avia tolto al dicto ebreo fl XV, rispose impudènter dicendo: « A chi debio pigliare dinari se non li piglio a li Judei? » 7

L'altra bararia che fu dicta li sie ch'el non volia metere niuno a la presone se il guardiano de la presone non li dava la mitade del salario et cossi de duy prigionie che li à posto à voluto la mitade et per tanto dicono alcuni quod aliquotiens comissit carceres privatos. Or molte altre bararie ne fu dicte li de le quale lo sindaco de la comunitade ha pigliato testimoniancia de alcuni como a pare nel la scripta intreclusa. A quello che dice contra di me che facio li scripti confusi, dico che sono

in quella forma che ho posto di sopra ad unguem, et cossi se firà constricto a presentare li mei scripti, serano tuti de una forma et parla in questo presumptuosamente vogliando dare a mi forma in questa materia a quel che dice in altri officii è stata cognoscitua la soa innocentia per sindicatori, dico se cossi e che ello ha facto a Pavia como soleno fare li barri, li quali soleno perdere prima do o vero tre volte poche per a tacare il compagno in assay, unde siando luy a Pavia l'è aparso potere fare una bona colta. Re vera, Sig<sup>re</sup> mio, di comune judicio di tutti di questa citate, questo è il più famoso tristo officiale che may fosse cognosciuto a Pavia cometendo più spaciadamente ogni robaria sencia respecto non tantum in pecuniis sed etiam in omni genere rerum. Or li saria da dire molte cosse che io ho inteso le quale intenderia la V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> se costì fosse sindicato. Sa bene che sono stato troppo longo ma me pare che la necessitate me habia constretto a cossi parlare. Sperando in la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup> che me perdoni de tale e tanta prolixitate, a la quale perpetuamente me ricomando. Ex Papiæ, die XVIII Junij 1468.

Eiusdem Vestre Ill<sup>me</sup> Dom<sup>nis</sup>,

Servitor Fidelissimus,  
JOHAN<sup>es</sup> MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI,  
Medicus, etc.

(Archivio di Stati di Milano, Carteggio generale 1468.)

### XXXIX

[1468, 26 Agosto.]

Illustrissimo et Ex<sup>mo</sup> Domino Duci Mediolani, etc.

Ill<sup>mo</sup> et Ex<sup>mo</sup> Princeps et Dom<sup>o</sup> mi Singul<sup>me</sup>. Considerando tra mi quanta cura et diligentia V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> mentre stete a Pavia et anque poy n'è partita hebbi ad reducir a sanitate Jacobo Alisero servitore de V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> essendoli lui al presente partito mi par falire grandemente cum V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> se non adviso quella de la sua partita. Unde per non cadere in cotale errore dico, Sig<sup>r</sup> mio, che heri ad hore XX, el predicto servitore de V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> si parti da Pavia per andare ad Sancta Maria dal Monte et poy venire ad V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> ben convalescente et posso dire sano, unde spero non reciderà più per la Dio grazia et bon regimento nel vivere suo et fidele observatione de comandamenti de medici quale è tanta che è uno grande incaricho ad ogni medico qual l'habea in cura. Per che accadendo molte volte ad infermi alcuni accidenti de li quali nè per medicina nè per altra via si può trovare la caxone essendo la più parte de li infermi prevaricatori de li comandamenti de medici, de cotal prevaricationi se fano spesse fiæte scudo unde osservando luy si fidelmente li comandamenti de medici a luy non si può imputare cossa alcuna como più de le volte se face ad altri; unde se cum tanta fede serva luy li comandamenti de V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> como in questa infirmitate ha

servati li nostri, credo più fidel servitor non habea V<sup>ra</sup> Sign<sup>ria</sup>, la qual pregho che sempre sea raccomandato ad quela. Date Papie die XXVI Augusti 1468.

Eiusdem Vestre Ill<sup>e</sup> Dom<sup>is</sup> Servitor Fidelissimus,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI,  
medicus, iam recte convalescens.

## XL

[1471, 22 Luglio.]

Ill<sup>mo</sup> Principi Domino Duci Mediolani, etc.

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom mi Sing<sup>me</sup>. Non ho dato aviso ad V<sup>ra</sup> Ex<sup>cia</sup> più presto ni ad la Ill<sup>ma</sup> D<sup>a</sup> Duchessa del essere et del ben fare de li vostri incliti figlioli perchè non era caduta alcuna novitade fra la lor buona sanitade de la partida de V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> da Pavia in quà una a ciò non me possa accadere imputatione de negligentia in scrivere et de troppo taciturnitade me è parso non tardare pui a significare de lo lor essere ad V<sup>ra</sup> Ex<sup>cia</sup>. Po aduncha V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> intendere per le presente como lor per Die grazia vano prosperando et in sanitade et etiam in movimenti et costumi quasi digni non de ogni persona in differentemente maa che conviene solo a principe, et questo scrivo in veritade perchè la sera maximamente facendogli mi buona compagnia vedo da lhor reinsire acti zentili et nobili : me pareno mirabili secundo la lhor etade de le quale singularissimamente V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> ha debito cum lo Altissimo Dio che ultra li altri infiniti doni vi habia anchora dato la gratia de cottali figlioli de tanta speranza a lo avvenire el quale pregho ve li piazza conservare per sua clementia et cussi V<sup>ra</sup> Excelentia cum la Ill<sup>ma</sup> D<sup>a</sup> vostra consorte, a li quali perpetuamente me raccomando. Ex Pavia die XXII July 1471.

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI,  
Medicus.

## XLI

[1471, 4 Agosto.]

Ill<sup>mo</sup> et Ex<sup>mo</sup> principi et Domino, Duci Mediolani etc. Domino suo singularissimo.

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Princeps et Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup> etc. A ciò che V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> scia certificata circa la sanitade et infirmitade de li vostri al presente qui a Pavia, vi facio aviso como la vostra figliola minora Dom<sup>a</sup> Clara ha uno pocho di fluxo epatico con uno pocho di febre quanvix a lei nè el fluxo nè la febre su molesto in tanto che non vada in sieme con il altri como è solita per lo passato. Li altri vostri per Dio grazia

suono sani al presente, se in lo avenire accadarà alcuna cossa, farò aviso a V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>, a la quale perpetuamente me ricomando. Ex Ticino III Augusti, 1471.

Eiusdem Ill<sup>me</sup> Ex<sup>tia</sup> Vestre Servitor Fidelissimus,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI,  
medicus, etc.

## XLII

[1471, 16 Agosto.]

Ill<sup>mo</sup> Principi et Domino Duci Mediolani, etc.

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>mo</sup> Princeps etc. L'altr' heri scripse ad V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> per littere date ad Jo<sup>e</sup> Augustino d'Alza como D<sup>a</sup> Clara vostra figliola era recidivata del suo fluxo epatico et la febre simélmente. Al presente significo ad V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> como heri doppo l'introyto de la luna in coniunctione per tuto el di molto se agrava del dicto fluxo ymo de fluxo epatico solo è facto una disinteria epatica con nera rasura intestinale dolorosa concurrando ancora punctione dolorose da vermi generate, ne l'intestini proximi al stomaco de li quali n'è manifestati dui longhi subtilli rossi, unde li è molto debillitato l'appetito in pigliare el cibo et è cresciuto la febre, niente di mancho la vertude fin a questa hora è assai constante et pur quello che receive per boca rettene et assay facilmente receive cosse medicinali et la excoratione per fin a qui non è profonda et più presto è ne li intestini grossi et bassi che ne li altri più nobilli como li accidenti suoy declarano manifestamente. Unde mi spero che se debbia relevare de questa infirmitade perchè pur pare che da questa matina in quà stagha men male et perchè za due volte è mondificata. Et se altramente se agravasse è pensato almen per honestade piglare dui compagni cioè Mag<sup>ro</sup> Jacobo da Ripalta et Mag<sup>ro</sup> Petro de la Trinità. Jo non li mancho di solitudine et dilligentia, unde non solo la nocte ma ancor tuto el di mi stagho in castello salvo le hore del manzare quale elezo quando è menor necessità ad stare. Quanto accaderà per l'advenire ne fero aviso a la V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sign<sup>ria</sup> a la quale perpetuamente mi recomando. Ex Castello Papie die XVI Augusti 1471 hora quasi 19<sup>a</sup>.

Eiusdem Vestre Ill<sup>i</sup> Dom<sup>ni</sup> Servus fidelissimus,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI,  
medicus.

### XLIII

[1471, 16 Settembre.]

Ill<sup>mo</sup> Principi et Ex<sup>mo</sup> D<sup>mo</sup> Duci Mediolani, etc.

Ill<sup>mo</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Avisai heri Vra Sig<sup>ria</sup> del male sopravvenuto a lo Ill<sup>re</sup> vostro figliolo D<sup>no</sup> Hermes del quale Vra Ex<sup>tia</sup> ne haverà preso affano. Et perchè Vra Sig<sup>ria</sup> sia avisata como è stato da poy in quia l'avisò como M<sup>ro</sup> Marco qual gli è stato appresso questa nocte m'ha referito como ha molto ben dormito et lo fluxo non l'ha molestato se non una volta questa mattina et la egestionione è stata più verso el naturale cha quella de heri benchè ancora ha dimostrato de quelle materie corrupte et el polso è più quieto che non era herisera perchè heri sera gli parse un pocho caldeto, in le altre operationi sta bene piglia bene el cibo et lo ritene bene haveva heri ordinato de darli uno pocho de reubarbero cun un pocho de corno de cervo questa mattina ma son sopraseduto quando ho intenso el fluxo non havere facto altro processo. M<sup>ro</sup> Johanne Gringhelo sarà qui questa matina et la visiterà luy, che non posso fare mi per l'infirmità mia. Tenerò continuo avisata Vra Ex<sup>tia</sup> del suo processo, a la quale humiliter mi ricommando. Papie die XVI Septembris 1471 hora 14.

Eiusdem Ill<sup>mae</sup> D<sup>nis</sup> Vestrae Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI,  
Medicus.

### XLIV

[1472, 1<sup>o</sup> Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> D<sup>mo</sup> mi Sing. A ciò Vra Ex<sup>tia</sup> sia avisata de quanto a cade qui a li soy, l'avisò como lo Ill<sup>re</sup> Conte de Pavia vostro figliolo heri mattina hebe uno pocho di fluxo, il quale poi su la sera si è remisso, ma heri sera era pur uno pocho caldeto et smaridelo più che l'usato et ancora non piglio el cibo al modo suo usato; pur questa nocte è stato molto bene, et credo perseverarè in stare bene. Per fare el debito mio, ne ho voluto dare avisò a Vra Ex<sup>tia</sup>, se altro li sopravenerà ne tenerò de continuo avisata Vra Sig<sup>ria</sup>, et non sopravvenendo altro, non scriverò altro et a quella humiliter me ricommando. Papie die primo Augusti hora bona de mane 1472.

Eiusdem Ill<sup>mo</sup> Dom<sup>is</sup> Vestre Fidelissimus Servitor,

JO. MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

## XLV

[1472, 4 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. A ciò V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> sia avisata como è stato lo Ill<sup>re</sup> vostro figliolo Conte de Pavia, l'avisò como questa nocte passata et hagi à stato molto bene sempre solacioso et de bona voglia et a le XXII hore quando dubitavamo che non li sopravvenesse el parocismo, è stato molto bene et non gli è venuto fredo alchuno como fece al altra volta circa le XXIII hore se alterò ben uno pocheto et fo uno pocho necheto ma fo pichola cosa per modo che a quest'hora sta melto bene senza alteratione alchuna et è andato al lecto alegro et de bona voglia et credo starà bene et de questo suo male V<sup>ria</sup> Ex<sup>tia</sup> non ne prenda affano, perchè per quello che part per li accidenti non se ne po prendere altro che bona significatione. Accadendo altro avisarò sempre V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> a la quale humilmente me ricommando. Papie die IIII, hora secunda noctis, Augusti 1472.

E<sup>dem</sup> Ill. D<sup>is</sup> V<sup>re</sup> Fidelissimus Servitor,

JO. MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI, etc.

## XLVI

[1472, 6 Agosto.]

Illustrissimo Principi et Excellentissimo Domino Duci Mediolani, etc<sup>a</sup>,  
Dño meo singularissimo.

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Questa mattina avisai V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> come era stato lo Ill<sup>re</sup> Conte de Pavia fin a quest'hora, da poi è stato bene fin a le XV hore et allora se scaldo uno pocho acutamente, la quale calidità durò circa un hora e mezo vel circa. Poscia se misse a dormire et dormi quietamente finiale XX hore et levò da dormire in bona dispositione, poy fra un hora parsi anchora infrigidarse alquanto la punta de le mano et in brevi poi se rischaldò et quel caldo similiter durò pocho tempo il che procede per la difformità de la materia de questo febre la quale materia a predominio è subtile et però presto et quodammodo subito gli vene questa alteratione et etiam presto se risolve et se mondifica : pur per li accidenti apparenò pare che la natura non sia in tutto dominante a la materia dicta et però domatina ho ordinato dare uno pocho di manna al prefato Conte per minorare in parte de dicte materia et etiam mondificare uno pocho la balia per rettificare el lacte secondo questo proposito. Et de quanto acadrà avisarò V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>. El prefato Conte è andato a dormire solacioso et de bona voglia et domatina avisarò V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> como sarà stato questa nocte. Son venuto ad alozare in castello per essere continuamente assistente al prefato Conte

benchè questi di passati io sono stato la maior parte del di apresso e Sua Sig<sup>ria</sup> e Mag<sup>ro</sup> Marcho gli è stato continuamente de nocte. El Sig<sup>o</sup>. Hermes hogi è stato bene. Me recommando humiliter a V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup>. Papie die VI augusti 1472 hora circha II noctis.

Eiusdem Ill<sup>e</sup> Dom<sup>is</sup> Vestrae Fidelissimus Servitor,

JO. MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

## XLVII

[1472, 7 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup>. Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Questa mattina avisai V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> como era stato lo Ill<sup>re</sup> Conte de Pavia fin a quel hora da poi como el fo levato li fece dare uno pocho di manna la quale ha facta laudabile et bona operatione, ha operato quatro volte et bene senza molestia alcuna. Similiter la manna de la balia li ha facta bona operatione per modo che lei li pare haverli giovato et questa sera se sentina molto lezerita, pur hogi el prefato Conte circa le XVIII hore se altero et scaldò uno pocho et duro il caldo fin a le XXI<sup>a</sup> hora et non è da prenderne admiratione si per la manna che ha tolto como anche per la manna de la balia sua. Poi stete bene et ha pigliato la cena sua volunteri cum bono appetito et de bona voglia et cosi poso la cena è stato bene, alegre, solacioso et sempre in festa et a quest' hora sta molto bene et s'he messo a lecto sempre di bona voglia.

El Sig<sup>r</sup> Hermes è stato bene et è molto rectificato la egestion sua. Damatina avisarò V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> de quanto sarà accaduto, a la quale humiliter mi raccomando. Papie die VII Augusti 1472 hora circha II<sup>a</sup> noctis.

Eiusdem Ill<sup>e</sup> Dom<sup>is</sup> Vestre Fidelissimus Servitor,

JO. MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

## XLVIII

[1472, 7 Agosto.]

Ill<sup>mo</sup> Principi et Ex<sup>mo</sup> Domino Duci Mediolani, etc. Domino meo singularissimo.

Per postas (cito cito cito, pro re ducali).

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Princeps et Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Divina gratia lo Ill<sup>re</sup> Conte è stato molto bene questa nocte et a quest' hora s' è levato alegre de bona voglia et com ingegni soto specia de brodo com un poco de pan coto gli havemo dato assay piacevolmente circiter meza onza de manna, de la quale ne aspectemo gran servitio in evacuare quella colera che era cason de tuti li soy accidenti et cosi questa nocte reavere la bayla etiam de la mana a questo fine, la quale fin a quest' hora gli ha operato assay bene. Questa sera la V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> sarà avisata de quanto sarà seguito al di d'ogi. Lo Signor Hermes similmente, Dio gra-

zia, he stato bene, ben chè el siglia un pocho magreto. Mad<sup>ma</sup> Blancha sta molto bene. Date Papie die VII Augusti ora XII<sup>a</sup> 1472.

Eiusdem Illustrissime Dom<sup>is</sup> Vestrae Fidelissimi Servuli,

Magister MATHEUS  
et JOHANNES-AUGUSTINUS OLZATE.

## XLIX

[1472, 8 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>o</sup> mi Sing<sup>mo</sup>. A consolatione de V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> l'avisò como lo Ill<sup>ro</sup> Conte de Pavie hogi è stato molto bene sano et in bona dispositione et a quest' hora è andato a lecto alegro et di bona voglia et spero perseverarà in stare bene El Sig<sup>r</sup> Hermes hogi è pur stato molestato dal fluxo et è andato quatro volte del corpo una materia cinericia et spumosa cum qualche punctione la quale punctione credo proceda più da ventosità che da altro per la habundantia del la spumosità de essa egestionè pur ha preso il suo cibo et ritenuto a le hore sue ordinate di bona voglia senza alchuna prostratione de appetito. Se attende ala rectificatione del stomaco e del fidegho li quali sono li membri che sono cason de questo fluxo et indici de quanto achadra avisaro V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> a la quale humiliter me ricommando. Papie die VIII Augusti 1472 hora 13 noctis.

Eiusdem Ill<sup>mi</sup> Dom<sup>ni</sup> V<sup>re</sup> Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

## L

[1472, 10 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>o</sup> mi Sing<sup>mo</sup>. Heri sera V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> fo avisata como era stato lo Ill<sup>re</sup> Conte fin a quel hora da poy è stato bene et ha dormito bene et quietamente questa nocte como sano, el Sig<sup>re</sup> Hermes questa nocte ha havuto assai inquieta non pero dolorosa como l'altra precedente : non ha dormito somno alcuno longo perchè non passava quasi un' hora che non se interrompesse el sonno et è bisognato tenerlo ninato tuta nocte per farlo dormire. El corpo gli è mosto tre volte fin in quest' ora non però molta materia et pare pur uno pocho rectificata et in colore et in substantia et è sopravvenuto uno bon signo ad esso fluxo cioè che manda ventosità grossa per sonitum de sotto che non soleva fare questi di. Ma pur Sig<sup>re</sup> mio se anchoi continuarano li accidenti del caldo del Conte et del fluxo del Sig<sup>r</sup> Hermes a mi pare da fare doman dare tri o quatra de li più eccellenti pratici de questo collegio per visitare essi dui figlioli insieme cum noy duy non per chè dif-

fida non si proceda quanto vole la rasone et el debito circa li loro casi et con ogni diligentia possibile havere nec etiam perchè le loro dispositione siano in mal termine, ymo ne spero de tuti duy sanità, ma solum perchè non posso parere ad alchuno che me voglia arrogare tanto caricho cum solo M<sup>ro</sup> Marcho quanto è la cura de duy figlioli de tale Sig<sup>re</sup> perchè etiam de li figlioli de gentilhomini o castelari a simili casi hano a le volte uno collegio de quatro o cinque medici. Et se a V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> paresse de mandare qualchuno de li vostri medici qui facia como li pare. De quanto acadrà avisaro V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> a la quale humiliter me ricommando. Papie die X Augusti 1472, hora XI<sup>a</sup>.

Eiusdem Ill<sup>e</sup> D<sup>nis</sup> V<sup>rae</sup> Fidelissimus Servitor,

JO. MATHEUS DE FERRARI DE GRADI.

## LI

[1472, 11 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. A consolatione de V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup>, l'avisò como lo Ill<sup>re</sup> Conte è stato bene et ha dormito, etiam de presente dorme quietamente como sano et così speremo in meglio. El Sig<sup>re</sup> Hermes simelmente ha havuto la nocte più quieta che l'altra proxime passata senza dolori et il fluxo non li ha dato molestia se non due volte da heri sera fin in quest' hora et la seconda volta ha dimostrato la egestione più rectificata che le prime. Et per conseguire presto la sua sanità in quest' hora li havemo dato uno scrupulo de reubarbero, il quale ha ricevuto et ritenuto molte bene, et de quanto altro acadrà nè avisarò V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>, a la quale humiliter me ricommando.

Papie, die XI Augusti 1472 hora XI<sup>a</sup>.

Eiusdem Ill<sup>me</sup> Dom<sup>nis</sup> V<sup>re</sup> fidelissimus servitor,

JO. MATHEUS EX FERRARI DE GRADI.

## LII

[1472, 12 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Perchè V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> sia avisata de l'essere de li Ill<sup>ri</sup> vostri figlioli l'avisò como per lo Ill. Conte andò a dormire jocodamente et ha dormito et dorme anche in quest' hora bene et quietamente. Quanto al caso del Sig<sup>re</sup> Hermes non potremo scrivere così bone novelle perchè questa nocte è stato molto inquieto con continui lamento non però clamosi et cum la febre molto intensa benchè questa mattina sia remissa sensibelmente. El fluxo non è pero cressuto ma non è in quella bontà ch'era heri. Heri fo ordinato darli per bocha un certo confecto a intentione del fluxo et de la febre che era modicissima quantità, ma non ha potuto prendere se non forse il quarto; al presente è pur più quieto che non è stato questa nocte.

Si dice che V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> sarà qui presto et jo credo che luy pigliarà gran conforto et restauro in potere vedere la V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> et la Madona sua matre, a la quale humiliter me ricommando.

Papie di XII Augusti 1472 hora XI.

Eiusdem Ill<sup>mo</sup> D<sup>nis</sup> V<sup>re</sup> Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

### LIII

[1472, 14 Agosto.]

Ill<sup>mo</sup> Principi et Excell<sup>mo</sup> Domino meo singul<sup>mo</sup> Duci Mediolani, etc.

Ill<sup>me</sup> Princeps et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Per confirmatione de quanto fo scripto heri sera a V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> l'avisò como lo Ill. Conte è stato bene et ha dormito questa nocte quietamente como sano et è levato jocundo, alegro et de bona voglia. El Sig<sup>r</sup> Hermes similiter questa nocte è stato aßsai bene, benchè ale volte habia havuti qualche doloretì et non l'ha molestato el fluxo se non due volte et la egestione sue sono più rectificate unde tuta via me cresce la speranza in bene del caso suo. De quanto altro accaderà, avisarò V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> ala quale humiliter me ricommando.

Papie die XIII Augusti 1472 hora XIII.

Ill<sup>me</sup> Dom<sup>is</sup> V<sup>re</sup> Fidelissimus Servitor;

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

### LIV

[1472, 13 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>me</sup> Dom<sup>e</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>me</sup>. Per obedire a V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> in avisare quella ogni di due volte de l'essere et stato de li Ill. et incliti vostri figlioli, primo lo Ill<sup>re</sup> Conte de Pavia è stato hogi sano in alegrece et piacevolece benchè sia un pocho difficile a farli tore il cibo a le hore sue debite pur cum inzegni ha tolto quantità debito de cibo. El Sig<sup>r</sup> Hermes per Dio gratia et quanto al fluxo et quanto a la febre hogi è molto migliorato talmente che non è andato del corpo da questa mattina fin in quest'hora se non una volta et la egestione migliore che sia ancora stato benchè ancora non sia in tuto rectificata ha pur ancora havuto qualche doloretì li quali presto passaveno. Ha havuto hogi grandissimo piacere de una turcheta nova de zitanino raso celestio et così se n'he passato fin in quest'hora ne la quale è andato a dormire alegro et cum gran piacer leze unde me cresce continuo la speranza in bene del caso suo ymo quasi è riposto in portu salutis. De quanto altro accaderà avisarò V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> a la quale humiliter me ricommando.

Date Papie die XIII Augusti 1472 hora II<sup>a</sup> noctis.

E<sup>om</sup> Ill<sup>mi</sup> Dom<sup>is</sup> V<sup>re</sup> Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

LV

[1472, 13 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>mo</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>mo</sup>. Per avisare V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> de stato de li Ill<sup>ri</sup> et Incliti vostri figlioli, primo lo Ill<sup>re</sup> Conte è stato bene. Similiter el Sig<sup>r</sup> Hermes que sta nocte è stato assai bene benche a le volte habia havuto qualche doloreti, li quali presto però passareno e del corpo è andato due volte materie quasi vicine al naturale. Similiter la febre va continuamente remettendo, unde ne prendo agni hora miglior speranza del caso suo. De quanto altro accaderà, avisarò V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup>, a la quale humiliter me ricommando.

Papie die XV Augusti 1472 hora XIII<sup>a</sup>.

Post-scripta. Per una de V<sup>ra</sup> Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> havemo inteso de la venuta sua la quale aspecto con grande alegreza.

Eiusdem Ill<sup>me</sup> Dom<sup>nis</sup> Vestre Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

LVI

[1472, 16 Agosto.]

Ill<sup>mo</sup> Principi et Ex<sup>o</sup> D<sup>no</sup> D<sup>o</sup> Ducì Mediolani etc.

Ill<sup>mo</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>mo</sup>. Lo Illustre Conte questa nocte è stato molto bene et ha disnato adesso molto alegramente et pigliato el suo cibo voluntieri. Et similmente el Sig<sup>re</sup> Hermes ha pigliato el suo cibo cum bono gusto ben chè questa nocte ha havuto qualche doloreti et ha havute tre asselatione quasi naturale cum modicissima febre et cosi speremo che meglio andarà procedendo et a V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> me raccomandando. Papie die XVI Augusti 1472 hora XIII<sup>a</sup>.

Eiusdem Ill<sup>me</sup> D<sup>nis</sup> V<sup>ro</sup> Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

LVII

[1472, 17 Agosto.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>mo</sup> Princeps et Ex<sup>mo</sup> Dom<sup>e</sup> Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>mo</sup>. Omnia bene primo de lo Ill<sup>re</sup> Conte vive sano et de bona voglia. El Sig<sup>re</sup> Hermes simelmente ha havuta questa nocte quieta como sano et non è andato del corpo se non una volta et non solum proxima al naturale como ho scripto per alcune passate littere ma naturale como sano et la febre è in tuto extincta et l'apetito del cibo molto rectificato ita che nel suo disnare contendeva cun Pasquino a chi più tosto poteva levare la carne del quadreto et ita credo fra pochi di bisognerà più tosto subtraherlo da l'apetito che invadarlo. Me ricomando a V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>. Papie die XVII Augusti 1472 hora XIII<sup>a</sup>.

Eiusdem Ill<sup>me</sup> Dom<sup>is</sup> Vestrae Fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

LVIII

[S. d.]

[Al Duca di Milano.]

Ill<sup>me</sup> et Ex<sup>mo</sup> Princeps et Dom<sup>e</sup> mi Sing<sup>mo</sup>. Trovandome qui a Cremona a la cura de la donna de lo Mag<sup>co</sup> Orpheo<sup>1</sup> in questa hora si licet XVIII al nono del presente siando mi cun el ditto Orpheo gli presentate littere de V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> per le quale è monito che omnibus post positis incontinenti se leva de qui et sine mora se azonza a la presentia di V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup>. Per tanto essendo il caso de la donna soa in extremita dil quale fra VI on VIII hore havenire se po fare satis evidente del timore de la morte che de la vita speranza, m'è parso far avixo ad V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> de quanto acade in questo fatto perchè fazando lui alcuna dimora per la singulare clementia di V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> me rendo certo lo haverà excusato in questo caso, a la qual prego perpetuamente sia ricomandato.

Cremona die et hora ut supra.

Eiusdem Vestre Dom<sup>nis</sup> Servitor Fidelissimus,

JOHANNES MATHEUS EX FERRARIIS DE GRADI.

LIX

[S. d.] prob. 1452.

Pro magistro Johanne Matheo, etc.

Ill<sup>ma</sup> et Ex<sup>ma</sup> Madona, Come sa la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> non siando in el principio del studio del anno passato facta alcuna addictione de sallario ad mi come era facta ad la maggiore parte de li doctori, ben che questo accadesse per tarditade mia in solicitare. Poy accadete che lo figliolo de Magistro Anselmo Pellizaro se parti da la lectura de la quale haveva de sallario fiori cinquanta l'anno supplicando mi ad la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> et al Consiglio secreto che lo dicto sallario almancho per parte de la debita et conveniente addictione che mi doveva essere facta me fusse dato, piacete ad la Ill<sup>ma</sup> Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> con participatione del Consiglio darne li dicti fiorini L, et cosi in questo anno li ho ricevuti. Al presente el Consiglio dice non me potere unire li dicti fiorini cinquanta ad lo altro sallario mio perchè dicemo volere dare li dicti fiorini L ad uno altro che sia posto in el loco di quello che è partito et non havere altro sallario di poterli dare, avenga dio che la dicta lectura non sia necessaria perchè gli à sufficiente provisto ad quello loco per dui altri. Come etiam diceva nel' anno passato el Consiglio etiam cosi per compiacere ad altri più che per necessitade voriano diminuyre el mio sallario. Non adimando mi al presente addictione alcuna, pertanto non vogliando patire vergogna supplico ad la Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> si degna veramente fare ch'el mio sollario non mi sia difalchato o almancho non legendo como intendo di lassare se sarò contro lo honore mio tractado vi piaccia con lo

1. Orfeo da Ricano, homme de confiance de Galéas-Marie Sforza.

Ill<sup>mo</sup> Sig<sup>re</sup> nostro excusarme ad ciò non cada in indignatione de la Signoria Sua de la quale sono perpetuo desideroso servitore. Et perchè lassando stare de leggere per simile casone è appresso ad ogni homo dabene excusabile.

Eiusdem Dom<sup>is</sup> V<sup>re</sup> fidelissimus Servitor,

JOHANNES MATHEUS DE FERRARIIS DE GRADI.

## LX

[S. d. (post 1472).]

Supplicatio Nobillis viri Raynaldi de Fiambertis Civis papiensis.

Ill<sup>mo</sup> et Ex<sup>mo</sup> Signore, Essendo Dom<sup>o</sup> M<sup>ro</sup> Johanne Matheo de Gradi fixico in li servitio de V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> fece rechedere a la V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup>.lo officio de la thexauraria et canevaria del sale de Pavia per uno suo nepote nominato Raynaldo Fiamberto cittadino pavese cum certi capituli sporti a la prelibata V<sup>ra</sup> Sig<sup>ria</sup> cum li quali capituli essa thexauraria fu data a Petro Rosso et a Johanne Francisco Volperto per anni quatro per intercessione de D<sup>o</sup> M<sup>ro</sup> Johanne Gheringhelo et tunc fu dicto al dicto Sig<sup>r</sup> M<sup>er</sup> Johanne Matheo che post fornito il tempo del dicto Petro Rosso et Johanne Francisco sarebe data dieta thexauraria et canevaria ad esso Raynaldo. Et abonde citra è passato da questa vita il dicto D<sup>o</sup> M<sup>ro</sup> Johanne Matheo et licet sia morto crede per lo dicto Raynaldo non li debe essere manchato de la promessa considerando che esso exponente vole fare tutto quello verso la camera de V<sup>ra</sup> Ex<sup>tia</sup> che debia fare altera persona et non debia essere cambiato in un altero. Per la quale cossa humiliter supplica il dicto Raynaldo che considerate le predicte cosse et licet più non li sia dicto D<sup>o</sup> M<sup>ro</sup> Johanne Matheo se digna la prelibata Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> de compiacere al dicto Raynaldo supplicante de la dicta thexauraria et canevaria per le tempo advenire zoè per anni quatro et quella a luy supplicante dare per quello pretio et cum quelli capituli se retroverà da alcuna altera persona per lo qual pretio et cum li quali capituli se offerisse il dicto supplicante dicta thexauraria et canevaria acceptare da la prelibata Sig<sup>ria</sup> V<sup>ra</sup> et perchè esso supplicante intende essere porecti alcuni capituli per altro a li spectabili Maestri de le sue intrate se digna scrivirli dicti capituli siano mandati a quella perchè examinati li haverà bonificarà sempre la condictione dessa camera et facendolo non vorebe più essere paragonato, et a ciò la cossa habia fine volia la Ex<sup>tia</sup> V<sup>ra</sup> de intendere da essi Maestri l'ultimo augumento ritroveno sopra ciò a la quale flexis genibus se recommenda.

## LXI

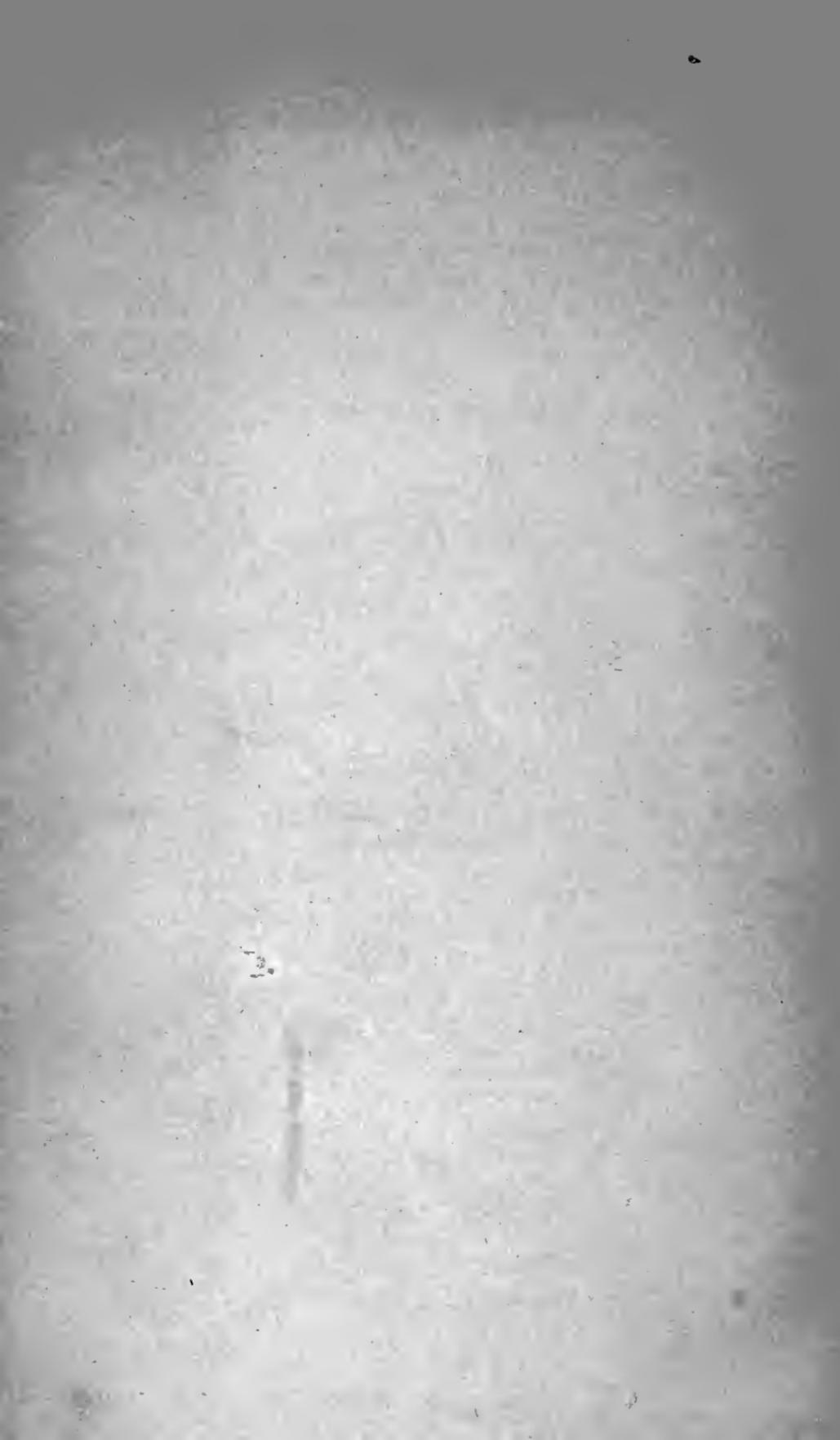
[S. d.]

Supplicatio Dominae Isabete de Vellate relicta quondam Sapientis arcium et medicinae doctoris Domini Magistri Johannis Mathei ex Ferrariis de Gradi olim civis papiensis.

Illustrissime et Excellentissime princeps. Ad Excellentiam Vestram recursum habere compellitur vestra fidelissima servitrix Isabela de Velate, relicta quondam vestri fidelissimi servitoris, artiumque et medicine doctoris Domini M[agistri] Johannis Mathei ex Ferrariis de Gradi ac usufructuaria pro toto tempore ejus vite omnium honorum et seu maiores partes que fuerunt dicti quondam eius mariti virtute eius testamenti, etc. Quod cum ipsa ratione dicti eius usufructus habeat quamplures debitores sibi dare debentes diversis de causis et occasionibus in diversis iuris dictionibus habitantes et precipue Jacobinum Beltramum et Johannem fratres de Viaziolis eius debitores de notabili denariorum quantitate occasione ficti retenti et etiam occasione crediti anni nunc proxime preteriti possessionis de Zibidi et de la Cassina Blanca hereditarie dicti quondam eius mariti sub iurisdictione Capitanei terrae vestrae Binaschi commorantes, quos fratres tanquam personas suspectas et fugitivas dubitat si via iuris eos convenire et executionem contra eos petere voluerit ne fugam arripiant, cum nisi bona mobilia possideant et bona ipsa aliunde transfugant.

Quare supplicat ipsa vestra servitrix Prelibatae Dominationi Vestrae quatenus dignetur attento quod cum mulier vidua et sibi difficilimum redederetur per strepitus litigiorum contra tales debitores procedere et sibi debitum ab eis consequi per suas patentes litteras scribere et mandare quibuscumque officialibus Dominationis Vestre sub quorum iurisdictione tales debitores morari contigerit quatenus constante sibi de vero credito ipsius supplicantis tanquam usufructuarie antedictae tam per instrumenta quam per alias probationes per eos summarie et sine litigio assumendas eidem supplicanti sive cuicumque eius legitimo nuncio et procuratori ius faciant summarium et expeditum et absque ullo penitus litigio compellendo ipsos debitores postquam de vero credito ipsius supplicantis constiterit altero ex modis predictis realiter et personaliter et per omnia iuris remedia ad sibi satisfaciendum de eo de quo apparuerint debitores ut supra, et ubi ipsa supplicans vel eius legitimus nuncius iuraverit contra aliquos ex dictis debitores et precipue contra dictos fratres de Viazolis de suspicione fuge absque alia citacione eis fienda eos personaliter detineri faciant, eosque detentos retineant donec idonee satisdederint de iudicio sisti et iudicato solvendo ut iura volunt. Aliter ipsa supplicans posset per strages longasque et cavilaciones deduci et per areptionem fuge calchaneis satisfieri, quod non credit esse de mente vestrae pie Dominationis cui se propicius recomendat et quam Altissimus longeve conservare dignetur.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## PREMIÈRE PARTIE

|  | Pages. |
|--|--------|
| ORIGINES DE FERRARI. . . . .   | 1      |
| L'UNIVERSITÉ DE PAVIE. . . . .   | 3      |
| LA VIE UNIVERSITAIRE : ÉTUDIANTS, RECTEURS, BEDEAUX. . . . .                     | 12     |
| LES COLLÈGES ET LEURS RÈGLEMENTS. . . . .  | 19     |
| GRADES UNIVERSITAIRES. . . . .   | 27     |
| LES PROFESSEURS ET LES COURS. . . . .  | 34     |
| FERRARI A L'UNIVERSITÉ DE PAVIE. . . . .   | 40     |
| TRAITEMENTS DES PROFESSEURS . . . . .  | 45     |
| CORRESPONDANCE DE FERRARI . . . . .  | 49     |
| OUVRAGES : L'ÉDITION PRINCEPS DE LA <i>Practica</i> ; FERRARI IMPRIMEUR. . . . . | 60     |

## DEUXIÈME PARTIE

|   |     |
|---|-----|
| LA MÉDECINE AU MOYEN ÂGE. — INFLUENCE DES ARABES . . . . .  | 66  |
| TRADUCTEURS ET COMPILATEURS. BIBLIOTHÈQUES MÉDICALES . . . . .  | 76  |
| BIBLIOTHÈQUE DE FERRARI. . . . .  | 83' |
| L'HUMORISME . . . . .   | 98  |
| LES OUVRAGES MÉDICAUX DU XV <sup>e</sup> SIÈCLE : LA <i>Practica</i> , LES <i>Consilia</i> ET LES<br><i>Expositiones</i> DE FERRARI . . . . . | 105 |
| ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE AU MOYEN ÂGE. . . . .   | 113 |
| DISSECTIONS . . . . .   | 123 |
| LES CHIRURGIENS EN FRANCE ET EN ITALIE. LES IRRÉGULIERS, <i>opérateurs</i> OU<br><i>maîtres</i> . . . . .                                     | 137 |
| LES MÉDECINS. L'EXAMEN DU MALADE . . . . .  | 148 |
| LA THÉRAPEUTIQUE. LA <i>diète</i> ET LA <i>polion</i> . . . . .   | 163 |
| LA SAIGNÉE . . . . .  | 169 |
| ASTRONOMIE ET REMÈDES BIZARRES. . . . .   | 172 |

## TROISIÈME PARTIE

|  |     |
|--|-----|
| QUELQUES CONSULTATIONS DE FERRARI. . . . . | 185 |
| CONSEILS AUX ÉCOLIERS. . . . .             | 185 |
| CONSEILS AUX VOYAGEURS. . . . .            | 187 |

|  | Pages.        |
|--|---------------|
| DOULEURS DE TÊTE. . . . .  | 188, 189, 190 |
| SUR LA MÉLANCOLIE . . . . .  | 191           |
| SUR LE VERTIGE . . . . .   | 193           |
| CONSULTATION POUR LE ROI DE FRANCE LOUIS XI SUR LES HÉMORROÏDES. . . | 196           |
| DÉLIRE FURIEUX CHEZ UNE DAME ALLEMANDE. . . . .                      | 202           |
| CONTRE LA PESTE. . . . .   | 213           |
| SUR L'ÉPILEPSIE . . . . .  | 217           |
| SUR UN MAUVAIS ÉTAT DES NERFS . . . . .                              | 220           |
| UN CAS DE CRAMPE DES ÉCRIVAINS. . . . .                              | 222           |
| TROUBLES DE LA VUE. . . . .  | 223           |
| HALLUCINATIONS . . . . .   | 224           |
| POUR LE MARQUIS DE MANTOUE SUR DES DOULEURS D'OREILLE. . . . .       | 226           |
| CATARRHE AVEC CRACHEMENT DE SANG . . . . .                           | 227           |
| POUR LA DUCHESSE BLANCHE MARIE-SFORZA, SUR L'ASTHME . . . . .        | 228           |
| CRACHEMENTS DE SANG CHEZ UNE JEUNE FILLE . . . . .                   | 228           |
| DOULEUR AU CÔTÉ AVEC FIÈVRE . . . . .                                | 229           |
| CONTRE LA PHTISIE. . . . .   | 230           |
| CONTRE LA STÉRILITÉ. . . . .   | 232           |
| RUPTURE DU SIPHAC DANS L'AINE. . . . .                               | 234           |
| DESCENTE DE MATRICE . . . . .  | 235           |
| UN BOSSU PEUT-IL ENGENDRER ? . . . . .                               | 236           |
| CONTRE LA LÈPRE . . . . .  | 239           |
| TABLE DES MATIÈRES DE LA <i>Practica</i> . . . . .                   | 242           |

## QUATRIÈME PARTIE

### BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE FERRARI :

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| <i>Practica</i> . . . . .       | 251 |
| <i>Consilia</i> . . . . .       | 258 |
| <i>Expositiones</i> . . . . .   | 263 |
| INDEX BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . | 265 |
| PIÈCES ANNEXES . . . . .        | 291 |

## GRAVURES

|   |      |
|---|------|
| FAC-SIMILE D'UNE LETTRE DE FERRARI . . . . .                        | VIII |
| MÉDECIN DANS SA BIBLIOTHÈQUE. . . . .                               | 81   |
| MESSAGERS DU MALADE VENANT CONSULTER LE MÉDECIN . . . . .           | 107  |
| UNE SÉANCE DE DISSECTION. . . . .                                   | 133  |
| MÉDECIN AU LIT DU MALADE. . . . .                                   | 153  |
| FAC-SIMILE DU TITRE DES <i>Consilia</i> , ÉDITION DE 1521 . . . . . | 260  |

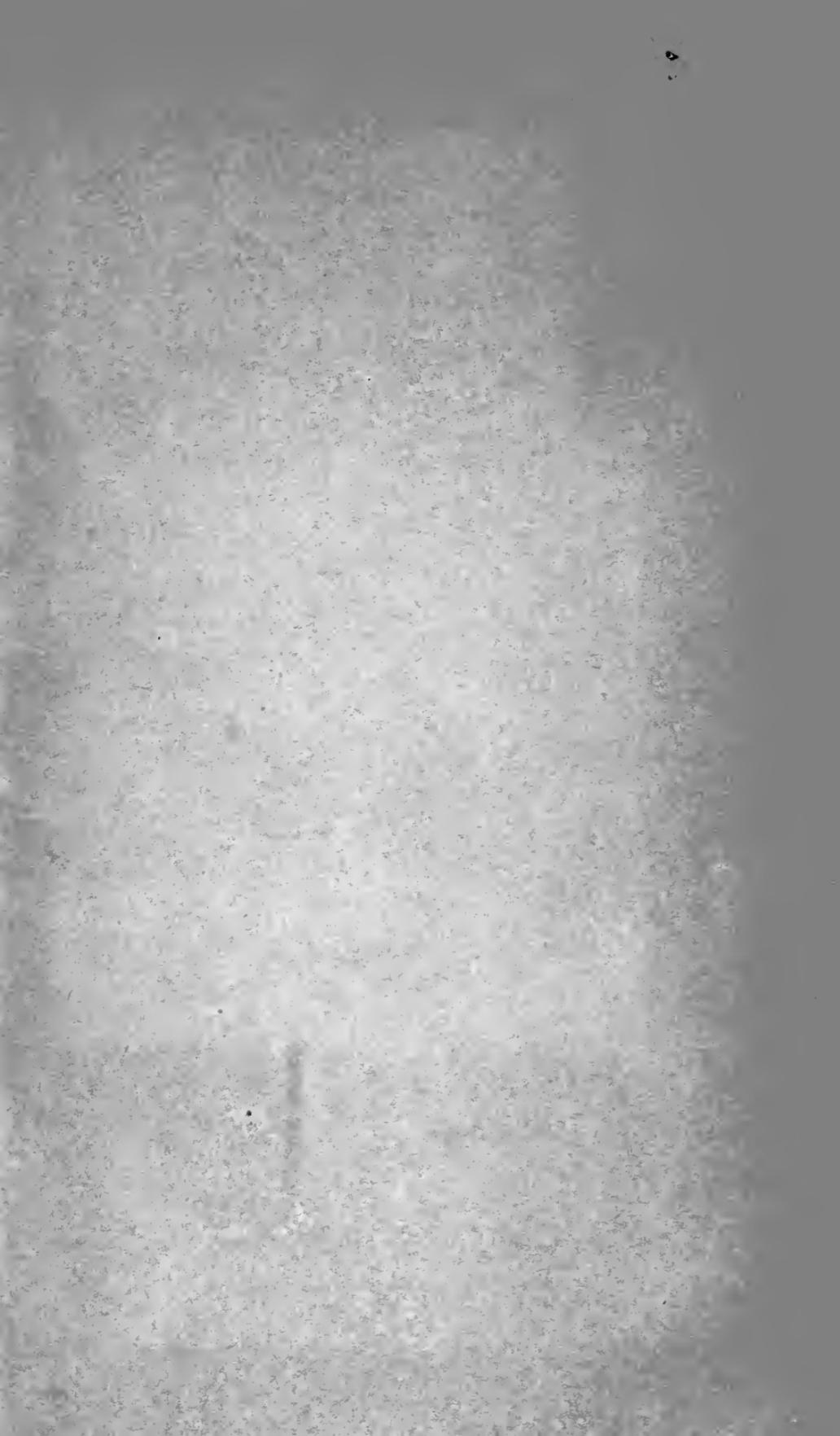
IMPRIMÉ

PAR

CHAMEROT ET RENOUARD

19, rue des Saints-Pères, 19

PARIS









0052832597

R. 41

T. 11

Ferrari

Une Chaire de Médecine au XVIII<sup>e</sup> Siècle

10-27-76

